1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

L'UNIVERSITÉ LAVAL

(QUÉBEC)

CONFÉRENCES PUBLIQUES

1900-1901



QUÉBEC

L'IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

Editeurs-propriétaires de L'Événement

1901

IMPRIMATUR

—

† L.-N., ARCHIEP. QUEBECEN.

Quebeci, 28 Aprilis, 1901.

INTRODUCTION

L'Université Laval existe depuis près de cinquante ans. La science, le dévouement de ses directeurs et de ses professeurs lui ont toujours attiré des élèves nombreux dont elle a voulu faire des prêtres éclairés, des chrétiens convaincus et des citoyens utiles.

Le bien qu'elle a fait lui a valu la sympathie de tous les Canadiens et le sincère attachement des citoyens de Québec qui la regardent comme une des gloires de la vieille capitale de la province.

Pour répondre à ces sentiments, les professeurs ne se sont pas contentés de donner à leurs élèves un enseignement éclairé, solide et chrétien, mais ils ont voulu de plus communiquer à leurs concitoyens le fruit de leurs recherches et de leurs méditations, *contemplata tradere.* Aussi chaque année, des conférences publiques ont été faites sur les sujets les plus variés et les plus intéressants.

C'est ainsi que la classe instruite de Québec a pu se mettre au courant des découvertes les plus récentes de la science, acquérir ou se rappeler des connaissances sur les questions les plus importantes de l'histoire et de la philosophie, souvent au moment même où les circonstances rendaient ces connaissances plus opportunes.

L'Université Laval a donc cru être utile en faisant donner chaque année ces conférences publiques auxquelles ses anciens élèves surtout se sont fait un plaisir d'assister ; ils comprennent si bien que, dans les frottements de cette vie, la science s'use comme les vêtements, et que le bagage scientifique perd chaque jour de son poids, si on n'y veille pas de près ; ils sont si convaincus que "pour savoir avec précision quelque chose, il faudrait tout savoir [1]," et que, dans un siècle comme le nôtre surtout, en fait de spécialité, il faudrait avoir celle de l'universalité.

Afin que ces conférences soient utiles à un plus grand nombre, l'Université a décidé de les publier. Ce volume renferme celles qui ont été données dans le courant de cette année scolaire. Elles seront un agréable souvenir pour ceux qui ont eu le plaisir de les entendre et elles pourront intéresser ceux qui savent trouver le repos dans des lectures sérieuses.

O. E. Mathieu, ptre,
R. U. L.

28 avril 1901.

1—Goëthe.

L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE

Depuis l'automne de 1899, une assez nombreuse colonie de doukhoborstes est installée dans les plaines du Nord-Ouest canadien. Ils vont tout probablement y rester, en dépit des plaintes qui ont déjà été portées contre eux. D'ailleurs, dès le moment de leur arrivée, on avait assez vivement discuté, de tous les côtés, la valeur des nouveaux venus ; les opinions, à leur sujet, étaient fort divisées. C'est dans le but de contribuer pour sa part à résoudre cette question encore débattue et dans l'espérance d'y ajouter un peu de lumière, que l'Université Laval a voulu faire étudier plus à fond ces nouveaux importés. Son espérance était qu'il serait plus facile de prévoir, dans une certaine mesure, " ce que nous pouvons en espérer, ou, peut-être, ce que nous devons en craindre." C'est à nous que cette tâche a été assignée.

Or une telle étude était impossible sans une connaissance préliminaire de l'Eglise officielle de Russie. Avant donc d'aborder l'examen des doctrines sociales et religieuses de ces hérétiques russes, nous avons été obligé de passer en revue l'origine et l'organisation de l'Eglise orthodoxe. Il en est résulté malheureusement, que notre travail, quelque long qu'il paraisse au lecteur, est loin d'être complet. Nous ne pouvions pas prétendre, dans le court espace de deux conférences, traiter à fond un sujet aussi étendu, aussi complexe que celui-là. Nous n'en avons effleuré, à vrai dire, que les points principaux. Cependant nous osons espérer que cette étude n'aura pas été tout à fait inutile, malgré sa brièveté et ses nombreuses imperfections.

Nous avons tenu à faire nos recherches aussi consciencieusement que possible. Après avoir mis à profit, tout d'abord, les observations personnelles que nous avons été à même de faire pendant le séjour d'un mois que nous avons fait en Russie en 1897, nous avons eu recours à un assez grand nombre d'ouvrages spéciaux, se rapportant, de près ou de loin, à l'empire des Tsars. Nous en donnons la liste complète. Ces ouvrages sont loin d'avoir tous la même valeur; mais chacun d'eux nous a fourni quelques détails intéressants, lesquels s'ajoutaient, en les complétant, aux renseignements pris ailleurs.

Nous avons cru inutile d'indiquer plus particulièrement, dans le corps du texte lui-même, tous ces emprunts qui en constituent comme le squelette. Ceux qui désireraient nous contrôler de plus près, n'auront qu'à consulter ces différents livres, pour être à même de rendre justice à leurs auteurs. Ils se convaincront en même temps que nous n'avons rien exagéré, en bien ou en mal. Nous citons quelquefois textuellement le plus souvent, nous abrégeons.

Nous comptons sur la bienveillance de ceux qui nous liront, pour nous pardonner ce défaut d'originalité, défaut que nous sommes les premiers à déplorer. Nous n'avons eu ni le temps, ni la faculté de recourir aux document de première main. Nous avons simplement résumé de notre mieux ce qui avait été trouvé par d'autres. Nous reconnaissons que c'est sans doute un grave défaut, mais que le conférencier qui est sans péché sur ce point nous jette la première pierre.

C. Laflamme.

BIBLIOGRAPHIE

L'empire des Tsars, par L[illegible]roy-Beaulieu. Ouvrage de haute valeur, très consciencieux, très véridique et parfaitement renseigné. C[illegible] livre a été prohibé en Russie ; c'est peut-être une présomption qu'il doit dire la vérité sur bon nombre de points délicats, politiques ou religieux. Nous lui avons emprunté la plupart des détails que nous donnons sur l[illegible] hérésies de l'Eglise russe.

Papes et Tsars, par le P. Pierling, jésuite russe. C'est le dernier mot sur les négociations qui se sont poursuivies si longtemps entre Rome et Moscou.

A travers l'Orient, par l'abbé Pisani ; traite surtout du schisme de l'Eglise grecque.

Pierre-le-Grand, Littérature [illegible]sse, par Waliszewski.

L'Eglise orthodoxe, par le [illegible]ournebise, S. J.

Géographie russe, par Le Delavaud.

Religion russe, par Legeal.

Au pays russe, par Jules Legras. Difficile à [illegible]passer, même à égaler, comme exactitude de description ethno[illegible]hique ou panoramique.

Le Pope, par Potapenko. Excellente monographie du pope idéal, tel que devrait être le pope russe. Malheureusement, Potapenko a tracé un portrait qui court grand risque de rester longtemps dans le domaine exclusif de l'idéal.

Chez nos amis les Russes, par de Beauregard.

La Russie, ses sols, par Sibiztsew.

La sainte Russie, par le comte Wasili.

Histoire de la Russie, par Rambaud.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'ÉGLISE RUSSE, SON ORIGINE, SON ORGANISATION, SON CLERGÉ

Assister, en 1897, au congrès international de géologie à Saint-Pétersbourg, était un rêve que les géologues de deux continents caressaient depuis 1891, alors qu'on nous avait transmis, à Washington, l'invitation officielle de la Russie. M. Tschernischew, le porte-parole des autorités russes, nous informait en même temps que le tsar mettait à notre disposition un crédit de 100,000 roubles, avec le privilège de la circulation gratuite sur tous les chemins de fer russes. Le profit d'un tel voyage était double. Il y avait d'abord l'intérêt scientifique considérable que présentent toujours, pour les congressistes, ces assises solennelles de la science ; et ensuite nous pouvions profiter de la circonstance pour voir de près les villes et les campagnes de la sainte Russie, privilège qui n'est pas accordé à tout le monde.

Nous en avons largement usé. Et voilà comment il se fait que, successivement, nous avons été secoués sur les pavés de Saint-Pétersbourg, Pskof, Moscou, Koursk, Kharkof, Kief, Odessa, etc., dans les infects fiacres russes, lesquels, au dire du prudent Bedecker, sont presque des voitures. Nous avons fait, de cette façon, la connaissance intime des pavés ronds ou pointus des villes moscovites. Nous avons voyagé des semaines entières dans les steppes du Donetz et de l'Ukraine, expérimenté les heurts affreux d'un tarantass enlevé au triple galop par une fougueuse troïka, et avalé sans broncher l'héroïque dose de poussière à laquelle doit toujours se rési-

gner quiconque circule dans ces fécondes et interminables plaines.

Nous avons vu de près les moujiks; visité leurs *isbas* de terre et de chaume, sans oublier la remuante population de vermine qui y pullule. Nous avons admiré les superbes églises de Pétersbourg et de Moscou, les luxueuses chapelles des couvents. Nous avons entendu les moines psalmodier et chanter leurs offices religieux, nous avons vu les popes se pavaner en famille, dans les promenades publiques. Et, pour couronner le tout, nous avons fait connaissance, à plusieurs reprises, avec les tracasseries policières que comporte toujours l'examen obligatoire des passe-ports.

Pour un occidental, un américain surtout, il y avait en tout cela comme un monde d'impressions nouvelles. Celles-ci sont restées très vives, malgré l'intervalle de trois années qui nous en sépare.

Rassurez-vous cependant; je ne viens pas, ce soir, vous les communiquer; je ne viens pas vous infliger un récit de voyage. De ces récits, chacun peut en bâtir pour son compte de fort acceptables, en mettant à profit quelque guide bien fait. Quant aux impressions personnelles, à moins d'être de la famille des hommes de génie (et ces familles ont toujours été malheureusement très restreintes) on s'expose assez souvent à ne pas sortir des banalités de l'amplification. Ce n'est pas la peine de se mettre en frais de littérature pour aboutir à un tel résultat. Naturellement, j'admets, sur ce point, de brillantes exceptions.

Cependant, permettez-moi de vous avouer que cette Russie exerce une véritable fascination sur ceux qui la parcourent. C'est qu'on y trouve un pays particulièrement intéressant, à raison des problèmes ethnologiques, sociaux et religieux qu'il soulève. Cette Moscovie, à la fois ancienne et jeune, apparaît comme un mystérieux creuset, où, dans le mélange des

races, dans l'imprévu des rencontres de principes nouveaux, sous l'action de forces à la fois puissantes et mal connues, s'élabore peut-être l'avenir de l'Europe vieillie et du monde qui évolue.

Cet intérêt général, déjà si intense, a été singulièrement ravivé par les relations qui se sont établies dernièrement entre la Russie et le Canada.

Nous avons maintenant un consul russe à Montréal; nous avons même des Russes canadiens (je n'ose pas dire des Russes compatriotes) dans le Nord-Ouest. Le pays moscovite ne nous est donc plus tout à fait étranger, et ce sera mon excuse pour entreprendre avec vous ce soir, l'étude du côté le plus facile à connaître de l'état russe, je veux dire la constitution de son église, laquelle s'intitule : "Sainte Eglise catholique, apostolique, orthodoxe." Je voudrais vous en dire l'origine et les transformations, puis vous signaler quelques-unes de ces hérésies multiples qui y ont pris naissance et qui y surgissent encore tous les jours. Parmi ces hérétiques, nous découvrirons nos amis les doukhoborstes et nous rentrerons ainsi en Canada. Nous étudierons les dogmes sociaux et religieux de ces derniers, afin de voir ce que nous pouvons en espérer, ou ce que nous devons en craindre. Cette conclusion finale, je laisserai à chacun de vous la satisfaction de la tirer lui-même.

Je serais heureux si les connaissances plus ou moins nouvelles qui vous resteront peut-être de nos entretiens vous donnaient l'idée d'aller un jour visiter et étudier vous-mêmes ce pays prestigieux, afin de vous assurer *de visu* que je n'aurai ni chargé, ni flatté le tableau.



Vous n'avez pas oublié sans doute le grand succès de curiosité qu'ont eu les doukhoborstes à leur arrivée à

Québec, en 1899. Depuis plusieurs mois, les journaux nous avaient parlé de ces intéressantes peuplades, comme ils les appelaient assez irrévérencieusement. On n'était pas d'accord sur la manière d'écrire leur nom. Ce dernier sonnait d'une façon trop étrange à des oreilles latines ou saxonnes, pour qu'on en attrapât l'orthographe du premier coup. N'importe, ils étaient le sujet de bien des conversations et d'articles de journaux plus nombreux encore. L'orthographe d'ailleurs n'arrête pas toujours les journaux.

Naturellement, la politique devait être bientôt de la partie. Les journaux ministériels n'avaient pas assez d'épithètes élogieuses pour qualifier la tranquillité, la bonté, l'amour du travail de ces futurs Canadiens. A les en croire, c'était de précieuses recrues à ajouter à notre population canadienne. Elles seraient bientôt complètement assimilées, et l'acquisition de nos vertus par ces doukhoborstes déjà presque parfaits, produirait une résultante merveilleuse. Voilà pourquoi on ne pourrait jamais assez féliciter le gouvernement qui avait fait cet heureux choix, dans le but de peupler nos solitudes du Nord-Ouest.

Les feuilles de l'opposition, cela va de soi, ne chantaient pas sur le même ton. Pour elles, ces nouveaux émigrants étaient tout simplement les rebuts, les déchets de la Russie. Expulsés de leur pays d'origine à cause de leur opposition aux lois et à la religion d'Etat, on avait droit de se demander avec crainte ce qu'ils feraient de bon au Canada. Plusieurs y voyaient des espèces de sauvages, comme les tchérémisses, les ougres, les slovaches et les petchénègues, rebelles à toute civilisation et absolument impropres à toute colonisation. Être expulsés de la Russie était, disait-on, un assez mince certificat de vertu, puisque, dans ce pays, comme dans bien d'autres, on n'est pas très exigeant sur la valeur intellectuelle ou morale de ceux qui l'habitent. Par conséquent,

nous n'avions rien de bon à attendre de ces nouveaux venus, et le gouvernement aurait fait mille fois mieux, si, au lieu de recevoir ces suspects, de payer même pour facilíciter leur établissement, il avait dépensé le même zèle pour la colonisation du Canada par les canadiens.

Lesquels des rouges ou des bleus avaient raison ? La réponse dépend pas mal de la couleur des lunettes avec lesquelles on regarde les événements.

Mais enfin, le fait était là, et, un bon jour, quelques milliers de doukhoborstes débarquaient sur la jetée Louise. Les récriminations tardives devenaient inutiles.

Ce jour-là, tous les officiels, tous les badauds de Québec et plusieurs curieux (ce qui constituaient évidemment une foule assez grande) étaient au quai, pour recevoir les nouveaux arrivés, et c'est devant tous ces yeux grand ouverts que défilèrent les émigrants.

Hommes de haute stature, bien découplés, à cheveux abondants, à barbe plus puissante encore, portant des vêtements de coupe étrange et de couleur voyante, surtout les femmes; sur la tête, un bonnet de fourrure ou un chapeau de feutre; en somme d'assez beaux échantillons de la race humaine. Les spectateurs non prévenus étaient quasi satisfaits, et l'on se disait qu'à tout prendre, si ces braves gens voulaient se servir de leurs bras, ils feraient d'assez bons cultivateurs.

On remarquait bien un peu de laisser aller dans la toilette. Le chapitre de la propreté personnelle semblait relativement négligé, quant à la peau et aux habits (les paysans russes portent leurs vêtements sans jamais les ôter, pas même la nuit, jusqu'à usure irrémédiable), mais une bonne douche et une briquette de savon auraient vite raison de tout cela, et l'eau n'est pas rare au Canada, le savon non plus.

Les doukhoborstes se répandirent bientôt dans les rues, et

on les vit s'approvisionner surtout de légumes. Les pommes de terre, les carottes, les navets, les concombres en particulier faisaient leurs délices. De là on crut pouvoir conclure qu'ils étaient végétariens, qu'ils ne mangeaient pas de viande, tout comme certaines peuplades des Etats-Unis.

C'était une erreur. La preuve, nous l'avons eue l'hiver suivant. Les quakers de Pensylvanie, apprenant que leurs frères du Nord-Ouest, les doukhoborstes, manquaient un peu de tout, leur ont expédié des convois entiers de vivres et de vêtements, y compris un bon nombre de bœufs destinés à leur faciliter les travaux agricoles, le printemps suivant. Les braves doukhoborstes ont tout reçu avec grande joie Ils se sont couverts avec les chauds vêtements des quakers, ont absorbé les conserves qu'on leur avait envoyées, tant et si bien qu'une partie des bœufs eux-mêmes, assure-t-on, y ont passé. Ces animaux avaient grasse mine. On s'en passerait bien pour labourer le sol : les femmes y suppléeraient. Le plus profitable était donc de les manger tout simplement. C'est ce qu'ils firent en toute tranquillité de conscience, donnant ainsi un éclatant démenti à ceux qui les avaient pris pour des végétariens irréductibles.

Les doukhoborstes sont donc simplement des paysans russes, des moujiks, comme on en rencontre partout en Russie. Le portrait que j'en ai tracé tantôt s'applique avec exactitude aux moujiks que l'on voit à Pétersbourg, à Moscou et dans les steppes de l'Ukraine. Haute stature, teint clair, barbe touffue, hirsute, cheveux abondants, taillés au bol, comme disent les Français, assez grande malpropreté, sous des oripeaux multicolores ; c'est bien là le russe véritable, le russe des Russies rouge et blanche, de la grande et de la petite Russie, des steppes du Don et de la Caspienne. La ressemblance eût été complète, si on eût pu ajouter une note à cette gamme caractéristique : celle d'aimer plus que de raison la

voudka, ce qu'on appelle ici le whiskey. Les doukhoborstes ont-ils sur ce point la même faiblesse que leurs congénères ? Espérons que non, au risque d'avoir des colons qui ne sont russes qu'à moitié.

Mais alors, pourquoi quitter leur patrie ? Ils vivaient bien tranquilles dans les plaines fécondes de la Transcausasie, sous un ciel toujours ensoleillé, sous un climat idéal et ayant à leur disposition un sol fertile. Pourquoi quitter tout cela et venir se perdre dans les solitudes canadiennes, sous un soleil qui n'est pas toujours, à vrai dire, de feu, sous un ciel qui a bien quelquefois ses brouillards ? C'est que l'autorité russe n'est pas sympathique, pas même bienveillante à leur égard. Transportés tout d'abord en bloc (le gouvernement russe ne fait jamais les choses à moitié) des plaines de l'Ukraine en Sibérie, ramenés ensuite de la même façon sur les bords de l'Azof, puis enfin transplantés, toujours en masse dans la région géorgienne, les doukhoborstes ont supporté toutes ces migrations forcées sans renoncer à leurs principes religieux et sociaux. Or ceux-ci ne sont pas reconnus par les autorités civiles et religieuses de la Russie. De là toute une série d'ennuis incessants, de taquineries et de persécutions plus ou moins ouvertes, à tel point que les malheureux ont manifesté un jour le désir de quitter définitivement leur patrie et d'aller chercher fortune et tranquillité ailleurs. Le célèbre écrivain Léon Nicolaiévitch Tolstoï, au nom de la philanthropie humanitaire qui est sa seule religion, a généreusement poussé à la roue, et c'est ainsi que nous en avons reçu, un jour, tout une cargaison. Le reste suivra peut-être. Les doukhoborstes ne reconnaissent pas l'Eglise officielle. Ce sont des hérétiques vis-à-vis d'elle, et comme ils sont irréductibles dans leurs idées religieuses, comme on ne pouvait pas décemment les faire disparaître autrement, on leur a montré la porte.

Ce serait peut-être le moment de dire en quoi consiste cette hérésie, de vous faire voir comment elle se rapproche du protestantisme, surtout des quakers, comment, à vrai dire, les doukhoborstes sont à l'Eglise orthodoxe ce que les protestants sont à l'église romaine. Mais, pour procéder avec méthode, nous devons d'abord voir en peu de mots ce qu'est l'Eglise orthodoxe elle-même, quelle est son organisation, quels sont ses dogmes et ses pratiques religieuses, ainsi que les relations intimes qui l'unissent avec la puissance politique.

L'orthodoxie russe est en effet, avant tout et par-dessus tout, une religion d'Etat. Russe et orthodoxe sont presque synonymes, à peu près au même degré que catholique et canadien-français. On n'est vraiment russe qu'en devenant orthodoxe et l'on cesse de l'être, quand on abandonne l'orthodoxie. L'Etat défend l'Eglise, la protège avec un zèle d'autant plus jaloux qu'il trouve en elle un moyen aussi puissant qu'efficace de garder sous son contrôle les nombreuses populations de l'empire. C'est une influence qui s'insinue partout, dans tous les rangs de la société et qui groupe toutes les volontés avec une force étonnante, autour de la personne du Tsar.

Voilà pourquoi le pouvoir civil protège le pouvoir religieux contre toutes les attaques de l'intérieur et de l'extérieur. Voilà pourquoi les dissidences qui se sont produites depuis trois siècles, à plusieurs reprises, dans l'Eglise officielle, ont toujours été très mal vues de l'autorité civile. On n'a jamais ménagé aux novateurs les peines du knout, de l'exil et de la déportation. Le résultat a été que quelques-unes de ces sectes se sont cachées dans l'ombre du secret, pour se développer, comme le Raskol, avec tout le succès qu'assure presque toujours le mystère du fruit défendu. D'autres ont disparu, pour être remplacées par de nouvelles. D'autres enfin, ont vu leurs adhérents déportés en masse, d'un seul coup,

dans quelques coins perdus de l'immense empire, ou tout bonnement rejetés au dehors.

N'allons pas conclure de là que l'Eglise de la sainte Russie réalise maintenant l'unité dogmatique absolue. Au contraire, c'est par centaines qu'il faut compter les hérésies qui la divisent encore ; c'est par millions que se chiffrent leurs adeptes, se cachant, pour ainsi dire, dans les arcanes les plus mystérieuses des observances et des rites. Mais toutes ces hérésies demeurent toujours détestées et poursuivies par le pouvoir civil. Si on les laisse quelquefois en repos, c'est qu'on ne sait trop comment les atteindre sous les formes ondoyantes qu'elles revêtent, ou qu'on les redoute à raison du nombre de leurs adeptes. On ne s'attaque pas impunément, même en Russie, à une secte qui, comme le Raskol, compte plus de quinze millions d'adhérents.



L'Eglise russe n'a pas toujours été schismatique. Olga, sainte Olga, en 950, avait été baptisée à Constantinople, et saint Wladimir le Grand (980-1014), avec tous ses cosaques, avaient été baptisés dans les eaux du Dniepr, avant le schisme de Michel Cérulaire. Mais à son origine, l'Eglise russe reçut ses prélats et ses prêtres de l'Eglise byzantine. L'état à demi sauvage des populations ne lui permettait pas de recruter un clergé indigène, et, pour de longs siècles, tout son personnel ecclésiastique influent lui vint de Constantinople.

Or, pour ceux qui ont étudié un tant soit peu l'histoire de l'Eglise, il est évident que cet état de chose était loin d'être une garantie d'orthodoxie. Tout en faisant abstraction des différences de rites, dont l'origine remonte évidemment à l'époque apostolique et dont les divergences peuvent

très bien coexister avec l'unité de dogme et de croyance, l'Eglise orientale a toujours montré une tendance marquée à l'hérésie. C'était comme la conséquence de la subtilité de l'esprit grec et de la passion qui le tourmentait de faire de la métaphysique à outrance.

Longtemps avant le schisme de Photius, de nombreuses sectes y avaient pris naissance, dont quelques-unes, comme les nestoriens et les monophysites, ont traversé tous les siècles jusqu'à nous. Les pontifes de Rome luttaient vaillamment contre cet ivraie que semait toujours l'*inimicus homo.* Mais le combat devint plus incertain, du jour où le patriarche de Constantinople mit en doute la suprématie du pape, sous prétexte que les pouvoirs d'un siège patriarcal dépendaient du rang politique de la ville où il était placé. En partant de là, le patriarche prétendait qu'après la chute de l'empire d'occident, Rome n'étant plus capitale, le siège de Constantinople, capitale de l'empire d'orient, était au moins l'égal du siège papal et que son titulaire échappait à la juridiction romaine.

Tel a été le véritable point de départ du schisme d'orient. Les divergences dogmatiques sont venues s'y greffer comme par surcroît, pour masquer ces motifs purement humains, mais elles sont toujours restées, en réalité, au second rang. De nos jours encore la suprématie de l'évêque de Rome est le grand, le seul obstacle véritable à l'union des Eglises orientales. C'est ce qu'avouait ingénuement, en 1893, M. Pobiédonostsef, procureur du Saint-Synode de Pétersbourg.

Dans le principe, les patriarches schismatiques de Constantinople, tout en prétendant ne plus relever de Rome, voulaient garder sous leur juridiction toutes les Eglises orientales de leur rite. Ils ne comprenaient pas comment l'idée même sur laquelle reposait le schisme amènerait, un jour ou l'autre, l'émiettement de leur obédience en autant de centres

nationaux qu'il y aurait de pays politiquement indépendants parmi eux. Or voilà précisément ce qui arrive de nos jours. Les unes après les autres, les Eglises nationales du rite grec se sont déclarées indépendantes. La Russie a marché la première, et, à sa s[illegible], sont venues successivement les Eglises grecque proprement dite, bulgare, serbe, roumaine, géorgienne, monténégrine et plusieurs autres. De sorte qu'actuellement, le Phanar ne commande plus qu'à un nombre restreint de fidèles.

Ce n'est pas sans des luttes très vives que ces déchirures se sont produites. Constantinople résistait énergiquement. On fulminait quantité d'excommunications contre ces brebis qui fuyaient ainsi le bercail. Mais à la longue, on en venait à des compromissions, à des reconnaissances bien humiliantes pour l'orgueil du métropolitain du Phanar, mais nécessitées, finissait-on par dire, par le malheur des temps.



Nous avons vu, il y a un instant que les évêques et le haut clergé de l'Eglise russe venait de Constantinople. Ces prélats transportèrent leurs rites avec eux. Mais en même temps, à Kief d'abord, à Moscou ensuite, ils ne se firent pas faute de disséminer, parmi ces populations simplistes, le venin de leurs préventions religieuses. Après le schisme de Michel Cérulaire, ce clergé byzantin travailla plus activement que jamais à creuser l'abîme qui le séparait de l'Eglise de Rome. Pour arriver à ce but, le mensonge et la calomnie ne lui coûtaient guère. Aussi les russes, passés au schisme avec leur clergé, presque sans s'en apercevoir, ont vu leurs préventions contre Rome grandir avec le temps dans des proportions invraisemblables. Pour eux maintenant, c'est Rome qui est schismatique ; le pape est l'antéchrist.

Après Cérulaire, l'union des Eglises orientales et occidentales s'est réalisée à deux reprises différentes : au second concile de Lyon et à celui de Florence. Constantinople était alors menacée par les turcs et ses empereurs demandaient des secours à l'occident. Or, ils avaient confiance qu'en reconnaissant l'autorité romaine, ils auraient plus de chance d'atteindre leur but et d'intéresser à leur sort les puissances occidentales. On peut juger par là de la sincérité de leurs sentiments. Aussi ces unions, œuvre de l'intérêt et de la peur, ne furent-elles guère durables.

Isidore de Kief, qui représentait à Florence l'Eglise russe, et qui avait été créé cardinal par Eugène IV, fut jeté en prison à son arrivée à Moscou. Le tsar Basile le punissait ainsi de l'audace qu'il avait eue de faire lire dans l'église de l'Assomption, au Kreml, la bulle d'union. Dès ce temps-là, le tsar pressentait dans la suprématie du pape une entrave à l'exercice de sa propre autorité. Il redoutait de voir se dresser en face de son omnipotence, une puissance capable de lui résister sur les points où les intérêts religieux [illegible] ont été en jeu. C'en était assez pour la rendre inacceptable. La Russie persévéra donc dans le schisme.

Plus tard, sous Ivan-le-Terrible, il y eut de nouvelles tentatives de rapprochement avec Rome. Le tsar était fort malmené par les polonais sous la conduite de Bathory. Tout naturellement, il s'adressa au pape, laissant voir, lui aussi, des velléités d'union, si le pontife romain empêchait les polonais de lui faire la guerre. Mais, cette fois, les polonais, qui avaient très peu de confiance dans la sincérité du kniaz russe, mirent tant d'obstacles à ces négociations qu'ils les empêchèrent d'aboutir.

Ce fut le dernier essai sérieux. Depuis cette date, la distance qui sépare Rome de Moscou a toujours été en s'agrandissant. Cette distance ne divise pas seulement les têtes

dirigeantes, cléricales ou laïques ; elle atteint les derniers rangs du peuple. Toutes les classes en sont pénétrées, et, le tsar le voulut-il lui-même, il ne pourrait maintenant décréter l'union par un simple ukase, quelque puissant qu'il soit.

Mais nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que le tsar y tient moins que le dernier de ses sujets. L'Eglise nationale est entre ses mains un levier trop puissant pour qu'il s'en désaisisse en faveur d'un autre.

Toutefois, le tsar n'est pas, à vrai dire, le pape de cette Eglise ; au point de vue dogmatique, il n'est pas plus puissant qu'un simple moujik, et s'il voulait proclamer un dogme nouveau, il ne serait pas écouté. Son pouvoir, de ce chef, est donc nul. Mais il ne peut pas y avoir de dogme nouveau en Russie. C'est une Eglise immobilisée, cristallisée, momifiée dans son enseignement dogmatique. Un concile œcuménique seul, d'après les théologiens russes, pourrait y apporter des modifications. Et comme ce concile est physiquement et moralement impossible, le dogme est condamné à rester figé pour toujours. Les restrictions au pouvoir du tsar, de ce côté, se réduisent donc à fort peu de chose.

Quant au reste, à l'administration intérieure, tout le clergé relève du tsar, soit directement, soint indirectement. Et c'est précisément de cette façon que lui vient une puissance pour ainsi dire illimitée sur les populations profondément attachées aux rites religieux et qui redoutent à un haut degré le clergé qui les guide.

Il n'en a pas été toujours ainsi. Primitivement, l'Eglise russe était gouvernée par un métropolite envoyé de Constantinople et résidant soit à Kief, soit à Moscou. Après la conquête de Constantinople par les Turcs, les Russes élurent eux-mêmes leur métropolite et le choisirent dans le clergé national. L'investiture seule lui venait de Constantinople. Dans la série de ces patriarches grecs et même russes, on trouve des

hommes vraiment savants et distingués, des hommes capables de résister aux empiètements de l'autorité civile. Et, de fait, en plusieurs circonstances, les Tsars virent leur omnipotence tenue en échec par la volonté des patriarches de Moscou. Cette barrière ne pouvait exister toujours ; ce fut Pierre-le-Grand qui la renversa définitivement.

A la mort du dernier patriarche de Moscou, il laissa le siège vacant pendant vingt ans. Puis il établit le « Conseil spirituel » de l'Eglise russe, lequel devint plus tard le Saint-Synode. C'est ce dernier qui régit maintenant l'Eglise. Il se compose d'un certain nombre d'évêques, de moines et de popes séculiers nommés par l'Etat. Son pouvoir s'étend à toutes les questions d'administration, de rites proprement dits, de nominations aux sièges épiscopaux, etc. Mais pas plus que le Tsar, il ne peut décider les questions purement dogmatiques, c'est-à-dire, guider l'évolution religieuse qui se produit nécessairement dans toute Eglise vivante. Ces questions relèvent de conciles œcuméniques impossibles. Par conséquent, le Saint-Synode est la consécration absolue de la fossilisation de l'Eglise russe et la main-mise du Tsar sur l'autorité religieuse. D'autant plus que ses décisions ne peuvent sortir leurs effets qu'en autant qu'elles sont approuvées et contresignées par le procureur du Tsar, laïque qui assiste à toutes les séances et qui y joue le rôle du bras séculier. C'est suivant l'expression de Pierre I, « *l'œil de l'empereur.* »

Le procureur actuel est Monsieur Pobiédonostsef, ancien précepteur d'Alexandre III, orthodoxe ardent et étroit, dont l'unique préoccupation est d'empêcher tout courant d'idées étrangères de pénétrer dans l'Eglise russe. Il tient toute la hiérarchie dans sa main, et, grâce à l'armée d'employés subalternes qui sont à sa solde, il est littéralement tout-puissant.

Voilà donc en quoi consiste le pouvoir suprême de la

hiérarchie ecclésiastique en Russie, pouvoir suprême qui ne l'est guère dans le sens stricte de l'expression, et dont l'action principal est de concentrer exclusivement entre les mains de l'autorité civile toutes les influences religieuses. Les autres cultes reconnus, comme le catholicisme, le protestantisme et la religion juive, ne relèvent pas du Saint-Synode, mais du ministre de l'intérieur.



Le clergé de l'Eglise orthodoxe se divise en deux grandes classes : le clergé noire ou les moines, et le clergé blanc séculier ou les popes.

Les moines russes ne se partagent pas en familles distinctes, comme chez nous. Sous l'inspiration du Saint-Esprit et la sage direction du Saint-Siège, l'histoire nous montre dans l'Eglise romaine la merveilleuse et incessante éclosion d'ordres nouveaux, à mesure que des besoins imprévus se sont fait sentir. Ordres d'hommes ou de femmes, ordres contemplatifs ou actifs, et l'on peut dire que, chez les catholiques, il n'y a pas une souffrance de l'âme ou du corps qui ne trouve dans les ordres religieux un secours approprié. La prière y joue un grand rôle, sans doute, mais les œuvres de charité proprement dites y occupent peut-être, de notre temps surtout, une place prépondérante. L'action du religieux s'étend en dehors de son couvent ; on le trouve partout où il y a une âme à éclairer et à instruire, une misère à secourir, une douleur à consoler.

Le moine russe au contraire est unique, pourrait-on dire. Unique aussi est sa règle de vie, unique est son costume. C'est la règle et le costume de saint Basile. Grande robe noire à larges manches ; sur la tête, un long cylindre noir, légèrement évasé à la partie supérieure et surmonté chez les

supérieurs d'un voile toujours renvoyé en arrière. Le religieux romain a les cheveux courts, souvent même son crâne est complètement rasé. Le moine russe, comme les popes d'ailleurs, ne se coupe jamais les cheveux ni la barbe. Ces religieux prétendent suivre ainsi l'exemple du Père éternel qui ne s'occupe pas, disent-ils, de ces détails de toilette. Et comme les russes ont le système pileux très développé, l'ensemble des cheveux et de la barbe constitue, chez le moine, une véritable forêt embroussaillée, dans l'épaisseur de laquelle le front est un oasis, les yeux des cavités mystérieuses et le nez un pic plus ou moins proéminent. L'ensemble de cette géographie est rarement joli, plus rarement propre. Ces bottes de crin mal peignées, à première vue, ne disent rien qui vaille.

Ils vivent en communauté, dans des couvents (laures) souvent très riches. Leur régime alimentaire est fort sévère et ils s'y astreignent avec fidélité.

Quelle est leur occupation ? Uniquement la prière et la récitation publique de leurs interminables offices. Pas d'œuvres extérieurs ; ils se désintéressent complètement de l'enseignement des pauvres et du soin des malheureux. Aussi quand on voit de riches monastères fonder des hôpitaux ou des asiles, on peut être sûr qu'une fois fondées, ces maisons seront confiées à des mains mercenaires. La charité chrétienne, le dévouement personnel proprement dit ne regardent pas autrement ces moines fondateurs.

Quelques-uns consacrent leur temps libre à l'étude et ils finissent par acquérir une véritable capacité. Mais ces études ne sortent pas du cadre ecclésiastique. Au dernier congrès international de géologie, à Saint-Pétersbourg, nous étions quatre ou cinq prêtres romains prenant part aux travaux du congrès ; il n'y avait pas un seul moine, pas un seul pope. C'est entendu, la grande, l'unique occupation des moines

est de prier pour leurs frères laïques ; ceux-ci s'en prévalent pour abréger leurs dévotions.

La formation religieuse de ces moines est trop souvent nulle ou au moins très négligée. Le futur moine, à son entrée au monastère, est confié à un vieux Père et joue à son égard le rôle de domestique. Après plusieurs années de ce servage spirituel et surtout temporel, il entre définitivement dans la communauté, pour se faire servir à son tour.

Ce noviciat, si on peut l'appeler ainsi, est beaucoup plus court pour les fils de famille. Ces derniers, lorsque leur influence au Saint-Synode leur permet de l'espérer, choisissent quelquefois l'épiscopat comme carrière. Mais les évêques étant pris exclusivement parmi les moines, les aspirants sont obligés de commencer par la vie monastique. C'est une affaire de quelques mois à peine, sans compter qu'on leur fait le régime aussi doux que possible, et ils arrivent ainsi bien vite au but qu'ils avaient en vue : la haute et grasse dignité épiscopale.

Nécessairement, les moines sont célibataires ainsi que les évêques.

Ces moines sont assez nombreux. Un des derniers recensements, cité par Delavaud, en porte le chiffre total à plus de 11,000.

L'Eglise russe renferme aussi des religieuses, plus de 18,000, dont les constitutions monacales sont calquées sur celles des moines. Elles ne sortent jamais de leurs couvents et ne contractent d'engagement définitif qu'après l'âge de quarante ans. Jusque-là, elles restent libres de se marier et elles en profitent.

Les religieuses, comme les moines, ne font pas d'œuvres extérieures. Il est vrai qu'on rencontre très souvent aux portes des églises, des espèces de nonnes, tout de noir vêtues, et qui demandent l'aumône. Ce sont des béguines, qui font

la collecte pour tel ou tel couvent ; elles ne sont pas autrement attachées aux maisons pour lesquelles elles sollicitent.

Pendant la guerre turco-russe, on a vu apparaître des sœurs de charité russes à la suite des armées. C'était des dames et des demoiselles de Moscou et de Saint-Pétersbourg, qui s'étaient vouées, par pure philanthropie, aux soins des soldats blessés. Elles n'avaient aucun caractère religieux. Ausci leur conduite dans les camps fut-elle loin d'être toujours édifiante. Elles profitaient souvent de leur contact avec les malades e les blessés, pour leur inspirer des idées socialistes et antireligieuses. Curieuse sœurs de charité ; plusieurs durent être expulsées de l'armée.



Nous avons vu, ou mieux entrevu ce qu'est le clergé noir. Le tableau n'est pas merveilleux. Trouverons-nous mieux si nous étudions le clergé séculier, le clergé blanc, celui qui s'occupe directement du salut des fidèles et qui se consacre aux travaux du ministère paroissial ? C'est ce qu'il nous reste à voir.

Le costume est presque le même. Remplacez le tuyau couvre-chef par une coiffure quelconque, la robe noire par une robe grise, jamais blanche, et vous avez le pope. Mais donnez-vous garde de toucher aux cheveux ou à la barbe. Au contraire, augmentez-en la quantité et le désordre et vous arrivez au pope idéal : « pope crasseux, » disait dernièrement Legras, voilà la note.

Les popes sont tous mariés. Une fois leurs études terminées dans les séminaires, études souvent fort sommaires et pendant lesquelles on ne prête aucune attention à la formation ecclésiastique, ils reçoivent les ordres moindres et le diaconat. S'ils veulent aller jusqu'à la prêtrise et que l'évêque

les agrée, ils choisissent une épouse, se marient et sont ordonnés prêtres.

Les femmes des popes sont choisies dans les familles des popes. En général, le jeune diacre jette les yeux sur la fille du curé d'une bonne paroisse. C'est qu'il a, dans ce cas, une grande chance d'hériter de la paroisse à la mort du beau-père titulaire, afin que la belle-mère popesse soit assurée de couler une heureuse vieillesse.

Il est défendu à un pope veuf de convoler. Aussi les mauvaises langues russes disent-elles que les popes ont un soin jaloux du bien-être et de la santé de leurs épouses, vu qu'ils ne peuvent espérer en avoir une autre. De là le proverbe : " Heureuse comme une popesse."

Leurs fonctions religieuses se bornent à peu près à la messe du dimanche, à célébrer les mariages et à enterrer les morts. Le curé russe a donc beaucoup de loisir, ses pénitents ne se confessant et ne communiant en général qu'une fois par année. Il les emploie à cultiver le lopin de terre attaché à son église, afin d'augmenter les revenus de sa famille. Il lui arrive même quelquefois de louer son travail à ses paroissiens, comme un simple manœuvre. Inutile d'ajouter qu'il n'y gagne rien en considération ; et, si ce travail mercenaire lui rapporte quelque kopecks, il lui enlève à peu près tout respect de la part de ses ouailles.

Aussi le moujik méprise-t-il généralement le pope. Il n'a aucun égard pour sa personne. Je n'ai jamais vu, dans les rues de Moscou ou dans les campagnes, un pope salué par ceux qui le rencontraient. Mais ce paria revêt-il ses habits sacrés, la scène change du tout au tout. Les fidèles se prosternent presque sur son passage. On lui prodigue les marques du plus profond respect. On lui accorde sans murmurer tout ce qu'il demande. C'est qu'on le redoute encore plus qu'on le respecte. La foi superstitieuse du paysan lui fait

craindre les malédicti de l'homme d'église, et il sait que ces malédictions ne lui seront pas épargnées si le pope, ès qualité, n'est pas traité comme il prétend l'être. Que de fois ces imprécations religieuses ont eu raison de l'obstination mesquine des paysans.

Un moujik appelle un jour un pope pour bénir sa maison. Après la cérémonie, le pope exige le prix de ses services, car tout office religieux se paye là-bas. Le moujik se récrie, proteste, trouve la somme exorbitante. Alors le pope, sans perdre la tête, sans entrer dans une discussion inutile, revêt derechef ses habits sacerdotaux et avertit le moujik que, puisqu'il ne veut pas payer ses bénédictions, il (le pope) va les reprendre et les remplacer par autant de malédictions, et la bénédiction... à rebours commence. Aussitôt, le moujik épouvanté cède sur toute la ligne, et le pope retourne chez lui triomphant, le gousset largement garni.

Les popes sont pauvres. Quelques-uns reçoivent un mince traitement de l'Etat, mais ce sont presque des exceptions et le principal revenu de tous est le casuel. Or ils ont à soutenir une famille souvent très nombreuse. De là des querelles perpétuelles entre eux et leur ouailles, chicanes dans lesquelles les moujiks ont presque toujours le dessous. Il arrive cependant aux paroissiens de prendre quelquefois leur revanche, et alors ils le font à la russe. Exemple : ce pope largement payé pour faire tomber de la pluie sur les moissons, et dont les bénédictions n'avaient pas abouti. Les paysans saisirent le malheureux et allèrent tout simplement le jeter à la rivière.

Ces pieuses querelles ont, le plus souvent, une issue moins tragique. « J'entends, dit Legras, un pope se quereller avec un paysan ; la dispute s'achève avec des larmes, des mains baisées et... un petit verre de voudka.» Le petit verre de voudka, voilà qui joue un grand rôle dans la vie des Russes,

et, certes, le pope est bien russe à ce point de vue. C'est la fin, le couronnement obligatoire d'un très grand nombre de cérémonies religieuses à part la messe. Et souvent dans ces saintes agapes, le premier petit verre est suivi de plusieurs autres, à tel point que le malheureux curé finit par rouler sous la table avec ses paroissiens.

Le Russe aime beaucoup l'eau-de-vie, jusqu'à l'excès. Pourquoi ? Ecoutez Waliszewski. " Climat rude, sol ingrat, paysages sans charmes, pauvreté, servage, joug byzantin, autocratie, famine, incendie, ce " coq bleu " du paysan ; contre tant d'ennemis, le Russe n'a trouvé qu'un remède : l'ivresse puisée au fond du verre. Les bardes anciens ont célébré avec tendresse cette suprême consolatrice. Les poètes de culture supérieure, les modernes qui leur ont succédé, en cherchant autre chose, ont trouvé... la mort."

A chaque grande fête de l'année, le curé russe visite toutes les familles de sa paroisse, pour bénir et faire la collecte. Dès qu'il entre dans une izba, la bouteille de voudka fait son apparition et, comme il serait souverainement impoli de refuser les gracieusetés de ses ouailles bien disposées, et que, d'ailleurs, le plus souvent, le curé ne pense à rien moins qu'à cela, les verres ne succèdent sans interruption, du matin au soir. Au déclin du jour, on voit alors le pope réintégrer cahin-caha la résidence curiale, soutenu de chaque côté par son diacre et son chantre, du moins quand ces derniers supportent mieux que lui l'action énervante de la terrible boisson. Souvent, c'est un naufrage général, et toute la hiérarchie s'affale dans le ruisseau.

A part de défaut de formation ecclésiastique et d'instruction dont souffre le pope, une autre raison de son peu d'élévation morale, c'est l'isolement intellectuel dans lequel il se trouve.

" Vous nous plaindriez, disait un jeune pope de la cam-

pagne à M. Legras, si vous pouviez bien vous représenter ce qu'est notre vie au village, lorsque nous arrivons de la ville avec quelques idées et quelques sentiments autres que ceux des paysans qui nous entourent. Personne avec qui s'entretenir, si le propriétaire voisin n'a, comme c'est souvent le cas, d'autres soucis que son blé, les cartes ou l'eau-de-vie. Pas de livres, pas de journaux : la solitude la plus complète. L'intelligence s'étiole vite à ce régime, et le sens moral s'émousse. Peu à peu, les popes se font paysans, ils oublient ce qu'ils ont appris, et ils bornent leur idéal au bien-être matériel de leur famille."

Ce jeune homme disait vrai. Les popes de la campagne, quand ils ont de l'instruction et une foi éclairée, trouvent rarement dans leurs cures une société qui les soutienne. Peu à peu ils tombent dans l'indifférence ou la grossièreté, et la voudka de' nt pour beaucoup d'entre eux, ce qu'elle est pour tant de moujiks : la suprême consolatrice.

Mais, en fin de compte, ce clergé séculier, si sale, si ignorant, fait-il au moins des œuvres ? va-t-il au peuple pour autre chose que d'en percevoir son casuel. Ecoutez encore Legras nous répondre en donnant lui-même la parole à un Russe, à un paroissien.

En 1892, une terrible famine, doublée d'une épidémie de choléra, ravagea tout le nord-est de la Russie. Elle fut affreuse dans le district de Nijni-Novogorod. Les paysans mouraient littéralement de faim. Des secours arrivèrent du dedans et du dehors, et il fallut en organiser la distribution régulière parmi les affamés. M. Legras visitait alors cette partie de la campagne russe. Il était même l'hôte d'un ami préposé par l'autorité à la distribution des farines. Je lui laisse la parole.

" Et les popes, demandai-je, en voyant passer un prêtre grand et crasseux, barbe et cheveux flottants, longue soutane

jadis violette—c'était un archiprêtre,—et les popes ? ils ont dû adoucir bien des maux."

Remarquez la réponse du russe, elle est typique. « Dieu les en garde ! Vous savez bien que la plupart d'entre eux n'ont pas de traitement, et vivent uniquement des aumônes qu'ils vont quêter les jours de fêtes, et que, bon gré mal gré, tous les orthodoxes du village déposent dans leur panier tendu. Nous avons voulu les employer pour répartir les secours ; il a fallu y renoncer, car...tout allait aux riches !

« C'est d'eux en effet que dépendent les popes puisqu'ils vivent d'aumônes. Pour un poud (environ quarante livres) de grain distribué à propos, ils s'assuraient une abondante collecte le jour de la quête. Ils veulent vivre eux aussi, et leurs femmes et leurs enfants. Charité bien ordonnée..."

Nous savons ce qu'aurait fait le prêtre catholique romain en de semblables circonstances. Aussi bien n'a-t-il pas de famille ; il la remplace par l'amour de Dieu et l'esprit de sacrifice, au bénéfice de ceux qui lui sont confiés.

Les popes sont très retors dans les affaires. On a souvent recours à eux pour toute sorte d'entremise et de commission. L'affaire est ébauchée derrière un *samovar*, ou une blanche carafe de voudka, en dégustant une tartine de pain de seigle au caviar ; « de ces affaires indéfinissables, où le pope conseille gravement, propose ses bons offices, promet d'arranger les choses à l'amiable, bien décidé d'ailleurs à tout embrouiller, jusqu'au jour où il sera sûr de recevoir des deux côtés la récompense de ses conseils de pasteur... désintéressé."

Il est vraiment merveilleux de voir comment la foi du peuple résiste à de tels scandales. On l'explique, dans une certaine mesure, quand on sait que, pour le moujik, le prêtre est tout simplement un distributeur de sacrements. Un cordonnier vend des bottes à peu près au même titre. Peu importe qu'il s'enivre ou soit malpropre, si sa marchandise est

3

bonne et pas trop chère. La foi est tellement ancrée dans l'âme du moujik, qu'elle lui fait perdre de vue la personne du ministre lui-même, pour n'envisager que le rôle qu'il joue et la place qu'il occupe dans l'Eglise.

Au milieu de ces tristes réalités, il y a de nobles et assez nombreuses exceptions. Le haut clergé compte dans ses rangs des personnages de haute valeur comme talent et comme science. Le jeune clergé renferme également des membres plus distingués et qui ont, à un plus haut degré que ceux qui les ont précédés, le sens de la vocation sacerdotale. L'Eglise, pour ces jeunes popes, n'est pas un marché, et il ne doit pas y avoir place pour le trafic dans les choses religieuses.

Mais ceux-là même, s'ils sont soutenus par leurs évêques, ce qui arrive souvent, ont à endurer mille tracasseries de la part de leurs confrères, et quelquefois, ce qui est plus étonnant, de la part de leurs paroissiens. Ceux-ci ne comprennent pas du premier coup cette nouvelle et étrange manière d'exercer le ministère. « C'est extraordinaire ; un homme sensé ne ferait pas cela," fait dire Potapenko aux paroissiens de Cyrille, le héros de son roman. Lisez ce livre intitulé *Le Pope*, et vous vous demanderez avec épouvante dans combien de générations sacerdotales l'esprit du clergé russe sera modifié, au point de se rapprocher un tant soit peu de celui de l'admirable clergé romain.

Parmi les exceptions dont nous venons de parler, il convient de placer le confesseur du Tsar qui est toujours un simple pope marié. On peut y ajouter encore quelques rares unités, perdues dans les différents coins de la Russie. J'y mettrais de même le fameux Père Jean Serguéïef, le prétendu thaumaturge de Kronstadt. C'est lui qu'on ne manque jamais d'appeler, dans les cas de graves maladies, auprès de la personne du Tsar ou de quelque membre des grandes

familles. C'est lui qui bénissait solennellement Félix Faure lors de son voyage en Russie, lui assurait mille et un bonheurs, ce qui n'a pas empêché le malheureux Président de finir bien misérablement, peu de temps après. C'est encore lui qui, au mois de mars 1899, bénissait solennellement, à Kronstadt, le fameux brise-glace *Iermak*.

Il y a donc entre le clergé russe et le clergé romain de profondes différences. Voilà peut-être pourquoi les protestants, sentant bien que toute tentative d'union en bloc avec Rome ne pouvait réussir, ont essayé d'unir l'Eglise anglicane, et cela à plusieurs reprises, avec l'Eglise russe. Ils auraient voulu faire de ces deux rameaux comme un tronc puissant de l'Eglise du Christ, capable de balancer l'influence de l'Eglise romaine. Ils voyaient, chez les Russes, tant d'aversion pour Rome, qu'ils entretenaient l'illusion d'y rencontrer de la sympathie en leur faveur, vu qu'eux, de leur côté, n'aiment pas Rome plus qu'il ne faut. Leurs tentatives ont toujours misérablement échoué ; leurs propositions d'union ont été rejetées, sans même avoir l'honneur de la discussion. Tout dernièrement encore, le célèbre évêque de Londres, Sa Seigneurie Creighton, a vu ses avances et ses demandes accueillies par la même fin de non recevoir.

La raison en est que l'Eglise russe est en possession d'un véritable sacerdoce, d'une véritable hiérarchie, et elle le sait. Les sacrements qu'elle confère sont de véritables sacrements, tandis que l'Eglise protestante n'a rien de réel sur ces points fondamentaux du culte chrétien ; son sacerdoce n'existe pas, ses sacrements, à part le baptême, n'en ont que le nom, et, encore une fois, l'Eglise russe le comprend.

Cette dernière possède donc, comme l'Eglise romaine, un véritable sacerdoce. Ses évêques et ses prêtres ont réellement le caractère épiscopal et sacerdotal. Les sacrements que confèrent ses ministres sont les véritables sacrements

institués par le Christ. Bien qu'au schisme primitif de Michel Cérulaire soient venues se greffer, avec le temps, des hérésies formelles, la suite régulière de ses évêques n'a jamais été interrompue, comme dans l'Eglise anglicane.

Il résulte de là que ce qui la sépare de Rome n'est pas l'existence d'une fausse hiérarchie, mais bien des divergences de dogmes et de rites religieux. Ce sont ces divergences qui nous restent à voir. Nous terminerons notre travail en donnant quelques détails sur les hérésies multiples qui, depuis trois siècles surtout, la divisent, et cela au point de faire craindre pour son existence même, si jamais la puissance civile l'abandonne à ses propres ressources.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

L'ÉGLISE RUSSE, SA DOCTRINE, SES RITES, SES HÉRÉSIES

Les divergences qui séparent l'Eglise romaine de l'Eglise russe sont de deux sortes : les unes regardent le dogme, les autres relèvent du rituel.

Les premières peuvent se réduire aux cinq points suivants : la procession du Saint-Esprit, les Russes, avec les Grecs, affirmant qu'il ne procède que du Père ; le dogme de l'Immaculée-Conception qu'ils n'admettent pas ; le purgatoire, qu'ils entendent dans un sens différent de nous, à savoir que les âmes qui y sont détenues ne peuvent pas, par leurs souffrances, obtenir la rémission de leurs péchés, et qu'elles ne sont secourues que par les bonnes œuvres des fidèles ; le dogme des indulgences et surtout, l'infaillibilité du pape et sa primauté de juridiction. Ce dernier point est, d'un grand bout, le plus important. Sur les autres, l'entente serait relativement facile. Mais, sur celui-là, grâce à l'aversion profonde des populations pour tout ce qui est romain, aversion grossie par des siècles de schisme, le rapprochement paraît humainement impossible : c'est essentiellement l'œuvre de Dieu. Prier pour obtenir ce résultat, voilà donc un de nos grands devoirs. D'autant que c'est entrer pleinement dans les vues de Léon XIII, ce pape extraordinaire à tous les points de vue, et dont une des plus vives préoccupations est la réunion des Eglises orientales avec l'Eglise romaine.

Les divergences qui se rapportent aux rites sont plus nombreuses et plus apparentes. Ce sont quelques-unes d'entre elles qui frappent tout d'abord l'étranger arrivant en Russie,

parce qu'elles se trahissent dans toutes les cérémonies du culte extérieur. Voici comment le P. Tournebise les résume :

Baptême par immersion ; confirmation donnée immédiatement après le baptême, et cela par un simple prêtre ; usage du pain fermenté pour l'eucharistie ; communion sous les deux espèces ; mariage des prêtres ; pas de chanoines dans les églises cathédrales (il est douteux que Rome songe jamais à leur en imposer) ; prêtres et moines portant la barbe ; abstinence du mercredi et du vendredi ; manière de faire le signe de la croix, de l'épaule droite à l'épaule gauche et cela avec trois doigts ; après la consécration, le prêtre verse un peu d'eau dans le calice, pour symboliser la ferveur des saints ; réserve eucharistique du jeudi-saint qui sert pour les malades de toute l'année ; le patriarche de Moscou seul consacre, pour toute la Russie, le saint chrême, dans la composition duquel rentrent un grand nombre d'aromates.



Parmi ces pratiques, celles que les étrangers sont à même de constater à chaque instant, sont la barbe des moines et des popes, dont nous avons déjà parlé, et la manière de faire le signe de la croix.

Les Russes en effet ont une religion que nous pourrions qualifier d'essentiellement démonstrative. Les signes de croix sont multipliés à l'infini ; jamais un moujik ne passe devant une croix ou une image, sans faire deux ou trois signes de croix additionnés d'autant de saluts profonds, à la russe. Que ce soit dans la rue ou les églises ; qu'il fasse beau ou mauvais temps, rien n'arrête ses gesticulations religieuses, et, à ce point de vue, cet humble paysan ignorant donne une bonne leçon à nos excellents catholiques, qui, tout en se prétendant éclairés et convaincus, rougissent de se signer en s'asseyant à la table d'un hôtel ou d'un bateau à vapeur.

Les nobles, les personnes instruites, l'*intelligence*, comme on dit là-bas, ne s'astreignent pas à ces pratiques extérieures de foi religieuse. Le respect humain est toujours plus grand chez eux que chez les petits, de plus, le contact de l'enseignement des universités allemandes et françaises leur a trop souvent hélas! fait perdre la foi. Ils continuent à se dire orthodoxes; ils remplissent même leur devoir pascal, pour être sûrs que leurs noms seront inscrits sur le cahier des pâques, mais uniquement pour obéir à une loi qui le leur commande et pour sauvegarder ainsi leur situation officielle. Pour eux, c'est une simple cérémonie légale, sans aucune valeur religieuse; cela correspond un peu aux jetons de présence qu'on exige des membres de certaines assemblées.

Dans les églises, le spectacle devient vraiment intéressant.

Ces églises diffèrent des nôtres en ce qu'elles sont complètement divisées en deux parties, à l'entrée du sanctuaire, par une riche cloison à laquelle on suspend des icônes ou images et qu'on appelle, pour cette raison, iconostase. Au Cazan, l'iconostase est en argent massif, produit des dépouilles enlevées, dit-on, à l'armée française, en 1812.

En face de l'autel, l'iconostase est percée d'une large porte, la porte royale. Elle reste ouverte depuis le commencement de la messe jusqu'à l'offertoire, ce qui permet aux fidèles de suivre les cérémonies.

Après l'offrande les portes royales se ferment et les fidèles ne voient plus rien de ce qui se passe à l'autel. Cependant, après la consécration, elles s'ouvrent de nouveau, et les officiants, couverts de leurs habits éblouissants d'or et de pierreries, s'avancent à la balustrade, la parcourent lentement, à plusieurs reprises, présentant les saintes espèces à l'adoration des fidèles. C'est le moment le plus solennel et le plus imposant de la messe, d'autant que le chant qui s'exécute alors est tout simplement exquis. Il n'y a pas de

musique instrumentale dans les églises russes, mais les voix d'hommes et d'enfants sont si pures, si riches, si sonores, qu'on ne pense pas à l'absence de l'orgue. C'est un véritable ravissement.

Au moment de la communion, seconde apparition des officiants par les portes royales, pour distribuer la communion aux fidèles. A part le temps de Pâques, il n'y a guère que les tout petits enfants, ceux qui n'ont pas encore l'âge de discrétion, qui communient.

Spectacle aussi touchant que neuf pour nous, de voir ces chers petits, souvent portés dans les bras des mamans, s'approcher de la balustrade et recevoir, dans la cuiller d'or du célébrant, une parcelle du pain qui a été trempée dans le vin consacré.

Après l'âge de cinq ou six ans, ces bambins ne communient plus. Ils doivent, avant de se présenter de nouveau, acquérir l'instruction religieuse nécessaire. Il en résulte, qu'à vrai dire, la première communion, avec ses joies et avec ses impressions ineffaçables, n'existe pas chez les Russes.

Voilà les messes orthodoxes. En 1897, j'ai pu assister à une de ces messes à Notre-Dame du Cazan, l'une des principales églises de Saint-Pétersbourg.

Il y avait foule, mais tout ce monde se tenait généralement debout, les églises russes n'ayant jamais de sièges. Tous récitaient des prières, avec force saluts et signes de croix. A voir cette forêt de têtes chevelues se balancer d'avant en arrière, sans aucun ensemble, on se serait cru entouré de vagues vivantes, et l'on se prenait à penser au mal de mer ! Pas un assistant qui se servît d'un livre. Les fidèles font leur lecture avant d'aller à l'église. Une fois rendus, ils assistent, voilà tout.

Je n'oublierai jamais la dévotion, aussi caractéristique qu'édifiante, à première vue, d'un brillant officier cosaque

placé près de moi. C'était un homme superbe, un colosse, galonné sur toutes les coutures, la poitrine couverte de décorations, la lèvre boisée d'une paire de moustaches formidables. Au moment précis où les portes royales de l'iconostase s'ouvrirent pour laisser passer l'officiant avec les saintes espèces, voilà mon officier qui se met en frais d'une kyrielle interminable de signes de croix et de profonds saluts; puis, il se jette à genoux et répète religieusement ce qu'il venait de faire debout. Comme je le vis, une fois qu'il fût relevé, refaire avec une vivacité toujours croissante et une ardeur de néophyte les mêmes signes religieux, j'étais bien sûr d'avoir pour voisin un grand dévot de la sainte Russié, et, en pensant au rang élevé qu'il occupait évidemment dans l'armée, mon édification était complète. Or, jugez de ma stupéfaction, lorsque j'aperçus immédiatement le saint homme tirer de sa poche, et cela de la meilleure foi du monde, un délicat peigne d'ivoire avec lequel il se frisa soigneusement les moustaches, en lorgnant les dames qui l'entouraient. Jusqu'à la fin de l'office qui fut encore très long, il resta absolument immobile. Plus de saluts, plus de signes de croix, pas même à la seconde apparition des saintes espèces, à la communion: il avait, du premier coup, épuisé sa provision religieuse.

Cependant, nombre de gens ne prêtaient aucune attention au saint sacrifice. Un pope, installé sous une fenêtre, vendait des pains bénits, un autre des cierges, et le commerce allait rondement. Plusieurs fidèles, hommes et femmes, circulaient de tous les côtés dans l'église, vénérant la vitre et le cadre des icônes, murmurant des litanies et prodiguant à jet continu leurs profonds saluts et leurs signes de croix.

On ne se gênait pas d'abandonner la messe pour faire ces dévotes promenades, après lesquelles on revenait simplement à l'office. A vrai dire, les messes orthodoxes sont tellement longues, qu'on peut, sans trop d'inconvénient, se permettre ces digressions.

L'après-midi, nous étions à Saint-Isaac, la plus riche église de Saint-Pétersbourg. Nous étions curieux de voir l'iconostase et la balustrade en argent massif, ainsi que les colonnes monolites en malachite de l'Oural qui se trouvent de chaque côté de l'autel. Un moine était en chaire et lisait, avec un entrain merveilleux, les pages d'un cahier installé devant lui. Beaucoup de grands gestes oratoires, de puissants éclats de voix ; mais ses yeux ne quittaient pas un seul instant les pages du cahier où il puisait son inspiration. C'est que les prédicateurs russes sont obligés, par ordre du Saint-Synode, de toujours lire leurs sermons, lesquels ont dû être préalablement soumis à la censure ecclésiastique. Souvent, on envoie aux popes des sermons tout préparés. Ce sont presque toujours des traductions d'œuvres des Pères des premiers siècles ; les popes n'ont qu'à les lire, les auditeurs, en général, sont trop ignorants pour en tirer aucun profit. Ils n'ont pas même la consolation de profiter de cette lecture pour faire leur sieste, vu l'absence de sièges dans les églises. Ils sont obligés de se tenir debout, et le sommeil les exposerait à des écroulements scandaleux.

Quelques jours plus tard, j'étais au Kreml, dans la cathédrale de l'Assomption, église où Nicolas II avait été couronné l'année précédente. Une dizaine de moines chantaient l'office de l'après-midi. Leurs voix étaient superbes. Nulle part ailleurs, je n'ai entendu de voix de basse tonitruantes comparables à celle des diacres russes. En fait, celui qui possède un organe de cette nature se fait diacre. C'est la marque infaillible d'une vocation nécessaire. Pendant cette psalmodie, à la fois douce et puissante, un moine circulait, les bras ballants, l'encensoir à la main, d'une icône à l'autre (et il y en avait bien une cinquantaine dans l'église) multipliant devant chacune les saluts et les coups d'encensoir. Un de mes amis géologues, roumain de naissance et orthodoxe de

religion, avec qui je causais à ce moment, se précipita subitement à genoux et exécuta très rapidement un bon nombre de prostrations et de signes de croix, puis, se relevant le plus tranquillement du monde, nous continuâmes notre conversation. Comme le cosaque du Casan, mon ami roumain avait eu son petit accès de religiosité, et il avait retrouvé, une fois l'attaque passée, la tranquillité de l'esprit et du corps.

On compte à Moscou plus de quatre cents églises, à part les madones qui se voient partout sur la rue. Calculez, en partant de là, la consommation phénoménale qu'on y fait de saluts et de signes de croix.

Parmi ces madones, quelques-unes ont une vogue dont ne jouissent pas les autres. Il y en a qui vont visiter les malades à domicile, mais ces visites coûtent plus cher que celles du médecin. Quand la Vierge d'Ibérie, par exemple, quitte sa niche, près d'une des portes de Kreml, pour se rendre chez un malade, elle est voiturée dans son propre carrosse, traîné par de superbes chevaux, également sa propriété. Un corps de musique la précède, et des moines, spécialement attachés à son service, l'accompagnent. On comprend qu'un semblable déménagement est toujours dispendieux et que, par conséquent, les malades indigents jouissent rarement de ces pieuses faveurs. Pendant l'absence de la madone, on installe dans sa niche une excellente copie de la sainte image, afin de ne pas perdre, ne fût-ce qu'une demi-journée, le revenu de la vente des cierges que les fidèles y font sans cesse brûler en très grand nombre. Toujours pratiques nos amis les popes.

Je vous demande pardon de vous citer tous ces faits dont j'ai été témoin moi-même, *quæque ipse miserrima vidi*, dirait Virgile. Mon unique but était de vous faire toucher du doigt les différences profondes qui, même vues du dehors, sépare l'Eglise russe de l'Eglise romaine. Pour le peuple russe, le rituel paraît être presque toute la religion. On

dirait que les cérémonies extérieures l'emportent sur le dogme, à tel point qu'on en arrive à se demander si ce peuple a réellement la foi, dans le sens que nous donnons généralement à ce mot. Ne peut-on pas supposer plutôt que les observances extérieures sont, pour lui, la partie importante de la religion ; que le dogme ne l'occupe guère et que, pourvu qu'il puisse écouler ses signes de croix et ses révérences, il croit avoir accompli la plus large part de ses devoirs religieux ? S'il en est ainsi, la prétendue dévotion des Russes serait plutôt vaine observance qu'autre chose.



Deux sacrements sont, pour le catholique, comme la sauvegarde de sa foi, puisque c'est par leur secours qu'il l'entretient et la ranime : je veux dire l'eucharistie et la pénitence. Pour lui, ils constituent comme un foyer autour duquel se groupent, de près ou de loin, toutes les pratiques religieuses. Par le premier, nous entrons en communication intime avec notre Sauveur : nous adorons, nous remercions et nous demandons. Aussi de quelle dévotion, de quel respect, de quels hommages l'hostie sainte n'est-elle pas entourée dans nos églises ? Par le second, nous retrouvons la pureté de l'âme. Nous prenons une à une toute nos misères et nous les jetons aux pieds du prêtre, nous mettons à nu toutes les hideuses plaies de nos cœurs, et, en dépit de la honte et du respect humain, nous découvrons tout, afin que le médecin spirituel agisse en pleine connaissance de cause et applique les remèdes efficaces. Ne peut-on pas dire, en vérité, que ces deux sacrements, entendus et reçus de cette façon, sont la base indispensable de toute vie véritablement chrétienne ?

Or le russe suit, à ce sujet, une conduite toute différente de la nôtre. Le culte à l'égard de l'eucharistie n'existe pas

chez lui. On garde bien, dans les églises, la sainte réserve pour les malades. Le prêtre en fait tous les ans la consécration le jeudi-saint, et elle doit servir pour toute l'année. Or ce pain eucharistique a été trempé dans le vin consacré avant d'être mis de côté ; et l'on se demande s'il ne doit pas s'y déclarer bientôt une fermentation, dont le résultat doive être l'altération complète des saintes espèces et la disparition du sacrement.

Mais supposons que rien de tel n'arrive. Comment conserve-t-on la sainte eucharistie ? Voici comment les choses se passent à Pétersbourg. Je tiens ces détails d'un prêtre qui a résidé longtemps en cette ville.

Il visitait, un jour, avec un ami, une des grandes églises de la capitale. Un gras pourboire lui avait assuré la bonne volonté du sacristain son guide. Comme le Père ne lui avait jamais vu faire aucun signe religieux en passant devant l'autel où il croyait que se trouvait la sainte réserve, il lui demanda où était gardé le saint sacrement. Sans hésiter un instant et comme s'il se fût agi de la chose la plus ordinaire, le sacristain conduisit le prêtre dans un coin de l'église. Là il ouvrit le tiroir d'une armoire non fermée à clef, dans lequel se trouvait une boîte en carton, à coulisse, analogue à de certaines boîtes d'allumettes : il en poussa le couvercle et montra le saint sacrement en disant tout bonnement : " C'est ça." Le prêtre visiteur et son ami étaient stupéfiés, et ils regrettaient vivement d'avoir fait une demande qui devait provoquer une si grave irrévérence de la part du trop complaisant ciceroné.

Le P. Lobry, supérieur des Lazaristes de Constantinople, m'assurait à moi-même, lors de mon passage à Stamboul, que les popes grecs schismatiques, portent très souvent le saint sacrement dans leurs poches, afin de ne pas avoir à se déranger quand ils sont appelés aux malades. Il ajoutait

même, avoir rencontré, en Macédoine, des grecs-unis, romains ceux-là, qui le gardaient journellement dans leurs bureaux, pour la même raison. Quand on songe que ce sont de véritables prêtres qui agissent ainsi, que la présence de Notre-Seigneur dans l'eucharistie est aussi réelle chez eux que chez nous, on est comme saisi d'épouvante, et instinctivement, on se jette à genoux pour demander pardon et faire amende honorable.

Mais la pénitence au moins est-elle plus respectée, mieux traitée ! Ce sacrement qui atteint directement et immédiatement l'âme du fidèle, est-il reçu avec de meilleures dispositions ? Voici des faits : vous jugerez vous-mêmes.

Le russe, en général, ne se confesse qu'une fois par année, à Pâques. Dans un coin de l'église, on dresse un écran derrière lequel le pope se tient debout. A côté, un guéridon où est placé l'Evangile. Un pénitent se présente ; il reste debout lui aussi, met les mains sur l'Evangile et la confession commence. " As-tu volé, blasphémé ? T'es-tu enivré ? " demande le confesseur. A ces questions et aux autres qui se succèdent si le temps ne presse pas trop, le pénitent répond simplement : " Je suis un grand pécheur." Une fois les questions épuisées, le pope donne l'absolution et... ça coûte tant de kopecks ou de roubles, suivant les moyens du pécheur. On comprend, qu'avec ce système, un prêtre puisse confesser à la fois tout un régiment ou un pensionnat. Le fait est déjà arrivé.

Un noble de village, me disait le prêtre dont je parlais plus haut, fait mander le pope pour entendre sa confession pascale obligatoire. Le pasteur arrive pendant le dîner. On le fait attendre dans la cuisine avec le personnel de service. Le dîner fini, le pope est introduit. Après force salutations et révérences, il demande à son illustre pénitent si l'état de sa conscience est toujours comme d'habitude, comme les années

passées. « Exactement," répond l'homme au blason. « C'est bien, très bien ; je vous donne l'absolution, mais vous me devez, s'il vous plaît, tant de roubles." Ces absolutions à domicile coûtent toujours plus cher que celles qu'on va chercher à l'église.

Inutile, n'est-ce pas ? de se demander quels sont les effets spirituels de sacrements reçus avec de telles dispositions.

N'appuyons pas davantage sur ce côté vraiment effrayant de l'Eglise orthodoxe. Dieu seul est le souverain juge. Mais qu'il nous soit permis de nous demander ce que vaut la foi d'un peuple qui, dans l'ensemble, fait un tel usage ou mieux un tel abus des plus augustes sacrements de la religion chrétienne. Sur quel fondement solide et raisonné repose donc tout cet étalage de démonstrations religieuses ? Encore une fois, le doute vient comme malgré vous, et vous vous demandez si vous ne devez pas remplacer le mot de religion par celui de superstition. Sans doute, l'ignorance et la bonne foi entrent pour une large part dans toute cette manière d'agir. On en est convaincu, quand on sait que les sacrifices les plus pénibles n'empêchent jamais le moujik d'accomplir ce qu'il croit être son devoir religieux, et il est certain, qu'à ce point de vue, le paysan russe est profondément croyant. Mais voilà précisément pourquoi on ne peut que regretter amèrement de le voir mettre tant de zèle au service d'une religion schismatique ; et, tout en laissant à Dieu seul de le juger, il est bien permis de le plaindre.

***

Le calendrier russe est chargé de fêtes chômées. Il y en a presque autant que de dimanches. On a dit plaisamment, à ce propos, que le russe jeûne un jour sur trois, qu'il va à la messe le deuxième et qu'il travaille le troisième. La multiplicité de ces fêtes est précisément une des raisons qui ont

fait hésiter les autorités civiles et religieuses, quand, l'année dernière, il a été fortement question d'adopter le calendrier romain. Avancer la date de douze jours tout d'un coup, c'eût été priver plusieurs saints de leur fêtes, au moins pour un an; et on a craint les protestations d'un trop grand nombre de popes et de moujiks, protestations qui auraient pu amener une scission dans l'Eglise officielle. De plus, comment faire accepter aux russes ignorants un calendrier venant de Rome, l'œuvre d'un pape ? La chose paraît vraiment impossible, quand on connaît l'antipathie et les préventions déraisonnables dont est pénétrée, sur ce point, toute la population non instruite, laquelle est bien le grand nombre.

Ces craintes n'étaient pas chimériques; l'origine du RASKOL, cette grande hérésie de l'église russe, est là pour le prouver. Nous arrivons avec le raskol à l'étude des hérésies de l'église orthodoxe. Presque toutes les sectes russes, et elles sont innombrables, ont même point de départ que le raskol : la correction des livres liturgiques. Toutes, à part trois ou quatre, sont issues de lui.

Nous sommes au 17e siècle ; le tzar Alexis règne et Nikone est patriarche de Moscou. Depuis longtemps les livres liturgiques, écrits en vieux slavon, avec des caractères cyrilliques, avaient été corrompus par l'ignorance des copistes ou des imprimeurs. Les leçons étaient devenues erronées; des livres analogues offraient de grandes divergences de lecture; les missels fourmillaient de contresens ; on trouvait partout des interpolations bizares, souvent incompréhensibles, mais, par là même, plus vénérées du vulgaire.

Wassili III avait déjà voulu faire une réforme, et il en avait chargé un moine grec. Le projet échoua par l'opposition du clergé. Le correcteur fut condamné et renfermé dans un couvent.

Nikone à son tour mit la main à l'œuvre. Il réussit, car il

avait un grand savoir et jouissait, en même temps, d'une influence prépondérante sur le tzar Alexis. Des moines de Byzance préparèrent des éditions que Nikone fit approuver par un concile et qu'il imposa ensuite à l'église russe.

En dépit de la grande autorité du métropolite, le scandale fut énorme. Le haut clergé soutint Nikone. Le bas clergé et le peuple, c'est-à-dire la masse, protestèrent. Une véritable révolte religieuse s'ensuivit, et ce fut l'origine du groupe des *raskolniks* ou *vieux-croyants*. Voilà, en deux mots, l'origine du *raskol*, cette grandissime hérésie de l'Eglise russe, et dans laquelle se fondirent bientôt celles qui existaient auparavant. "Il n'y avait pas, dit Leroy-Beaulieu, dix moscovites capables de juger le fond du débat. La discussion n'en fut que plus violente."

Des moines, des diacres, des sacristains, dénoncèrent les corrections ; on les envoya au supplice. Le peuple en fit des martyrs et l'opposition, au lieu de désarmer, se continua avec un acharnement nouveau.

Nikone finit par être déposé lui-même, jeté en prison, puis enfermé dans un couvent, mais ses corrections restèrent.

Au fond, le débat roulait sur des points de médiocre importance. Il s'agissait de savoir si l'on devait faire le signe de la croix avec deux ou trois doigts, pour témoigner de sa croyance aux trois personnes de la Trinité ou au deux natures en Jésus-Christ ; si les processions devaient se faire dans le sens du soleil ou en sens opposé ; si l'on devait dire Issous au lieu de Iissous ; si l'on devait chanter, à certains moments de l'office, deux au lieu de trois alléluias, etc. A vrai dire, ces controverses rappellent d'assez près celles qui divisaient autrefois les Grecs et les Latins.

Le culte de la lettre, le respect servil de la forme, voilà la théorie religieuse du raskol. La forme est tout pour lui, et encore, la forme immuable du culte des ancêtres ; le ras-

kolnik est *vieux-croyant* dans la force du terme. Il croit la lettre et l'esprit indissolublement unis, il regarde la forme et le fond comme également divin. Chaque parole, chaque rite a un sens caché, et à ce point de vue, le raskol est éminemment religieux. Son formalisme a pour principe le symbolisme. Là est son originalité et sa valeur, qui le mettent en opposition directe avec les confessions protestantes. Il a poussé le symbolisme tellement loin, qu'il a fini par allégoriser tous les récits de l'ancien et du nouveau Testament.

Le raskolnik aime surtout la dévotion traditionelle, celle de ses pères, et en cela il unit ses idées religieuses avec l'idée de la patrie russe. En principe, la réforme de Nikone obligeait les fils à prier autrement que leurs pères, or, en Russie, ce changement devait amener de grandes perturbations. On recommandait autrefois de se tenir raide pendant les offices, de baiser les images et les reliques en retenant son haleine, de communier sans faire craquer le pain de communion, de s'incliner trois fois le matin et le soir devant les icônes en frappant la terre de son front, ou en se courbant au moins jusqu'à la ceinture. Le raskol voulut rester fidèle à toute cette liturgie enfantine ainsi qu'aux anciennes fêtes, sans excepter plusieurs coutumes d'origine évidemment païenne ; il ne distinguait pas. On peut donc regarder le raskol comme le dernier terme du nationalisme de l'Eglise.

Au 17e siècle, les Russes se défiaient beaucoup des catholiques, surtout des jésuites qui avaient pénétré jusqu'à Kief et y avaient ouvert un collège. Ils ne voulaient pas se laisser *romaniser*, comme les grecs unis, les ruthènes, de Pologne et de Lithuanie. Aussi parlait-on de la trois fois maudite langue latine. On ne voulait pas appeler Dieu *Deus*, mais bien *Bog*, en vieux slavon. Dire *Iissous* (Jesus) au lieu de *Issous* était diabolique. De toutes les façons, on tâchait de lutter contre l'étranger, ou, comme l'on disait, contre l'occidental.

Ces misérables chicanes, à propos de vétilles, de puérilités d'observances, mettent a nu l'ignorance religieuse de tous ces bons moujiks, et l'on se demande comment, de causes aussi ridicules, a pu sortir une révolte religieuse qui, après avoir atteints des millions de fidèles, s'est perpétuée, de siècle en siècle, jusqu'à nous.

Puis, tout naturellement, nous comparons ces populations soi-disant religieuses aux nôtres, qui le sont véritablement, et ce nous est une grande joie, additionnée peut-être d'un tout petit grain de pharisaïsme, de pouvoir nous dire que nous ne sommes pas comme ces malheureux publicains russes, et que nous ne confondrons jamais ici le dogme avec la discipline.

D'ailleurs les catholiques de notre province en ont déjà donné des preuves. Tout dernièrement, quand Rome faisait disparaître de notre calendrier plusieurs fêtes d'obligation, personne n'a songé à faire un schisme. Tellement peu, qu'on a demandé d'aller jusqu'au bout, et de retrancher l'obligation d'assister à la messe qu'avait maintenu, pour ces jours-là, l'autorité religieuse.

Et notre carême, l'ancien carême du temps passé ; ce bon vieux carême où l'on faisait abstinence complète, du mercredi des Cendres à Pâques, où l'on ne prenait absolument rien le matin, qu'est-il devenu ? Nous l'avons vu s'adoucir, nous avons assisté, pour ainsi dire, à son émiettement successif, il a même disparu une année, à peu près complètement ; et qui donc, cette fois encore, a protesté ? Qui donc a parlé de révolte, sous prétexte que nous ne jeûnions plus comme jeûnaient nos pères. Quelques vieux rigoristes ont bien trouvé que la religion changeait ; ils l'ont dit peut-être ; mais, le changement avait du bon, et les plus intransigeants ont bientôt fini par s'y accommoder.

Non, nous connaissons mieux que les raskolniks, et quelque chose qui arrive, quelque changement disciplinaire qui sur-

vienne, nous ne serons jamais des vieux-croyants. Nous faisons autrement. Nous nous contentons de tourner au protestantisme quand l'autorité religieuse place l'église paroissiale au sud-ouest et non au nord-est de la rivière... Certes, cela n'est pas le raskol; mais, au fond, est-ce plus explicable, plus excusable.



Les réformes de Pierre-le-Grand, arrivant peu après, augmentèrent le nombre des tenants de l'hérésie du raskol. Les adversaires politiques du Tsar réformateur se joignirent à ses adversaires religieux, et, dès cette époque, leur nombre dépassa plusieurs millions.

Pierre fut un grand scandale pour ses sujets. Il modifia tout, l'Eglise, le gouvernement, la vie privée, même le costume. Le premier de l'an fut reporté du 1er septembre au 1er janvier; les lettres slavonnes furent modifiées, quelques-unes retranchées; les mentons furent rasés, le voile des femmes arraché. Or cela venait toujours de l'occident. C'était la révolution de Nikone qui se continuait et le raskol, qui protestait sans cesse, devenait par le fait même une affaire de nationalité.

Bientôt des charges, des impôts apparurent. On les regarda comme le résultat de ces changements; la résistance s'en accrut d'autant. Les raskolniks repoussaient les passe-ports, le papier timbré, les nouveaux modes d'impôts et de service militaire. A toutes ces oppositions, ils trouvaient des motifs religieux, même contre l'enregistrement des naissances et des décès.

Au bouleversement général, résultat de toutes ces réformes de Pierre, les raskolniks ne virent qu'une explication : l'approche de la fin du monde. Pierre fut l'antéchrist. D'ailleurs, sa con-

duite privée, celle de sa cours justifiaient ce jugement dans une certaine mesure. Il avait répudié l'impératrice Eudoxie et vivait fort irrégulièrement au vu et su de tous. La mort mystérieuse de son fils et successeur Alexis lui fut imputée non sans raison. On disait en secret qu'il avait mis personnellement la main à la torture à laquelle avait été soumis l'infortuné tsarévitch, et qu'un coup de knout mal calculé, lancé par le bras impérial, avait précipité le fatal dénouement. Le prodigieux succès des entreprises de ce souverain, qui se faisait appeler *empereur* au lieu de *tsar*, était interprété comme un signe de la protection du diable, et les contractions nerveuses de sa figure comme celui de la possession diabolique. On en vint à le regarder comme un juif de la tribut de Dan, arrivé par usurpation au trône de Russie, à la place du vrai Pierre qui avait péri en mer. Enfin pour couronner le tout, on trouva dans son nom le chiffre de la bête de l'apocalypse, les lettres slaves ayant une valeur numérique comme les lettres grecques.

Ainsi s'organisa sous des dehors religieux, dans les classes non instruites et chez les mécontents qui étaient en grand nombre, la résistance contre toutes les innovations occidentales, œuvre de cet antéchrist prétendu.

Pas de tabac, cette herbe trois fois maudite. La bouche du diable exhale une fumée comme l'homme qui fume. Pas de thé ni de café, ces denrées coloniales, importées alors d'occident. Pas de sucre, parce que, dans les raffineries, on emploie le sang, ce qui est défendu par l'Ecriture. On ne veut pas même se servir de routes pavées qui sont les chemins de de l'antéchrist.

A tous ces sectaires intraitables, il fallait un signe extérieur de ralliement. On choisit la barbe. Ceux qui, conformément aux ordonnances de Pierre I, continuèrent à se raser, furent des hommes à figure libertine. C'était faire revivre

une objection d'Ivan IV contre les Jésuites ; ils se rasaient, ces bons Pères ; " coutume hérétique, disait le Tsar, qui défigure l'image de Dieu."

Comme le double alléluia, la barbe a eu ses martyrs. L'opposition sur ce point a été tellement forte en certains quartiers, qu'il a fallu céder et permettre le port de la barbe à des corps entiers de troupe, aux cosaques, par exemple.

Pierre I imposa lourdement la barbe. On paya l'impôt et la barbe poussa impunément sur ces mentons taxés. De sorte qu'on peut dire que le plus grand homme qu'ait jamais eu la Russie échoua littéralement contre la barbe russe.



On le voit, le raskol fut surtout une protestation contre les nouveautés. C'est le vieux russe par excellence, la glorification de l'immobilité. Il regarde l'ancienne vie religieuse et nationale comme préférable à la moderne ; il est rétrograde et opposé au progrès.

Venu un demi-siècle après l'établissement du servage, il trouva chez les serfs un terrain merveilleusement préparé pour sa rapide diffusion. L'esclave est toujours un sol propice pour la poussée des sectes. Ce fut comme une revendication de la liberté de l'âme, au moment où celle des corps disparaissait ; ce fut un asile ouvert à tous les adversaires du seigneur et de la loi.

Remarquons, une dernière fois et comme résumé final, que cette opposition revêtit à l'origine et garda dans la suite un caractère religieux et patriotique. Ce fut une hérésie, se développant avec une merveilleuse rapidité, tantôt à ciel ouvert, tantôt dans les sombres cachettes du servage et de la misère.

A l'heure actuelle, le nombre des raskolniks dépasse cer-

tainement quinze millions et il augmente tous les jours. Sa force est singulièrement accrue par la sympathie qui l'entoure, à raison de sa tournure essentiellement nationale. Le paysan ne regarde pas les raskolniks comme hérétiques ; au contraire, ils les juge plus dévots que les orthodoxes. On croit même que la majorité de la nation incline pour le schisme, et, le jour où celui-ci serait complètement libre, l'Eglise orthodoxe serait peut-être exposée à disparaître.

Les raskolniks sont souvent très riches, et cela beaucoup à cause de leur supériorité morale. De plus, contraints d'abandonner les affaires publiques, ils suivent mieux leur commerce et leurs affaires privées. C'est un peu ce que font les Coptes en Egypte, les Arméniens en Turquie et les Juifs partout. D'autant qu'ils furent maintes fois obligés d'avoir recours à la clef d'or, laquelle ouvre toutes les portes, celles du pouvoir aussi bien que celles de la prison où ils ont été à maintes reprises renfermés. Ils sont relativement libres depuis 1881.

Leurs marchands ont souvent d'énormes fortunes à Moscou, à Perm et dans l'Oural. L'argent est devenu le nerf du raskol, le rouble son arme. Ils accaparent l'industrie et le commerce de régions entières. Ils ont des signes secrets de ralliement et se rapprochent de ce côté des francs-maçons.

En général, les riches font un bon usage de leur fortune. Ils fondent des asiles, des hôpitaux, des écoles. De temps en temps, le gouvernement confisque ces institutions à son profit, mais ces braves gens recommencent sans jamais se lasser. Histoire de la poule qui pond un œuf chaque matin, pour remplacer, on dirait, celui qu'on lui a enlevé la veille.

Leurs maisons sont montées avec un luxe tout à fait occidental, mais tout provient de l'industrie russe. Ils n'importent rien. Petit à petit cependant leurs idées se modifient sur certains points, surtout parmi la jeune génération. On voit maintenant des jeunes raskolniks qui se rasent, fument, vont

au bal et au théâtre. De ce côté, le raskol fléchit devant la poussée des idées modernes.

Les raskolniks l'emportent encore souvent au point de vue de l'instruction, qu'ils aiment et essayent de répandre autour d'eux, sans trop regarder aux sacrifices pécuniaires que cela exige.

Comme ils n'ont pas de sacerdoce régulier, ils ont dû se rabattre sur l'étude de la bible. Malheureusement, le raskolnik n'a pour tout aliment à ses recherches que les apocryphes ou les lourdes compilations byzantines. D'ailleurs, par principe, il ne lit que les anciens livres, des livres de dévotion, surtout les éditions prénikoniennes, dont les contrefaçons abondent. Il en résulte que, grâce à la fausseté des sources, les raskolniks lettrés n'ont pas de science véritable. Ils ont une ignorance érudite. Comme ils restent en dehors des gymnases et des universités, ils ne peuvent prendre leur part de la vraie culture et du vrai savoir.



Cette immense hérésie du raskol, privée de toute autorité suprême, n'a pas tardé à donner naissance à un grand nombre de sectes plus ou moins distinctes les unes des autres. Sectes étranges, quelques-unes inoffensives, quelques autres à théories monstrueuses ; elles ont reproduit sur le sol de la Russie ce qu'on a vu se passer chez les protestants anglais et américains.

Tout d'abord, la difficulté de recruter le clergé a provoqué la division du raskol en deux groupes : les *Popovotsky* et les *Bespopovotsky*, raskolniks à prêtres et raskolniks sans prêtres. Ces derniers, ne pouvant avoir de culte régulier, ont voulu le remplacer par un surcroît de pratiques extérieures. Tout le formalisme méticuleux de l'orthodoxie s'y

retrouve exagéré : signes de croix cent fois répétés, prostration, saluts, etc. Il faut deux cents inclinations pour un enterrement. Un néophyte doit en faire deux milles par jour pendant six semaines, avec vingt prostrations à chaque centaine. Il y a vraiment de quoi attraper un douloureux lumbago pour ces pauvres catéchumènes. Ils ont une horreur suprême du sucre, du tabac et du lièvre.

Nous terminerons par l'énumération rapide des *principales* sectes issues du raskol. Tout d'abord, les *théodosiens* du nom de leur fondateur, qui prohibent le mariage ; les *errants* qui se cachent dans les déserts, pour éviter tout contact avec une morale condamnée ; les *muets* ou *non-priants ;* les *nieurs* qui disent que, depuis Nikone, il n'y a plus rien de sacré sur la terre : tout a été emporté au ciel. Plus de culte extérieur ; on adore Dieu en esprit. Et c'est ainsi qu'il arrive que le raskol, avec son orgie de ritisme, conduit droit au rationalisme. Ajoutez encore les *bailleurs*, qui passent le jeudi-saint la bouche ouverte, attendant que les anges leur apportent la communion ; les *tueurs-d'enfants*, les *étouffeurs*, les *assommeurs*, dont il est facile de deviner les aimables croyances. Enfin mentionnons les *millénaristes* ou *chercheurs-du-Christ*, lesquels, croyant que Napoléon I venait, en 1812, détruire la Russie orthodoxe, étaient prêts à le recevoir comme le messie. C'est ce qui explique pourquoi on trouve encore aujourd'hui le portrait de Napoléon dans tant d'izbas russes.

Nous ne dirons rien des sectes mystiques, des *klistys*, des *skoptsys*, des *skakoussys*, qui sont toutes tombées dans des pratiques immorales et sont disparues dans la pourriture, sauf les *skoptsys* qui auront bientôt, espérons-le, le même sort.

Parmi toutes ces sectes que nous venons d'énumérer, pas une ne repose sur autre chose que des idées ritistes ou mystiques. La prétendue altération des rites a été le point

de départ des plus importantes, de celles qui ont eu le plus d'influence. On comprend facilement, en partant de là, que le gouvernement russe en surveille les adeptes de très près, car le jour où l'Eglise orthodoxe serait sérieusement menacée, le pouvoir suprême lui-même en recevrait un rude contrecoup. Il disparaîtrait peut-être, ou du moins subirait des modifications profondes, capable d'amener une révolution générale. Or une révolution en Russie enfanterait des horreurs, auprès desquelles les tueries et les abominations de la révolution française ne seraient que jeux d'enfants.



A côté de ces sectes ritistes, dans une sphère tout à fait différente, il convient de placer celles qui sont issues de l'esprit rationaliste et protestant. Nous parlerons des trois principales : les *Molokanes* ou *buveurs-de-lait*, les *Doukhoborstes* ou *athlètes-de-l'esprit* et les *Stundistes*. Nous avons déjà reçu au Canada un contingent des seconds ; on nous annonce pour l'été prochain l'arrivée d'un bataillon de molokanes. Il est à propos que nous sachions un peu quelle doctrine religieuse et sociale professent ces futurs canadiens.

Les molokanes et les doukhoborstes se ressemblent beaucoup, aussi nous contenterons-nous de donner leurs caractères communs, d'après l'ouvrage de M. Leroy-Beaulieu.

Par opposition aux raskolniks, ils n'ont pas ou presque pas de culte et de cérémonies extérieures. Ils dédaignent les rites traditionnels et s'appellent des *chrétiens spirituels*. Ils repoussent comme matérialistes ou idolâtriques la plupart des pratiques ou cérémonies religieuses, offices, sacrements, etc. Ils ne se signent ni avec deux, ni avec trois doigts, ils ne signent pas du tout ; ils cherchent simplement *à connaître Dieu*. Pas de sacerdoce, la vraie Eglise n'ayant pas besoin de clergé ;

le Christ est le suprême pontife. Mais en revanche, tous reçoivent comme une délégation de ce souverain pontificat ; tous sont prêtres. Un ancien préside leurs assemblées religieuses, sans aucun caractère sacerdotal, sans aucun costume spécial.

Pas de sacrements. Le mariage est exclusivement une union d'amour, et, quand ce dernier sentiment disparaît, chacun des époux reprend sa liberté. En d'autres termes, ils préconisent l'union libre.

Dieu est esprit, disent-ils, donc prosternons-nous...en esprit ; pas d'images qui seraient des idoles. Les orthodoxes gardent religieusement une icône dans un coin de chaque chambre de leurs maisons, c'est le coin saint ; les doukhoborstes jettent les icônes par la fenêtre. Ni églises, ni chapelles ; le corps de l'homme est le temple de Dieu ; il n'est pas fait de poutres, mais de côtes. Ils se réunissent dans une maison quelconque, disent le *Pater*, lisent l'écriture et chantent des psaumes : un ancien préside.

L'origiue de cette théologie, à teinte rationaliste très marquée, est assez obscure. On se croirait justifiable d'y voir une poussée du protestantisme allemand. Ce n'est toutefois qu'au 18e siècle que ces hérésies prennent corps. Le premier apôtre des doukhoborstes paraît avoir été un soldat, peut-être un prisonnier allemand, vers 1740, dans l'Ukraine. De là, la secte passa dans le gouvernement de Tambof, pour se partager en deux camps, et, vers la fin du 18e siècle, on les trouve à la fois à Moscou et sur la Volga.

En 1775, le Saint-Synode s'en occupa ; naturellement, ce fut pour les condamner. Paul I les exila en masse en Sibérie, mais cette mesure fut avant tout politique. Alexandre I s'étant montré plus tolérant, les sectaires exilés demandèrent à être réunis dans une contrée moins inhospitalière, et, en 1800, on leur assigna des terres au nord de l'Azof. Là ils

formèrent une espèce de communauté et vécurent tranquilles pendant près d'un demi-siècle.

Ce fut alors qu'ils reçurent la visite de leurs frères, les quakers d'Angleterre, absolument comme les quakers de Pensylvanie sont venus au Canada, souhaiter la bienvenue à leurs frères les doukhoborstes, lors de leur arrivée. Les bons Anglais furent étonnés et réjouis à la fois de trouver une nouvelle Pensylvanie sur les bords de l'Azof. Ils s'émerveillèrent des connaissances que les doukhoborstes avaient des écritures, ainsi que de ce qu'ils appelaient ingénuement la hardiesse de leurs spéculations.

L'anarchie, on devait le prévoir, se mit bientôt dans leurs rangs, et, en 1841, Nicolas I les transporta une troisième fois, dans la Transcaucasie. Huit mille prirent le chemin de ce nouvel exil. Ils y fondèrent des villages florissants, aux environs de Batoum et de Kars. Ce sont ces villages qui nous ont expédié les nôtres.

Le rationalisme des doukhoborstes est tout imprégné de mysticisme ; mais, comme ils sont illettrés, on ne saurait attendre d'eux une théologie bien arrêtée.

Une anecdote montre jusqu'à quel point les doctrines de semblables hérésies peuvent rester longtemps indécises. Un professeur ecclésiastique de Kief, M. Novitsky, ayant entrepris de réfuter les doctrines des doukhoborstes dont lui-même n'avait, comme tout le monde, qu'une vague connaissance, eut la surprise de recevoir les remerciements des sectaires. Le travail du controversiste orthodoxe fut acheté par les hérétiques, comme pour leur tenir lieu de catéchisme et de règle de foi, si bien que le prix de ce livre monta à cinquante roubles et que le malheureux auteur en devint quelque peu suspect !

Pendant que les molokanes prétendent fonder leur religion sur la Bible, les doukhoborstes n'accordent à l'écriture qu'un

rôle très secondaire, ils laissent une large part à la tradition, appelant l'homme le livre vivant, par opposition à l'écriture qui est lettre morte.

Le Christ, disent-ils, a, tout le premier, préféré la parole à la plume.

La grande originalité des doukhoborstes est la croyance à la révélation intérieure. Suivant eux, le Verbe divin parle en chaque homme, et cette parole intérieure est le Christ éternel. Ils rejettent la plupart des dogmes, ou ne les admettent que d'une manière symbolique : ainsi de l'incarnation, de la rédemption et de la trinité. D'ignorants moujiks interprètent les mystères d'une façon analogue à celle des hégéliens ; l'incarnation, affirment-ils, se reproduit dans la vie de chaque fidèle : le Christ vit, enseigne, souffre et ressuscite dans chaque chrétien.

Ils nient le péché originel, soutenant que chacun ne répond que de ses fautes. S'ils admettent une tache primitive, ils la font remonter à la chute des âmes, avant la création du monde visible ; car, dans leur cosmogonie à demi gnostique, ils croient à la préexistence des âmes. Cette croyance leur a fait attribuer des coutumes aussi barbares que logiques. Comme Haxthausen remarquait la vigueur des doukhoborstes de la Molochtna : " Il n'y a rien d'étonnant, lui dit son guide, ces athlètes-de-l'esprit mettent à mort les enfants débiles ou contrefaits, sous prétexte que l'âme, image de Dieu, ne doit habiter qu'un corps sain."

Quelques-uns de ces paysans ont poussé la spéculation jusqu'à ne plus reconnaître à Dieu qu'une existence spéculative, ou mieux, subjective, et à l'identifier avec l'homme. Ils s'inclinent les uns devant les autres, prétendant adorer la forme vivante de Dieu, l'homme. Ces moujiks prononcent ainsi à leur manière, le *fiat Deus* de certains philosophes. Pour eux, la trinité, c'est la mémoire, la raison, la volonté.

Ils nient la vie éternelle, le paradis, l'enfer. Le paradis doit se réaliser sur cette terre; absolument la doctrine de Tolstoï. Après de longues années d'études et d'observations, après une conversion à la foi chrétienne annoncée avec grand fracas, le fameux écrivain russe a fini par aboutir à un dogme que des paysans illettrés du Caucase défendaient depuis plus de cent ans. C'est peut-être ce qui lui a valu la sentence d'excommunication que les chefs de l'Eglise russe viennent de lancer contre le célèbre philantrophe.

Ils admettent la migration des âmes. A leurs yeux, le Christ n'est qu'un homme vertueux. Jésus est le fils de Dieu, dans le sens où nous le sommes tous nous-mêmes. " Nos vieillards, disent-ils, en savent plus long que lui." L'Eglise est la réunion de tous ceux qui marchent dans la lumière et la justice, chrétiens, juifs ou musulmans.

Toute cette métaphysique de paysans ne pouvait, dans un tel milieu, recruter beaucoup d'adhérents. Aussi le nombre de doukhoborstes a-t-il toujours été très restreint, quelques milliers à peine. Les molokanes au contraire se chiffrent par centaines de mille. Chez eux le mysticisme s'est évaporé et a cédé la place au rationalisme pur. Ils interprètent très largement l'écriture. " La lettre tue," aiment-ils à dire. Tout l'évangile doit se prendre au figuré. Franchement unitaires, leur christianisme ressemble à celui de Newton, de Milton et de Locke.

La conception sociale de ces rationalistes aboutit à une sorte de théocratie démocratique. La société civile est réellement l'Eglise, et elle doit être constituée sur les principes évangéliques, c'est-à-dire sur l'amour, la liberté, l'égalité. Nous voilà arrivés aux fameux principes de 89. Le vrai chrétien doit être libre de toutes lois et obligations humaines. Les autorités humaines ont été établies par Dieu, mais seulement pour les fils du siècle, or les chrétiens ne sont pas de

ce monde ; le vrai chrétien n'obéit donc qu'à la loi de Dieu écrite dans son cœur. Ils en arrivent ainsi au radicalisme politique.

Il y a, de ce côté, tout un travail d'initiation à faire chez nos doukhoborstes par nos amis les politiciens bleus ou rouges. A l'heure actuelle, on leur refuse le droit de voter, mais il faut prévoir le jour où ce privilège leur sera octroyé. Le parti qui, d'ici à cette date, aura persuadé à ces braves moujiks qu'il est celui des vrais chrétiens, par opposition à l'autre, qui est celui *du siècle*, ce parti, dis-je, sera assuré d'avoir leurs suffrages. Quelque rude que paraisse cette tâche, elle ne dépasse pas les étonnantes facultés de nos cabaleurs.

En attendant, les doukhoborstes s'en tiendront à leur radicalisme social. Comme les quakers et les moraves, ils ont une grande répugnance pour le serment et la guerre. Ils ne veulent pas payer l'impôt, sous prétexte que les chrétiens spirituels n'appartiennent pas à César mais à Dieu. Beaucoup d'entre eux, pour cela, ont été knoutés et déportés par Nicolas I, d'autres enfermés dans des asiles. Ils furent alors obligés de se plier à la loi commune et d'en arriver à des compromis. En théorie cependant, ils continuent à nier les droits de l'empereur et du pouvoir civil.

Ils ont des espérances millénaires ; ils attendent, comme Tolstoï, le règne universel de la justice et de l'égalité. En 1812, ils envoyèrent une députation à Napoléon I, lui demandant s'il n'était pas le libérateur annoncé. Elle fut interceptée par les cosaques.

Ces sectes ont donné le jour à quelques exaltés communistes comme Popof, en 1825, qui mourut exilé en Sibérie, et Grégorovief, sous Alexandre II. Mais les phalanstères de ces deux illuminés n'ont jamais eu qu'une existence éphémère.

La charité est en grand honneur chez les doukhoborstes et

les molokanes. Ils ne souffrent pas de pauvres parmi eux, et c'est par des motifs de charité véritable qu'ils viennent au secours des indigents. En revanche, ils n'admettent pas de distinction de classes, de grades ou de titres, et ils poussent cette idée d'égalité jusqu'à des exagérations absurdes. Chez les doukhoborstes, on prône l'égalité absolue des sexes et des âges ; plus de distinction entre le père, la mère et les enfants. On appelle simplement le père : *Starick*, le *vieux* ; la mère : *Starouhka*, la *vieille*. Les femmes boivent et fument comme les hommes, par principe d'égalité.

La troisième secte, les *Stundistes*, issue du contact des anabaptistes allemands établis aux environ d'Odessa, se rapproche franchement des confessions protestantes. Ils se soumettent volontiers aux lois, mais, en dépit des poursuites les plus acharnées, ils refusent obstinément le ministère du clergé orthodoxe. C'est plus simple et moins dispendieux.

Nous passerons sous silence toutes les autres sectes russes ; leur étude exigerait presque un volume, volume qu'il faudrait encore supplémenter chaque année, car de nouvelles pousses d'hérésie jaillissent tous les jours. Ce sont comme les herbes de la steppe qui se resèment spontanément. Ici encore, l'imposture et le fanatisme se côtoient et se prêtent un mutuel appui. Le moujik, si avisé en toutes choses, reste naïf en religion et en politique. Il accueille tout, faux prophète, faux tsar, faux Christ, etc. Aussi le code prohibe-t-il très sévèrement les faux prophètes et les faux miracles.



Il est évident que le gouvernement russe ne peut voir toutes ces hérésies que d'un très mauvais œil. Plusieurs sont franchement socialistes ; toutes s'attaquent à l'orthodoxie et l'affaiblissent en la divisant. Or celle-ci et l'Etat sont trop

intimement unis, trop mutuellement solidaires, pour que le pouvoir suprême ne vienne pas au secours de l'Eglise. En Russie, le gouvernement a la main rude, les hérésies s'en sont souvent aperçu. On ne leur a pas ménagé l'exil, la prison, le bûcher, la torture. Mais on ne cherchait pas tant à convertir les cœurs qu'à sauver les apparences. On ne se souciait pas de guérir le mal dans sa racine, il suffisait d'en masquer le progrès. En fin de compte, mieux eût valu un fanatisme moins accommodant. D'autres Eglises ont brûlé autrefois, c'était l'argument du temps ; aucune autre n'a remplacé le bûcher par le *bakchich*. L'autodafé espagnol était plus barbare, la *vziatka* russe, plus répugnante.

Ces mesures de répression n'ont jamais réussi comme on l'espérait. Après de longues persécutions, on a enfin décidé de laisser aux sectes une demi-liberté. Mais on s'en est tenu à des demi-mesures et la législation est restée fort incohérente. Il y a surtout une marge immense où la cupidité, la vénalité, la canaillerie de l'administration *(du tchinoviems)* et du bas clergé peuvent se donner libre carrière. " La loi, dit un proverbe russe, est une corde mal tendue ; les grands passent par-dessus, les petits par-dessous."

Voilà l'explication de la facilité avec laquelle les autorités russes ont laissé partir les doukhoborstes. Il en sera de même des molokanes, si tant est qu'ils doivent nous arriver à leur tour, comme l'annonçait dernièrement la *Gazette* de Montréal. Le départ de quelques milliers de sujets passera à peu près inaperçu, grâce aux nombreux millions qui peuplent cet immense empire. De plus, son sol aura été purgé d'une hérésie et son Eglise officielle, raffermie d'autant, n'aura plus qu'à s'occuper des autres, et certes, il lui en reste encore assez.

Et nous, que ferons-nous de ces orthodoxes hérétiques ? Ils sont robustes, et, s'ils le veulent, ils feront d'excellents colons. Mais ils sont russes, et, à ce titre, il est à redouter

qu'ils aient le travail en assez mince estime. Espérons du moins qu'ils consentiront à modifier quelques-uns de leurs principes religieux et sociaux, afin de se mettre au niveau de la société où ils ont choisi de vivre.

Devons-nous espérer qu'ils se fondront plus tard dans ce qu'on appelle quelquefois le grand tout de la nation canadienne ? Tout d'abord, ce grand tout me paraît encore à faire, et, si jamais il se réalise, je ne me figure pas que des races aussi particularistes y disparaissent si vite et sans résistance.

Voilà autant d'inconnues que l'avenir seul peut dégager. En attendant, et pour nous rassurer dans la mesure du possible, rappelons-nous que ces doukhoborstes sont de braves gens, honnêtes et charitables. Mais n'oublions jamais qu'ils sont russes. " Chez le russe, dit Walizewski qui les connaît bien, sous une écorce grossière, vous avez chance de trouver un homme infiniment doux. N'y insistez pas ; n'y comptez pas trop. Il a des réveils terribles."

Le russe est un peuple à part, comme la Russie est un pays à part, " la sixième partie du monde ", disait un Tsar.

" Par sa situation géographique entre l'Europe et l'Asie, nous citons encore Walizewski, par sa situation historique entre une suite d'enclumes où le prêtre byzantin, le soldat tatare et l'aventurier allemand ont tour à tour martelé son génie, ce pays, à la fois jeune et vieux, a été et est encore désorbité et déséquilibré. Inculte par ici, raffiné par-là. Pourri avant d'être mûr, a-t-on dit. Prématurément mûri d'un côté ? Oui, avec un assemblage troublant d'instincts sauvages et d'aspirations idéales, de luxe intellectuel et de profondes misères morales.

" Immense réservoir d'énergies physiques et morales, continue le même écrivain, découvert soudain entre la vieille Europe, fatiguée de vivre, et la vieille Asie, lasse de n'avoir pas vécu. Abîme où sombreront les communes destinées ?

Peut-être. Fontaine de Jouvence ? Peut-être encore. Penchées sur l'un et l'autre bord, les foules regardent anxieuses, scrutant les profondeurs, jetant la sonde."

Nous ne croyons pas que, de tous les peuples de l'univers, il y en ait un qui, à l'heure présente, suive avec autant d'anxiété que le peuple anglais, le mouvement troublant de cette sonde fantastique.

Comme conclusion finale de cette trop longue étude, permettez-moi d'ajouter que nous, canadiens-français et catholiques, nous devons remercier sincèrement la divine Providence qui nous a fait naître dans une Eglise vivante ; une Eglise qui agit et qui travaille efficacement à la sanctification de ses membres, en mettant en honneur les efforts personnels ; une Eglise dont les pasteurs se sacrifient généreusement, sans calculer avec les profits qu'ils peuvent espérer de leur abnégation ; une Eglise enfin dont le chef suprême fait l'admiration de l'univers et dont la parole infaillible, se faisant entendre bien haut, au-dessus des chicanes où se débattent les misères de la politique et de l'ambition, proclame solennellement au monde la vérité qui ne change pas, indique à ses enfants la voie à suivre, sans tenir compte autrement de la grandeur ou de l'étroitesse de la puissance civile.

Pour ce suprême bienfait, qui s'apprécie surtout quand on examine la triste situation de ceux qui en sont privés, sachons trouver dans notre cœur une parole, un cri de reconnaissance, et jurons une fidélité sans défaillance à notre divin Chef, et à son représentant, persuadés que, seul, il est vraiment la *voie*, la *vérité* et la *vie*.

TROISIÈME CONFÉRENCE

donnée par

M. l'abbé A.-H. Gosselin

Docteur ès lettres et membre de la Société Royale

LE XIX[e] SIÈCLE

Tableau des premières années: Bonaparte et Pie VII.

M. le Recteur,

Messieurs,

M. de Vogüé, l'un des esprits les plus distingués, l'un des écrivains les plus brillants de notre époque, compare quelque part les événements de l'histoire à des tableaux, qui s'enroulent au fur et à mesure qu'ils se développent sous nos yeux. La transition du siècle qui vient de s'éteindre au siècle nouveau lui suggère de graves réflexions :

" Devant ce brusque évanouissement de siècle, dit-il, j'ai ressenti une impression pareille à celles qui m'assaillaient jadis, dans les ruines des grandes cités d'Asie. Devant ces toiles roulées, la parole d'Isaïe m'est revenue à la mémoire : " *Generatio mea ablata est et convoluta est à me, quasi tabernaculum pastorum.*—Ma génération a été enlevée, elle a été repliée comme la tente des pasteurs (XXXVIII, 12)." [1]

C'est bien cela : les générations que nous avons connues ont passé, et, comme le voyageur dans le désert, après avoir

1—*Devant le Siècle*, par Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie française, p. 18.

dressé un instant leur tente, elles l'ont ensuite repliée pour s'en aller ailleurs. Nous ferons de même. Mais en attendant, il n'est ni sans intérêt ni sans utilité de déployer un peu ces *toiles roulées* dont parle M. de Vogüé, et d'en dresser comme un panorama.

Ces toiles déployées, c'est la plus ancienne, celle des premières années du dix-neuvième siècle, qui attire tout d'abord naturellement nos regards.

***

J'ai déjà lu dans les journaux et entendu surtout bien des jérémiades sur l'état actuel du monde, au début de ce vingtième siècle. Certes, il y a bien çà et là quelques points noirs, en Afrique, par exemple, et en Chine; il y a surtout le nuage toujours menaçant qui se dresse au-dessus de l'auguste Vieillard de Rome : mais, en général, que le monde me semble heureux et tranquille, en comparaison de ce qu'il était au commencement du siècle dernier !

Quand on songe qu'on était alors au lendemain du terrible ouragan de la Révolution qui s'était abattu sur la France, et l'avait bouleversée de fond en comble, renversant et détruisant tout sur son passage, trônes, propriétés, autels ! Suivant la pittoresque expression de Talleyrand, " la Révolution avait désossé la France [1]." Les nations de l'Europe s'étaient coalisées contre la France révolutionnaire : et il n'y a pas à dire : *Quare fremuerunt gentes ?* Elles se sentaient menacées dans ce qu'elles avaient de plus cher, dans leur autonomie, dans leur existence même. Déjà la vague révolutionnaire, franchissant les Alpes, avait envahi l'Italie ; et les républicains régnaient en maîtres d'un bout à l'autre de la Péninsule,

1—Le *Correspondant* de 1874, t. I, p. 1.

jusque dans les Etats Pontificaux. L'illustre pontife Pie VI, chassé de la Ville Eternelle, avait dû prendre le chemin de l'exil : il venait de mourir à Valence, en Dauphiné, à l'âge de 82 ans, après un pontificat de vingt-quatre ans, plein de labeurs et d'infortunes.

Tel était l'état de la France, de l'Europe, de l'Eglise, à l'aurore du dix-neuvième siècle.

Alors paraît un homme extraordinaire, qui semble désigné par la Providence pour enrayer la Révolution et remettre toutes choses en leur place. Bonaparte arrache le gouvernement de la France aux mains débiles du Directoire et se fait proclamer Premier Consul de la République [1]. En quelques mois il réussit à faire régner l'ordre à l'intérieur du pays, et ramène partout la confiance. A l'extérieur, la France se fait respecter : la brillante victoire remportée par le Premier Consul sur les Autrichiens, à Marengo, celle de Moreau [2], à Hohenlinden, forcent les puissances coalisées à signer la paix de Lunéville. Ce traité de Lunéville assure à la France la frontière du Rhin : il est du 9 février 1801 : voilà un début de siècle plein de promesses !

Ah ! si Napoléon, regardant le traité de Lunéville comme quelque chose de final, avait appliqué toutes les ressources de son génie à en consacrer à jamais le résultat, quel bienfait ! Le Rhin—il suffit de jeter les yeux sur la carte—semble bien, en effet, la frontière naturelle de la France [3].

1—Les deux autres consuls étaient Cambacérès et Lebrun.

2—" Il avait su commander cent mille hommes avec prudence et vigueur : personne, Napoléon mis à part, ne l'a fait aussi bien dans ce siècle ; et si la place du vainqueur de Hohenlinden est à une immense distance de celle du vainqueur de Rivoli, de Marengo et d'Austerlitz, cette place est belle encore...". (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Thiers, t. II, p. 264).

3—" C'est pourtant là que tôt ou tard, écrivait Châteaubriand en 1829, la France doit placer sa frontière, pour son honneur et sa sécurité."

Malheureusement, une ambition insatiable est trop souvent la compagne du génie. Ceux qui ont écrit sur Napoléon, même ses plus ardents admirateurs, comme Thiers, par exemple, n'ont pu s'empêcher de lui reconnaître cette ambition, qui n'avait pas de limites :

" Génie incomparablement actif et puissant, a dit M. Guizot, admirable par son horreur du désordre, par ses profonds instincts de gouvernement, et par son énergique et efficace rapidité dans la reconstruction de la charpente sociale. Mais génie sans mesure et sans frein, qui n'acceptait ni de Dieu, ni des hommes, aucune limite à ses désirs ni à ses volontés, et qui par là demeurait révolutionnaire en combattant la révolution ; supérieur dans l'intelligence des conditions générales de la société, mais ne comprenant qu'imparfaitement, dirai-je grossièrement, les besoins moraux de la nature humaine, et tantôt leur donnant satisfaction avec un bon sens sublime, tantôt les méconnaissant et les offensant avec un orgueil impie. Qui eût pu croire que le même homme qui avait fait le Concordat et rouvert en France les églises, enlèverait le Pape de Rome et le retiendrait prisonnier à Fontainebleau ?...

" Entre les grands hommes ses pareils, Napoléon a été le plus nécessaire à son temps, car nul n'a fait si promptement, ni avec tant d'éclat, succéder l'ordre à l'anarchie ; mais aussi le plus chimérique en vue de l'avenir, car après avoir possédé la France et l'Europe, il a vu l'Europe le chasser, même de la France ; et son nom demeure plus grand que ses œuvres, dont les plus brillantes, ses conquêtes, ont tout à coup et entièrement disparu avec lui [1]."

Que reste-t-il, en effet, de tous ces royaumes qu'il avait taillés dans la carte de l'Europe pour ses frères, ses fils, ses

1—*Mémoires de M. Guizot : Histoire de mon temps.*

beau-frères ? Que reste-t-il de ces journées fameuses qui s'appellent Castiglione, Arcole, Rivoli, Marengo, Wagram, Iéna, Austerlitz, Friedland, sinon quelques pages d'histoire glorieuses et brillantes, qui ont séduit nos esprits et notre imagination, dans nôtre jeunesse, et pour la France une grande auréole de gloire, mais qu'elle a achetée et payée au prix du sang de tant de milliers de ses enfants ?

M. de Vogüé appelle Napoléon " le génie furieux qui mit la France debout, et la saigna aux quatre membres." Mais comment se fait-il que la France se laissa si longtemps " saigner aux quatre membres " pour le plaisir de satisfaire l'ambition d'un conquérant insatiable ? " Un système de ruine pour les campagnes, joint à celui des réquisitions et de la conscription, aurait dû faire abhorrer l'Empereur du paysan. Mais on se trompe. Ses plus chauds partisans étaient là, parmi les paysans, parce qu'il les rassurait sur le retour des dîmes, des droits féodaux, de la restitution des biens des émigrés, et de l'oppression des seigneurs [1]."

Jamais homme ne fut plus habile pour électriser une armée : il savait atteindre chez le soldat la fibre sensible, et n'était arrêté, du reste, par aucun scrupule. Relisez sa harangue à l'armée d'Italie, au moment où il va, de Nice, faire la conquête de la Lombardie : y eut-il jamais plus impudent appel à la convoitise et à la passion du pillage ?

" Soldats, vous êtes mal nourris, et presque nus ; le gouvernement vous doit beaucoup, et ne peut rien pour vous. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables : mais ils ne vous procurent aucune gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; vous y trouverez honneurs, gloire

1—*Devant le Siècle*, pp. 42 et 113.

et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage ou de constance ? "

L'exemple du général soutenait d'ailleurs ses paroles [1]. Il s'élançait avec une ardeur intrépide à la tête de ses soldats, et les menait infailliblement à la victoire.

Gœthe exprime très bien le secret de sa force et de sa puissance :

" C'était, dit-il, un être d'un ordre supérieur. Mais la cause principale de sa puissance, c'est que les hommes étaient sûrs, sous ses ordres, d'arriver à leur but. Voilà pourquoi ils se rapprochaient de lui, comme de quiconque leur inspirera une certitude pareille [2]."

Cette confiance en son étoile, Napoléon l'avait communiquée à ses généraux, les compagnons, les instruments, les tributaires de sa gloire. Y eut-il jamais dans l'histoire, et verrons-nous jamais chef d'armée entouré de généraux comme ceux de Napoléon ? Masséna, Augereau, Davoust, Macdonald, Lannes, Kléber, Desaix, Murat, Moreau, Jourdan, Ney, Duroc, Marbot, et tant d'autres, quelle couronne admirable, digne du géant auquel elle était attachée ! C'étaient tous des héros sur les champs de batailles. D'où étaient-ils sortis ? Des entrailles de la Révolution. Chose remarquable : la plupart étaient même des esprits cultivés, qui ont laissé des mémoires remarquables sur les événements de leur temps : Macdonald et Marbot, par exemple. Tout dévoués à Bonaparte, il n'a qu'un désir à exprimer, pour qu'immédiatement ils lui obéissent et affrontent les plus grands dangers ; puis, en attendant qu'il récompense leur valeur par le bâton de maréchal ou quelque autre promotion, le grand homme leur

1—" Une armée est toujours faite à l'image du général. Son esprit passe à ses officiers, et de ses officiers se communique à ses soldats." (*Histoire de la Révolution*, Thiers, t. IX, p. 206).

2—*Revue des Deux-Mondes*, 1893, t. III, p. 457.

donne, s'ils sont encore jeunes, une petite tape sur la joue, ou leur pince l'oreille : vous savez que, de sa part, c'était la plus grande marque d'amitié [1]. Que de fois Marbot ne reçut-il pas cette récompense pour ses exploits ! La plupart des généraux de Napoléon, du reste, étaient animés de sentiments nobles et généreux :

Un jour,—c'était à Wagram, près de Vienne—Bonaparte a un ordre à communiquer à l'un de ses corps d'armée, séparé du sien par toute l'armée ennemie. Celui qui consentira à porter ce message, a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent de perdre la vie. Il appelle Marbot, qui n'est encore qu'aide de camp de Masséna, et lui en fait timidement la proposition. Marbot écoute la prière de l'Empereur ; il en comprend toute la portée : « Oui, dit-il, Sire, j'irai, j'irai...; et si je péris, je lègue ma mère à Votre Majesté ! »

C'est le même Marbot qui, dans ses Mémoires, racontant l'affreuse bataille d'Eylau (8 février 1807) où il faillit être foudroyé par les éclaboussures d'une bombe qui éclata près de lui, nous dit tout naïvement les pensées qui se présentèrent à son âme, lorsqu'il se réveilla du sommeil quasi léthargique où il s'était endormi : « J'avais repris, dit-il, mes facultés mentales, et mes pensées se portèrent vers Dieu et ma mère ! »

Voilà ce qu'étaient les généraux, au moins quelques-uns des généraux qui suivirent Napoléon dans sa carrière.

Encore une fois, quel dommage que ce génie, maîtrisant son ambition, ne se soit pas contenté, pour but de ses efforts et de ses ressources, d'assurer pour jamais à la France les bienfaits du traité de Lunéville ! Mais les hommes ne sont pas parfaits, et les grands génies moins peut-être que per-

1—*Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier*, par le baron de Menneval, t. I, p. 113.

sonne. Et ici, permettez-moi, messieurs, de vous citer une page de M. D'Héricault sur saint Louis, ce grand roi qui gouverna la France six siècles avant l'époque qui nous occupe. Saint Louis n'avait pas, tant s'en faut, le génie de Napoléon ; mais il avait la mesure, l'équilibre qui manquait à celui-ci : et ces qualités le rendent infiniment plus parfait aux yeux de Dieu et de l'histoire :

" Saint Louis, dit M. D'Héricault, n'a pas été un de ces êtres grandioses qui paraissent avoir reçu quelque chose de divin, une exaltation supérieure à la nature humaine. Il est resté un homme, et un homme de son temps. Bien des personnages historiques lui sont supérieurs par des élans de génie. Dans toutes les branches de l'intelligence, beaucoup d'individus sont montés plus haut que lui ; mais lui est monté en haut tout entier. Les autres sont tombés bas après avoir escaladé les régions supérieures ; lui ne faiblit en rien. Il ne domine pas son époque, ne la précède pas, il ne la dirige même pas, comme Charlemagne par exemple ; mais il n'a pas de vices. Il se contente de résumer son temps, de l'améliorer doucement et solidement. Il n'a rien de fulgurant, il n'éblouit pas la postérité ; c'est une lumière pure, qui brille d'un éclat plus caressant qu'aveuglant, et qui non seulement ne s'éteint pas, mais ne baisse jamais.

" Il n'est donc pas un être de génie transcendant, mais un homme d'équilibre parfait. Il est toujours admirable, sans jamais effrayer l'imagination, ni décourager les sages, amoureux de la perfection ; on l'aime toujours, sans regret et sans honte, et on le comprend sans effort. Il doit être comparé à cette église de Saint-Pierre de Rome, dont les murailles dépassent tous les autres monumens, mais qui est si harmonieusement proportionnée qu'il faut un effort d'imagination pour en apercevoir la grandeur [1]."

1—*Histoire anecdotique de la France*, t. II, p. 276.

Hâtons-nous d'ajouter, messieurs, à l'encontre de nos faibles idées, que si Napoléon, avec son génie transcendant, mais en même temps avec son ambition insatiable et démesurée, s'est abandonné à des campagnes vertigineuses à travers l'Europe, c'est qu'il avait évidemment une mission providentielle, celle de remuer jusque dans ses fondements cette vieille Europe, pour en faire sortir les germes féconds de progrès qui devaient éclore d'une manière si merveilleuse dans le cours du dix-neuvième siècle. Dieu a permis également que ce génie, représentant la force humaine à son plus haut degré, ait soumis la Papauté aux plus grandes humiliations qu'elle ait peut-être subies à travers les siècles, afin de faire mieux ressortir, par le triomphe de son Eglise, la divinité de cette institution : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia* [1].

" Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, dit Bossuet, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la leçon aux Rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons [2]."

Bonaparte en fit l'expérience dans ses rapports avec l'immortel pontife Pie VII.



J'ai hâte de considérer avec vous la douce et suave figure de ce saint pontife, qui se détache nettement de la toile qui nous occupe, à côté de celle du géant dont je viens de parler :

" La Providence, dit le cardinal Pacca, semblait avoir exprès réuni dans Pie VII toutes les qualités convenables à

1—I Cor., I, 27.
2—*Oraison funèbre de la Reine de la Grande-Bretagne.*

un pape fugitif et opprimé, innocente victime consacrée par une longue suite de malheurs et de souffrances. Cet air de modestie et d'humilité empreint sur son visage, ce sourire presque continuel sur les lèvres, cette affabilité si simple, si naturelle, faisaient la plus profonde impression sur les esprits, excitaient partout le respect et l'admiration [1]."

Pie VII et Bonaparte, la victime et l'oppresseur, apparaissent presque en même temps sur la scène du monde. Le 18 Brumaire, qui fit Napoléon Bonaparte Premier Consul de la République française, correspond au 9 novembre 1799 ; Chiaramonti, évêque d'Imola, fut élu Souverain Pontife le 14 mars 1800. Pie VII et Bonaparte ouvrent donc tous deux le dix-neuvième siècle.

Le conclave de Venise, qui se tint sous le protectorat de la catholique Autriche, et se termina par l'élection de Pie VII, dura trois mois et demi ; celui qui a élu Léon XIII n'a duré que trois jours. Le cardinal Consalvi [2] nous a conservé dans

1—*Mémoires du cardinal Pacca.*—L'auteur fut ministre de Pie VII du 18 juin 1807 au 6 juillet 1809. S'appropriant avec beaucoup d'à-propos les paroles du héros Troyen : " Je raconte dans ces mémoires, dit-il,

..............................Quæque ipse miserrima vidi
Et quorum pars magna fui............(Enéide, II)."

2—" Il était d'une stature moyenne, plutôt maigre, la tête légèrement inclinée en avant. Sa physionomie possédait au plus haut degré les deux séductions du sourire et du regard ; un œil plein de feu, mais dont il aimait à voiler l'éclat, décelait sa pénétrante intelligence ; son nez, légèrement busqué, donnait un caractère d'énergie à sa figure, dont l'expression, sans cela, eût paru trop adoucie. Le timbre de sa voix était extraordinairement sympathique. Je ne sais quel homme d'esprit a appelé les prélats romains les Armides de la diplomatie. Le mot n'était que juste pour Consalvi, tant sa personne dégageait de grâce et de séduction." — (Le *Correspondant* du 10 février 1901, p. 450).

ses Mémoires les lettres d'invitation au conclave que l'on s'était cru obligé d'adresser, suivant l'usage, aux différentes cours de l'Europe ; en lisant ces formules adulatoires et démodées que l'usage imposait à l'Eglise vis-à-vis de puissances qui bien souvent auraient mérité tout autre chose que des compliments, on se sent profondément humilié. Hélas ! que l'Eglise payait cher la protection qu'elle était censée recevoir de ces Majestés Très-Chrétiennes !

Chose remarquable, le nouveau pape Pie VII, comme plus tard l'un de ses successeurs à l'évêché d'Imola, puis au souverain pontificat, Mastaï-Ferretti, était tout à fait un homme de son temps, acceptant dans tout ce qu'elles ont de bon, les idées libérales et démocratiques :

" Pie VII, écrit M. D'Haussonville [1], n'avait, à aucun degré, les préjugés ni les tendances d'un pontife de l'ancien régime. Dans la lutte engagée en Europe, ses vœux sincères étaient du côté de l'homme des temps nouveaux, et de cette France devenue sans doute un peu trop militaire pour son goût, mais restée à ses yeux démocratique et chrétienne."

Les changements constitutionnels survenus dans le nord de l'Italie, la création de la république Cisalpine, par exemple, ne l'avaient nullement ému : au contraire, il adressa à cette occasion à ses diocésains une admirable lettre pastorale, dont je me contenterai de citer quelques lignes :

" La forme du gouvernement démocratique, adoptée chez nous, dit-il, n'est point en opposition avec ces maximes catholiques, que je viens de vous exposer ; elle ne répugne pas à l'évangile ; elle exige, au contraire, ces vertus sublimes qui ne s'acquièrent qu'à l'école de Jésus-Christ. Si vous les pratiquez généreusement, elles seront le gage de votre bon-

1—*L'Eglise Romaine et le Premier Empire.*

heur, de votre gloire, et de la splendeur de notre république... [1]."

Ne croirait-on pas entendre, messieurs, un extrait de quelque encyclique de notre grand pape Léon XIII ?

Bien plus, Chiaramonti avait un faible pour Bonaparte : il l'avait rencontré quelque part, dans sa glorieuse campagne d'Italie, et il se sentait attiré vers lui par je ne sais quel aimant mystérieux, ou plutôt providentiel. Jamais il ne put se défaire de ce sentiment, même après les plus douloureuses épreuves.

Ecoutons son éminent secrétaire d'Etat Consalvi nous faire part de cette disposition du saint-père :

" L'empereur Napoléon exerçait sur le saint-père, dit-il, une espèce de fascination et d'éblouissement que toutes les calamités privées ou publiques ne purent jamais faire cesser. C'était un mélange d'admiration et de crainte, de tendresse paternelle et de pieuse gratitude... Plus mêlé que lui aux choses et aux hommes, et forcé par la nature de mon emploi à les voir souvent du mauvais côté, je ne partageais pas d'une manière absolue tous les sentiments que le Pape professait à l'égard de l'Empereur. J'avais vu ce prince de fort près. J'admirais la puissance de son génie, la rapidité de son intelligence, et cette merveilleuse fécondité de ressources dans l'esprit qui en faisait un être à part. Mais je ne me dissimulais pas qu'à tant de brillantes qualités venait malheureusement se mêler de grandes ombres et d'innombrables défauts, que l'ivresse du succès devait développer outre mesure [2]."

A propos de ce sentiment d'admiration du pape Pie VII pour Napoléon Ier, je ne puis m'empêcher de signaler ici un sentiment analogue professé par son successeur, le grand

1—*Ibid.*, t. I., pièces justificatives.

2—*Mémoires du cardinal Consalvi : mémoires sur mon Ministère.*

pape Pie IX, à l'égard de Napoléon III. Le rapprochement me paraît si singulier, il est d'ailleurs si authentique, qu'on me permettra, je l'espère, cette petite digression :

" Après la révolution de 1830, raconte M. Thouvenel, le prince Louis-Napoléon, depuis Napoléon III, et son frère aîné, le prince Napoléon-Louis, embrassèrent avec ardeur la cause libérale en Italie. Les deux princes... entrèrent sur le territoire pontifical, et furent appelés à Forli. C'est là que le prince Napoléon-Louis mourut en quelques heures, d'un mal subit, entre les bras de son frère cadet.

" Le prince Louis-Napoléon, après cette aventureuse expédition, errant et traqué de toutes parts, eut l'idée de se rendre auprès de Mgr Mastaï-Ferretti, depuis le pape Pie IX, et alors archevêque de Spolète, se rappelant qu'à l'époque où le Prélat était simple chanoine à Rome, son frère et lui avaient souvent servi sa messe, et avaient été l'objet de ses attentions.

" Le futur empereur Napoléon III, servant la messe du futur pape Pie IX, quel spectacle et quel contraste !....

" Mgr Mastaï-Ferretti accueillit avec bonté le fils de la reine Hortense ; et le prince lui ayant confié son parfait dénûment, l'évêque contracta chez un riche industriel de la ville un emprunt de 5000 francs, qu'il remit à son ancien enfant de chœur métamorphosé en révolutionnaire italien. Puis, l'ayant fait monter dans sa propre voiture, il le conduisit lui-même en lieu sûr, à l'abri des baïonnettes autrichiennes et des autorités pontificales.

" Le pape Grégoire XVI, instruit de l'incident, appela Mgr Mastaï-Ferretti à Rome, où il resta quelque temps en disgrâce. Il ne reçut en effet le chapeau de cardinal qu'en 1840...[1] "

1—Le *Correspondant* du 10 mars 1889, t. I, p. 967.

Mastaï-Ferretti, en disgrâce à Rome, pour s'être montré un peu trop complaisant envers Louis-Napoléon, qui conspirera un jour, avec Cavour pour la spoliation du Pouvoir Temporel : Chiaramonti, plein d'admiration pour Bonaparte, qui lui infligera tant d'humiliations comme pape, et le fera même prisonnier : quel étrange rapprochement des choses humaines !



Les dispositions bienveillantes de Pie VII à l'égard de Bonaparte étaient évidemment providentielles. A peine le saint-père était-il, en effet, assis sur son trône, que le Premier Consul lui fit signifier son dessein de rétablir le culte catholique en France, et de conclure un Concordat avec le Saint-Siège.

Après de longues négociations préliminaires qui ne semblent pas devoir aboutir, Consalvi est envoyé par le saint-père à Paris, muni de pleins pouvoirs. Il a raconté lui-même dans ses Mémoires ses travaux et ses efforts pour mener à bonne fin l'affaire du Concordat, de concert avec les agents du Premier Consul : les négociations durèrent plusieurs semaines. Impossible de les exposer ici, ce soir, en détail. Je me contenterai de citer un incident final, qui faillit tout faire manquer, et peint bien le caractère violent et emporté de Bonaparte.

Tout était conclu entre Consalvi et le représentant du Premier Consul, l'abbé Bernier : le Concordat n'avait plus qu'à être signé par les deux parties contractantes : un grand dîner aux Tuileries devait suivre l'apposition des signatures.

Tout à coup Consalvi, qui heureusement se tenait toujours sur ses gardes, s'aperçoit que la feuille concordataire qu'on lui présente à signer n'est pas semblable à celle dont il est convenu avec Bernier : il y a des divergences notables : on

a voulu évidemment surprendre sa bonne foi : indigné, il refuse énergiquement de signer ; puis il se rend aux Tuileries.

A peine le Premier Consul l'eut-il aperçu, que, se dirigeant vers lui dans l'attitude de la colère :

" Eh ! bien, monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre ! Soit ; je n'ai pas besoin de Rome, moi, je n'ai pas besoin du Pape. J'agirai de moi-même. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a pu changer la religion de son pays, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites, et les pleurera avec des larmes de sang, mais il n'y aura plus de remèdes.

" Vous pouvez partir, monsieur le cardinal, c'est ce qui vous reste de mieux à faire... Quand partez-vous donc ?... "

—" Après dîner, général," répond Consalvi.

L'affaire était si grave et pouvait avoir des conséquences si funestes, que les représentants diplomatiques des puissances, à Paris, intervinrent auprès de Consalvi et du Premier Consul, et réussirent à faire reprendre les négociations. Elles aboutirent heureusement, cette fois : le Concordat fut définitivement conclu et signé à Paris, le 15 juillet 1801, puis ratifié à Rome le 15 août suivant.

Hélas ! Consalvi n'eut pas plutôt quitté Paris, que le Premier Consul fit ajouter au Concordat, par le Sénat de la République, les fameux articles organiques. Le saint-père eut beau protester plus tard devant le Sacré-Collège ; ces articles furent maintenus par le gouvernement français, et sont encore regardés comme lois de l'Etat.

Pour comble de malheur, le cardinal Caprara, nommé légat à Paris, était un homme faible, toujours prêt à céder aux volontés du Premier Consul. Une de ses concessions, qui fut très sensible à Pie VII et à Consalvi, ce fut de laisser

mettre sur la nouvelle liste d'évêques un certain nombre de *Prélats constitutionnels*, qui n'avaient pas même fait encore leur soumission à l'Eglise romaine.

Mais voilà Bonaparte engagé dans la voie fatale de l'ambition. Premier Consul pour dix ans, il se fait nommer, en 1802, Consul pour la vie, puis en 1804, le 18 mai, proclamer Empereur des Français. Il songe alors à se faire sacrer : mais par qui ? Quelle gloire, s'il pouvait induire le souverain pontife lui-même à quitter la Ville Eternelle et à venir le sacrer à Paris ! N'est-il pas le successeur de Charlemagne, le restaurateur de l'Eglise en France, le protecteur-né de la religion ? *Audaces fortuna juvat.* La proposition en est faite au souverain pontife, et le saint-père, toujours plein de condescendance et de bonté, réunit le Sacré-Collège, et le consulte sur ce qu'il a à faire dans une circonstance aussi grave.

Le voyage est décidé ; et le saint-père l'entreprend, non pas en vue d'aucun avantage temporel,—il n'en obtint aucun, en effet—mais uniquement pour le bien de la religion : le bien obtenu fut, en effet, immense. Partout, sur le passage du souverain pontife, en Italie et en France, les populations se pressaient pour solliciter sa bénédiction. Bonaparte, lui, ne se dérangea guère : il n'alla au devant du saint-père qu'à une petite distance de Paris : là, il le fit monter dans sa voiture, mais ne lui donna pas même la place d'honneur.

On sait qu'à Notre-Dame, dans la cérémonie du sacre, il n'attendit pas que le saint-père le couronnât, mais il prit lui-même la couronne royale sur l'autel et se la mit sur la tête [1]. Pie VII, en cette occasion, comme durant tous les cinq mois

1—Il fit la même chose, lors de son couronnement à Milan, avec cette circonstance aggravante qu'il s'agissait cette fois de la célèbre *couronne de fer*, faite, comme on le sait, avec un des clous de la Passion.

qu'il demeura aux Tuileries, fit l'admiration de tout le monde par son humilité, son ineffable douceur et la candeur de son caractère. Il eut le bonheur de recevoir la soumission de la plupart des évêques constitutionnels, et de voir s'éteindre jusqu'aux dernières traces du schisme qu'avait enfanté la Révolution. Cela seul suffisait pour récompenser et justifier le voyage du vénérable septuagénaire.



Lorsqu'il quitta la France, il ne s'attendait pas d'y revenir, mais cette fois dans des circonstances bien douloureuses. Resté toujours sous le charme du grand homme, il ne prévoyait pas les démêlés terribles qu'il allait avoir avec lui. Ce sont ces démêlés de l'agneau et du lion,—ou du loup, si vous voulez : il y avait des deux en Bonaparte—que nous avons maintenant à raconter : mais le temps presse : laissons de côté une foule de détails très intéressants, il est vrai, mais moins nécessaires, pour arriver de suite au nœud de la situation.

Jusqu'ici, tout a souri à Bonaparte ; toutes les puissances européennes ont courbé la tête devant lui : une seule lui oppose une résistance invincible, l'Angleterre.

Et ici, je ne puis m'empêcher de citer le portrait que fait M. Lanfrey des deux chefs de partis qui dirigeaient alors l'opinion politique anglaise, Fox et Pitt :

" Esprit généreux, très étendu, d'une admirable variété de connaissances et d'aptitudes, d'une culture exquise, âme grande et ouverte à toutes les nobles impressions, Fox avait dès le début de la guerre entre l'Angleterre et la France, soutenu la cause de la Révolution française. Même à l'époque de la Terreur, il avait persisté à défendre cette cause, tout en déplorant les excès qui la souillaient, et il lui était resté

inviolablement fidèle... Ce grand orateur était cependant peu propre à diriger les hommes, parce qu'il les connaissait mal. Il était plus homme de plaisir et d'imagination que d'action..., tandis que son grand rival, Pitt, agissant jusque dans le repos, l'esprit absorbé par une pensée unique, les yeux incessamment fixés sur le vaste théâtre où s'agitent les nations, n'en perdant pas une scène, pas un mouvement, pas un signe, était, avec moins d'éclat et moins de séduction, mais avec incomparablement plus de force, la personnification même de l'esprit politique [1]."

Les brillantes victoires navales d'Aboukir (1er août 1798) et de Trafalgar (21 octobre 1805), remportées sur la France par l'amiral Nelson, ont couronné de gloire l'administration de Pitt ; et ce grand ministre, toujours en éveil, ne cesse d'agir sur les puissances continentales pour les faire se coaliser avec l'Angleterre contre Bonaparte. Celui-ci est exaspéré, véritablement hors des gonds. La grande victoire qu'il vient de remporter sur l'Autriche, à Austerlitz (2 décembre 1805), n'a pu elle-même rasséréner son âme.

Mais vous me direz : qu'est-ce que tout cela a à faire avec ses démêlés avec le Pape ? Vous oubliez, messieurs, le rôle qu'il avait assumé, celui de Charlemagne. Bonaparte se regardait comme l'empereur de Rome : " Je suis Charlemagne, disait-il, l'épée de l'Eglise, l'empereur de Rome [2]". C'est en toute lettre dans sa correspondance. De fait, l'Italie tout entière était maintenant sous son protectorat et sa dépendance.

Il avait fait au pape la faveur de lui laisser un lambeau de territoire ; mais à la condition que le pape se regardât comme son vassal, reconnût et approuvât tous ses empiète-

1—*Histoire de Napoléon Ier*, par Lanfrey, t. II, p. 445.
2—Le *Correspondant* de 1868, t. II, p. 216.

ments, et surtout épousât toutes ses haines. Je n'exagère rien, messieurs ; si le tableau pèche de quelque manière, c'est qu'il n'est pas assez chargé : j'ai dû laisser de côté plusieurs détails qui pourraient l'assombrir davantage.

Décidé à en finir avec l'Angleterre, Bonaparte décrète le fameux blocus continental ; et il exige que le pape, en particulier, ferme ses ports aux Anglais. Bien plus, il veut que le saint-père chasse de Rome et des Etats pontificaux tous les étrangers, Anglais, Russes, Allemands, Suédois, Autrichiens.

Le pape, père commun de tous les fidèles, se révolte à la vue de ces exigences absolument déraisonnables, et il convoque le Sacré-Collège pour prendre son avis.

Admirons ici, messieurs, cette sage conduite de Pie VII. Le Sacré-Collège est le grand conseil et comme le chapitre du Saint-Siège : dans les affaires importantes, Pie VII ne veut prendre aucune détermination sans le consulter.

Tous les cardinaux, moins un, le cardinal de Bayanne, un Français, conseillent au saint-père d'opposer une fin de non-recevoir aux prétentions de Bonaparte ; et c'est alors que Pie VII écrit à l'Empereur une lettre magnifique, vraiment sacerdotale, dans laquelle il lui déclare qu'il ne peut transiger et ne transigera jamais avec son devoir. Jamais il ne consentira à laisser amoindrir le patrimoine de saint Pierre, ni à reconnaître à Bonaparte le titre d'empereur de Rome, ni à épouser ses querelles :

“ Si, comme le dit Votre Majesté, ajoute-t-il, nous ne devons pas entrer dans le dédale de la politique, dont, en effet, nous nous sommes tenu et nous tiendrons toujours éloigné, combien plus ne devons-nous pas nous abstenir de prendre part aux malheurs d'une guerre qui n'a pour cause que des sujets politiques, dans laquelle la religion n'est pas attaquée, et où se trouve même impliquée une puissance catholique (l'Autriche).”

Bonaparte soupçonne, et avec raison, Consalvi d'être dans toute cette affaire le principal appui du pape ; et il réclame son renvoi de la secrétairerie d'Etat. Consalvi se retire de lui-même ; mais il est remplacé presque aussitôt par un autre cardinal non moins dévoué au Saint-Siège, et peut-être encore plus énergique, l'illustre cardinal Pacca [1].

Saluons ici, messieurs, ces deux noms, Consalvi et Pacca : jamais peut-être, dans toute l'histoire, la Papauté n'eut de ministres plus purs, plus nobles, plus intelligents et plus dévoués !

Ah ! si le pape Pie VII eût pu les garder avec lui ! Mais la politique de Napoléon était précisément d'isoler le saint-père ; et que peut faire l'homme le plus saint, le plus énergique, lorsqu'il est aux prises avec la force brutale d'un potentat sans scrupule ?

Les grands succès enflent le cœur : Bonaparte promène ses armées victorieuses à travers le continent, et réduit toutes les puissances à ses volontés : Rome seule lui résiste : il veut en finir avec elle. Il fait occuper successivement par ses troupes Ancône, Civita-Vecchia, toutes les villes pontificales ; puis il ordonne au général Miollis de s'emparer de Rome elle-même, et de garder le saint-père à vue dans sa capitale, après en avoir chassé tous ses cardinaux, y compris son secrétaire d'Etat. Miollis accomplit tous ces ordres avec une brutalité révoltante (2 février 1808) : des canons sont braqués en face du Quirinal, séjour du saint-père ; et un officier français va prier le cardinal Pacca de quitter le palais : " Je ne puis sortir d'ici, répond le cardinal, sans la permission de mon souverain." Puis il écrit un billet au saint-père pour l'informer de ce qui se passe.

1—Entre Consalvi et Pacca, les cardinaux Casoni, Doria et Gabrielli exercèrent successivement, mais fort peu de temps, les fonctions de secrétaire d'Etat.

C'est alors qu'eut lieu cette scène, peut-être unique dans l'histoire, que Pacca nous raconte lui-même dans ses mémoires :

« Tandis que je m'entretenais, dit-il, de choses indifférentes avec l'officier français, j'entendis ouvrir la porte avec violence, et on annonça l'arrivée du saint-père : je courus au devant de lui, et je fus alors témoin d'un phénomène dont j'avais entendu parler, mais que je n'avais jamais vu, l'horripilation. Dans une puissante colère, les cheveux se hérissent, et la vue est offusquée. Il était dans cet état, l'excellent pontife, et il ne me reconnut pas, quoique je fusse habillé en cardinal : « Qui est là ? s'écria-t-il d'une voix forte, qui est-là ?—Je suis le cardinal, lui répondis-je, en lui baisant la main.—Où est l'officier ? reprit le saint-père."—Je le lui montrai, près de moi, dans une attitude respectueuse.

« Alors le pape se tournant vers lui : « Allez, dit-il, annoncer à votre général que je suis las de souffrir tant d'insultes et d'outrages de la part d'un homme qui ose encore s'appeler catholique. Je n'ignore pas quel est le but de toutes ces violences ; on voudrait, en me séparant peu à peu de tous mes conseillers, me mettre hors d'état d'exercer mon ministère apostolique, et de défendre les droits de ma souveraineté temporelle. J'ordonne à mon ministre de ne point obéir aux ordres d'une autorité illégitime, et de me suivre dans mes appartements pour y partager ma captivité. Que votre général sache que, si la force doit l'arracher de mon sein, ce ne sera qu'après avoir brisé toutes les portes, et que je le déclare responsable des suites de cet attentat énorme et inouï."

L'officier, se tournant modestement vers moi, continue Pacca, me pria de lui traduire en français les paroles du saint-père, qu'il promit de rapporter fidèlement au général.

« Alors le pape, me prenant par la main : « M. le cardi-

nal, me dit-il, allons ;" et par le grand escalier, au milieu des serviteurs pontificaux qui l'applaudissaient, il remonta dans ses appartements, et m'assigna trois pièces voisines des siennes, où j'eus l'honneur et la consolation de demeurer jusqu'à la fatale nuit du 6 juillet."

Ceci se passait le 2 février 1808. On conseillait au saint-père de prendre la fuite ; mais il déclara avec énergie :

" Je ne quitterai le Saint-Siège que lorsque la force viendra m'en arracher."

" La sage résolution, dit Pacca, que prit le Pontife de ne point abandonner le poste sublime où la Providence l'avait placé, passera à la postérité comme une preuve irréfragable de sa grandeur d'âme, de son généreux renoncement à lui-même, de la pureté de ses intentions, et enfin de la justice de sa cause."

Le 6 juillet 1809 est une date à la fois lugubre et mémorable. Ce jour-là, la force brutale vint en effet arracher de son siège le souverain pontife. Un décret impérial ayant été lu dans Rome, abolissant le pouvoir temporel, Pie VII prononça l'excommunication contre les auteursde cet attentat.

Le général Radet assiège alors le Quirinal, pénètre dans les appartements du saint-père, l'enlève de force, ainsi que le cardinal Pacca, et les fait monter tous deux dans une voiture bien fermée, qui se dirige vers le nord de l'Italie.

Pacca a laissé une foule de détails sur ce voyage si pénible : je ne puis en signaler que quelques-uns :

A Bolséna, un moine franciscain, ne sachant pas qui était daus la voiture, s'approche de Radet, avec qui il paraissait très familier, et lui parle d'affaires : " Oh ! quel coquin de moine ! " fit le pape.

En Savoie : " Ces bons Savoyards, dit Pacca, se précipitaient sur notre passage, s'approchaient de la voiture, où ils espéraient voir le saint-père, s'agenouillaient et pleuraient, demandant d'être bénis."

En arrivant à Grenoble : « De jeunes personnes jetaient des fleurs dans la voiture du saint-père, pour qu'il daignât les bénir. Une d'elles criait en pleurant : Que vous avez l'air maigri, saint-père ! Ah ! ce sont les grandes afflictions que l'on vous fait souffrir ! »

Et Pacca ajoute : « Ce concours extraordinaire des peuples, ces témoignages unanimes de vénération que le pape recevait sur son passage, ont toujours été pour moi un spectacle, je ne dirai pas seulement prodigieux, mais même surnaturel."

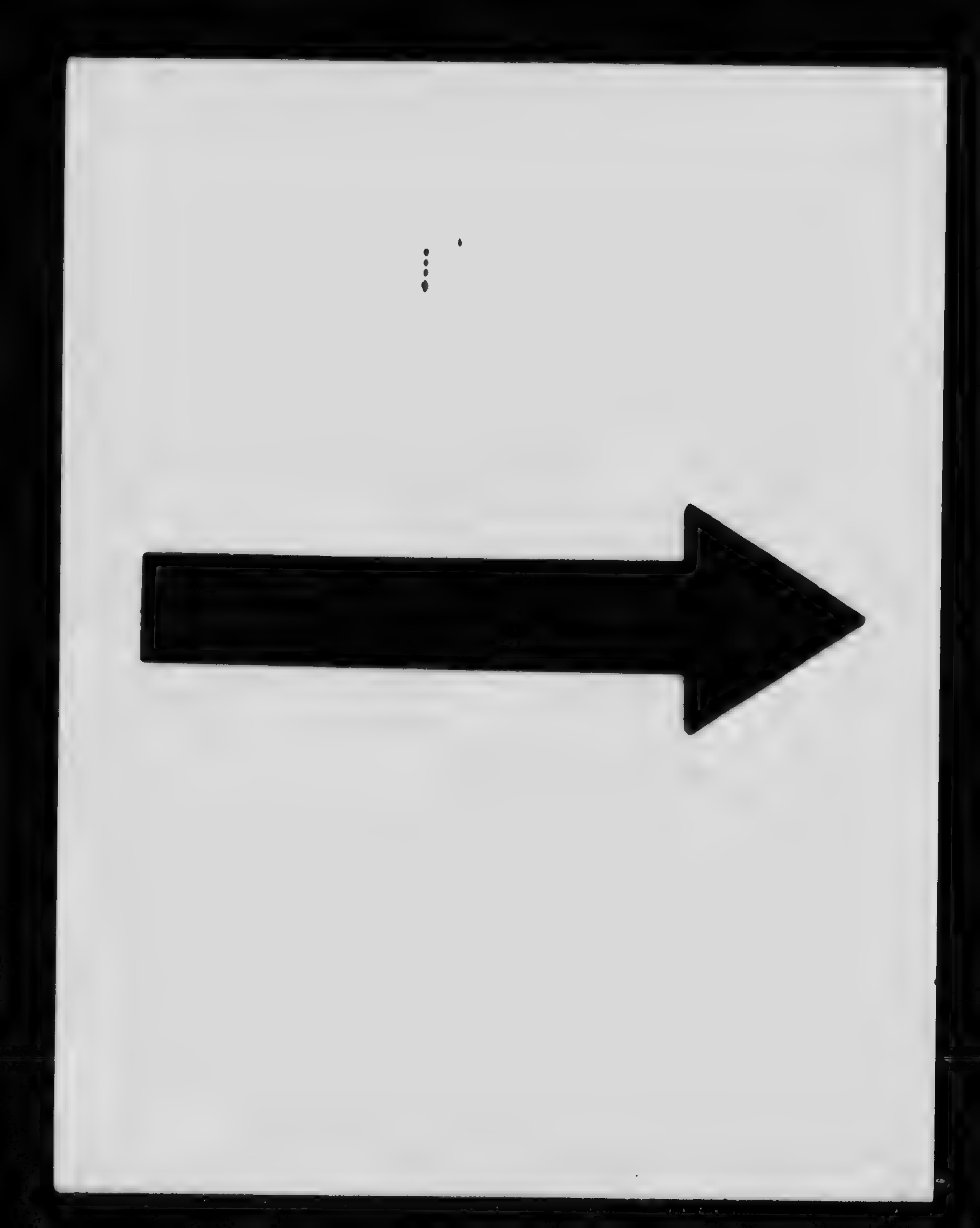
A Grenoble, il fallut se séparer, le pape pour la prison de Savone, en Piémont, le cardinal pour celle de Fénestrelle ; mais avant la douloureuse séparation, le fidèle ministre eut le temps d'écrire une lettre au saint-père pour le fortifier et le prémunir contre les dangers qui l'attendaient :

« Je le prévenais surtout, dit-il, que le gouvernement ne manquerait pas de l'entourer de cardinaux qui ne seraient pas *de la race de ces hommes par lesquels s'opère le salut d'Israël* [1] : paroles prophétiques, ajoute-t-il, qui ne se vérifièrent que trop à Savone."

N'allons pas croire, en effet, messieurs, que tous les membres du Sacré-Collège fussent de grands caractères comme Consalvi et Pacca. Bonaparte les avait tous fait venir à Paris : Paris était devenu, en effet, dans son estime, la capitale du monde catholique, et Rome n'était plus qu'une ville secondaire de l'Empire. Il accordait bien encore au pape d'être le chef spirituel de la chrétienté ; mais il avisait aux moyens de se passer complètement de lui.

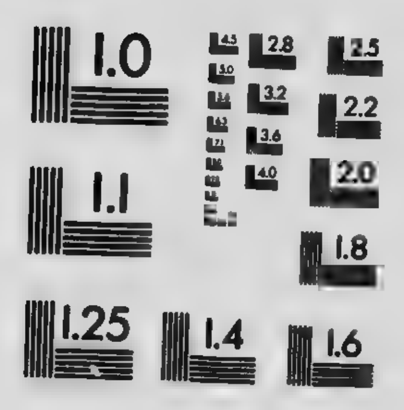
Or, que faisaient les cardinaux à Paris ? Hâtons-nous de dire qu'aucun ne paraît avoir manqué gravement à sa dignité personnelle. Mais Consalvi nous assure que plusieurs d'entre eux s'amusaient, ne refusant aucune invitation aux

1—I. Machabées, V, 62.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





dîners, aux soirées et aux fêtes, pendant que le saint-père, leur souverain, était en prison à Savone.

Un incident très grave vint bientôt mettre en relief la faiblesse et la légèreté de leur caractère. Il s'agit du mariage de Bonaparte avec Marie-Louise d'Autriche. Le but de ce mariage était d'assurer, si possible, un héritier à l'Empereur, Joséphine ne lui en ayant pas donné. Mais avant de contracter cette union, il lui fallait faire annuler la première; et si peu régulier qu'eût été son mariage avec Joséphine, qui avait eu lieu la veille même de son sacre, sans autre témoin que le célébrant, le cardinal Fesch, la dissolution n'en pouvait être prononcée que par le pape, d'après la règle constante de l'Eglise, laquelle a fort prudemment réservé au Saint-Siège les causes de cette nature, lorsqu'elles intéressent la personne des souverains. Or Napoléon, bien décidé à se passer du pape, qui était son prisonnier à Savone, arracha, pour ainsi dire, une sentence d'annulation à l'officialité diocésaine de Paris, qui doutait avec raison de sa compétence dans une pareille cause [1]. Puis il fixa la date de son mariage avec Marie-Louise, et fit inviter tous les cardinaux à y assister.

Consalvi ne voyait pas d'objection à assister aux grandes réceptions qui devaient avoir lieu aux Tuileries la veille et à la suite du mariage : c'étaient des cérémonies purement officielles. Mais il se refusa absolument à assister à la cérémonie religieuse de ce mariage, qui avait lieu sans que le pape, à qui seul appartenait ce droit, eût été appelé à se prononcer sur la validité du premier mariage, et par conséquent au mépris des lois de l'Eglise : l'exemple de Consalvi fut suivi par onze ou douze de ses confrères. Une quinzaine d'autres cardinaux, au contraire, eurent la faiblesse de se rendre à

1—Voir dans le *Correspondant* de 1888, t. IV, l'article de M. Welschinger sur le *Divorce de Napoléon*.

tous les désirs de l'Empereur, et burent le calice de la honte jusqu'à la lie.

Qu'on juge de la colère de l'Empereur, lorsqu'il constata, à son mariage, l'absence de Consalvi et de ses collègues. Il leur fait aussitôt signifier l'ordre de quitter Paris et les disperse çà et là dans les villes de province : il raie leurs noms de la liste des cardinaux auxquels il accorde un traitement, et leur défend même de porter la pourpre. De là l'appellation de *cardinaux noirs* qui fut donnée à ces vénérables princes de l'Eglise. Les autres, au contraire, à qui seuls il était permis de porter la pourpre, s'appelaient *cardinaux rouges ;* et leur influence auprès de l'Empereur augmenta en proportion de leur bassesse et de leur servilité. Eux seuls pouvaient pénétrer jusqu'au saint-père à Savone, et ils en profitèrent, à l'instigation de Bonaparte, pour l'obséder de lâches et indignes conseils.

Faut-il s'étonner que le saint vieillard, accablé sous le poids de l'infortune, des infirmités et de la misère, poursuivi d'ailleurs par les obsessions de ces cardinaux qui étaient censés les conseillers naturels de la Papauté, ait accordé à l'Empereur certaines concessions qu'il regretta plus tard ?

Et pourtant celui-ci ne se tient pas encore pour satisfait ; le pape, à Savone, est encore trop loin de Paris. Il faut qu'il l'amène à Fontainebleau, afin de peser lui-même sur ses résolutions de tout le poids de sa force, de ses menaces et de son omnipotence.

Et que veut-il donc ? Je l'ai dit : ne pouvant se passer de l'Eglise, dont il a besoin, il veut du moins se passer du pape. Le fait que le pape seul peut donner l'institution canonique aux évêques dérange ses plans. Mais cette institution ne pourrait-elle pas être accordée par les métropolitains ? Si le pape le veut... Et c'est cette concession, surtout, qu'il prétend lui arracher.

Le cardinal Pacca nous raconte dans ses mémoires la manière vraiment atroce avec laquelle on avait transporté le saint-père de Savone à Fontainebleau : voyage de quatre jours et quatre nuits, sans le moindre arrêt :

“ Cette conduite violente et barbare envers le souverain pontife, dit-il, fut pour Napoléon le dernier péché qui, comme nous l'apprend l'Ecriture, lasse enfin la longanimité du Seigneur, et arme son bras de la verge de ses vengeances.”

Le saint-père arriva moribond à Fontainebleau le 20 juin 1811. C'est justement à cette époque que Bonaparte entreprit cette absurde campagne de Russie, qui devait lui être si fatale.

Il avait dit un jour, en parlant du pape : “ Croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ? ” Dans la campagne de Russie, soit par le froid, soit par la misère, les armes tombèrent littéralement des mains de ses soldats ! On assure que pas moins de cinq cent mille cadavres de Français et d'alliés de Français échelonnèrent la route de retour de Moscou à Paris.

Et c'est à son retour que Bonaparte, comme pour se venger de la Providence, entreprit le siège...de Fontainebleau, et arracha au saint-père, exténué de misère, à moitié mort, le funeste concordat par lequel il renonçait à la souveraineté de Rome, et s'engageait à donner l'institution canonique aux évêques dans un délai de six mois, après lequel l'institution pouvait être conférée par le métropolitain ou le plus ancien évêque suffragant [1]. En retour de ces concessions fatales, Bonaparte accordait la mise en liberté de tous les cardinaux (23 janvier 1813).

Il y avait trois ans et demi que le cardinal Pacca gisait écroué dans l'affreuse prison de Fénestrelle, nid de vautours

1—*Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Beurlier.

juché sur la crète des Alpes italiennes aux neiges perpétuelles. Ah! que n'ai-je le temps de vous dire les souffrances qu'eut à endurer ce grand serviteur de l'Eglise!

A peine rendu à la liberté, il prit le chemin de Fontainebleau: il y était dès la mi-février:

" Comme j'entrais, dit-il, dans l'appartement du pape, je trouvai le saint-père debout, faisant même quelques pas pour venir au devant de moi. Quelle fut mon affliction de le voir courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles! Il m'embrassa, et me dit avec beaucoup de froideur: " Je ne vous attendais pas sitôt." Je lui répondis que j'avais pressé mon arrivée pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds, et de lui témoigner mon admiration pour le courage héroïque avec lequel il avait souffert une si longue et si dure captivité. Il me répondit avec l'accent de la plus vive douleur: " Et cependant, nous avons fini par nous rouler dans la fange... Ces cardinaux m'ont traîné là, devant ce bureau, et m'ont fait signer..." Le silence de cette solitude, la tristesse peinte sur tous les visages, la douleur profonde dans laquelle le saint-père était plongé, l'accueil aussi froid qu'inattendu que je venais de recevoir, me causèrent un serrement de cœur plus facile à ima[illegible] qu'à décrire..."

Rien n'était désespéré, pourta[illegible], messieurs. " Dans la pensée du pape, observe avec raison l'abbé Drioux, les articles de Fontainebleau ne devaient pas être publiés. Il ne les avait signés que comme les préliminaires d'un concordat qu'il se promettait de discuter dans un consistoire secret, comme le veut la constitution de l'Eglise."

Avec des hommes comme Consalvi et Pacca, il pouvait tout réparer; et il le fit en effet. " Il protesta solennellement contre la violence qui lui avait été faite, et publia un Bref déclarant nulle la convention signée, et retirant par conséquent toutes les concessions qu'il avait faites relativement à l'institution des évêques..."

A peine le saint-père eut-il accompli ce grand acte réparateur, qu'il se sentit soulagé et reprit la sérénité de son âme. Il n'était plus le même homme, et paraissait rajeuni de vingt ans.

Le cardinal Pacca répondant d'avance, avec son tact admirable, à une objection qui pouvait peut-être un jour hanter certains esprits :

" Le saint-père, dit-il, avait promis et accordé ce qu'il ne devait ni promettre, ni accorder, mais il n'avait pas enseigné une doctrine erronée. Il est tombé, il est vrai, matériellement, dans une faute grave, mais non dans une erreur en matière de foi ; or les plus ardents défenseurs de l'infaillibilité du Saint-Siège n'ont jamais soutenu que les papes, qui sont infaillibles dans l'enseignement, le soient aussi dans leur conduite ou dans leurs actions."



Nous n'avons plus que peu de chose à ajouter. La campagne de 1813 contre la coalition des puissances européennes fut, en somme, désastreuse pour Napoléon ; et après les trois journées de Leipzig, les alliés entrèrent en France avec un million d'hommes. La déclaration solennelle qu'ils firent que ce n'était pas à la France qu'ils en voulaient, mais à l'ambition démesurée de l'Empereur, fut extrêmement fatale à celui-ci. La France comprit qu'elle devait séparer son sort du sien, et Bonaparte se vit peu à peu isolé, délaissé, même par ceux qui auraient dû lui avoir le plus de reconnaissance. *Et nunc, reges, intelligite...*

Impuissant à garder le saint-père à Fontainebleau, il l'en fit sortir, non pas pour lui rendre la liberté, mais pour le renvoyer de nouveau à Savone.

Bientôt cependant il se vit obligé de signer sa propre

abdication à Fontainebleau (6 avril 1814), dans le palais même où il avait tant humilié le pape, où il l'avait forcé, pour ainsi dire, l'arme à la main, de signer les fameux articles dont je viens de parler.

Les alliés le traitèrent, on peut le dire, d'une manière vraiment royale, puisqu'ils lui abandonnèrent l'île d'Elbe, où il devait jouir de tous les attributs de la souveraineté.

Le traité de Paris rendit la paix à la France, et Louis XVIII monta, le 5 mai 1814, sur le trône de ses pères.

Profitant de ces événements, Pie VII, après avoir quitté successivement Fontainebleau et Savone, se rendit à Bologne, d'abord, puis à Imola, où il avait été évêque, et à Césène, sa patrie. Il rentra dans sa capitale le 24 mai 1814.

L'illustre Plessis, archevêque de Québec, étant allé à Rome cinq ans plus tard, eut le bonheur d'être admis à son audience ; et voici ce qu'à son retour il disait dans une allocution à son clergé :

" Nous l'avons vu cet ange terrestre assis sur la chaire de Pierre, cet excellent pontife si vénérable par son humilité, si admirable par sa patience et sa piété insigne, éprouvé par tant de tribulations et de si longues souffrances, élevant sans cesse ses mains pures vers le ciel pour l'Eglise dont il porte toute la charge. Prosterné à ses pieds, nous nous sommes recommandé à lui, ainsi que notre clergé et tous les fidèles confiés à nos soins, et nous avons reçu sa bénédiction paternelle... [1]."

Quant à Bonaparte, il était écrit qu'il serait victime de son ambition jusqu'à la fin. On connaît l'affaire, ou plutôt, comme dit M. de Larcy, " la folie criminelle " des Cent-Jours, le départ (26 février 1815) de Bonaparte de l'île d'Elbe, où il aurait pu couler des jours si heureux, son débarquement à

1—*Mandements des Evêques de Québec*, t. III, p. 156.

Cannes, et sa marche vers Paris, ramassant çà et là les débris de son ancienne armée, et voyant accourir à lui ses anciens généraux, qui venaient pourtant de prêter serment à la royauté. Lorsqu'il rentra à Paris, Louis XVIII venait d'en partir, ayant oublié d'emporter avec lui son trône. Bonaparte n'eut que le temps de s'y asseoir. Les alliés, qui n'avaient pas désarmé, se montrèrent presque aussitôt, bien décidés, cette fois, l'Angleterre surtout, à en finir avec ce " géant furieux " qui ne cessait de troubler la paix du monde ; et la fameuse journée de Waterloo (18 juin 1815) " consomma, suivant sa propre expression, sa carrière politique [1]."

Le rocher de Sainte-Hélène lui fut assigné comme dernier asile ; et c'est là qu'il expira en effet le 5 mai 1821.

Pie VII, son humble et sainte victime, lui survécut quatre ans, après avoir eu le bonheur de voir rentrer sous sa houlette tous les Etats de l'Eglise, moins Avignon et le Comtat Venaissin :

" Au congrès de Vienne, dit l'abbé Drioux, les représentants des différentes puissances furent unanimes à rétablir la puissance temporelle du Saint-Siège. Ils comprirent que le pape devait être indépendant, et que pour cela il ne devait être le sujet d'aucun souverain."

Si le dix-neuvième siècle a fait faire bien des progrès au monde, il ne paraît pas avoir amélioré la situation temporelle de la papauté, tant s'en faut. Espérons que ce sera l'œuvre par excellence du vingtième siècle.

***

1—" Le général anglais a dit de la journée du 18 juin, qu'elle avait été " une journée de géants." On ne saurait la qualifier plus justement. Jamais armées ne s'étaient livré de plus furieux, de plus sanglants assauts. Mais malheureusement pour la France, jamais non plus armée française n'avait subi défaite si terrible, si funeste." (*Histoire de la campagne de* 1815, *Waterloo*, par le colonel Charras).

Et maintenant, si vous me demandez, messieurs, ce que l'on faisait, ce que l'on disait, ce que l'on pensait au Canada, au cours des grands événements dont je viens d'esquisser le tableau, je répondrai tout d'abord qu'il est étonnant de voir comme, malgré l'absence des communications rapides que nous avons aujourd'hui, l'on suivait d'assez près tous ces événements. L'évêque de Québec, Mgr Denault, d'abord, Mgr Plessis, ensuite, tient ses fidèles au courant de ce qui se passe au centre du monde catholique ; il sympathise aux infortunes et aux épreuves du Chef de l'Eglise, et il ordonne des prières publiques pour la conservation, la paix et le triomphe du Père commun de tous les fidèles. Puis, quand la tempête semble s'apaiser, il prescrit un *Te Deum* dans les églises afin de rendre grâces au Seigneur.

Les documents de l'époque, au moins ceux que j'ai pu parcourir, ne permettent pas de douter que les Canadiens, en général, ne sympathisèrent nullement ni avec la Révolution, ni avec Bonaparte. Restés français de cœur, c'est à l'ancienne France que leurs souvenirs, leurs sentiments et leurs idées se rattachaient ; et les excès de la Révolution, non plus que l'ambition démesurée de Bonaparte, n'offraient rien qui pût sourire à ces âmes amoureuses de paix, de tranquillité, de bonheur domestique. Leur loyauté à l'Angleterre était d'ailleurs parfaitement reconnue ; ils avaient fait leurs preuves : cette loyauté, les excès de Napoléon étaient plutôt de nature à l'augmenter qu'à lui nuire.

On n'est donc pas surpris d'entendre un des grands vicaires de l'époque, dans une circulaire au clergé, appeler tout bonnement Bonaparte *le Fléau de l Europe ;* et le coadjuteur de Mgr Plessis, dans son mandement d'actions de grâces à l'occasion de sa défaite à Waterloo, lui donner le titre d'*usurpateur de pouvoir*, et de *perturbateur de l'Europe* [1].

1—*Mandements des Evêques de Québec*, t. III, pp. 86, 125.

Mais je ne puis résister au plaisir de vous citer un extrait de ce mandement, tant il me semble bien exprimer ce que l'on pensait au Canada de Napoléon, et du dénouement tragique de sa carrière militante :

« La Providence, dit le prélat, avait, l'année dernière, couronné d'heureux succès, en Europe, les armes de Sa Majesté Britannique, et de ses alliés. Le dominateur de la France avait été réduit à abdiquer le pouvoir suprême, dont il ne semblait user que pour troubler le continent. Il avait été contraint de se réfugier sur l'île d'Elbe, où on lui avait accordé une retraite plus honorable qu'il ne paraissait mériter.

« La paix avait suivi de tels succès...Mais hélas ! à peine une année s'est écoulée, que le perturbateur de l'Europe, toujours dominé par son insatiable ambition, contre sa parole et la foi de son traité avec les puissances alliées, est revenu en France, usurper l'autorité souveraine, et par là menacer le monde de nouveaux troubles...

« La Grande-Bretagne n'a pas hésité à reprendre encore une fois, conjointement avec ses alliés, la cause de l'Europe alarmée. Dieu s'est plu à favoriser leurs armes, déjà tant de fois victorieuses. L'immortel Wellington, à la tête des braves troupes qu'il commandait, a défait complètement à Waterloo le 18 juin dernier, l'armée formidable commandée par l'usurpateur en personne.

« Cette brillante victoire a non seulement couvert de gloire notre armée, elle a encore terminé promptement une guerre cruelle, rendu la paix à l'Europe, rétabli Louis XVIII sur le trône de ses pères, et enfin conduit Napoléon lui-même entre les mains puissantes de l'Angleterre. Puissent de tels événements nous assurer une paix plus durable que la première ! C'est ce que nous devons supplier la divine Providence de nous accorder, après lui avoir rendu de publiques actions de grâces pour ces derniers succès..."

Voilà ce qu'écrivait le 18 septembre 1815, trois mois jour pour jour après la bataille de Waterloo, le coadjuteur de Québec, Mgr Panet [1].

Quand on se croit obligé à si pe de précautions oratoires, il me semble évident, messieurs, que c'est que l'on est sûr d'exprimer généralement le sentiment des populations auxquelles on s'adresse.



En terminant, messieurs, permettez-moi de vous remercier de l'attention si indulgente que vous avez bien voulu m'accorder, et vous, M. le Recteur, de l'honneur que vous m'avez fait de m'inviter à rencontrer un auditoire aussi distingué. Je n'ai pas de peine à me reconnaître bien inférieur et à la tâche et à l'honneur que j'ai acceptés. J'ai accepté, cependant, ne voulant pas laisser échapper cette première occasion qui m'était offerte de témoigner publiquement ma bonne volonté à l'égard de cette vénérable institution du Séminaire, que j'aime, que je vénère, et à laquelle j'espère bien demeurer attaché de cœur jusqu'au dernier souffle de ma vie.

1—Oncle maternel de Son Eminence le cardinal Taschereau.



QUATRIEME CONFÉRENCE

donnée par

M. l'abbé A.-H. Gosselin

Docteur ès lettres et membre de la Société Royale

LE XIXe SIÈCLE

Tableau des premières années : le Concordat de 1801.

M. le Recteur,

Messieurs,

Dans le grand tableau historique qui nous a occupés l'autre jour, il est un détail que je n'ai pu qu'effleurer, important cependant entre tous, et qui mérite qu'on y revienne : le Concordat de 1801. Vous avez pensé, M. le Recteur, qu'il était mieux d'y revenir tout de suite, pendant que l'ensemble du tableau est encore présent à notre esprit ; et voilà pourquoi, sur votre invitation, me voilà de nouveau ici ce soir.

Le sujet ne manque pas d'actualité, à cette heure où des mains sacrilèges semblent prendre plaisir à ébranler les colonnes du temple, dans notre ancienne mère patrie, et à briser ce concordat qui fut établi malgré tant d'obstacles et au prix de tant de sacrifices.

Sans doute, il regarde surtout la France ; mais il intéresse aussi tout le monde, d'abord parce que la France a toujours été regardée comme la fille aînée de l'Eglise ; puis, à cause de l'importance des personnages signataires de cette convention : d'un côté, le plus grand génie des temps modernes, et peut-être de tous les temps, de l'autre, l'auguste Chef de

l'Eglise universelle ; puis enfin, et surtout, parce que le concordat, au tournant de deux siècles, marque dans l'histoire le commencement d'une ère nouvelle, toute différente de celles qui l'ont précédée, et dont on peut dire avec encore plus de vérité que le poète latin n'a pu dire de son époque :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo [1].



Au reste, on ne peut s'attendre, à propos du concordat de 1801, à ces scènes émouvantes que le cours des événements fit passer l'autre jour sous nos yeux. Le concordat fut une œuvre d'apaisement et de régénération ; et ce n'est qu'incidemment que dans le travail préparatoire à ce grand traité, le Premier Consul fit entendre quelques-unes de ces notes brutales qui répandaient la terreur autour de lui : j'en ai cité une dans ma dernière conférence. Le concordat, c'est le soleil bienfaisant qui réapparut soudain au-dessus de l'Eglise de France ; c'est la brise attiédie qui dissipa les nuages amoncelés par le schisme constitutionnel ; c'est le *fiat lux*, la parole souveraine qui ramena l'ordre et ressuscita la vie dans ce cahos où se trouvait alors la France.

Aucun autre mot que celui de *cahos* ne me paraît mieux exprimer, en effet, l'état de l'Eglise de France au sortir de la Révolution. Quand on songe que sur les cent trente-cinq évêques que comptait alors cette Eglise, il n'y en avait que cinq ou six qui étaient restés dans le pays, et encore de la manière la plus secrète, comme autrefois les pontifes des catacombes : tous les autres avaient pris le chemin de l'exil, plutôt que de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé : plus de vingt mille prêtres avaient émigré également. Ceux qui étaient restés en France étaient entrés, pour

1—4e églogue de Virgile.

la plupart, dans le schisme, attachés aux évêques constitutionnels qui s'étaient substitués à la hiérarchie catholique, et dont le chef reconnu était le fameux Grégoire [1]. Un très petit nombre de prêtres, seulement, desservaient secrètement, et au grand péril de leur vie, quelques troupeaux de fidèles isolés çà et là. Partout les églises étaient strictement fermées au culte catholique; les biens ecclésiastiques, les presbytères, les abbayes, les monastères avaient généralement été confisqués au profit de l'Etat.

Bonaparte arrive au pouvoir; et au milieu des ruines où il est appelé à rétablir l'ordre, il aperçoit celles de l'Eglise. Mais avec son génie et son regard d'aigle il voit aussi également qu'il ne peut rien faire pour le rétablissement du culte catholique en France sans se mettre en rapport avec le chef de l'Eglise, sans le concours du Saint-Siège, en un mot sans un concordat.

Qu'est-ce, en effet, qu'un concordat, messieurs ? Comme le mot l'indique, c'est une convention, un traité, où deux parties contractantes tombent d'accord sur certains points, et s'engagent réciproquement à observer certains articles qui doivent régler leurs rapports entre elles.

De tout temps l'Eglise et l'Etat ont senti le besoin de se concerter et de s'entendre, pour éviter les conflits. Chaque société, sans doute, est indépendante dans son domaine [2];

1—On sait qu'il réussit, en 1819, sous la Restauration, à se faire élire dans l'Isère comme député; mais la note de régicide attachée à son nom lui valut la honte de se voir refuser l'entrée de la Chambre.

2—" S'il est juste que l'Etat soit indépendant et souverain chez lui, il est juste que l'Eglise soit chez elle indépendante et souveraine; si l'Eglise empiète quand elle prétend régler la constitution de l'Etat, l'Etat empiète quand il prétend régler la constitution de l'Eglise; et si, dans son domaine, il doit être respecté par elle, dans son domaine elle doit être respectée par lui."—(*Les Origines de la France*, par M. Taine).

mais ce sont précisément les limites de ce domaine qui, en pratique, font l'objet des discussions :

“ Rien de plus dissemblable, assurément, que ces domaines, écrit le duc de Broglie; mais rien de plus indécis que leurs limites ; et l'entreprise de tracer entre eux une ligne de démarcation est véritablement la *quadrature du cercle* qui fait le désespoir des mathématiciens politiques.

“ Il y a tout un ordre de questions connues sous le nom de *matières mixtes:* terrain de contact nécessaire entre l'Eglise et l'Etat, mais terrain toujours disputé, où la paix n'a pu être établie que par un échange réciproque et concerté de concessions et de garanties. Telle est l'origine, la raison d'être des concordats [1].”

N'allons pas croire, en effet, messieurs, que le fait de conclure un concordat avec le saint-siège en 1801 fût une chose nouvelle en elle-même. Il existait en France, avant la Révolution, un concordat, qui remontait à l'an 1516, et était l'œuvre du pape Léon X et de François Ier. Ce qui était nouveau, c'étaient les conditions absolument extraordinaires, inouïes, presque étranges, dans lesquelles allait se conclure le concordat de 1801.

On a même prétendu—et que ne prétend-on pas ?—que ce concordat n'était pas nécessaire, et que l'Eglise de France, laissée à elle-même, dans les seules conditions de la liberté ordinaire, aurait pu parfaitement se relever de ses ruines: et il y eut, comme vous savez, une petite portion du clergé catholique, ou prétendu catholique, qui ne voulut jamais reconnaître le concordat: on l'appela pour cela la *Petite Eglise.*

Pour moi, la question de la nécessité, ou tout au moins de la grande opportunité du concordat de 1801 me semble

1—Le *Correspondant* de 1892, t. IV, p. 606.

suffisamment résolue par le seul fait que le saint-père attacha à la conclusion de ce traité une très grande importance, qu'il y mit tout son cœur et toute son âme, qu'il se déclara prêt à faire les plus grands sacrifices pour satisfaire les exigences du Premier Consul, et que pour réussir il eut à triompher d'obstacles en apparence insurmontables, même au sein du Sacré-Collège.

Qu'étaient, en effet, messieurs, la plupart des cardinaux ? Des hommes absolument attachés à l'ancien régime, et qui ne concevaient rien de bon en dehors de l'antique alliance du trône et de l'autel. *Les Bourbons et la Foi !* tel était leur motto politique. Pour avoir une idée de leur attachement à l'ancien régime, il suffit de se rappeler que, sur leurs pressantes instances, le pape Pie VII, tout ouvert qu'il était aux idées nouvelles, se crut obligé de notifier son accession au trône pontifical non pas à Bonaparte, chef de la République française, mais à Louis XVIII, successeur de Louis XVI de droit divin. Et quant à Louis XVIII, vous savez, messieurs, qu'il était si pénétré de son droit héréditaire et divin, que lorsqu'il monta sur le trône pour la première fois en 1814, il data ses premiers actes de la dix-neuvième année de son règne ! c'est-à-dire que c'est lui qui était censé avoir régné en France tout le temps de la République et de l'Empire ! Il avait pour représentant accrédité auprès du Saint-Siège le cardinal Maury, dont le rôle principal était d'entretenir soigneusement l'hostilité de ses collègues contre Bonaparte [1].

Et maintenant le saint-père, sous prétexte de rétablir la

1—On connaît le mot de Louis XVI sur Maury, alors qu'il n'était encore que simple prêtre. Un jour qu'il avait prêché à Versailles : " C'est dommage, dit le roi, en sortant de l'église ; si l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé de tout." (*L'Eglise et l'Etat au 18e siècle*, par P. de Crouzaz Crétet, p. 280).

religion en France, allait se rapprocher de Bonaparte, reconnaître, pour ainsi dire, cet usurpateur, et pactiser avec lui! Cela n'entrait pas du tout dans leurs idées. La faction autrichienne surtout, qui avait fait durer trois mois et demi le conclave de Venise, et reconnaissait pour chef le vieux cardinal Antonelli, se montrait absolument réfractaire à toute idée de rapprochement avec le Premier Consul de la France révolutionnaire.

Il fallut que le saint-père montrât dans toute cette affaire du concordat une longanimité et une patience infinie. Avec un pape moins ouvert aux idées nouvelles, moins favorablement prévenu en faveur de Bonaparte, jamais le concordat n'eût été possible.

De son côté, que d'obstacles le Premier Consul ne rencontra-t-il pas dans son propre entourage! Ses principaux conseillers, ses ministres, mais ce sont eux qui avaient fait la Révolution, et qui en profitaient : ce sont eux qui avaient fait voter la constitution civile du clergé et créé le schisme en France : ce sont eux qui avaient mis la Religion et l'Eglise hors la loi ; et l'on voulait maintenant les obliger à se rapprocher du pape, à rétablir la religion et à relever les autels! Pouvait-on espérer qu'ils allaient se prêter si facilement aux désirs du Premier Consul?

On ne peut se figurer les embarras de toutes sortes qu'ils lui créèrent ; et il eut, comme l'observe avec raison M. de Broglie, un mérite réel à triompher de leur mauvaise volonté. On sait, par exemple, qu'il eut toutes les peines du monde à les faire assister, dans l'église de Notre-Dame, à la messe et au *Te Deum* qui suivirent la conclusion du concordat : il fut même obligé d'user de menaces ; et s'il y avait eu là un Molière, observant avec soin, dans cette circonstance mémorable, l'attitude de Cambacérès, de Sieyès, de Talleyrand, de Fouché et autres, je crois qu'il n'aurait pas eu de peine à à créer une pièce intitulée *le Dévot malgré lui*.

Faut-il s'étonner que tous les obstacles que le saint-père et le Premier Consul rencontrèrent chacun dans leur entourage, joints aux sages lenteurs ordinaires de la Cour romaine, aient fait traîner en longueur les négociations du concordat ? Elles durèrent une année.

C'est en effet peu de temps après Marengo (14 juin 1800) que Bonaparte s'ouvrit au cardinal Martiniane, à Milan, de son projet de rétablir la religion en France, et de conclure pour cela un traité avec le Chef de l'Eglise catholique.

Son but, sans doute, était avant tout un but politique : il savait que la religion est la base principale de l'ordre et de la tranquillité d'un Etat, et il voulait faire servir à ses fins politiques ce grand ressort de toute autorité :

" Comment avoir de l'ordre dans un Etat sans une religion, disait-il un jour à Rœderer ? La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes ; et celle-ci ne peut subsister sans la religion."

Puis il ajoutait, dans son langage cynique, qui n'a été que trop souvent répété depuis :

" Le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres, a tout à craindre d'eux."

Faut-il croire, comme on l'a prétendu, qu'aucun motif religieux n'animait Bonaparte, lorsqu'il entreprit de conclure un concordat avec le Saint-Siège ? Et pourquoi une telle supposition ? Sur quoi est-elle fondée ? Bonaparte était Corse, Italien, et par conséquent religieux. Son secrétaire Menneval nous assure qu'il le surprit souvent faisant des signes de croix, dans certains moments de frayeur ou de grandes préoccupations :

" Avec votre philosophie, disait-il un jour à Chaptal, on ne sait ni en politique, ni en religion, d'où l'on vient et où l'on va. J'aime mieux *la foi de nos pères*...[1]."

1—Le *Correspondant* de 1881, t. I, p. 412.

Je ne puis admettre que tout motif religieux fut exclu de sa pensée dans une entreprise si grave, si religieuse en elle-même que le concordat.

J'avoue d'ailleurs que je ne suis pas de ceux qui croient facilement à l'extinction de tout sentiment religieux dans le cœur d'un homme, surtout depuis que j'ai vu, racontée d'une manière aussi authentique que possible, l'histoire de Gambetta—de Gambetta si fameux par sa forfanterie antireligieuse—allant dans une église de Paris faire brûler un cierge et prier lui-même pour sa mère qui venait de décéder.

Ne suffit-il pas, au reste, de lire dans le magnifique préambule du concordat, accepté par Bonaparte aussi bien que par le saint-père, les mots suivants: " *Ad Religionis bonum, internæque tranquillitatis conservationem, ea quæ sequuntur conventa sunt.*—Pour le bien de la religion, comme pour la conservation de la paix intérieure, en France, on convient des articles qui suivent ? "

Plus tard, Bonaparte semblera faire fi des intérêts religieux : mais lors des négociations du concordat, il faut nécessairement admettre que l'idée religieuse n'était nullement exclue de ses préoccupations politiques.



Le cardinal Martiniane ayant transmis au Saint-Siège les désirs du Premier Consul, les négociations pour le concordat s'ouvrirent régulièrement, et se continuèrent de longs mois sous ses auspices.

Le gouvernement français avait alors pour représentant auprès du Saint-Siège M. Cacault, un homme extrêmement

bien disposé [1], et qui montra dans toute cette affaire un tact et une bonne volonté admirables :

" Il fit de son mieux, dit M. D'Avenel, pour qu'on se hâtât à Rome, pour qu'on prît patience à Paris. Son concours fut aussi précieux au chef de l'Eglise qu'à notre pays ; il s'employa avec la meilleure foi du monde, non sans habileté, et fit preuve d'un vrai tempérament diplomatique [2]."

Qui n'admirerait, messieurs, comme la France, sous tous les régimes, et dans ses plus mauvais jours, sait trouver dans son sein un trésor inépuisable de diplomates distingués, qui lui font honneur, et la représentent noblement à l'étranger ? C'est bien à elle, il me semble, que l'on peut appliquer ces mots du poète : ***Magna parens virum...!***

Il y eut je ne sais combien de projets de concordats échangés entre les autorités romaine et française. M. Cacault les recevait et les transmettait à son gouvernement, puis communiquait au Saint-Siège les remarques, les objections, les exigences du Premier Consul. On ne parvenait pas à s'entendre ; et Bonaparte, qui aimait à mener les choses rondement, et qui s'était tout bonnement figuré que la conclusion du concordat serait l'affaire de cinq ou six jours, était exaspéré de voir qu'au bout de plusieurs mois on n'était pas plus avancé qu'au commencement.

Il y avait, messieurs, dans les coulisses, un personnage qui n'apparaissait pas, mais qui dirigeait tout, ou plutôt qui dérangeait tout, en tirant les ficelles, et était cause de tous les échecs que rencontrait la politique sage et conciliante du saint-père. Cet homme, c'était le principal ministre de Bonaparte lui-même, son ministre des relations extérieures, c'était Talleyrand.

1—" Vous êtes un véritable ami, lui disait Pie VII ; nous vous aimons comme nous avons aimé notre mère."—*(Le Centenaire du Concordat*, par François Carry.)

2—Le *Correspondant* de 1877, t. III, p. 193.

M. D'Avenel, dont le témoignage fait autorité en ces matières, et qui a compulsé avec soin les archives des Affaires étrangères, a clairement démontré que Talleyrand fut, dans cette occasion, le mauvais génie de Bonaparte, et que c'est lui qui fit tout en son pouvoir pour empêcher, ou du moins retarder autant que possible l'heureuse conclusion du concordat. Sans sa funeste influence, le Premier Consul aurait été beaucoup moins exigeant et impérieux vis-à-vis du Saint-Siège : mais par ses rapports insidieux il exaltait outre mesure l'ambition de Bonaparte, et le remplissait de préjugés contre la cour romaine.

Singulière et étrange figure que celle de cet ancien évêque catholique d'Autun, devenu l'un des coryphées de la Révolution, évêque constitutionnel, sécularisé, marié, servant tous les régimes, à partir de la Convention et du Directoire jusqu'à la monarchie de Juillet inclusivement ! Il a le talent de s'imposer à tous les gouvernements, et tous les gouvernements se croient obligés de s'en servir, comme d'un homme nécessaire, tout en le méprisant.

Méprisable, en effet, à plus d'un point de vue, il sait cependant garder une certaine dignité extérieure, qui ne l'abandonne jamais, et qui fait souvent défaut à ceux-là même qu'il sert, auxquels, par conséquent, il se montre supérieur. Les besognes sales, il n'y trempe pas lui-même ; il a le talent de les faire faire par d'autres, par Fouché, surtout, un autre ecclésiastique, un ancien oratorien sécularisé [1].

Talleyrand est le type de l'ancienne noblesse française, si polie, si distinguée dans son maintien, dans ses manières, dans sa conversation : et sous ce rapport, il avait raison de traiter

1—Fouché appartint assez longtemps à l'Oratoire, mais ne prit jamais les Ordres sacrés. Voir le *Correspondant* du 10 février 1901, p. 586.

Bonaparte de « parvenu. » Il ajoutait : « Quel dommage qu'un si grand homme ait été si mal élevé [1] ! »

Lui seul, du reste, pouvait et savait dire à ce grand homme ses vérités. Un jour, Talleyrand ayant une bonne nouvelle à lui apprendre, commence par traiter d'affaires avec lui, gardant la nouvelle pour la fin de l'entretien : « Eh ! pourquoi ne me l'avez-vous pas dit tout de suite ? s'écrie Bonaparte.—Parce que vous ne m'auriez pas écouté sur tout le reste, répond Tallyrand. Quand vous êtes heureux, vous n'êtes pas abordable. »

Félicitons le ministre de n'avoir pas été de ceux dont parle Tacite : « *Pessimum genus, laudantes.*—Il n'y a pas de pire engeance que les flatteurs [2]. »

Talleyrand s'efforça constamment de contenir son maître impérieux, d'adoucir son humeur belliqueuse, et de lui prêcher une politique de paix.

Voici le parallèle que traçait, en 1839, M. Mignet, entre lui et Napoléon :

« Le grand esprit de Napoléon, dit-il, et le bon sens de Talleyrand semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impétueux dans le premier, avait besoin de ce qu'il y avait de froid, d'avisé, de sûr dans le second. L'un avait le génie de l'action, l'autre celui du conseil. L'un projetait tout ce qu'il y avait de grand, l'autre évitait tout ce qu'il y avait de dangereux, et la fougue créative de l'un pouvait être heureusement tempérée par la lenteur circonspecte de l'autre. »

Si peu régulier, du reste, qu'ait été son état, l'histoire impartiale ne peut refuser à Talleyrand aucune gloire ni aucun mérite ; car au-dessus de tous les partis et de tous les régimes, il n'a jamais perdu de vue la France : il l'a aimée,

1—Lanfrey, *Histoire de Napoléon.*
2—*Vita Agricolæ.*

il l'a servie, il l'a représentée avec honneur dans toutes les cours d'Europe.

On sait quelle fut l'origine de sa vocation ecclésiastique. Ayant fait une chute dans son bas âge, il était resté boiteux ; et ses parents ne le jugèrent bon que pour la carrière de l'Eglise. Il fit son grand séminaire à Saint-Sulpice, entra contre tous ses goûts et ses inclinations dans les ordres sacrés, se fit prêtre, puis par les influences de sa famille fut nommé à l'évêché d'Autun.

Tout cela, assurément, ne prouve pas qu'il ait été *vocatus à Deo tanquam Aaron.* Cela, non plus, ne le justifie aucunement d'avoir rompu, aux débuts de la révolution, avec ses vœux ecclésiastiques, et jeté aux quatre vents du ciel les débris de sa robe épiscopale. Mais il est bon, ce semble, en toutes choses, de présenter les circonstances atténuantes ; et, dans le cas actuel, on apprend à ne pas trop regretter une époque où les mœurs et les usages pouvaient ainsi jeter presque forcément un pauvre jeune homme dans la carrière ecclésiastique, sans aucune vocation.

Si, comme on l'assure, Talleyrand de Périgord s'est réconcilié avec l'Eglise avant de mourir, s'il s'est confessé sincèrement à l'abbé Dupanloup, plus tard évêque d'Orléans, et reçut de lui les derniers sacrements, n'est-il pas permis de croire que la divine Providence—*Judicia Dei abyssus multa*—aura tenu compte de cette dignité personnelle et de cet amour de son pays qu'il n'abdiqua jamais dans sa carrière, mais surtout du service signalé qu'il rendit au Saint-Siège dans une occasion mémorable ? Au Congrès de Vienne, non seulement il fit admettre la France au premier rang, non seulement il protesta énergiquement contre le démembrement de la Pologne et de la Saxe, mais il prit une part prépondérante à la restauration du Pouvoir Temporel des Papes.

***

Mais revenons au Concordat.

Dans l'automne de 1800, le Souverain Pontife, voulant donner satisfaction à Bonaparte, résolut de transférer à Paris même le théâtre des négociations. Mgr Spina, archevêque de Corinthe, y fut envoyé pour traiter avec le Premier Consul.

C'était un de ces prélats fins, souples et réservés, conciliants et fermes, tout dévoués au Saint-Siège, comme la cour pontificale en a toujours en réserve pour les moments opportuns.

Ancien secrétaire de Pie VI, Spina était si réservé, que le sulpicien Emery lui-même en était tout étonné :

" Je lui dis beaucoup de choses, écrivait-il, et il m'en dit fort peu."

En regard de Spina, le Premier Consul avait l'homme qu'il fallait à lui opposer : l'abbé Bernier, prêtre vendéen, mêlé ci-devant à la Chouannerie, mais rallié à la Révolution, depuis qu'elle s'était un peu assagie. Sous des dehors rustres et presque vulgaires, Bernier cachait des talents distingués, un esprit de diplomate de premier ordre ; c'était du reste un prêtre respectable, dévoué sans doute au Premier Consul, mais qui n'aurait pas voulu trahir les droits de l'Eglise : l'ambition de décrocher quelque bon jour un chapeau de cardinal—il finit par réussir—favorisait d'ailleurs ses bonnes dispositions.

Il avait la manie de s'occuper de toutes les affaires du clergé, en général, ce qui lui avait valu à Paris l'appellation de " grand faiseur ecclésiastique."

Voici, du reste, le portrait qu'a laissé de lui un de ses contemporains :

" Sa physionomie, dit-il, ne prévenait pas en sa faveur. Il avait la tête grosse, une figure pleine et commune, de petits yeux caves, et sans être tout à fait louche, il dirigeait

rarement l'œil en droite ligne vers l'objet visuel. Habile à se contrefaire, il affectait l'air grave et imposant dans la moindre réception; il était minutieux dans tout son extérieur, plus jaloux de se faire des créatures que des amis, prompt à la réconciliation par la flatterie, mais implacable ennemi de ses détracteurs, et sourd à tous autres conseils que ceux de son ambition démesurée [1]."

Le Premier Consul lui ayant confié le soin des négociations du concordat, du côté de la France, il apporta à ses nouvelles fonctions tout le zèle qu'on pouvait attendre de lui.

Malheureusement, l'envoyé du Saint-Siège n'avait pas, de son côté, de pleins pouvoirs pour conclure. Il était obligé de transmettre à la cour de Rome les objections et les exigences de Bonaparte. A Rome, il fallait les prendre en considération. Tout cela prolongeait les négociations; et, en attendant, Talleyrand jouait son jeu.

Pour donner une idée de sa manière insidieuse, je citerai ici un court extrait d'une dépêche qu'il adressa un jour au Premier Consul :

" J'ai l'honneur, dit-il, de mettre sous vos yeux : 1° la déclaration du clergé de France, du 25 mars 1682 ; 2° un extrait fait avec quelque étendue du célèbre ouvrage de Bossuet en défense des quatre articles de cette déclaration ; 3° le quatorzième discours de l'abbé Fleury sur les libertés de l'église gallicane.

" D'après les ordres formels du Premier Consul, ajoute-t-il, je recommanderai aux personnes qu'il chargera de négocier avec les ministres du Saint-Siège, de se pénétrer des principes qui sont exposés dans ces écrits, et de les regarder comme des instructions rigoureuses dont il ne leur sera jamais permis de s'écarter... [2]."

1—Boulay de la Meurthe, *La Négociation du Concordat.*

2—*Ibid.*

Ainsi, voilà Talleyrand qui indique à Bonaparte les fameuses maximes gallicanes comme l'étoile polaire que l'on ne doit jamais perdre de vue dans la négociation du concordat. Bonaparte, qui ne demandait pas mieux que d'agir à la Louis XIV, devenait de plus en plus exigeant vis-à-vis la cour de Rome. Une lettre malheureuse, écrite pourtant sans aucune mauvaise intention, qu'il reçut du cardinal Martiniane, le confirma dans ses exigences. Il finit par se fâcher contre le pape, qui, disait-il, ne voulait pas aboutir, et par rappeler de Rome son chargé d'affaires, M. Cacault.

Celui-ci, comme dernière marque de sa bonne volonté, suggéra alors au saint-père d'envoyer à Paris son propre secrétaire d'Etat, Consalvi, muni de pleins pouvoirs pour conclure le concordat avec le Premier Consul de la République française. Consalvi et Cacault devaient faire route ensemble, dans la même voiture, jusqu'à Florence, afin d'ôter, aux yeux des populations, toute apparence de rupture entre la France et le Saint-Siège. C'est ce qui fut fait.

Arrivé à Paris, Consalvi n'eut rien de plus pressé que de se présenter au Premier Consul, qui fut agréablement surpris de le voir. Les négociations pour le concordat recommencèrent aussitôt entre le cardinal et l'abbé Bernier, et au bout de quelques semaines, malgré les intrigues machiavéliques de Talleyrand, furent menées à bonne fin.

Mais avant de signaler les principaux objets sur lesquels on avait eu tant de peine à s'entendre, donnons tout de suite le texte même des dix-sept articles du concordat de 1801. C'est un document dont on parle souvent, mais qui bien souvent aussi n'est connu que d'une manière assez vague.

Voici cette pièce, traduite du latin [1] :

***

1 —Je l'emprunte à M. D'Avenel, dans son remarquable article *Le Concordat de 1801*, publié dans le *Correspondant* de 1877.

« Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique, romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

« Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République. En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion, que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1er

« La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique.

ARTICLE 2

« Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

ARTICLE 3

« Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'Elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs sièges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle de la manière suivante :

ARTICLE 4

"Le Premier Consul de la République nommera dans les trois mois qui suivront la publication de la Bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement du gouvernement.

ARTICLE 5

"Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le Premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège en conformité de l'article précédent.

ARTICLE 6

"Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du Premier Consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement du gouvernement.

ARTICLE 7

"Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

ARTICLE 8

"La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France: —*Domine, salvam fac rempublicam. Domine, salvos fac consules.*

ARTICLE 9

"Les évêques feront une nouvelle circonscription de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

ARTICLE 10

" Les évêques nommeront aux cures ; leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

ARTICLE 11

" Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

ARTICLE 12

" Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

ARTICLE 13

" Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus qui y sont attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant cause.

ARTICLE 14

" Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont le diocèse et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

ARTICLE 15

" Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

ARTICLE 16

" Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'Elle l'ancien gouvernement.

ARTICLE 17

" Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés à l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés seront réglés par rapport à lui par une nouvelle convention.

" Les ratifications seront échangées à Rome dans l'espace de quarante jours.

" Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la République française (15 juillet 1801)."

Voilà l'acte, fameux entre tous, qui n'a pas cessé d'être en vigueur en France, et régit encore pour ce pays, malgré tant de changements politiques survenus, les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Pie VII l'accompagna d'une Bulle, qui fut promulguée solennellement en France, et le rangeait parmi les actes les plus importants du Saint-Siège.

***

Reprenons maintenant quelques-uns des articles de ce concordat, ceux qui soulevèrent le plus de discussions, et qui peuvent nous suggérer à nous-mêmes quelques réflexions spéciales.

De tout le concordat, c'est peut-être le préambule qui retarda le plus les négociations à Rome. Les cardinaux,

attachés la plupart, comme nous l'avons vu, à l'ancien régime, insistaient pour que la religion catholique fût proclamée *religion d'Etat*, ou au moins *religion dominante* en France, et qu'on lui assurât une *protection spéciale;* ce fut un des principaux objets de leur longue résistance aux exigences de Bonaparte, qui ne voulait pas de religion d'Etat.

Mais le saint-père, " ayant, dit un écrivain [1], comme un pressentiment prophétique des temps nouveaux," finit par se contenter d'une simple constatation de fait, à savoir que la religion catholique était celle de la grande majorité des Français, et de la promesse que le culte public de cette religion pourrait être librement exercé. C'était peu, en apparence; c'était énorme, en réalité. La République française venait déclarer solennellement, par l'organe de son premier magistrat, que cette religion, qu'elle avait mise naguère hors la loi, qu'elle avait bafouée, anéantie, c'était la religion de la grande majorité des Français : *Habemus confitentem reum.* Elle lui rendait ses églises, relevait ses autels, lui garantissait la liberté du culte; elle assurait même à ses ministres un traitement convenable. C'était la résurrection et le triomphe de la religion catholique en France : " bien si grand, écrivait au pape le vieux cardinal Antonelli, qu'il n'y a pas de sacrifice qui soit à sa hauteur."

Certes, les sacrifices que l'on demandait à Pie VII étaient énormes, en effet; et l'on a peine à en concevoir toute l'étendue. Les principaux, c'était l'abandon pour toujours des biens ecclésiastiques que la révolution avait confisqués, vendus ou aliénés de n'importe quelle manière; c'était la réduction, de plus de la moitié, du nombre des évêchés : 56 au lieu de 135 [2]; c'était enfin le renouvellement de tout

1—François Carry, *Le Centenaire du Concordat.*

2—Le nombre des évêchés fixé par le concordat a été augmenté sous la Restauration.

l'épiscopat français. Bonaparte faisait de chacun de ces articles une condition *sine quâ non* de la conclusion du concordat.

Eh ! bien, messieurs, de tous les sacrifices exigés du saint-père, sait-on celui qui lui fut le plus sensible, et auquel il eut le plus de peine à se résoudre ? Est-ce l'abandon des biens ecclésiastiques confisqués ? Nullement. Au contraire, il comprit tout de suite que ce sacrifice était absolument nécessaire pour assurer le repos des consciences, et rétablir en France le règne de la paix intérieure.

Jamais homme, du reste, ne témoigna dans toute sa carrière un plus grand désintéressement que le saint pontife Pie VII. Beaucoup de cardinaux, et Consalvi lui-même, qui, en sa qualité de secrétaire d'Etat, connaissait mieux que personne les grands besoins de l'Etat pontifical, auraient voulu que le saint-père profitât du concordat et des sacrifices qu'il était appelé à faire, pour exiger de Bonaparte la restitution des Légations, ce qui n'aurait été, d'ailleurs, que justice : jamais le saint-père ne voulut consentir à ce qu'il fût dit qu'il avait travaillé à rétablir la religion en France, en vue d'obtenir quelque avantage temporel. Il ne voulut pas même que le traitement assuré par le concordat au clergé français fût donné comme compensation pour l'abandon des biens ecclésiastiques : et, en effet, dans le concordat, les deux articles sont tout à fait indépendants l'un de l'autre.

Ce qui fut le plus douloureux pour le saint-père, dans tout le concordat, ce fut de s'engager à demander à ses frères de l'épiscopat français leur démission, et, dans le cas où ils la refuseraient, à déclarer leurs sièges vacants, pour y installer de nouveaux titulaires. Cet article fut avec raison l'objet de longues et sérieuses délibérations dans le Sacré-Collège : l'acte que l'on demandait au saint-père paraissait, sinon au delà de sa puissance, du moins tout à fait inouï :

ces évêques français, d'ailleurs, qu'il s'agissait de déposer, loin d'avoir démérité de l'Eglise, avaient presque tous pris le chemin de l'exil, plutôt que de trahir leur devoir et de prêter serment à la constitution civile du clergé. Et ce sont ces prélats pieux, attachés au Saint-Siège, la plupart de vieille noblesse, et aux cheveux blancs, dont Bonaparte exigeait la démission ! Dans sa pensée, en effet, ils étaient trop inféodés à l'ancien régime pour que leur réinstallation ne provoquât pas des troubles sans fin, et ne fît plus de tort que de bien à la religion :

" Que faut-il pour pacifier l'Eglise de France, disait-il un jour au cardinal Martiniane ? Une mesure décisive : c'est la démission de l'épiscopat tout entier. Il est nécessaire que tous les sièges soient déclarés vacants ; qu'au lieu de ces prélats émigrés qui ne cessent d'intriguer pour la royauté, dans leurs diocèses, je nomme des évêques qui soient dévoués au nouvel ordre de choses, et leur fasse donner des Bulles par le pape. Je eux bien que la religion catholique soit dominante ; je ne souffrirai jamais qu'elle serve à ébranler mon gouvernement."

En un mot, ce qu'il voulait, suivant une expression tout à fait à lui, c'était " un épiscopat vierge [1]."

Le saint-père finit par se rendre à sa demande. Avec un désintéressement admirable, la plupart des évêques français accédèrent de bonne grâce au désir du souverain pontife : quelques-uns même prévinrent ce désir : un petit nombre, cependant, s'obstinèrent à garder leur siège, et continuèrent à se regarder titulaires de leur diocèse, même après que le pape en eût nommé d'autres à leur place. Vous savez, messieurs, que c'est précisément là le nœud ou la trame d'un fameux roman d'Ernest Daudet, intitulé *Les Deux Evêques*.

1—*Le Concordat*, par le duc de Broglie, de l'Académie française.

Quant au droit de nommer les évêques, accordé par le Saint-Père au Premier Consul, cela n'avait rien d'insolite : le pape ne faisait que continuer à Bonaparte une faveur dont jouissaient depuis un temps immémorial, mais surtout depuis le concordat de François Ier, les rois Très Chrétiens. En retour de cette faveur, le saint-père obtenait, dans le concordat, une déclaration solennelle, "que les Consuls de la République française professaient la religion catholique."

Tant que subsistera le concordat, le chef de l'Etat, en France, quel qu'il soit, quel que soit son titre, président, consul, roi, empereur, quels que soient ses sentiments ou ses mauvais instincts, sera censé catholique : il aura beau affecter de ne jamais prononcer officiellement le nom de Dieu ou de la Providence, de ne prendre part à aucune solennité religieuse, de n'entrer dans aucune église, il sera supposé catholique, de par le concordat : du moment qu'il fera profession expresse de n'être pas catholique, il n'aura plus droit de nommer aux évêchés, sans une nouvelle convention, sans de nouvelles négociations avec le Saint-Siège.

Du reste, ce droit de nommer les évêques, quelque précieux qu'il soit pour le gouvernement du jour, afin que ce gouvernement n'ait autant que possible sur les sièges épiscopaux que des hommes qui lui soient sympathiques, ou du moins qui ne lui soient pas hostiles, n'a rien, en soi, de fatal à l'Eglise. Les nominations des évêques par le chef de l'Etat ne valent rien tant qu'elles ne sont pas confirmées par le chef de l'Eglise, qui seul peut conférer l'institution canonique ; et le souverain pontife ne donne cette institution qu'après s'être assuré, autant que possible, de la dignité et de la compétence des sujets qui lui sont proposés.

Louis XIV tenait en réserve bien d'autres moyens que n'en ont à leur disposition les gouvernements modernes de la France, pour forcer la main au souverain pontife. Quand

le pape refusait de ratifier ses nominations, il exerçait son droit ou prétendu droit de Régale : *Ego nominor leo :* c'est-à-dire, qu'il se mettait en possession de tous les revenus du bénéfice vacant, pour en jouir, ou en faire jouir ses créatures et ses favoris, aussi longtemps que le saint-père persistait à ne pas remplir la vacance. Il y eut un temps, sous Innocent XI, où il y avait en France une trentaine d'évêchés vacants, dont Louis XIV, par conséquent, percevait les revenus, le saint-père refusant, pour des raisons majeures, de confirmer les nominations royales [1].

Abominable droit de Régale, qui fort heureusement a disparu avec l'ancien régime, et dont le concordat de 1801 a purgé la France !



En somme, ce concordat fut un grand bienfait pour la religion dans notre ancienne mère patrie. Mais quelle influence plus salutaire encore n'eût-il pas exercée, si dès l'origine le Premier Consul ne l'eût enserré dans un réseau de funestes prescriptions, les fameux *articles organiques*, qu'il fit voter par le Sénat de la République, sous prétexte, comme leur nom l'indique, *d'organiser* l'exécution du concordat ! Dans la rédaction de ces articles organiques, il n'est pas difficile de reconnaître la main néfaste de Talleyrand, peut-être aussi celle de Fouché : n'ayant pu réussir à empêcher le concordat, ces malheureux s'efforçaient d'en atténuer les bons effets.

Ces articles organiques, sans doute, ne valent rien aux yeux de l'Eglise : ils ne peuvent avoir la force d'un contrat bilatéral : le saint-père protesta solennellement devant le

1—Charles Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682.

Sacré-Collège contre leur publication, et les déclara non avenus. Ils n'en font pas moins partie de la législation française ; et la plupart des gouvernements ne craignent pas de s'en servir, quand ils se mettent en frais de persécuter l'Eglise.

Je n'entreprendrai pas de détailler ici ces articles organiques : il y en a près de quatre-vingts. Un grand nombre, d'ailleurs, sont tombés d'eux-mêmes en désuétude, comme par exemple celui qui défendait aux évêques de se prévaloir du titre de *Monseigneur*.

Mais il en est d'autres qui, demeurant lettre morte sous les gouvernements sympathiques à l'Eglise, réapparaissent de temps en temps à l'horizon, comme armes offensives, sous des administrations moins bien disposées. Mentionnons, par exemple, le fameux article qui soumet les Bulles, Brefs, décisions de toute nature, soit du Saint-Siège, soit même des conciles généraux, au visa et à l'approbation préalable du gouvernement.

Mentionnons aussi l'interdiction faite aux évêques de se réunir, en quelque nombre que ce soit, pour s'entretenir des intérêts de l'Eglise, tenir un concile provincial, par exemple, et de sortir de leurs diocèses sans autorisation, même pour aller porter leurs hommages au souverain pontife.

Mentionnons enfin la résurrection d'une procédure spéciale, connue dans l'ancien régime sous le nom, aujourd'hui suranné, d'*appel comme d'abus*, et traduisant des ecclésiastiques pour des délits vagues et mal définis, devant un tribunal administratif qui juge à huis clos et les enlève à la juridiction du droit commun.

La liberté de la presse, les grandes facilités modernes de communication, le bon sens public, la force des choses, ont déjà fait justice de la plupart de ces mesures surannées, odieuses, absurdes. Espérons qu'avec le temps tous ces

articles organiques disparaîtront, au moins pratiquement, de la législation française, et que les gouvernements, même les plus mal disposés, finiront par avoir honte d'y recourir. Le concordat de 1801, dégagé de ces tristes échafaudages, apparaîtra alors dans toute sa beauté, monument impérissable de la sagesse du souverain pontife Pie VII.



Conserver à ce beau monument son caractère et le faire respecter ; faire produire au concordat tout le bien possible, et prévenir les abus, surtout dans le choix et la nomination des évêques ; entretenir des relations aussi amicales que possible entre le Saint-Siège et les gouvernements qui se succèdent si fréquemment en France : telle est la mission par excellence des nonces à Paris. Ah ! quelle mission délicate, pleine de responsabilité ! Quel tact ne faut-il pas pour traiter constamment des plus grands intérêts de la religion et de l'Eglise avec des hommes souvent mal disposés, sans rien compromettre, sans rien sacrifier de ce qu'il ne faut jamais sacrifier ! Et comme les représentants du Saint-Siège à Paris paraissent avoir noblement rempli leur tâche durant cette dernière période de siècle que nous avons connue !

Mais entre tous les nonces qui ont passé en France sous la République, il en est un qui me semble avoir brillé du plus vif éclat par son tact, sa grande connaissance des hommes, et son amour inaltérable pour la France : c'est le cardinal Czaski. Nommé nonce à Paris par le pape Léon XIII [1], il

1—M. de Gabriac écrit dans ses *Souvenirs d'ambassade* : " C'est un véritable cadeau que, dans sa pensée, le pape a fait à la France en nous le donnant."

s'y trouva à une période critique, alors que Gambetta, dans l'apogée de sa gloire, venait de prononcer son mot fameux : *Le Cléricalisme, voilà l'ennemi !* [1] alors que la vague anti-religieuse était à son sommet, et qu'un parti de politiciens fanatiques voulait absolument rompre le concordat. Le nonce connut alors parfaitement la France ; il rencontra des Français de toute trempe et de toute opinion : eh ! bien, quelle était sa pensée à leur égard ?

" Dans tout Français, écrivait-il un jour, il y a un fond de bon sens qui, au dernier moment, lorsque tout semble perdu, reprend ses droits, et sauve la situation [2]."

Ah ! comme j'aime à me rappeler cette parole, lorsque j'entends exprimer sur la France des réflexions trop dures, trop amères, lorsque j'entends surtout des personnes, bien intentionnées, d'ailleurs, désespérer de la France !

Ce n'est pas que le cardinal Czaski n'eut rien à souffrir durant son séjour à Paris, ni qu'il approuvât toujours la politique des gouvernants : au contraire, leur mauvaise disposition à l'égard de l'Eglise l'affligeait profondément : la violation fréquente du concordat, l'exécution d'odieux décrets contre les ordres religieux, tout cela le faisait cruellement souffrir ; mais il tâchait autant que possible de faire bonne contenance, et de refouler sa douleur au fond de son âme.

Un jour, cependant, il eut occasion de s'en ouvrir, mais avec beaucoup de finesse et de tact, à Gambetta lui-même. C'était à un grand dîner officiel ; et il avait précisément à sa droite le président de la Chambre. Celui-ci ne faisait que se plaindre du mauvais état de sa santé.—" Mais qu'avez-vous donc, lui demanda doucement le nonce ?—Monseigneur,

1—On va plus loin encore aujourd'hui. Un député radical, M. Viviani, a osé, il y a quelque temps, dire à la tribune française : " L'Eglise catholique, voilà l'ennemi."

2—*Le Correspondant* du 25 avril 1888.

répondit Gambetta, je souffre beaucoup du côté droit.—Vous êtes bien heureux, lui riposta Czaski ; moi, depuis que je suis ici, je souffre terriblement du côté gauche [1]."

Cette blessure au cœur, dont souffrait Czaski, qui pourrait douter que Notre-Saint Père le Pape Léon XIII ne la ressente, lui aussi, bien vivement, lorsqu'il voit tant de Français tenir si peu de compte de ses avis, et leurs gouvernants montrer souvent tant de mauvais vouloir à l'égard de l'Eglise, de ses ministres et des ordres religieux ? Et cependant, son amour, sa patience, sa mansuétude à l'égard de la France sont inaltérables. A ceux qui menacent de rompre le concordat, comme à ceux qui prétendent qu'on ferait mieux d'en finir avec ce traité, il répond tranquillement que c'est une convention bilatérale qu'il faut respecter. Il faut la respecter, dit-il, non seulement quant à la lettre, mais aussi quant à l'esprit, et par conséquent maintenir les communautés religieuses, bien que le concordat n'en parle pas, parce qu'elles sont nécessaires à la vie parfaite de l'Eglise.[2] Il tient

1—*Ibid.*

2—Voici, à ce sujet, ce que disaient tout récemment, à la tribune française, deux orateurs chrétiens, dans la discussion de la loi des associations :

" Cette religion catholique, dit M. Piou, à qui l'art. 1er du concordat assure la plénitude de sa liberté, et qui, d'après Portalis, doit être régie d'après ses propres principes, proclame, depuis son origine, que la vie religieuse est la réalisation des enseignements sortis de la bouche de son fondateur. Qu'elle soit de dogme, personne ne le soutient ; ce qu'on soutient, c'est qu'elle est nécessaire au plein épanouissement de la religion ; qu'elle est conforme à ses règles et à ses principes.

" S'il en est ainsi, les associations qui, seules, rendent cette vie religieuse possible, sont nécessaires à sa liberté ; les lui interdire, c'est l'amoindrir, c'est la décapiter."

Et M. Lerolle : " Suivant un mot célèbre de M. Guizot, dit-il, aucune église n'est libre lorsqu'elle ne peut pas se développer conformément à son esprit et à son histoire.

au concordat, parce qu'il y voit, comme son illustre prédécesseur Pie VII, le bien de la religion et le bonheur de la France : *ad bonum Religionis internæque tranquillitatis conservationem.*

Et déjà, la confiance imperturbable du saint-père en la France ne semble-t-elle pas justifiée par ce mouvement énergique de réaction qui s'accentue de plus en plus contre les idées anti-religieuses, comme aussi par les paroles admirables que le comte de Mun vient de faire entendre du haut de la tribune française ? Prenant à partie les faux républicains qui sont au pouvoir :

" Depuis vingt ans vous gouvernez, dit-il, vous tenez tous les ressorts de l'enseignement et des lois ; et tout à coup, pendant que vous êtes occupés à déchristianiser le peuple, des milieux intellectuels arrive l'écho d'un mouvement de renaissance religieuse. Vous pensez arrêter ce mouvement avec vos lois et vos décrets. Vous vous trompez : il est plus fort que vous. C'est au point que je serais presque tenté de saluer comme une aurore vos promesses de persécution. Vous croyez semer des impies : la France récoltera des chrétiens [1]."

Espérons que cette parole se vérifiera, que la France du vingtième siècle se montrera de plus en plus chrétienne et religieuse, et qu'elle ne méritera jamais de voir disparaître cette admirable inscription qui se lit, gravée en lettres d'or, au frontispice de son histoire : *Gesta Dei per Francos !*

" Or, pour tout homme impartial, est-ce que la vocation religieuse n'est pas dans l'esprit du catholicisme ? Est-ce qu'il ne suffit pas de consulter le passé de notre pays pour constater quelle place les Congrégations religieuses prennent dans l'histoire du catholicisme ?

" Vos projets, en niant l'esprit du catholicisme, en contredisant à toute son histoire, portent atteinte au libre exercice de notre religion, et violent notre liberté de conscience."

1—Le *Courrier du Canada* du 7 février 1901.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

donnée par

MONSIEUR J.-E. PRINCE, LL. D.

Professeur de droit romain à la Faculté de Droit.

UN PROCÈS SOUS LA RESTAURATION.

(LE MARÉCHAL NEY.)

I

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

La campagne de 1814 avait porté un coup fatal au 1er Empire. Elle n'avait cependant pas anéanti la puissance de Napoléon. Mais, après le traité de Fontainebleau, l'empereur était parti pour l'Ile d'Elbe et pendant que son carrosse roulait encore tristement vers la frontière du midi, Louis XVIII abordait par le nord sur les côtes de France. Le roi faisait son entrée solennelle à Paris le 3 mai et, le 4 juin, la Charte était lue aux Chambres.

La 1re Restauration commençait.

Louis XVIII avait alors 60 ans. Sòn absence en avait duré près de 20. Rempli du souvenir des vicissitudes dont son pays avait été le théâtre et sa dynastie la victime, instruit par le malheur et l'exil, cette dure école de tant de rois, Louis XVIII, sur le trône, allait-il répondre aux vœux de ses sujets et donner enfin une paix durable à la France ? Tous les bons citoyens l'espérèrent un moment, et ce sentiment n'entra pas pour peu dans la conduite de tant de fidèles serviteurs de l'Empire, qui accueillirent avec respect, parfois même avec empressement, le retour des Bourbons.

Napoléon avait abdiqué la couronne. Déliés de leurs serments, généraux et maréchaux devaient se rallier au nouveau régime et continuer à servir la France. De ce nombre fut le maréchal Ney, et, sans cette précipitation aveugle qui, devançant les événements, allait transformer sa conduite en un acte de lâche ingratitude envers son maître, il n'eût mérité aucun reproche. Mais chargé ainsi que Macdonald, duc de Tarente, et Caulaincourt, duc de Vicence, d'aller négocier à Paris avec les alliés, ayant mission de sauver au moins la régence, il avait le tort d'adhérer à la cause royale à l'insu même de ses compagnons, et, revenu à Fontainebleau, il poussait sans ménagement à l'abdication celui de qui il tenait tout, richesse, honneurs, fortune.

Certes, à l'issue de cette campagne malheureuse de 1814, où n'avait pourtant pas faibli le génie de Napoléon—loin de là !—mais où, à la fin, le drapeau avait comme plié sous ses propres victoires, le découragement était grand parmi les généraux. Ils étaient las de ces guerres sans trève et exhalaient tout haut leur mécontentement. Le maréchal en cela ne faisait donc que refléter le sentiment général parmi les officiers. Mais son tempérament violent, outré, sa légèreté, lui avait fait commettre là un acte indigne de sa gloire et de son nom.

Il importait de relever ce fait en passant, car plus tard, en dépit des relations tendues existant entre l'empereur et lui, il sera accusé d'avoir comploté le retour de l'Ile d'Elbe, et cette opinion, malheureusement accréditée partout, pèsera du plus grand poids dans la balance de son procès.

Quel était donc cet homme que le maréchal Ney ? Le maréchal Ney naquit à Sarrelouis, en Lorraine,—plus tard, département de la Moselle—le 10 janvier 1769. Il se trouvait alors âgé de 45 ans,—7 mois et 5 jours de plus que Napoléon. Au physique, de taille un peu au-dessus de la

moyenne, 1m. 73. Son aspect est mâle et ferme. Il a le front très-haut, les yeux bleus et expressifs ; les sourcils blonds et marqués, le nez fort, un peu relevé et portant un pli énergique à la racine, la bouche petite et accentuée, le menton proéminent, de courts favoris, les cheveux châtain-clair et tombant en mèches irrégulières sur le front ; rien d'affecté ni d'apprêté ; une tête puissante et vraiment militaire," tel est le portrait qu'en a tracé Welschinger et dont on retrouve les lignes principales dans les documents officiels du procès.

Pour ce qui est de son talent et de son caractère, Macdonald, son camarade, maréchal comme lui et l'une des plus nobles figures du groupe de l'empereur, rend justice à sa vaillance ; mais il ne peut s'empêcher de nous le donner comme "un capitaine avec une tête et des opinions mobiles." Chose singulière, autant cet homme a de fermeté, de détermination sur le champ de bataille, autant il fait preuve de faiblesse et d'indécision sur le terrain politique. Etranger à tous les calculs de la diplomatie où il vacille, et cédant à l'impulsion du moment qui l'entraîne, il ne se ressaisit bien que sous le feu des combats. Là, sa raison s'échauffe, sa volonté s'affermit, et si plusieurs généraux ont égalé ses talents dans l'entourage si brillant du premier homme de guerre des temps modernes, nul probablement n'égala jamais son audace et sa bravoure,—si ce n'est peut-être Murat, à la tête de sa cavalerie, Murat qui d'ailleurs lui ressemble par tant d'autres côtés, et qui après avoir comme lui cueilli des lauriers sur tous les champs de bataille, devait finir dans une même opprobre et une même infortune.

Fertile en expédients de toute sorte, Ney se tire invariablement des positions les plus désespérées. Plein d'entrain et de bonne humeur, d'une santé merveilleuse, aussi dur pour lui-même que pour les autres, son commandement électrise ses troupes et il les pousse où il veut. Surtout, sa

fougue est sans bornes ; c'est un torrent qui déborde, brise les obstacles et emporte tout sur son passage. Il est à l'avant-garde s'il s'agit d'attaquer, comme à Elchingen, à Eylau, à Friedland, à la Moskowa, où il se couvre de gloire ; il passe à l'arrière-garde dans la retraite de Moscou ; il retourne en avant au pont de la Bérésina, pour former enfin de l'autre côté comme un dernier rempart aux restes de l'armée en déroute.

L'histoire a montré qu'il possédait un grand art de la guerre, mais il brille surtout dans l'action. Issu de famille obscure, et voué de bonne heure à la vie des camps, tour à tour ministre et pair de France, maréchal, duc et prince, après avoir débuté comme général en chef à l'âge de 18 ans, il s'élève à tous les honneurs par une série d'exploits qui commandent l'admiration universelle et le font surnommer à bon droit, " le brave des braves," " le premier soldat du monde après Napoléon."



Comme nous l'avons dit, le maréchal Ney, au début de la 1re Restauration, en 1814, fatigué de la guerre et aspirant au repos, s'était hâtivement rallié à la cause des Bourbons et l'empereur était parti pour l'Ile d'Elbe. Or, onze mois à peine venaient de s'écouler qu'il recevait du ministre de la guerre l'ordre de se rendre sans délai dans son gouvernement militaire de Besançon. C'était le 6 mars 1815. Que s'était-il donc passé ? Ney arrivait le lendemain à Paris et en mettant pied à terre, il apprenait que Napoléon était débarqué à Cannes, depuis déjà six jours.

On a longtemps discuté sur les causes du retour de l'Ile d'Elbe. Certes, malgré l'établissement récent de la Restauration, ou mieux peut-être à cause de cela, il ne manquait pas de motifs pour favoriser les desseins de l'empereur. Si ses

généraux avaient semblé un moment détachés de sa personne, les soldats, au contraire, lui avaient conservé la même affection, la même fidélité, et il le savait. A Fontainebleau, il eût probablement suffi d'un mot à Napoléon pour entraîner les soldats à marcher sur Paris, et vaincre ainsi l'opposition des généraux. Rendu en exil, il ne cessa de suivre les événements qui se passaient en France.

D'un autre côté, en arrivant aux Tuileries, Louis XVIII était loin d'avoir réalisé toutes les difficultés qui l'attendaient. Les émigrés rentrés à sa suite ne respiraient que vengeance et représailles ; une partie de l'ancienne noblesse se croyait revenue aux anciens jours. Elle oubliait que 25 ans de révolution avaient passé et qu'une France nouvelle avait surgi à côté de l'ancienne. C'est ainsi par exemple que tous les ordres de la nation avaient été renouvelés. En accordant la monarchie avec des chambres, le roi avait entrepris le difficile problème de concilier la tradition et les principes avec les tendances nouvelles. Trois partis bien distincts étaient en présence, celui de la monarchie absolue, celui de l'Empire et celui de la Charte. Dans la situation où il se trouvait, la politique la plus sage, la plus tolérante, devait être surveillée avec crainte, épiée avec jalousie, attaquée avec emportement. Pour comble, Louis XVIII et les princes eurent le malheur de négliger l'armée, si même parfois ils ne la dédaignèrent pas tout à fait. La cour affecta une sympathie et une considération outrées pour les alliés, et le duc d'Angoulême serait allé, un jour, jusqu'à se m[illegible]er en public sous l'uniforme anglais. Enfin, les charges et les dignités étaient accordées avec si peu de discernement que l'émigration, suivant une remarque, avait fini " par envahir l'armée et les antichambres." " Le roi, faisait rapport Wellington à son gouvernement, malgré ses excellentes qualités, a malheureusement repoussé l'amour de la nation en s'entourant de ministres qui n'ont

cherché qu'à le rendre odieux, en faisant revivre d'anciennes haines et d'anciennes animosités. L'armée, disait le duc, montre surtout de la répugnance pour les Bourbons, répugnance à laquelle le duc de Berry a principalement contribué par sa conduite exaspérante."

Louis XVIII ne manquait ni d'esprit, ni de courage, et il possédait un grand fonds de bonté. Mais, dit l'historien des De x Restaurations, Vaulabelle, " la foule bientôt ne vit en lui que le monarque obèse, infirme, coiffé à l'antique, portant d'immenses guêtres de velours au lieu de bottes, ayant de grosses épaulettes sur un frac bourgeois, et du haut d'un balcon, passant des evues, assis dans un fauteuil. Le souverain lettré disparaissait derrière l'homme physique. On reprochait à ce prince jusqu'à son appétit."—" Ventre-saint-gris ! " disait-il, à la façon de Henri IV qu'il tentait parfois d'imiter...dans son langage.

Vaulabelle nous apprend que les conditions stipulées en faveur de Napoléon, lors du traité de Fontainebleau, étaient ouvertement violées par les ministres de Louis XVIII qui s'en vantaient comme d'un acte de politique habile. Nettement affirme cependant que la France ne lui devait rien, parce qu'elle n'avait pas été partie au traité de Fontainebleau ; mais il oublie que le 31 mai 1814, le roi de France avait spécialement ratifié le traité en question, lequel l'avait été encore auparavant, le 11 mai, par le gouvernement provisoire. Comment la France aurait-elle donc été libre de toute obligation à cet égard ? Napoléon commençait aussi à sentir la gêne dans ses finances, et sa vie, de plus, était menacée. Les puissances songeaient déjà, dès cette époque, à le déporter à Sainte-Hélène, tant on sentait le maître proche à l'Ile d'Elbe ! Mais la cause principale du débarquement à Cannes, suivi de la marche triomphale sur Paris, est celle que mentionnent Henri Houssaye et autres, quand ils disent que Napoléon

n'était alors âgé que de 45 ans, qu'il était dans toute sa force et s'appelait Napoléon ! C'était folie de croire qu'on avait ainsi enchaîné pour toujours dans cette petite île l'homme qui avait été chef d'un aussi grand empire que la France, en 1814, celui qui venait à peine de dicter des lois au monde. Incapable d'inaction, et ne trouvant rien là pour occuper ses ambitieuses facultés, mesurant d'un coup d'œil les chances de succès qu'il avait d'arriver encore à la domination, il quitta cette terre d'Elbe où il étouffait comme dans une prison, résolu à tenter fortune.



Quant au maréchal Ney, mécontent de la cour où on ne lui avait pas ménagé certaines humiliations, il s'était retiré à la campagne. Il y vivait tranquille, ignorant ce qui se passait et, en somme, rallié avec trop de ferveur au nouveau régime pour ne pas lui être resté attaché. Il était donc sincère, quand, le 7 mars, à son arrivée à Paris, il disait ignorer absolument le débarquement de l'empereur. Il l'était quand il disait à Ségur qu'il allait s'opposer de toutes ses forces à l'invasion ; plus tard, le 11 mars, quand il disait au général de Bourmont : « Si nous le rencontrons, il faudra le frotter " ; quand il disait à Bourcia : « Il faut courir sur Bonaparte, comme sur une bête fauve ou un chien enragé "; le 12 mars, quand il disait au marquis de Soran, aide de camp du comte d'Artois : " Les troupes se battront, je tirerai, s'il le faut, le premier coup de fusil ; et, si un soldat bronche, je lui passerai mon épée au travers du corps, et la poignée lui servira d'emplâtre " ; quand il disait enfin à Cayrol que s'il ne pouvait arrêter Napoléon à Lyon, il l'inquiéterait sur ses derrières ; que c'était le 5me et dernier acte de la *Napoléoniade*. Il était alors sincère, comme il l'avait été au moment de prendre

congé de Louis XVIII, le soir du 7 mars, alors qu'il promettait à son roi de ramener Napoléon à Paris dans une cage de fer. Mais le maréchal Ney comptait sans les événements.



Le 1er mars, Napoléon à la tête de 1000 hommes, était débarqué au golfe de Juan et, en touchant à terre, il avait lancé deux proclamations, l'une au peuple, l'autre à l'armée.

En 1815, il n'y avait de télégraphe, sur la route du midi à Paris, qu'à partir de Lyon, de sorte que la nouvelle n'avait pu parvenir au roi que dans la journée du 5. Il fut décidé qu'on dépêcherait sans retard vers Lyon, le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald. Mais, en ce moment même, Napoléon avait déjà franchi la Provence orientale.

Jusque-là les populations avaient été " ou indifférentes ou sourdement hostiles," selon l'expression de Houssaye. Chez les montagnards du Dauphiné, au contraire, l'accueil commençait à être ouvertement sympathique. A Sisteron, le maire et le sous-préfet vont au devant de lui, la foule est sur son passage, et, en moins d'une heure, une ouvrière lui fabrique un drapeau tricolore. Là, plusieurs officiers aussi se joignent à lui. Un peu plus loin, à Gap, le préfet Harmand et le général Rostolland veulent lui barrer la route, mais sont contraints de se retirer devant l'attitude du peuple. Le lendemain, 6 mars, pendant qu'il s'arrête à Corps, Cambronne pousse jusqu'à La Mure, à huit lieues de Grenoble, et, le 7 au matin, Napoléon arrive, pendant que la foule entoure les soldats de Cambronne. Mais à quelques pas de La Mure, se trouve le fameux défilé de Laffray, entre deux lacs, et qui conduit à Grenoble. Là, des troupes se sont massées pour attendre l'empereur. Napoléon n'avait encore fait que très peu de recrues, et sa colonne, comme on sait, comptait au

départ environ 1000 hommes seulement. Attaquer, constituait donc un grand risque ; une attaque, même une attaque heureuse, pouvait avoir des résultats fâcheux. Quelques officiers de son avant-garde essaient de parlementer, mais ils sont reçus avec des menaces. C'est alors que Napoléon descendant de cheval, s'avance vers les premiers rangs, ouvre sa poitrine et dit : " Si quelqu'un veut tuer son empereur, il le peut, le voici !" Impassible, le capitaine de la troupe, Randon, crie : " Feu !" Les soldats, tête baissée, et comme comprimés jusque-là, répondent : " Vive l'empereur !" C'en est fait ! Le 5me régiment de ligne est conquis et sollicite l'honneur de marcher en tête de la colonne. Presque sur ces entrefaites, et avant d'atteindre Grenoble, La Bédoyère avec un autre régiment, le 7e de ligne, accourt au devant de l'empereur. A Grenoble, le général Marchand qui commande à 6000 hommes, fait mine de vouloir résister mais l'attitude générale est telle que tout ce qu'il peut faire est de s'enfuir, en fermant derrière lui les portes de la ville. A l'arrivée de Napoléon, la foule en démence brise les portes et le conduit en triomphe à travers des rues illuminées.

Jusqu'ici, la marche de Napoléon ne s'est pas effectuée sans dangers ; mais désormais que peut-il craindre et qui pourra l'arrêter ? " Jusqu'à Grenoble, écrit-il à Sainte-Hélène, j'étais aventurier, à Grenoble, j'étais prince !" Toute une grande ville et cinq régiments sont à lui ; et, au même moment, sept généraux partis de Paris, sont en route pour venir à sa rencontre.

Napoléon, resté trois jours à Grenoble, avait repris sa course en gagnant Lyon. Là, cependant, les princes et Macdonald l'ont devancé ; mais l'état des esprits est tel aussi dans cette ville, qu'à une revue des troupes par le comte d'Artois, Macdonald, inquiet, a résolu de convoquer secrètement les officiers pour leur demander leur avis. " Voyez donc ces grenadiers,

dit quelqu'un au comte d'Artois, comme ils vous font la grimace ! " Macdonald demande aux officiers ce qu'il doit conseiller aux princes : " Qu'ils partent le plus tôt possible ! " on lui répond. Le 10 mars, à quatre heures, ils étaient en route, et il était temps ; car à peine avaient-ils quitté que Napoléon entrait en triomphateur dans cette ville, la première du royaume en importance, après la capitale.

Resté le dernier, le brave Macdonald veut résister un moment ; il est culbuté par ses propres troupes et contraint de se sauver à bride abattue pour ne pas être pris.

C'était le 10 mars. Le 11, Napoléon est à Châlons-sur-Saône. Le 13, Villefranche, Bourg, Autun, Tournus, Roanne, Dijon sont en pleine insurrection. A Mézières, Sarreguemines, Amiens, au Hâvre, à Saint-Brieuc, Brest, Fontainebleau, Auch, Besançon, les soldats dans les casernes crient : " Vive l'empereur ! " " Rouen est douteux ", écrit le maréchal Jourdan. Il en est de même de la ville de Metz. A Versailles on redoute la sédition. Les soldats désertent à Périgueux. " Il faut que j'arrive à temps pour avoir un morceau " des Bourbons ", dit un officier, à Nantes. Du 10 au 13 mars, les 23, 36, 39, 72 et 76me de ligne, le 3me de hussards, se tournent du côté de l'empereur. " A Villefranche, dit " Henri Houssaye, 60,000 paysans sont accourus voir passer " l'empereur, et les villages sont déserts à dix lieues à la " ronde..."

***

Qu'est devenu le maréchal Ney pendant ce temps ? Parti le 8 mars de Paris, Ney était arrivé à Besançon, le 10, pour se porter de là sur Lous-le-Saulnier. Apprenant de Lyon la présence du maréchal en Franche-Comté, Napoléon lui avait, sans tarder, dépêché des émissaires.

Selon le duc de Rovigo, et de l'aveu même de l'empereur,

Ney était, de tous les généraux, le plus à craindre. Mais y avait-il possibilité, en ce moment, d'attaquer Napoléon avec succès ? A Lyon, ce dernier avait au delà de 14,000 hommes, toute la France courait à lui, tandis que Ney, isolé, commandait à environ 6,000 seulement. Dans ces conditions, il était aisé de prévoir celui des deux capitaines qui eût frotté l'autre. Il pouvait sans doute l'attaquer ; " mais, dit Henri Houssaye, qui nous paraît résumer l'avis général " rien ne semblait " pouvoir désormais arrêter le triomphe de l'empereur ; une " tentative désespérée du maréchal pouvait seulement l'en-" sanglanter."

Au moins, si Ney eut été certain de ses troupes ! Elles étaient, au contraire, fort douteuses. " En rendant compte des événements au roi, Macdonald atteste que le maréchal a de l'honneur, mais que ses soldats pourraient bien lui échapper, que la contagion gagne."

Parti le 8 de Paris, Ney, comme nous l'avons dit, était arrivé le 10 à Besançon, précisément le jour où les princes quittaient Lyon. N'ayant de nouvelles ni de cette dernière ville, ni de Grenoble, le maréchal s'inquiète et écrit au comte d'Artois, sollicitant avec instances l'honneur de se porter en avant ; car il faut bien observer qu'il est sous ses ordres. Le comte d'Artois est le généralissime de l'armée, chargé d'arrêter l'invasion. Ney ne reçoit pas de réponse à sa lettre. Le ministre de la guerre lui avait dit à Paris qu'il trouverait des instructions à Besançon. Pas d'instructions, ou du moins des instructions très insuffisantes. Au même moment, ses régiments sont travaillés par des agents inconnus. Déjà plusieurs corps faisant partie de son camp, ont arboré la cocarde tricolore et sont passés à Napoléon. De fait il ne lui reste plus bientôt que quatre régiments d'infanterie. Le 13 mars, Ney ignore encore, à vingt lieues qu'il est de Lyon, l'odyssée des princes et s'imagine qu'ils se sont portés sur

Moulins. Il regrette qu'ils n'aient pas tout de suite couru sur Grenoble, ce qui, suivant lui, eût pu " couper court à l'affaire ; " de son côté, tout de même il avait hâté ses préparatifs et expédié des ordres. Mais à la fin, la confusion était partout. " Les ordres se croisaient et se démentaient," dit Welschinger ; le fait est qu'on battait en retraite. " Dans le temps où il eût fallu être prêt, le maréchal avait à peine le nombre de cartouches réglementaire et pas de chevaux d'artillerie. En vain il conjure Oudinot et Suchet, sous ses ordres, de se réunir à lui et d'arriver avec des attelages. Les renforts espérés lui font défaut. Par contre, les mauvaises nouvelles se succèdent les unes aux autres. Le soir du 13, on apprend qu'une avant-garde de Napoléon est rendue à Mâcon et que la population de Châlons-sur-Saône a jeté 18 pièces de canon dans le canal en criant : " Vive l'empereur ! " C'était précisément l'artillerie sur laquelle Ney avait compté. De toutes parts la révolte et l'insurrection, ses troupes à moitié gagnées, prêtes à lui échapper. Comme l'avait annoncé Napoléon, c'était la victoire " au pas de charge." Elle allait de même que le courant dans les grandes inondations. Le ruisseau grossi se change bientôt en torrent ; sous la poussée des eaux, partout cèdent les digues. Voici le fleuve maintenant dans la campagne envahie, le fleuve impétueux, indomptable. Qu'est-ce que Ney au milieu de ce déchaînement universel ? Un frêle îlot battu par la tempête et que les vagues s'apprêtent à emporter bientôt dans leur course. Résister maintenant ? En vérité que peut-il faire ?



Dans la nuit du 13 au 14, les agents de l'empereur sont parvenus à pénétrer jusqu'au maréchal ; ils sont porteurs d'une lettre de Bertrand, de Bertrand le héros d'Aboukir, du

glorieux et fidèle Bertrand qui, ayant suivi son maître à l'Ile d'Elbe, est revenu avec lui, en attendant qu'il le suive encore plus tard à Sainte-Hélène. Bertrand engageait vivement son ancien camarade à se réunir à l'empereur pour éviter la guerre civile. Il lui représentait que l'Europe, mécontente de Louis XVIII, favorisait l'évasion, que la monarchie était perdue, que déjà le roi avait quitté Paris. On lui disait que les Russes étaient rentrés dans leur pays, que l'Angleterre " approuvait le mouvement," que la Prusse, seule, n'oserait attaquer Napoléon ; et enfin que Murat s'avançait, du côté de l'Italie, avec 30,000 hommes... S'il hésite, il répond du sang français qui sera inutilement répandu. Puis on lui fait un tableau des événements qui accompagnent la marche de l'empereur à travers la France, de l'enthousiasme des populations. Ney, à la fin, est ébranlé. En proie à toutes les réflexions, il s'imagine un moment qu'il est seul et qu'on l'abandonne. Résister quand même ? Mais ses troupes sont menaçantes ; déjà il ne peut compter sur elles ; on l'a averti de complots contre sa personne. Eh quoi ! Macdonald, Oudinot, Suchet, Soult, La Bédoyère, Brayer, Marchand, sans compter ce fameux comte d'Artois qui est parti le premier, ont disparu comme des ombres devant Bonaparte, ou se sont joints à lui, et il resterait ? Après tout, si Louis XVIII est parti, n'est-il pas délié de ses serments ? Telles sont les réflexions qu'il se fait à lui-même.

Le matin du 14, après avoir appelé Bourmont et Lecourbe, deux officiers supérieurs de ses troupes, probablement sous prétexte de les consulter, mais gagné d'avance, il lance au corps d'armée qu'il commande une éclatante proclamation, où, allant toujours au delà du but et sans mesure, il insulte aux Bourbons, annonce que leur cause est perdue et que les troupes n'ont plus qu'une chose à faire : " rejoindre le

monarque légitime qui va les conduire à Paris triomphantes et réaliser leurs rêves "...

La défection était donc accomplie, la trahison en apparence certaine. Au lieu de remettre son commandement dans la situation délicate et pénible où il se trouvait et suivre, s'il le faut, son roi jusqu'en exil, Ney tournait ses armes contre celui qu'il avait juré de défendre. "Il aurait dû retourner à Paris," dira plus tard Napoléon à Sainte-Hélène. Mais ce n'est pas ici le lieu de disputer.

Dans cette scène de Lons-le-Saulnier, les sentiments du maréchal répondirent si bien à ceux des troupes assemblées que l'enthousiasme fut immense. Ney, comme fou, parcourait les rangs, étreignant dans ses bras clairons et tambours : "On s'embrassa à s'étouffer," dit un témoin. Seuls, quelques officiers demeurèrent silencieux ou protestèrent timidement. L'un d'eux, Dubalen, demanda et obtint son congé. Le soir, tout l'état-major dîna chez le maréchal,—y compris bien entendu Bourmont et Lecourbe—et, le lendemain, les troupes de Lons-le-Saulnier étaient en route pour Auxerre où, le dix-neuf, elles devaient rejoindre l'empereur.

Telle est en résumé l'histoire de la défection du maréchal Ney.

***

Rendu à Auxerre et sur le point de revoir celui qu'il avait délaissé peu de temps auparavant, du reste sous le coup de la résolution si grave qui le ramenait vers lui, Ney voulut tenter de s'expliquer. Il avait même couché par écrit les motifs qui avaient dicté sa conduite, mais Napoléon qui s'y connaissait en hommes et à qui le maréchal était familier, coupa court à toute explication en lui disant : "Embrassez-moi, mon cher maréchal." Et ce fut tout.

Comme on l'imagine aisément, l'excitation à Paris était grande. Mais, le 14 mars, Louis XVIII n'était pas parti.

Telle était la confiance dans le maréchal et l'idée qu'on se faisait de ses moyens, qu'à la nouvelle de sa défection, on crut tout perdu, et la consternation fut générale. Cédant aux conseils de Macdonald, Louis XVIII dut reprendre la route de l'exil ; et, le lendemain, 20 mars 1815, Napoléon, suivi du maréchal Ney, comme tant d'autres, rentrait dans Paris au milieu des acclamations ; des acclamations « de cette foule hébêtée », dont parle quelqu'un, prête à se prosterner devant tous les soleils levants. L'histoire n'avait jamais vu ni pareille vicissitude, ni pareille fortune. « Quel génie disait aux grands officiers de sa cour, Catherine de Wurtemberg, avoir ainsi triomphé sans verser une goutte de sang ! »

Au fond, l'Empire triomphait contre un fantôme de monarchie. Etait-ce en onze mois qu'on pouvait avoir changé la face du pays ? Les imaginations populaires qui n'avaient pu voir sans inquiétude le rétablissement de ce qu'ils considéraient alors l'ancien régime, regardaient en ce moment Napoléon comme le sauveur de la patrie. Œuvre des puissances, plutôt que de la volonté nationale, la 1re Restauration trahissait aussi trop visiblement le vice de son origine. Une vaine pompe en voilait à peine l'insuffisance et la faiblesse. « En voyant Bonaparte, dit Victor de Broglie, ce petit homme si grand de cent victoires, renverser d'une chiquenaude un château de cartes, démantibuler d'un coup de pied une décoration d'opéra, je me rappelais involontairement cette scène du roman de Cervantes, où le héros de la Manche, entrant dans une loge de marionnettes, et voyant une poupée vêtue en princesse enchaînée à un géant de carton, tire sa grande épée et pourfend le dragon et les prisonniers, le bateleur et sa boutique. »

***

Mais voici la campagne de 1815 qui s'ouvre ! voici les Cent-Jours ! Voici Waterloo ! En vain Napoléon veut persua-

der à l'Europe qu'il n'a que des intentions pacifiques. A la septième coalition qui se dresse contre la France, la France devra opposer sa quatorzième armée.

Tout cependant semblait promettre le succès ; jamais le génie d'un grand capitaine n'avait mieux combiné ses plans ; jamais l'aigle n'avait plané plus haut pour fondre ensuite sur sa proie et l'étreindre dans ses serres mortelles. Une puissance au delà des espaces visibles, et qui se rit des vols de l'aquilon ou des aigles, attendait son heure.

Voyez-vous au loin cette plaine immense ? De tous les points de l'horizon, d'innombrables armées y convergent, comme poussées par une main invisible. Quel rendez-vous de toutes les nations ! Jamais les plaines de Pharsale, Actium dans les mers, Zama, Poitiers, Lépante, où se décida pourtant un jour le sort du monde, n'avaient vu pareil spectacle....

A Waterloo, comme s'il eut pressenti l'avenir, Ney porta l'audace et la bravoure à un point inouï jusque-là. " Sur le " plateau du Mont Saint-Jean, dit Welschinger, il s'élance à " la tête de la cavalerie.—C'est trop tôt, d'une heure, s'écrie Napoléon, qui blâme sa folle impétuosité.—Il ne veut rien écouter. Il a juré coûte que coûte d'anéantir les Anglais. Trois chevaux sont tués sous lui. Son uniforme et son chapeau sont criblés de balles. Vingt fois, il défie la mort, vingt fois, la mort l'épargne. Il broie avec ses escadrons les premiers rangs anglais. Il perd son quatrième cheval et son chapeau ; le visage en feu, les cheveux hérissés, la bouche écumante, il crie à son camarade d'Erlon : " Si nous ne mou- " rons pas ici sous les balles des Anglais, il ne nous restera " plus qu'à tomber sous celles des émigrés." Mais toute la cavalerie avait été dévorée dans une attaque précipitée ; et voici Blücher et Bulow qui arrivent... Ney ramène au combat une poignée d'hommes armés qui se retiraient, en disant : " Venez voir comment meurt un maréchal de France ! " Démonté une cinquième fois, couvert de contusions, brisé de

fatigue, il a recours à l'obligeance de quelqu'un qui lui prête son cheval pour rejoindre les débris de l'armée en retraite."

La bataille était perdue.

Comme un gigantesque palais en flammes s'effondrant sur ses ruines, l'Empire disparaissait dans ce brasier ardent que l'empereur,—je dis mal,—la colère divine elle-même avait allumé............

II

Forcé d'abdiquer une seconde fois, Napoléon avait pris la fuite. Mais les restes de l'armée française s'étaient ralliés sous les murs de Paris. Bientôt, sur les hauteurs, parurent les feux de l'ennemi. Davoust qui avait le commandeme t en chef, était prêt à engager la bataille. Mais, vaincu par des appels au patriotisme, des considérations où la sincérité avait probablement plus de part que la prudence, il laisse le gouvernement provisoire entamer des négociations. Le 3 juillet 1815, une convention militaire est signée. Les parties au traité sont, d'un côté les généraux alliés, de l'autre, Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères, et représentant l'Etat, Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée française, pour l'armée, et Bondy, préfet du département de la Seine, pour la ville de Paris, trois signataires délégués du gouvernement provisoire et représentant la France. Au nombre des articles de la Convention, le XIIe qui est le plus important, se lit comme suit: " Seront pareillement respectés les personnes et les propriétés particulières. Les habitants et, en général, tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques."

Les instructions du gouvernement provisoire avaient été positives. Si cet article n'eût pas été consenti, on se serait

battu. Alfred Nettement dit que Bignon, ministre du gouvernement provisoire, n'avait pas reçu mandat de représenter la France. Cet historien dont l'impartialité n'est pas à l'abri de reproche, dans toute cette affaire, oublie que la convention fut ratifiée, dès le lendemain, par la Chambre des représentants. Il dit aussi que les généraux alliés ne firent pas ratifier la convention par leurs Etats respectifs ; mais l'histoire prouve qu'ils agissaient selon les instructions de leurs gouvernements. D'ailleurs, les puissances ratifièrent implicitement cette convention en se prévalant entièrement des avantages qu'elle renfermait. Comment ne l'auraient-elles pas fait, puisqu'en entrant dans Paris, elles devenaient maîtresses de la France et mettaient fin à la guerre ? Aux conditions arrêtées dans le traité, Davoust consentait au retrait de l'armée derrière la Loire, et cette armée allait bientôt être licenciée.

Le premier soin de Davoust fut de communiquer aux troupes qu'il commandait, les assurances qui leur avaient été données. « Les hommes et les principes, disait le maréchal, seront respectés." Comme gage certain, il leur annonçait que Fouché, régicide, impliqué dans les Cent-jours comme tant d'autres, au demeurant l'une des plus tristes personnalités de l'époque, était choisi comme ministre de la police, et Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre. Davoust disait qu'il n'avait accepté qu'avec l'assurance que le gouvernement marcherait dans un esprit de modération et de sagesse. Les sentiments de l'armée, écrivait-il dans une lettre, sont bien connus. Elle a combattu vingt-cinq ans toujours pour la France, souvent pour des opinions contestées ; le seul prix qu'elle demande du sang qu'elle a versé, c'est qu'aucun citoyen ne puisse être poursuivi pour aucune de ses opinions dans laquelle il a pu être de bonne foi. A ces conditions, ajoutait-il, l'intérêt national doit réunir franchement l'armée au roi. Ajoutons à cela que, suivant Ernouf, historien de la Capitulation de Paris, M. de Vitrolles, muni de pleins pou-

voirs, avait promis un pardon général, absolu, au nom de Louis XVIII lui-même. C'est à cette promesse si importante que Berryer devait plus tard faire allusion dans le cours du procès. Remarquez aussi que, pendant les négociations, Louis XVIII attend sur la frontière belge, son sort devant dépendre du nouvel état de chose qu'elles feront naître.

Mais la Convention du 3 juillet 1815 est signée et le roi va rentrer en France à couvert du traité. Quelle conduite Louis XVIII va-t-il tenir? Quels seront les débuts de la 2de Restauration?



A peine le roi est-il remonté sur le trône que par deux de ses premières ordonnances, celles du 29 juillet, 29 noms sont retranchés de la liste des pairs de France, 38 maréchaux, généraux et officiers sont condamnés à l'exil, et 18 à subir leur procès devant des conseils de guerre. Le maréchal Ney figurait naturellement parmi ces derniers avec La Bédoyère, Grouchy, Bertrand, Drouot, Cambronne et autres.

Vainement Davoust s'indigne et proteste. Vainement Macdonald, demeuré fidèle à Louis XVIII, et qui l'a suivi dans l'exil de Gand, révolté dans son âme, se déclare contre les ordonnances. Dans sa protestation, Davoust « rappelait, dit Welschinger, que l'armée avait accueilli une première fois les Bourbons avec défiance et que ceux-ci les avaient traités en rebelles et en vaincus. « Et, disait Davoust, voici que les faits se renouvellent.» Il écrit au maréchal St-Cyr, ministre de la guerre : « Il vient de paraître ici une ordonnance de proscriptions qui a été criée et vendue publiquement dans Paris. Si je devais faire quelque foi, M. le maréchal, sur tout ce que vous avez dit aux maréchaux Gérard, Kellermann et Haxo, et que je rapporte ici : « que l'armée fasse sa soumission pure et simple, et comptez que le roi fera plus que vous ne désirez ; si je devais ajouter foi à ce que m'ont dit les

différents officiers que vous m'avez envoyés, notamment M. Warin, votre aide-de-camp, qui m'a assuré, ainsi qu'à tous les généraux et officiers qui se trouvaient au quartier général, que Votre Excellence l'avait chargé de nous dire que ces bruits répandus relativement aux proscriptions annoncées étaient tout-à-fait faux, qu'*aucune proscription n'aurait lieu,*" etc. Puis il sommait le maréchal St-Cyr de mettre cette lettre sous les yeux du roi. " Nul de nous, dit Ségur, n'aurait souscrit au Traité du 3 juillet, aux dépens d'un seul d'entre nous, et bien moins encore en livrant celui à qui l'armée avait dû tant de fois sa gloire et son salut." " Qui le croirait, dit Macdonald ? C'est sur le rapport de Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police, que ces ordonnances proscriptives étaient rendues, de celui qui avant et pendant cette période, avait si largement participé à tous les événements intérieurs dont elle avait été remplie !" Dans un premier mouvement et non sans quelque intérêt personnel, Fouché avait écrit à Louis XVIII une lettre où il cherchait à le dissuader des mesures qu'on voulait prendre. Mais au lieu de l'écouter, on lui intimait tout simplement l'ordre de préparer lui-même la liste des proscriptions, ce qu'il faisait d'ailleurs avec sa souplesse accoutumée, ne négligeant rien pour qu'elle fût complète. " Il faut lui rendre cette justice, disait Talleyrand, en repassant les noms, il n'a oublié personne de ses amis." Le zèle même avait été si grand que cette liste de noms avait dû être diminuée de moitié. Fouché et Talleyrand ! De Maistre ne peut s'empêcher de trouver équivoque la posture de Louis XVIII entre ces deux acolytes, comme il les appelle.

Napoléon, au fond de son exil, à Sainte-Hélène, recevait quelquefois des nouvelles de France. Il était loin d'être indulgent pour Ney, mais il se désolait de son arrestation. « Pauvre Ney, disait-il, quel sort funeste l'attend ! " " Il n'y a qu'une manière de sauver Ney, disait-il encore, s'il y en a une, c'est de faire éclater en sa faveur toute la force de la

vérité. Ney n'a point conspiré. Personne n'a conspiré. A son départ de Paris, il voulait m'arrêter. Il le voulait à Lons-le-Saulnier, et il aurait réalisé son intention, si les troupes et la population ne lui avaient fait violence. Mais en s'approchant de moi, un mouvement des esprits général, irrésistible, l'a entraîné, lui comme les autres, et il y a cédé ! " " Ni les Bourbons, continue l'exilé de Sainte-Hélène, ni moi n'avons rien à lui reprocher, que d'avoir succombé sous la violence des événements." " Personne n'a donc trahi les Bourbons, disait-il encore, et s'ils se vengent aujourd'hui c'est par faiblesse pour leur parti et afin de dissimuler leurs fautes de conduite." Puis il ajoutait ces paroles prophétiques : " Mais j'entrevois pour eux un avenir peu sûr. En se livrant aux passions de l'émigration, ils éloignent d'eux la France tous les jours davantage. Ce n'est pas mon fils qui en profitera le premier, la maison d'Orléans passera avant lui, mais à la suite de celle-ci, le tour des Bonaparte pourrait bien venir."...Ainsi vous avez vu, messieurs, se succéder dans l'ordre prévu Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, puis Napoléon III !



Le 3 août, le maréchal Ney était arrêté et conduit à Paris au milieu des plus grands dangers. Comme il arrivait, le 19, le jeune et infortuné La Bédoyère tombait fusillé sur la plaine de Grenelle, au cri de " Vive la France ! "

SIXIÈME CONFÉRENCE

donnée par

MONSIEUR J.-E. PRINCE, LL. D.

Professeur de droit romain à la Faculté de Droit.

UN PROCÈS SOUS LA RESTAURATION.

(LE MARÉCHAL NEY.)

III

Aussitôt le maréchal logé à la conciergerie, le préfet de police se rend pour procéder à son interrogatoire. Ney le reçoit d'abord avec hauteur et refuse de lui répondre. Puis il finit par se rendre au désir du préfet. Il proteste de sa fidélité au roi jusqu'au 13 mars. Il dit qu'il a reçu une proclamation toute préparée, à 2 heures du matin, le 14, à Lons-le-Saulnier. "Communiquée à Bourmont et à Lecourbe, deux généraux sous ses ordres, ceux-ci l'avaient approuvée et elle avait été lue aux troupes. Il disait : "j'ai été entraîné, j'ai eu tort. Il n'y a pas le moindre doute... Mais ce qui m'a déterminé personnellement, c'est la crainte de la guerre civile."—Les troupes, demande le préfet, avaient-elles manifesté, avant votre proclamation, de mauvaises dispositions contre le Roi ?—Il y avait, dit le maréchal, une rumeur sourde ; mais les mauvaises dispositions étaient connues. J'avais cru pouvoir les changer en faisant arrêter, le 13 au matin, un officier que le général de Bourmont doit connaître et qui avait l'intention de passer à Bonaparte." "J'ai poussé à bout le ministre de la guerre, dit-il, pour connaître la quantité de troupes que j'avais dans mon gouvernement. Je

n'ai pu rien obtenir. Le fait est que si j'avais suivi ses instructions, je n'aurais fait faire aucun mouvement à mes troupes. Je serais resté seul à Besançon. Comment se fait-il que l'aide-de-camp du ministre soit venu disséminer ces troupes au lieu de les réunir ? Si j'avais voulu trahir, j'aurais donné de faux avis à Suchet et à Oudinot et je ne les aurais pas pressés de marcher en avant. Suchet m'écrivait que ses troupes étaient déjà en fermentation, et Gérard qui se défiait de lui, avait envie de reprendre le commandement. Ma femme qui croyait bien que je marcherais contre Bonaparte, s'affligeait de ce que cela n'avait pas encore eu lieu. J'ai été fort maltraité par Bonaparte et ma femme aussi. J'étais regardé chez lui comme la bête noire." Ce premier interrogatoire finissait par ces paroles : " J'ai eu bien des fois envie de me brûler la cervelle, disait-il, je ne l'ai pas fait, parce que je désirais me justifier. Je sais que pour mon action, les honnêtes gens me blâmeront. Je me blâme moi-même. J'ai eu tort, je me le reproche, mais je ne suis pas un traître, j'ai été entraîné et trompé."

Le 22 août, le préfet de police revint à la charge, cherchant à faire avouer au maréchal le dessein prémédité de trahir. Voyant ses efforts vains, il lui demande : " Comment expliquez-vous ce changement si brusque de conduite ? "—" On peut dire, répond Ney, que c'est comme une digue renversée. C'est l'effet de toutes les assertions des agents de Bonaparte. Tout paraissait perdu...J'ai été entraîné par les événements... Lorsque j'ai quitté le Roi, je suis parti dans l'intention de sacrifier ma vie pour lui. Ce que j'ai fait est un grand malheur. J'ai perdu la tête."...

A la suite de l'exécution de La Bidoyère, Châteaubriand, dont la sincérité généralement n'est pas suspecte, disait dans ce langage qui n'est qu'à lui : " Sire, ce n'est pas sans une vive émotion que nous venons de voir le commencement de

vos justices. Vous avez saisi ce glaive que le Souverain du ciel a confié aux princes de la terre pour assurer le repos des peuples."

La question des représailles avait pourtant deux aspects bien tranchés. Un autre homme de valeur aussi, mais dont l'éloquence d'ordinaire tenait plus de l'épée que de la plume, se chargea, sans le vouloir, de répondre au grand écrivain.

Le Conseil de guerre, constitué le 21 août, devait être dans la pensée du gouvernement, présidé par le maréchal Moncey, l'un des plus anciens officiers de l'Empire. Celui-ci déclina aussitôt cette fonction ; mais le ministre ayant voulu passer outre, le duc de Conegliano adressa une lettre au roi dans laquelle on lisait ce passage :

" Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal est innocent ou coupable. Votre justice et l'équité de ses juges en répondent à la postérité, qui pèse dans la même balance les rois et les sujets. Eh ! quoi, disait-il, le sang français n'a-t-il pas assez coulé ? Nos malheurs ne sont-ils pas assez grands ? L'avilissement de la France n'est-il pas porté à son dernier période ? Et c'est lorsqu'on a besoin de rétablir, de restaurer, d'adoucir et de calmer qu'on nous propose, qu'on exige de nous des proscriptions ?...Ah ! Sire, disait Moncey, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que jamais l'échafaud n'a fait d'amis. Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent ?"..." Moi, disait-il, j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney ? Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté où étaient les accusateurs tandis que Ney parcourait tant de champs de bataille ? L'ont-ils suivi et accusé pendant vingt-cinq ans de dangers et de travaux ? Ah ! si la Russie et les alliés ne peuvent pas pardonner au vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérésina ?...C'est au passage de la Béré-

sina, Sire, c'est dans cette malheureuse catastrophe que Ney sauva les débris de l'armée. J'y avais des parents, des amis, des soldats enfin, qui sont les amis de leurs chefs. Et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents ? "

Le noble Moncey en fut quitte pour trois mois de détention. Ce fut le maréchal Jourdan qui le remplaça comme président de ce Conseil de guerre composé de Masséna, d'Augereau, de Mortier, des lieutenants-généraux du roi, Villate et Claparède. Joinville était procureur, et Grundler, rapporteur.

Le Conseil se réunit le 14 septembre. Le maréchal avait pour défenseur, Berryer, père, avocat presque septuagénaire, mais qui, à l'ardeur de ses meilleures années, joignait beaucoup de savoir et d'expérience. Son fils, celui qui sera tout à l'heure le grand Berryer, alors âgé de 25 ans, l'assistait, tout en jouant un rôle effacé dans le procès. Dupin aîné et Delacroix-Frainville, deux autres sommités du temps au barreau de Paris—Dupin surtout—agissaient en qualité de conseillers du vieux Berryer. Dupin et Delacroix présentèrent deux mémoires au sujet de la juridiction du Conseil de guerre. Ils prétendaient que le maréchal Ney, pair de France, n'était justiciable que de la Chambre des pairs, comme autrefois les pairs ne l'avaient été que du Parlement de Paris. Ils déniaient donc la juridiction du Conseil.—La deuxième séance du tribunal s'ouvrit le 10 novembre. Dans l'intervalle, on avait fait une très longue enquête. Le maréchal, revêtu d'un simple uniforme et portant le grand cordon de la légion d'honneur, entra lentement dans la salle des assises, pour se rendre au fauteuil qui avait été disposé pour lui à côté de ses défenseurs. C'était la première fois qu'il paraissait devant la Cour des pairs. A la question d'usage, il répondit fièrement : " Je suis Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa,

grand cordon de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, chevalier de la Couronne de fer, chevalier grand'croix de l'Ordre du Christ de Portugal, maréchal de France."

Berryer père allait prendre la parole. Mais ni ses discours dans ce procès, ni ceux de Dupin qui, du reste, est spécialement chargé de la plaidoirie écrite, ne se trouvent dans nos bibliothèques. Les historiens en citent de bien courts extraits, par ci par là, et c'est tout ce qu'on en peut lire. [1]

Le vieux Berryer appartient surtout aux dernières années du 18e siècle. L'ancienne rhétorique avec ses souvenirs païens s'étale à l'aise dans ses discours; il est parfois solennel et emphatique. Mais il est toujours élevé et atteint souvent à l'éloquence.

Dupin est plus hardi et plus libre dans ses élans. C'est un orateur vif, spirituel, cultivé.

Après les compliments de rigueur, Berryer reportait ses regards sur l'accusé et se demandait comment « le bouclier impénétrable de ses exploits n'avait pu le garantir des coups de la fatalité. Comment se pouvait-il que « le brave des braves " fût accusé du crime de haute trahison, « mots étonnés de se trouver ensemble..."

Les royalistes et en général les ennemis du maréchal Ney, étaient indignés de voir Berryer et Dupin défendre pareil accusé. Berryer, fils, écrivait plus tard que « l'avocat du maréchal avait contre lui toutes les passions de l'époque, et que pour les affronter, il fallait du caractère, de la hauteur d'âme, de la décision. « Les passions allaient si loin que M. de Martignac, avocat lui-même, et devant entrer bientôt dans la magistrature, s'était oublié jusqu'à dire publiquement

1—Les œuvres de Berryer, père, ont été publiées, à Paris, en une édition formant 18 volumes.

qu' " il rompait avec M. Berryer tout lien d'estime et de fraternité." Enfin, Dupin nous apprend que " tous les anciens avocats étaient légitimistes et regardaient comme un acte de félonie de défendre des hommes qui étaient l'objet des accusations politiques."

Interrogé sur la lettre de Bertrand reçue par lui dans la nuit du 13 au 14 mars, le maréchal Ney répéta ce qu'il avait déjà raconté : " Une grande partie des soldats, disait-il, travaillés par des émissaires, avaient abandonné la cause du roi avant la proclamation. Grand nombre d'agents obscurs et inconnus s'étaient mêlés parmi eux. J'ai su depuis que deux aigles leur avaient été apportées. L'exaltatation était à son comble. Un silence sinistre annonçait que les troupes étaient prêtes à lever l'étendard de la révolte. Les soldats menaçaient de me tuer, ainsi que cela me fut rapporté par le général de Bourmont et par plusieurs officiers. J'étais moi-même troublé de la position affreuse où je prévoyais que la France allait se trouver, et j'ai plutôt suivi l'entraînement général que je n'ai donné l'exemple."

Le 10 novembre, ce haut tribunal déclara par 5 voix contre 2 qu'il était incompétent à juger un maréchal de France. Ney, au comble de la joie, embrassa ses défenseurs, en disant : " Voyez-vous, ces b...-là m'auraient tué comme un lapin ! " Telle était la bonne opinion qu'il avait de ses camarades.

De longues discussions avaient eu lieu devant ce tribunal. La défense de l'illustre homme de guerre devait passer par toutes les chicanes de la procédure et cette tactique a donné lieu à quantité de commentaires par les historiens. En assimilant cette cause aux causes ordinaires des cours d'assises, n'était-ce pas en effet réduire les proportions du débat et amoindrir d'autant la personnalité de l'accusé ? Bon nombre d'écrivains l'ont pensé.

Napoléon, à Sainte-Hélène, est de cet avis. Il dit qu'en défendant le maréchal, on employa " des moyens faibles et sans couleur." On blâmait, de plus, le maréchal d'avoir plaidé l'incompétence du Conseil de guerre. Ce n'était pas sans un douloureux étonnement, dit Vaulabelle, que les spectateurs favorables au maréchal, l'avaient entendu décliner la compétence du Conseil. Tous, dit-il, comprenaient que quelle que fût la sentence...elle ne pouvait aller au delà de l'exil. Ce n'étaient pas seulement des compagnons d'armes, dit cet historien, que Ney avait dans ses juges ; la plupart étaient des amis qui, tournés également contre les Bourbons, après le 20 mars, s'étaient ralliés comme lui-même à l'effort des cent-jours." Lamartine, à son tour, regrette " ces considérations timides de légistes qui avaient fait prendre à Ney la résolution de décliner la juridiction du tribunal militaire où " un soldat eût été jugé par des soldats." Welschinger croit qu'en acceptant la compétence du Conseil, " la défection de Ney était trop notoire pour qu'il ne fût pas condamné ; mais que les juges n'eussent pas manqué de signer son recours en grâce et qu'au moins sa vie eût été sauve." Mais il y aurait beau à disserter sur l'opportunité des moyens de défense. Qu'il suffise de dire ici avec Dupin, dans ses Mémoires, que l'affaire avait été mûrement examinée par le maréchal, sa famille et ses amis et que l'on avait unanimement résolu de plaider l'incompétence du Conseil de guerre. Il existait plus d'un motif pour faire redouter la conduite des membres de ce tribunal. Plusieurs avaient eu des démêlés personnels avec le maréchal. En réalité, ils avaient juridiction. Pourquoi n'ont-ils pas jugé ? Ils tenaient son sort entre leurs mains. Ecoutez l'un d'eux, c'est Augereau sur son lit de mort : " Nous avons été des lâches, on aurait dû juger le maréchal Ney malgré lui ; au moins, il vivrait ! " Mais toute une époque de despotisme avait courbé les volontés sous son

joug, et avili les caractères. Le Conseil de guerre eut peur de juger, parce qu'il se sentait impuissant à mener l'affaire et il profita de l'échappatoire pour se dérober. Ce qui eut lieu par la suite laisse à penser sérieusement que s'il eût jugé, il fût allé aussi loin *qu'on le désirait*. Fait bien connu, ce ne furent ni les généraux, ni les maréchaux qui se distinguèrent le plus dans toute cette affaire.

IV

Si le maréchal et ses amis trouvaient matière à se réjouir de la décision du Conseil de guerre, il était loin d'en être de même à la cour et ailleurs. C'était le deuxième échec du gouvernement. La première fois, le maréchal Moncey avait refusé de présider le Conseil ; la seconde, le Conseil se déclarait incompétent à juger. Le tribunal militaire fut accusé de trahison et l'on parla de faire le procès des juges. Le monde des ultras était furieux. " Le langage des salons, dit Viel-Castel, fut impitoyable. Les femmes d'ordinaire les plus douces, transformées en furies, exprimaient sans ménagement, sans scrupule, l'impatience sanguinaire dont elles étaient animées." On croyait fermement que le retour de l'Ile d'Elbe, qui avait occasionné tant de malheurs, était moins le résultat de circonstances exceptionnelles que le fruit d'une conspiration dans laquelle le maréchal principalement avait trempé. Plus la révolution qui avait amené les Cents-jours coûtait de sacrifices et d'humiliations, plus la réaction semblait s'acharner aux prétendus auteurs du complot. L'affaire ne devait donc pas languir.

Le 11 novembre, lendemain de la sentence, Louis XVIII fit enjoindre à la Chambre des pairs de procéder sans délai à juger le maréchal Ney. En lui communiquant les ordres du roi, Richelieu, président du Conseil des ministres et au porte-

feuille des Affaires étrangères, qualifie le jugement du Conseil " de triomphe pour les factieux " " et il importe, dit-il, que leur joie soit courte pour qu'elle ne soit pas funeste." " Il n'est pas nécessaire, dit le ministre, pour exercer votre haute juridiction que la Chambre soit organisée comme un tribunal ordinaire. Les formes qu'elle suit dans les propositions de loi, sont assez solennelles et assez rassurantes pour juger un homme quelle qu'ait été sa dignité, quel que soit son grade"... ce qui fit dire à M. de Broglie que " le ministère sommaitla Chambre d'expédier le maréchal comme un simple projet de loi "...On eût voulu trouver dans le langage du ministère public, ce calme, cette impartialité qui convient si bien aux organes de la justice. Le duc de Richelieu prononça ces paroles : " Ce n'est pas seulement au nom du roi que nous remplissons cet office ; c'est au nom de la France indignée et stupéfaite. C'est même *au nom de l'Europe* que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney."...La Chambre toute rembourrée qu'elle fût d'excellents royalistes, comme s'exprime M. de Broglie, accueillit fort mal cet appel inconsidéré.



Que la main de l'Europe fût dans ce procès fameux, il n'est que trop certain et les témoignages abondent là-dessus. " Préalablement aux négociations diplomatiques qui allaient s'ouvrir pour fixer le sort de la France, dit Alfred Nettement, les puissances coalisées réclamèrent du gouvernement royal deux mesures considérées nécessaires et dont l'une était le châtiment exemplaire des principaux instigateurs de la révolte du 20 mars." " Au lendemain des ordonnances de juillet, dit Welschinger, l'empereur Alexandre ayant manifesté du mécontentement au sujet de la liste des proscrits, le baron de Vitrolles, secrétaire du conseil des ministres, lui

avait répondu "qu'il était étonné d'avoir à défendre devant lui une mesure qui n'eût pas été prise de bon gré, si l'on n'eût été pressé par les insinuations et même par les instances des alliés."—Ce n'est pas la mesure en elle-même que je blâme, répondait Alexandre. Je l'ai crue nécessaire pour assurer votre avenir et prouver qu'on savait réprimer une aussi audacieuse trahison."

Il est à présumer que la Chambre des pairs en savait elle-même plus qu'elle n'en voulait laisser paraître. Mais cet appel au nom de l'Europe avait quelque chose de choquant pour une justice moins délicate que ne l'est ordinairement la justice française. De fait, les alliés menaçaient de prendre en mains leur propre cause, si la France ne pouvait punir ceux qui, suivant eux, avaient si traîtreusement compromis la paix de l'Europe. Les uns conduiraient les coubables en Sibérie; d'autres les feraient pendre. Le *Times* et le *Morning Post* reprochaient au roi sa magnanimité et le retard qu'il mettait à sévir. Le *Times* allait jusqu'à dresser des listes de proscrits. Lord Clancarty disait qu'il fallait frapper les têtes de la conspiration, autrement l'Europe n'en aurait pas pour un an. De son côté, lord Liverpool écrivait à Talleyrand que tant que justice ne serait pas faite, il serait impossible de croire à la durée du gouvernement du roi. " C'est au nom de l'étranger que l'accusation a été portée, écrit Dupin, et que l'on a requis condamnation; c'est sous son influence que l'arrêt a été rendu. Il voulait une de nos gloires militaires en holocaustes et on lui a sacrifié Ney." Mais Berryer, père, n'est juste qu'à demi, quand il dit que " tous les acteurs de ce drame ont eu la main forcée et qu'il n'y a qu'à s'en prendre à l'étranger qui a voulu flétrir la gloire de nos armes; " manière trop commode en vérité de se débarrasser d'une complicité gênante ! Non, il y avait des Français en France qui applaudissaient aux proscriptions.

Alfred Nettement n'a-t-il pas dit que " l'appel à l'Europe était dans le mouvement de la situation ? " " L'Europe, dit cet écrivain, demandait à la France de faire justice au nom des souvenirs du passé et des inquiétudes de l'avenir." Le baron de Vitrolles, secrétaire des ministres, se contente d'observer froidement qu' " après les menaces des alliés il n'y avait plus à reculer !" Ces exigences, paraît-il, répugnaient au roi ; mais Louis XVIII n'était pas de taille à résister. Noble par instinct, ayant des lumières et aimant sincèrement son pays, il était loin de posséder cette énergie indomptable qui commande dans les situations les plus difficiles. Ce qu'on devait attendre arriva. " Ce fut, dit Paul Gaffarel, historien des Campagnes du Ier Empire, sous la protection des baïonnettes étrangères qu'eurent lieu la Terreur blanche et la grande réaction politique qui marquèrent les premières années de la Restauration."

Mais revenons à Richelieu. Le ton de son discours attestait qu'on voulait être expéditif. " La justice, disait le ministre, doit être prompte, car il importe de retenir l'indignation qui, de toutes parts, se soulève ! Vous ne souffrirez pas qu'une longue impunité engendre de nouveaux fléaux plus grands peut-être que ceux auxquels nous venons d'échapper."

" Cette pièce, suivant Viel-Castel, est un des plus tristes monuments de l'époque." " Avez-vous lu l'ukase de M. de Richelieu faisait Talleyrand ? " M. de Richelieu était un émigré qui avait longtemps habité la Russie.

Telles sont les auspices sous lesquelles s'ouvrent les débats de ce procès célèbre à la Chambre des pairs ; procès dont l'instruction avait déjà duré deux mois devant le Conseil de guerre.

Mtre Bellart était chargé de soutenir l'accusation. Bellart avait défendu Moreau sous le Consulat. Royaliste ardent et

ami des Bourbons, il avait écrit un opuscule sur la question de légitimité. Pendant les Cents-jours, il s'était retiré en Hollande et, une fois rentré en France, il avait été nommé procureur-général à la Cour royale de Paris. Avocat remarquable et disert, il devait déployer un zèle indigne dans ce procès.

Son réquisitoire contenant l'acte d'accusation, commençait ainsi : " Un attentat aussi inconnu jusqu'ici dans l'histoire de la loyauté militaire de toutes les nations qu'il était désastreux pour notre pays, a été commis par le maréchal Ney ; " début qui promettait ! Et Turenne, et Condé pour ne parler que de la France, surtout le grand Condé ! Et cet affreux connétable de Bourbon, au temps de François Ier ! Et combien d'autres hélas !...

Parlant du maréchal, il disait : " C'est lui et ce sont eux seuls que chaque Français peut justement rendre responsable des maux publics ou domestiques qu'il a soufferts et souffre encore." " Un si atroce forfait, dit-il, doit être puni ! Il doit l'être sans délai ! L'impunité ne fut déjà que trop longue ! Pourquoi faudrait-il des délais ? Est-ce pour rassembler des preuves ? Elles sont malheureusement partout !"...

Mtre Bellart, on le voit, est encore plus pressé que le duc de Richelieu. Toute preuve même est superflue à l'entendre, alors que le Conseil s'est récusé et que tout le procès est à refaire.

***

L'un des facteurs les plus importants de la réaction de 1815, fut sans contredit la Chambre des députés d'où originèrent les mesures répressives. Des mobiles très divers l'agitaient. La plupart de ses membres appartenaient au parti royaliste *ultra* comme on l'appelait. Chaque groupe cependant

avait ses chefs. « M. de Bonald, dit Guizot, marchait à la tête de ses idées, M. de Villèle de ses intérêts, M. de La Bourdonnaye de ses passions.» Dès le 11 novembre, le comte Germiny demandait en comité secret le bannissement perpétuel de la famille Bonaparte et autres personnes visées par l'ordonnance proscriptive du 24 juillet. Le comte de La Bourdonnaye, au nom du groupe le plus avancé, tout en préparant une amnistie, exceptait « les conspirateurs déhontés, » « les vétérans de la Révolution » et disait : « Pour arrêter leurs trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices ! La mort, la mort seule peut effrayer leurs complices et mettre fin à leurs complots.» Dans son projet, 11 à 1200 personnes devaient être mises en jugement. Et c'est le ministère éclos de cette Chambre qui s'était porté accusateur dans le procès de Ney !

En ce moment, la police était aux abois ; les dénonciations et les accusations pleuvaient sur la tête du maréchal. Dans cet état des esprits, les défenseurs décident d'intervenir auprès des alliés. Après tout, n'est-ce pas « au nom de l'Europe » que le ministre des Affaires étrangères a sommé la Chambre des pairs de procéder ? On invoquait la Capitulation de Paris signée par les généraux Wellington et Blücher d'une part, et de l'autre par les commissaires du gouvernement provisoire, le 3 juillet 1815. Par l'article XII, les puissances coalisées avaient promis l'amnistie générale. Elles devaient, il semble, à leur honneur et à leur bonne foi d'intervenir pour le faire respecter, si la France et Louis XVIII s'y refusaient. Une parole de leur part eût suffi. Au reste, le maréchal et ses avocats n'étaient pas les seuls à faire cette démarche. La femme du maréchal et ses amis s'y employaient de leur côté. Le duc d'Orléans lui-même—plus tard Louis-Philippe—alors retiré en Angleterre, en apprenant ces arrestations, écrivait au régent anglais qu'en traduisant Ney devant les tribunaux, on violait outrageusement la Convention de

Paris. Et il sollicitait noblement l'intervention du cabinet de Londres.

Mais toute tentative de ce côté, aussi bien que du côté d'Alexandre devait être vaine.

Les séances de la Chambre, le 16 et le 17 novembre, eurent trait seulement à des affaires de procédure et de forme.

***

Le procès pour le public ne commença à vrai dire que le 21 novembre. Ce jour-là, à 10½ heures, la grande salle des assises était déjà envahie par la foule. Berryer et Dupin arrivèrent de bonne heure. Sur les premiers bancs, on remarquait les plus hauts personnages tant étrangers que français. " A 11 heures, le maréchal Ney entra, précédé de quatre grenadiers et alla se placer entre ses avocats." " Il était vêtu, disent les journaux de l'époque, d'un frac bleu et portait les épaulettes de général, avec le cordon de la Légion d'honneur et le petit ruban de Saint-Louis."

Son visage avait quelque peu pâli ; mais il était droit et c'était la même fermeté dans l'attitude.—La Chambre des pairs était composée de deux cent quatorze membres. Cent soixante et un répondirent à l'appel. L'acte d'accusation fut lu à haute voix par le greffier. Mtre Bellart qui l'avait préparé de concert avec les ministres, commençait par l'historique des faits que l'on sait déjà. Il parlait de l'entrevue du maréchal avec le roi, du propos de la cage de fer, du départ de Ney pour Besançon, puis il disait : " Il a trahi sa gloire passée, non moins que son Roi, sa patrie et l'*Europe*, par la désertion la plus criminelle, si l'on songe au groupe de maux dans lequel elle a plongé la France, dont le maréchal, autant qu'il était en lui, risquait de consommer la perte, en même temps que, sans nulle incertitude, il consommait celle de sa propre gloire."

Il l'accusait " d'avoir contracté dans le silence de la nuit une alliance honteuse pour livrer son roi, sa patrie et jusqu'à son honneur."..." Sa vanité, dit-il, fut flattée, son ambition se réveilla, le crime fut accepté." Il parlait "d'une poignée d'hommes qui, parce qu'ils se distinguèrent par quelques beaux faits militaires, croyaient qu'ils avaient le droit de se mettre au-dessus des lois, de se jouer des sentiments les plus sacrés..., à la face de la nation et de l'Europe!" Bellart concluait donc en accusant Ney "d'avoir entretenu avec Bonaparte des intelligences à l'effet de faciliter à lui et à ses bandes l'entrée sur le territoire français et de lui livrer des villes, forteresses, magasins et arsenaux, de lui fournir des secours en soldats et en hommes, et de seconder le progrès de ses armes sur les possessions françaises; notamment en ébranlant la fidélité des officiers et soldats dans l'intérêt de Bonaparte et pour faire résistance à la force publique agissant contre lui," etc.

C'était là l'acte d'accusation. La preuve faite démontrait à l'évidence qu'aucun complot, aucune conspiration ne pouvait être imputée à l'accusé, tellement qu'à la séance suivante, Bellart, parlant du fait de préméditation, laissa tomber de ses lèvres cet aveu si important: "Il veut être justifié de ce fait. Eh! bien, nous l'en justifions. Il veut n'avoir trahi que le 14 mars, eh! bien, nous y consentons." Comment! il n'y a plus ni complot, ni conspiration avant le 14 mars, jour de la défection à Lons-le-Saulnier? Que deviennent alors les imputations, toutes ces fables qui passionnent la France officielle et l'Europe et ont mis les tribunaux en émoi? Ainsi le "conspirateur déhonté" disparaît. Ce n'est plus le maréchal qui a préparé le retour de Napoléon et est cause des Cent-jours! Le seul fait qui reste de l'accusation, c'est l'événement du 14 mars!

Quand toutes les procédures qu'on s'est plu à blâmer

n'auraient abouti qu'à ce résultat, c'était déjà une victoire sans prix. Depuis quatre jours et quatre nuits, Berryer et Dupin luttaient. A la séance du 21, Bellart était revenu six fois à la charge. Son zèle lui avait fait échapper ces paroles qui éclairent tout un procès : " La procédure devant le Conseil de guerre a été trop longue, beaucoup trop longue ! Il faut enfin que le jugement arrive ! "...



Devant la ferme détermination des ministres et malgré les révélations de la preuve, l'opinion, loin de s'apaiser ne faisait que s'irriter davantage dans les milieux défavorables à l'accusé. A la cour et dans les chambres, dans les salons, l'agitation était intense, au dehors les gardes étaient doublées, et la prison du maréchal dans laquelle pourtant celui-ci était si tranquille, avait l'aspect d'une forteresse à la veille d'un siège. Des placards incendiaires étaient affichés. Un matin, on trouva le suivant sur l'une des portes de la chambre : " Amnistie à tous les Français...excepté à un tiers qui sera roué, à un second tiers qui sera pendu, et au troisième qui rouera et pendra les deux autres." Wellington, suivant M. de Rémusat, soumettait les ministres à ses exigences."



A mesure que les débats avançaient, le tribunal était obligé de se tracer des règles de procédure. La Charte, en lui attribuant la connaissance des crimes de haute trahison, n'avait rien statué là-dessus. Jusqu'à 1831, au moins, l'histoire de la jurisprudence nous apprend qu'aucune loi n'avait encore réglé la compétence, l'organisation et la procédure devant ce tribunal. La position d'un accusé ainsi livré à

l'arbitraire de ses juges, est une de ces choses que seuls les temps de révolution expliquent, mais qui n'en sont pas moins lamentables. « Là où il n'y a pas de règle, disait si justement Dupin, il n'y a pas de loi ! »

A l'ouverture de la séance du 4 décembre, un pair, Porcher de Richebourg, en exposant le péril général, essaya de venir au secours du maréchal et suggéra une manière de procéder qui permît au moins d'invoquer les circonstances atténuantes. Cette prétention si juste en matière criminelle pour déterminer la responsabilité, devait être écartée. A la même séance, trente-huit témoins comparurent. Ney, tout en réservant les moyens de droit à ses avocats, annonça qu'il allait répondre aux accusations. Après avoir raconté sa visite au roi, le 7 mars, à Paris, il parla encore de la nuit du 13 au 14. Il affirma qu'on avait faussement apposé sa signature à la proclamation et qu'elle avait été affichée par d'autres, avant d'être communiquée aux troupes par lui-même. Mais l'incident qui fit sensation fut certainement la déposition orale du général de Bourmont confrontée avec sa déposition écrite et celle aussi du général Lecourbe, prise deux mois auparavant. Malheureusement Lecourbe était mort depuis.

Le témoin Bourmont ayant voulu accentuer la défection du maréchal, se trouva en contradiction avec Lecourbe et lui-même : « Il paraît que M. le comte de Bourmont a fait son thème depuis longtemps, dit le maréchal accusé,... il s'était flatté peut-être que nous ne nous reverrions plus. Il a cru que je serais traité *à la chaude*, comme La Bédoyère. Moi qui n'ai pas le talent oratoire, je vais au fait. » Puis, levant la main ; « Il est fâcheux, dit-il, que le général Lecourbe ne soit plus, mais je l'invoque dans un autre lieu. Je l'interpelle contre ces témoignages devant un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous entend tous, devant Dieu qui nous jugera, vous et moi, M. de Bourmont !... » Ici M. de Bour-

mont m'accable ; là nous serons jugés l'un et l'autre." L'accent qu'il mit dans ces paroles causa une émotion profonde et Bourmont pâlit. " J'étais, dit le maréchal, la tête baissée sur la fatale proclamation et vis-à-vis d'eux qui étaient adossés à la cheminée. Je sommai le général de Bourmont, au nom de l'honneur, de me dire ce qu'il pensait. Bourmont lut sans mot dire et manifesta ensuite son entière approbation. Lecourbe lut à son tour; il ne dit rien, mais ne protesta pas... Je demandais les lumières et les conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne affection et assez d'énergie pour me dire: Vous avez tort !—Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le précipice." Le témoin avait lui-même assemblé les troupes, pour qu'elles entendissent lecture de la proclamation : " Il a eu deux heures pour réfléchir, dit le maréchal. S'il jugeait ma conduite criminelle, ne pouvait-il pas me faire arrêter ? J'étais seul, je n'avais pas un homme avec moi, pas un cheval de selle pour m'échapper."

Le Président.—Qui a donné l'ordre de réunir les troupes ?

Bourmont :—Moi, sur l'ordre verbal du maréchal.

Ney.—Après communication de la proclamation au témoin.

Le Président.—Comment se fait-il qu'ayant désapprouvé sa conduite, vous l'avez suivi sur le terrain, sachant ce qu'il allait y faire ?

Bourmont.—Je voulais voir l'effet sur les troupes.

Berryer.—Si c'est la curiosité qui vous a conduit sur la place de Lons-le-Saulnier, quel est le motif qui vous a porté à dîner ensuite chez le maréchal ?

Bourmont.—La crainte d'être arrêté, le désir d'écarter les sonpçons...—réponse qui jeta un froid visible dans l'auditoire.

Le Président.—Quel était le nombre des hommes dont Bonaparte disposait à Lyon le 13 mars ?

Bourmont.—5 mille hommes !

Le Maréchal.—Pourquoi tromper sur le nombre ? Tout le monde sait qu'il était à la tête de 14 mille hommes, sans y comprendre les soldats qui se rendaient de toutes parts à sa rencontre, et cette foule d'officiers en demi-solde. Je voyais déjà, dit-il, la guerre civile inévitable. Il eût fallu marcher sur 60,000 cadavres français !. ....

Berryer.—Quel effet produisit la lecture de la proclamation ?

Bourmont.—Les soldats criaient : Vive l'Empereur ! Les officiers étaient stupéfaits.

Berryer.—M. de Bourmont a-t-il crié : Vive le roi ?

A cette question les juges se récrièrent. Cependant l'effet était produit. Il était évident que M. de Bourmont n'avait pas crié : vive le roi. Mais si, le 14 mars, il n'avait pas crié vive le roi, le 18 juin, à Waterloo, il avait trouvé le tour de laisser son commandement pour aller à Gand où se trouvait Louis XVIII, *en passant par le quartier de Blücher.*

En somme, la journée du 4 décembre avait été favorable au maréchal.

Plusieurs témoins furent entendus le lendemain, en sa faveur, tels que le général de Ségur, le général Durand, M. de Soran, l'aide de camp du comte d'Artois.

Le Président (au Maréchal).—Comment, après avoir pris de longues et sages précautions, avez-vous pu, le 14, être conduit à un résultat si différent ?

Le Maréchal.—Votre observation est juste, M. le président, mais les événements ont été si rapides, une tempête si furieuse s'est formée sur ma tête que, chacun m'abandonnant, chacun cherchant à se sauver à mes dépens et en me sacrifiant, j'ai été entraîné.

***

La défense arrivait au point culminant de la preuve, celle de la Convention du 3 juillet 1815, et celle des Traités. Mentionnons de nouveau que l'article XII de la Convention du 3 juillet contenait la disposition suivante : " Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières. Les habitants et, en général, tous les individus qui se trouvent dans la Capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques." Or, le maréchal Ney était *habitant* de Paris ; il y avait son *domicile*, il y exerçait des *fonctions* et il appartenait à l'armée. " Ou la Convention du 3 juillet s'applique à Ney, disait Napoléon, ou elle n'a aucun sens." Rappelons aussi que non seulement le gouvernement provisoire représentant la France avait négocié, mais que la ville de Paris et l'armée avaient, chacune pour son propre compte, délégué un commissaire pour traiter. Enfin, une autre clause, la clause XV, disait qu'en cas de doute, l'interprétation serait donnée en faveur de la ville et de l'armée. Mais, ce traité qui avait permis aux Puissances d'entrer dans Paris sans coup férir, ne devait guère avoir d'autre utilité que la leur.

" La stipulation, suivant les cabinets étrangers, n'exprimait qu'une renonciation des Hautes Puissances pour elles-mêmes, à rechercher qui que ce fût, en France, pour raison de sa conduite ou de ses opinions politiques." Mais, comme la police intérieure des Etats indépendants ne regarde aussi qu'eux-mêmes, les Puissances auraient donc renoncé à un droit qu'elles n'avaient pas ? De son côté, Louis XVIII prétendait qu'il n'avait pas signé la Convention, et il affectait de l'ignorer comme n'y ayant pas été partie. Louis XVIII était-il tenu par cette convention ? Il suffisait en droit qu'il l'eût ratifiée expressément ou implicitement. La ratification

était implicite dans le cas même où le roi ne désavouait pas. " Si les choses sont encore dans leur entier, dit Watel, auteur du Droit International, l'Etat ou le Souverain peut désavouer... Mais il doit le faire aussitôt que le Traité est parvenu à sa connaissance... Il y aurait mauvaise foi à laisser le temps à l'autre partie, d'exécuter, de son côté, un accord que l'on ne veut pas ratifier." Or, non seulement le roi n'avait pas désavoué, mais son gouvernement, comme dit Dupin, " en avait souffert et procuré l'exécution, en ce qui concerne la retraite de l'armée derrière la Loire, la remise des armes de Paris et de Vincennes. Il en avait réclamé l'exécution dans l'intérêt des monuments dont la conservation était stipulée au profit de la ville de Paris." Ce fait s'était produit surtout dans une occasion bien remarquable. En entrant à Paris, Blücher, incommodé des souvenirs d'Iéna, avait voulu faire sauter le pont qui porte ce nom, et Talleyrand, au nom de Louis XVIII, était intervenu, le 9 juillet, invoquant la Convention du 3. En vain certains historiens, comme Nettement, affectent de diminuer la portée d'un tel acte ; les conventions étant indivisibles, le roi ne pouvait à la fois invoquer et répudier. Souffrir ou réclamer l'exécution d'une seule clause, emportait nécessairement la ratification entière du traité.

Outre ces motifs, le gouvernement provisoire qui représentait alors la France, et les généraux alliés, qui représentaient la Coalition, étant en état de guerre, ne pouvaient-ils terminer le conflit par des trèves ou des capitulations ? L'affirmative est évidente. Or, le gouvernement de Louis XVIII, succédant aux obligations comme aux droits du gouvernement provisoire, était tenu de respecter la Capitulation du 3 juillet.

D'un autre côté, personne ne conteste que les Puissances n'eussent pris en mains la cause de Louis XVIII, tout en

combattant dans leur propre intérêt. Toutes les négociations en font foi. En traitant, ne liaient-elles pas le roi par la Convention qui terminait la guerre ?

On peut encore raisonner comme suit : Dans la situation désespérée où se trouvaient l'armée et la ville de Paris, qui s'étaient fait spécialement représenter lors de la Convention, n'avaient-elles pas le droit de pourvoir à leur propre sûreté ? " Lorsqu'un sujet, dit encore Watel, ne peut ni recevoir les ordres de son souverain, ni jouir de sa protection, il rentre dans ses droits naturels et doit pourvoir à sa sûreté par tous es moyens justes et honnêtes."

Quel est ensuite le devoir de l'Etat ? " Le bien de l'Etat, continue le même auteur, demande que la foi soit gardée et que les sujets aient ce moyen de sauver leur vie ou de recouvrer leur liberté." Selon le droit international, Louis XVIII et son gouvernement étaient liés aussi par une clause d'amnistie générale du Traité du 30 avril 1814, ratifié pendant le cours du procès par celui du 20 novembre 1815 dans lequel cette clause était reproduite.

Ainsi, de quelque côté qu'on le considère, en droit, on arrive à la conclusion qu'ils étaient liés et par l'article XII de la Capitulation et par les Traités et par les principes.

Au point de vue politique, la situation de la France était sombre. Les puissances alliées de Louis XVIII se conduisaient en puissances ennemies de son pays. Jamais roi sur le trône n'avait hérité peut-être d'une succession aussi onéreuse. Les alliés exigeaient la réduction des frontières, l'abandon des forteresses, avec celle des conquêtes, la dissolution de l'armée, une indemnité de 800 millions ; la Prusse voulait l'Alsace et la Lorraine, tous l'occupation armée de la France plusieurs années, et pendant que se débattaient les clauses du Traité de Paris, 700 mille soldats ravageaient le territoire. Les malheurs publics étaient donc grands ; mais

parce que les vainqueurs d'hier cherchaient à amoindrir la France, était-on justifiable de leur sacrifier son honneur ? Si l'on peut faire la guerre pour une raison d'Etat, quelle est la loi qui permet de dresser des échafauds pour payer des rançons ? Que voulaient dire les exigences des puissances, là-dessus ? A la fin, n'eût-il pas mieux valu cent fois laisser de désespoir l'étranger consommer lui-même cette œuvre de perfidie ? Ah ! jamais il ne l'eût osé devant une volonté royale, ferme, déterminée, comme devant une chambre vraiment éclairée et patriotique. En se faisant, sur ce point, l'instrument aveugle de la coalition, Louis XVIII et la Restauration commettaient un acte d'indigne faiblesse et d'imprévoyance politique. " Sire, l'échafaud ne fit jamais d'amis !" disait Moncey. Alexandre de Russie avait fait la 1re Restauration, Wellington venait de faire la seconde ; mais c'était le peuple et l'armée qui avaient fait la Révolution et l'Empire, eux qui avaient ramené Napoléon de l'Ile d'Elbe. C'étaient ces deux facteurs si importants de la nation que la Restauration devait chercher à gagner. La clémence du roi s'élevant au-dessus des passions, eût à la fois calmé la violence des partis, sauvé la dignité nationale et, à la fin, consolidé le trône. " La Restauration, dit Capefigue, ne comprit pas tout ce qu'avait de digne et de haute portée d'avenir ce beau système d'indulgence et de pardon."

Louis XVIII était rentré en France à couvert de la Convention du 3 juillet. Il en avait bénéficié. Au point de vue strict du droit, s'il n'était pas lié,—ce qui n'est pas soutenable,—pouvait-il oublier qu'il devait tout peut-être à la patriotique résignation de l'armée ? Pouvait-il ignorer la bonne foi et les intentions de cette armée, les assurances qu'elle avait reçues des ministres du roi et des généraux alliés ? Pouvait-il enfin oublier que cette convention avait de fait

12

terminé une guerre entreprise autant pour sa cause que celle des Puissances ? Cette capitulation ainsi que la considérait Napoléon, eût dû être tenue pour sacrée.

La question des traités est en ce moment devant la Chambre des pairs. Il s'agit de fixer le sens de la Convention. Que dit celui qui en a été le principal instrument ? " Dans la nuit du 2 au 3 juillet, dit Davoust, tout était prêt pour le combat. Le gouvernement envoya l'ordre de traiter avec les généraux alliés ; les premiers coups de fusil avaient été tirés, j'ai envoyé aux avant-postes pour arrêter l'effusion du sang. La Commission m'avait remis le projet de la Convention. J'ai ajouté les articles relatifs à la sûreté des personnes et des propriétés, et j'ai spécialement chargé les commissaires de rompre les conférences, si ces dispositions n'étaient pas ratifiées."—Qu'eussiez-vous fait, si on n'eût pas signé ?—J'aurais livré bataille, dit Davoust ; j'avais 60 mille hommes d'infanterie, 25 mille hommes de cavalerie, 4 ou 500 pièces de canon ; j'avais tout l'espoir de succès que peut avoir un général qui commande à des Français !... Le maréchal Davoust, dans son indignation, avait abdiqué le commandement général de l'armée. Comme chef de l'armée, il avait agi avec toute la circonspection et la bonne foi possibles relativement à l'amnistie. " Je pense, dit encore Capefigue, que la capitulation engageait moralement Louis XVIII, et qu'il eût été utile à sa cause et dans les intérêts de son honneur d'interdire toute poursuite." Il faut donc conclure qu'au triple point de vue du droit, de la politique et de la morale, le Roi était tenu de respecter la Convention du 3 juillet.

Que fait Louis XVIII ? Quelle position prend la Chambre des pairs ? Quelle conduite tient le ministère public qui l'inspire ? Le président de la Haute Cour a promis solennellement d'accorder la plus grande latitude à la défense, dès le

commencement des débats. L'amnistie et les traités, tel est le point sur lequel Berryer et Dupin ont résolu de concentrer tous leurs efforts. Mais, au moment où Berryer interrogeant Davoust, veut appuyer davantage sur le sens de l'article XII, le procureur-général l'interrompt. Non seulement Bellart s'oppose à ce qu'on interprète la Convention de juillet devant la Chambre, mais il s'oppose même à ce qu'on l'invoque comme simple moyen de défense. Tel est l'ordre du roi, tel est l'ordre du ministère public. Jamais on n'avait violé plus ouvertement ce premier privilège de la justice du monde civilisé, la liberté de la défense. « La Convention, proteste le Maréchal, était tellement protectrice que c'est sur elle que j'ai compté. Sans cela, dit-il, croit-on que je n'eusse pas préféré périr le sabre à la main ? »

Cet événement si lamentable avait principalement marqué la journée du 5 décembre.



Le lendemain, 6 décembre, s'ouvrit la dernière séance de ce mémorable débat. Berryer parlait depuis trois heures, quand il se sentit fatigué. La séance fut suspendue une heure pendant laquelle la Chambre considéra de nouveau la question de permettre à la défense de plaider la Convention. Un arrêt sur ce point, pris à huis clos, enlevait tout espoir à l'accusé : « Ah ! mon cher Berryer, lui dit tristement le marquis de Sémonville, vous vous rappelez notre ancien temps au Parlement. C'était le bon temps alors ! » Lally-Tollendal en portant la nouvelle définitive à Berryer, dit ces seuls mots : « *Ah ! Paides Athenaioi !...*

A 4½ heures, la séance se rouvre, l'attention est muette. Berryer reprend la parole ; mais au moment où il veut invoquer les traités, il est de nouveau prévenu que les commis-

saires du roi s'y opposent. C'en est fait. Le principal moyen de défense est soustrait à l'accusé. Alors Dupin se levant à son tour : « En vertu du Traité du 20 novembre 1815, dit-il, Sarrelouis, patrie du maréchal Ney, ne fait plus partie de la France. Ney n'étant plus français, la Chambre des pairs est sans juridiction." Mais, à ces mots, le maréchal Ney, saisi d'une véritable émotion, s'écrie : « Oui, je suis Français, et je mourrai Français !...Jusqu'ici ma défense a paru libre. Je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant. Je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et sont prêts à faire pour moi. Je les prie de cesser de me défendre tout à fait. J'aime mieux n'être pas défendu que d'avoir un simulacre de défense. Je suis accusé contre la foi des traités et on ne veut pas que je les invoque. Je fais comme Moreau, j'en appelle à l'Europe et à la postérité ! "

En vain la Chambre, après cet incident, offrit-elle à l'accusé de poursuivre la plaidoirie. Le maréchal ne voulut rien entendre.

Il était alors minuit. Cette dernière séance avait duré seize heures. Ney fut déclaré coupable de haute trahison et condamné à mort.

***

L'exécution devant avoir lieu dès le lendemain, à 9 heures, la sentence fut officiellement communiqué au maréchal à 3 heures. Après les adieux à sa femme et à ses enfants, Ney dans le premier moment, ne voulut point entendre parler de prêtre, quand une de ses gardes, andien officier, s'avança respectueusement vers lui, et lui montrant son bras armé de plusieurs chevrons, lui dit : que quoiqu'il ne fût pas aussi brave que lui, jamais il n'était allé aussi hardiment à la bataille que lorsqu'il avait recommandé son âme à Dieu.—

“ Tu as peut-être raison, mon brave, dit le maréchal ému, faites appeler un prêtre.”

Le matin, sur le lieu de l'exécution, une voiture s'arrêta contenant le maréchal et l'abbé de Pierre, curé de Saint-Sulpice. L'abbé embrassa son compagnon, et après l'avoir béni, se mit à genoux à quelque distance pour prier.

Ney aussitôt s'avança ferme devant un carré de soldats. On veut lui bander les yeux.—“ Oubliez-vous, dit-il, que depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles ?... Je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne ; et j'en appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu ! Vive la France ! ”, puis, ôtant son chapeau et posant la main droite sur sa poitrine, il s'écria : “ Soldats, droit au cœur ! ” Mais le commandant, interdit, reste muet et sans mouvement ; un deuxième aussitôt s'avance, donne l'ordre et le peloton fait feu. Ney tombe frappé de onze balles à la poitrine, à la tête et aux bras. Un roulement de tambours et des cris de Vive le Roi ! se font entendre.

L'abbé de Pierre priait. Pendant que le sang de la victime étendue par terre coulait encore, “ un Anglais à cheval, dit Welschinger, sauta par dessus le cadavre et s'enfuit à toute bride sans qu'on pût l'arrêter.”...

Et, maintenant, messieurs, quelles conclusions attendez-vous que vous n'ayez déjà vous-mêmes tirées de cette étude ?

Rigoureusement et de son propre aveu, Ney était coupable ; mais outre que la sentence portée blessait déjà gravement la justice en ce qu'elle excédait une faute atténuée par tant de circonstances exceptionnelles, après les traités et les événements qui s'y rapportent, après les assurances données à l'armée, l'entière bonne foi de ses officiers, la conduite inqualifiable de la Chambre des Pairs bâillonnant la défense, Ney ayant droit à l'amnistie, a été outrageusement mis à mort. Napoléon n'hésite pas à dire qu'après les traités, le maréchal a été assassiné.

La gloire seule eût dû sauver de tant d'opprobre ce grand soldat. L'inexorable châtiment atteignit au plus profond le cœur du peuple et de l'armée qui ne devaient jamais pardonner à la branche aînée des Bourbons. Combien différent le sort de cet enfant du peuple comparé à celui d'un Turenne et d'un Condé ayant autrefois combattu directement contre leur propre pays dans les armées étrangères ! Aux grands jours de la monarchie, cependant, Louis XIV avait pardonné, et l'art nous représente encore aujourd'hui le héros de Recroy, déchirant seulement une page de son histoire, pendant qu'au nom du repentir et des hautes actions, les échos à peine attiédis de la chaire chrétienne glorifient ses cendres...

Triste inégalité, messieurs, des temps, des hommes et des choses ! Mais le jour devait bientôt luire où l'appel du maréchal en tombant serait entendu. Dès 1830, son nom est réintégré sur les registres de la Légion d'honneur et le 7 décembre 1853, la nation, élève au " brave des braves " un monument sur le lieu même où il est tombé. Ceux qui ont passé par le Luxembourg, à Paris, ont pu voir la statue du maréchal Ney. Il est là, debout, la tête haute, comme aux jours où il commandait à ses troupes, le sabre en main et défiant l'ennemi. Sur le soc du monument sont inscrites ses principales victoires.

C'est ainsi que la postérité si juste, oubliant la faiblesse momentanée de l'homme à travers les temps malheureux où il a vécu, n'a plus voulu se souvenir que de la vaillance du héros, l'une des gloires militaires épiques de son pays.

LISTE D'AUTEURS CONSULTÉS

H. Welschinger.—Le procès du maréchal Ney, etc.
H. Houssaye.—1814.
H. Houssaye.—1815.
A. Thiers.—Histoire du Consulat et de l'Empire.
Vaulabelle.—Histoire des deux Restaurations.
A. Nettement.—Histoire de la Restauration.
M. Capefigue.—Trois siècles de l'histoire de France, etc.
A. de Lamartine.—Histoire de la Restauration.
P. Gaffarel.—Histoire des campagnes du premier Empire.
Dupin aîné.—Réquisitions, plaidoyers et discours.
Bellart.—Œuvres.
Berryer, père—Souvenirs de—.
Les annales du Barreau français.
Le journal du Palais, année 1815.
Sirey.—Répertoire de jurisprudence.

SEPTIÈME CONFÉRENCE

donnée par

M. Adjutor Rivard

Professeur d'élocution à la Faculté des Arts

DU RYTHME DANS LA LANGUE FRANÇAISE

M. le Recteur,

Messieurs,

La parole exerce sur les hommes un double empire. Expression de la pensée, elle s'adresse à l'intelligence, qu'elle convainc et entraîne ; et, pour agir aussi sur les sens et par là pénétrer plus sûrement jusqu'à l'âme, elle a la séduction physique de la sonorité. Indépendamment du sens des phrases, le langage a des propriétés purement matérielles en quelque sorte musicales ; les sons qui le composent, à la fois harmonieux, mélodieux et rythmés, savent captiver l'oreille et deviennent ainsi les auxiliaires de la raison, de l'imagination, de la sensibilité.

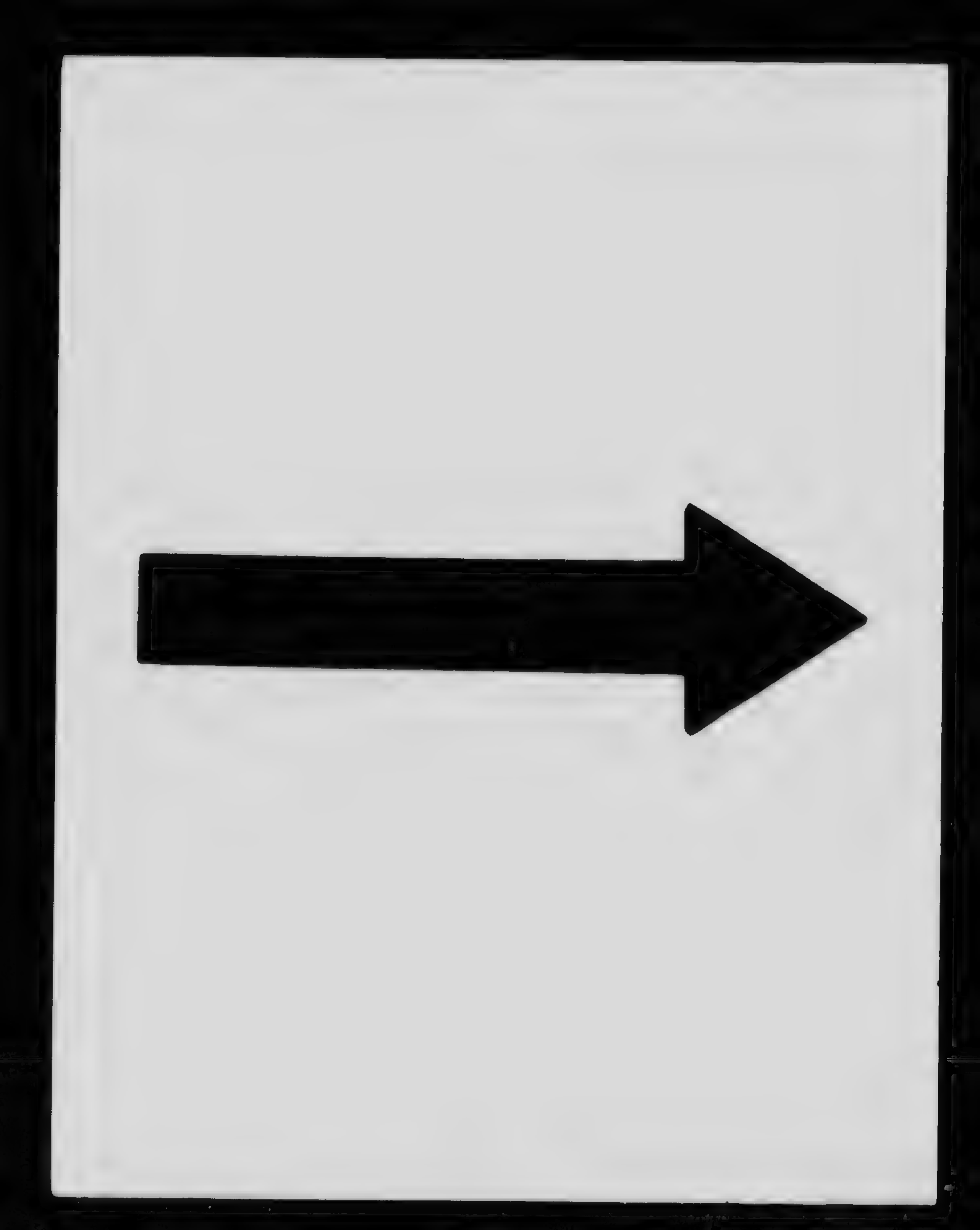
Etudier la nature, l'origine, et d'une façon générale les manifestations, dans la langue française, de cette puissance presque mystérieuse qu'on appelle le *rythme* : tel est notre but.

Qu'est-ce donc que le rythme ?

Ce mot éveille d'abord dans l'esprit une certaine idée d'ordre, de mesure.

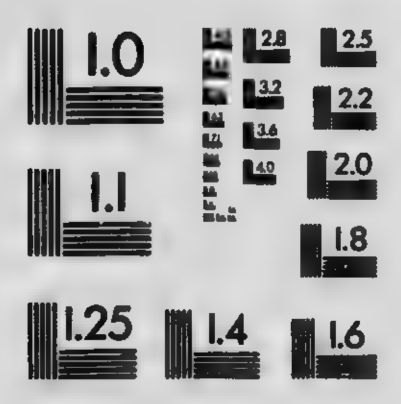
Aussi, les Latins avaient-ils traduit le mot grec *ruthmos* par *numerus*. " Rythmus, i. e. numerus," dit saint Augustin, dans son livre sur la musique [1] ; et Marius Victorinus, dans

1—*De Musica*, l. III, c. I.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





son *Art Grammatical* [1], dit, de son côté : « Rythmus latine numerus dicitur."

C'était aller du coup au fond des choses et tout dire d'un seul mot.

En effet, de même qu'on ne mesure que ce qui est étendu, on n'ordonne que ce qui peut se compter, c'est-à-dire ce qui a du nombre : l'ordre n'est donc que le *nombre ordonné.* Mais la multiplicité ne suffit point ; on n'ordonne que ce qui est varié : l'ordre est donc la *variété dans le nombre ordonné.* Enfin, quand on a constaté l'existence de l'ordre, on en compare entre eux les divers éléments, et alors apparaît la *proportion.*

C'est ce que Joseph de Maistre expose, dans ses *Soirées* [2] : « Le nombre, dit-il, ou l'ordre et la symétrie ; car l'ordre n'est que le nombre ordonné, et la symétrie n'est que l'ordre aperçu et comparé."

On pourrait donc affirmer que le rythme, c'est le nombre. Mais pour en donner une définition plus précise, nous dirons que le rythme est le groupement, ordonné avec mesure et proportion, d'éléments multiples et variés ; ou, plus simplement encore, que c'est le résultat combiné du *nombre*, de la *variété* et de la *proportion.*

Expliquons en quelques mots les trois termes de cette dernière définition.

Le *nombre*, d'abord. C'est la multiplicité ; c'est la répétition d'êtres semblables ou distincts ; c'est la succession de plusieurs parties ; à un certain point de vue, c'est le mouvement.—Ainsi, un son continu ne peut être l'objet du rythme ; on ne peut pas le mesurer ; il n'a pas de parties qui se puissent compter et comparer entre elles. Coupez-le de façon qu'il forme une suite de sons ; vous n'aurez pas encore le rythme,

1—L. I.
2—8e Entretien.

mais vous aurez un élément de rythme, le nombre.—De même, une ligne, quelles que soient ses dimensions, n'est pas rythmique. Divisez-la en plusieurs fragments : vous aurez le nombre, et, si la variété et la proportion s'y ajoutent, vous aurez le rythme.

En second lieu, la *variété*. " La multiplicité, dit Vallet [1], se borne à répéter des parties ou des êtres semblables ; la variété a une plus noble mission : substantielle ou accidentelle, superficielle ou profonde, elle implique toujours une réelle différence. Dans la multiplicité, elle introduit un élément nouveau, d'un ordre supérieur, relatif, non plus à la simple quantité, mais bien à la qualité de l'être. Si elle n'exige point nécessairement plusieurs êtres, elle exige dans un même être plusieurs propriétés ou attributs dissemblables, ou du moins plusieurs points de vue singuliers et distincts." C'est donc la variété, qui, distinguant les unes des autres les différentes parties du nombre, permet, non plus simplement de les compter, mais de les comparer entre elles, et d'y apercevoir la symétrie, troisième élément du rythme.—Ainsi, plusieurs lignes semblables ne peuvent avoir entre elles de rapport rythmique. Mais pourvu qu'elles diffèrent les unes des autres, soit par leurs dimensions, soit par leurs directions, et qu'une heureuse association les réunisse dans un dessin, il ne manquera plus que la proportion pour que la vue en soit réjouie.—Pour la même raison encore, c'est en vain que des sons se succèdent, séparés par des silences égaux ; s'ils sont tous semblables, l'oreille ne les distingue pas les uns des autres, il n'y a pas de rythme.

Nous venons de voir ce que c'est que le *nombre*, ce que c'est que la *variété* ; le troisième élément nécessaire pour constituer un rythme, c'est la *proportion*. La *proportion*

1—*L'idée du beau dans la philosophie de S. Thomas* (1883), p. 14.

veille à ce que des choses disparates ne soient pas associées, à ce que les dimensions de chaque partie s'accordent avec les dimensions des autres et répondent à celles du tout. Elle dispose les éléments du nombre, les sépare ou les groupe, de façon à établir entre eux un rapport constant qui tient à l'unité.—Par exemple, un simple roulement de tambour n'a rien d'agréable. Mais, s'il bat la marche, si ses roulements se succèdent par groupes distincts et périodiques, le bruit du tambour verse dans l'âme des soldats ce que M. Taine a appelé " l'ivresse rythmée."—C'est encore le groupement des bruits et leur retour symétrique qui plaisent à l'oreille, quand on écoute le battement régulier du galop d'un cheval.—Enfin, la musique procède aussi de la même manière. Les sons, même les plus beaux, s'ils sont mêlés et confondus, déchirent plutôt qu'ils ne captivent l'oreille. Mais, quand ils sont assortis suivant un certain ordre, quand ils reproduisent à intervalles mesurés certains dessins réguliers, il y a rythme, et partant source de plaisir esthétique.

Nombre, variété, proportion, voilà donc les éléments constitutifs du rythme. C'est bien par la combinaison de ces trois éléments, qu'il " satisfait, suivant les paroles du R. P. Longhaye, le besoin d'ordre qui est en nous [1]."

Car le rythme n'est pas d'invention humaine. C'est une force, indépendante de notre volonté, créée par Dieu pour répondre à une aspiration de notre nature, et à l'influence de laquelle nous ne pouvons échapper. Aussi, le *sens rythmique* n'est pas le privilège des seuls lettrés. Les gens les moins cultivés, les peuples les plus barbares, en ont, pourrait-on dire, naturellement l'instinct. Dans les œuvres informes que ces peuples produisent, dès que chez eux l'art commence à balbutier, le rythme qui chante dans la nature a laissé son

1—*Théorie des Belles-Lettres*, p. 434.

empreinte. C'est ainsi que les chansons populaires, dans leur incorrection, " obéissent aux lois d'une rythmique inconsciente [1]."

Aussi bien, le rythme est partout dans l'univers ; il nous entoure. La distribution des astres et leur gravitation dans l'espace, la cristallisation des minéraux, la croissance des plantes, le geste de l'homme, tout cela est rythmé ; car Dieu, suivant la parole des Ecritures, " a tout créé avec *poids, nombre* et *mesure*."

Le rythme étant une loi de la nature, il serait étrange qu'il ne se trouvât pas dans l'art, qui est une imitation de la nature.

Aussi, là où il n'y a pas de rythme, il n'y a pas d'art ; il y a bien d'excellente maçonnerie, mais il n'y a pas d'architecture ; il y a bien des sons, mais il n'y a pas de musique ; il y a bien des mots, mais il n'y a pas de poésie.

La parole a aussi son rythme. C'est le *rythme littéraire.*

Le rythme littéraire peut être défini la succession des sons vocaux par groupes proportionnels ; ou encore, reprenant la définition à laquelle nous nous sommes arrêtés en parlant du rythme en général, nous pouvons dire que le rythme littéraire est le résultat combiné du *nombre*, de la *variété* et de la *proportion* des groupes sonores qui constituent le discours.

Il faut donc y distinguer aussi trois éléments : la *succession*, qui, rompant la continuité du son, y détermine des nombres ; la *variété*, qui distingue les sons les uns des autres ; la *proportion*, qui établit entre eux un rapport rythmique.

Cette définition du rythme littéraire est l'équivalente de cette autre, devenue classique : " Le rythme est la proportion sensible entre groupes sonores et successifs [2]." Celle

1—Ferd. Brunetière, *Histoire et Littérature* (Edit. 1891), vol. 2, p. 213.

2—R. P. Longhaye, *Théorie des Belles-Lettres*, p. 432.

qu'en a donnée Ciceron n'est pas différente : " Distinctio, et æqualium et sœpe variorum intervallorum percussio *numerum* conficit [1]."

Mais, à ces définitions, peut-être devrait-on préférer, pour sa clarté, celle de Quintilien : " Un assemblage de temps syllabiques, gardant entre eux certain ordre ou certaines proportions."

En effet, la matière du rythme littéraire, ce sont les sons, ou les syllabes.

Or, " les syllabes, dit le R. P. Longhaye, ne sortent pas de nos lèvres à intervalles égaux comme les tintements d'une cloche ou les gouttes d'eau tombant dans un vase. Elles se joignent et se séparent de manière à former des groupes distincts. L'écrivain trouve les uns tout faits : ce sont les mots ; sa libre habileté compose les autres : ce sont les incises, les membres, les phrases entières. Quand l'oreille saisit entre eux un rapport appréciable de symétrie, d'opposition, de périodicité, la parole est rythmée ou rythmique [2]."

Il faut encore remarquer que chaque groupe est composé d'une suite de syllabes longues ou brèves, légères ou pesantes, escortant un son principal, ou plus intense, ou plus durable que les autres.

Ainsi, dans ce vers de Racine :

Tou*jours* | à ma dou*leur* | il *met* | quelque inter*va*lle

mon oreille distingue quatre groupes de mots, exprimant chacun l'une des idées simples qui entrent dans la phrase : *Toujours—à ma douleur—il met—quelque intervalle.* Dans chacun de ces groupes, il y a un son qui domine les autres, sur lequel la voix appuie davantage, et que marque l'accent,

1—*De Orat.*, l. III, 48.
2—*Théorie des Belles-Lettres*, p. 432.

comme nous le verrons bientôt. Tout le vers semble reposer sur quatre syllabes: *jours—leur—met—val.*

Eh bien, c'est le retour périodique de ce son dominant, qui constitue le rythme.

Dans le vers cité, il y a du rythme, parce que les syllabes accentuées se présentent à intervalles symétriques: elles se trouvent à la fin de chacun des groupes de mots, qui comptent alternativement deux et quatre syllabes.

Nous avons dit déjà que le son dominant du groupe sonore se distingue des autres soit par sa durée, soit par son intensité.

Dans le premier cas, on a un *rythme de quantité;* dans le second, un *rythme d'accent.*

On sait ce que c'est que la *quantité* des voyelles. Dans toutes les langues, on entend par *quantité* la durée plus ou moins considérable d'un son vocal.

Quant à l'accent, ce devrait être, d'après l'étymologie de ce mot, une intonation, une modulation particulière de la voix. Les grammairiens de Port-Royal l'avaient défini : " Une élévation de voix sur l'une des syllabes du mot, après laquelle la voix vient nécessairement à se rabaisser [1]." Cette définition peut paraître juste, si on l'applique à la prononciation de l'italien, de l'espagnol, de l'allemand, qui sont en quelque sorte des langues chantées ; mais elle ne saurait convenir au français, qui est avant tout une langue parlée. Pour le latin, les grammairiens ne s'accordent pas sur la nature de l'accent, au siècle d'Auguste. Comment se marquait alors la syllabe accentuée ? Etait-ce, demande M. Ferd. Brunot, " par une élévation de la voix montant d'un ton ou d'un demi-ton, par exemple ? par une intensité plus grande du son poussé avec plus de force ? ou de ces deux façons à la fois ? La question

1—*Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal* (2e éd., 1810), p. 257.

est très controversée [1]." Cependant, grâce à des recherches savantes [2], il nous paraît maintenant démontré que l'accentuation latine consistait dans une intonation plus aiguë ; " la syllabe accentuée était chantée sur une note plus élevée que les syllabes atones : elle se distinguait de celles-ci par une acuité plus grande et non par une plus grande intensité [3]." Telle était l'accentuation à l'époque classique. Mais, au troisième siècle, la nature de l'accent latin changea : la syllabe chantée ne fut plus qu'une syllabe forte ; l'acuité se transforma en intensité.

C'est de cet accent latin, ainsi transformé, que naquit l'accent français. Et c'est pourquoi ce dernier ne consiste pas dans l'élévation de la voix. La syllabe accentuée peut être aiguë ou grave ; elle peut occuper un degré quelconque de l'échelle musicale : cela n'a aucun rapport avec l'accent, qui se borne à frapper cette syllabe avec plus de force que les autres, indépendamment de sa hauteur relative. L'accent français n'est donc qu'une augmentation dans l'intensité du son [4]. Castil-Blaze le définit : " L'augmentation d'énergie et de solennité que l'on fait sentir sur la syllabe la plus forte, la mieux sonnante du mot [5]." Ainsi, nous prononçons, en lançant le son avec plus de force sur la dernière syllabe sonore : *déJA*, *sobriéTÉ*, *bienfaiSANCE*.

Cet accent n'a rien de commun avec *l'accent grammatical* ou signe orthographique, qui, chez les Grecs, marquait une

1—*Précis de Grammaire Historique de la langue française* (Ed. 1887), p. 63.

2—Benloew et Weil, *Théorie de l'accentuation latine.*—Louis Havet, *Cours élémentaire de métrique grecque et latine.*

3—Charles Aubertin, *La Versification française* (1898), p. 18.

4—Voir : Becq de Fouquières, *Traité Général de Versification*, p. 51.—Louis Havet, *Cours de Métrique* (3e éd.), p. 220.—Ch. Aubertin, *La Versification française*, p. 17.

5—*L'art des vers lyriques* (Edit. 1858), p. 13.

élévation de la voix, mais qui ne sert, dans le français, qu'à modifier le timbre des voyelles, comme l'accent aigu et l'accent grave. Par exemple, dans le mot FÊte, l'accent grammatical et l'accent tonique sont sur la même syllabe, la première, tandis que dans *fê*TER, l'accent grammatical est encore sur la première syllabe, mais l'accent tonique frappe la dernière.

Certaines langues possèdent et l'accent et la quantité. Ce sont les plus harmonieuses ; tel le latin. En effet, la prononciation latine fait sentir des syllabes longues et des syllabes accentuées.

Il n'en va pas ainsi du français. " La quantité métrique, qui exige des nombres terminés, c'est-à-dire des temps qu'on puisse mesurer exactement, dans des proportions géométriques, n'existe pas dans la langue française [1] ", dont la principale harmonie est dans la distribution des accents toniques, en prose comme en vers.

Il peut paraître étrange que le français, sorti du latin, n'en ait pas gardé la quantité. Mais on explique facilement, par l'histoire, la prédominance de l'accent dans notre système rythmique.

Remarquons d'abord que, dans le latin même, l'accent semble vouloir absorber la quantité, pour ainsi dire. Il ne se posé qu'avec répugnance sur les syllabes brèves, frappe de préférence les longues, et occupe toujours une de ces deux places : la pénultième, quand elle est longue, ou que le mot n'a que deux syllabes ; l'anté-pénultième, quand l'avant-dernière est brève. C'est peut-être à cette tendance du latin à accentuer surtout les syllabes longues, que doit être attribuée l'importance de l'accent dans la langue française. Dans celle-ci, en effet, on a observé que, si les sons ne sont pas tous égaux en durée, s'ils ont encore une certaine quantité

1—*Méthode euphonique et grammaticale française*, par J.-B.-V. Géhant (Edit. 1885), p. 119.

" approximative " et douteuse, " la principale source de cette quantité prosodique est dans l'accent tonique," qui " influe nécessairement sur la quantité des syllabes [1]." Car " il y a une certaine connexité entre l'effort musculaire qui fait durer une syllabe et celui qui lui donne plus d'intensité [2]."

De plus, la syllabe longue n'a pas de place déterminée, dans la langue latine : elle peut se trouver aussi bien au commencement, qu'au milieu ou à la fin des mots. Dans DIScipulum, c'est la première syllabe qui est longue ; dans *a*MA*rum*, c'est la seconde ; dans *juve*NES, c'est la dernière. Au contraire, une règle invariable, nous l'avons vu, indique la position que doit occuper l'accent ; il est sur la pénultième ou sur l'anté-pénultième, jamais ailleurs ; *a*MA*rum* est accentué sur l'avant-dernière syllabe, DIS*cipulum* et *juve*NES sur l'anté-pénultième. Eh bien, il semble qu'un élément rythmique aussi variable que la quantité ne convenait guère à la langue française, essentiellement logique et précise, et que, pour cette raison, elle n'a retenu de la prosodie latine que l'accent, dont les lois sont fixes et définies.

L'accent, d'ailleurs, n'a pas passé du latin dans le français, sans subir une légère modification. Tandis que " l'italien, conservant les mots dans leur ampleur, dit Littré, a, par cela même, conservé l'accent de la langue mère, le français, qui contractait les mots, s'est fait un accent à lui [3]."

L'histoire nous apprend comment s'est opérée cette transformation de l'accent latin.

Une loi de l'histoire veut, quand deux peuples se mêlent, que celui dont la civilisation est supérieure impose à l'autre l'usage de sa langue. C'est ce qui arriva, quand César eut

1—Géhant, *Méthode euphonique*, pp. 119 et 120.

2—Becq de Fouquières, *Traité général de Versification*, p. 51.

3—Littré, *Histoire de la langue française* (6e édit., 1878), Vol. II, p. 343.

réduit la Gaule en province romaine. Jusqu'alors, les Gaulois avaient parlé la langue celtique, que l'empereur Julien comparait au hurlement des bêtes. Inférieurs aux Romains en civilisation, ils abandonnèrent peu à peu leur idiome et adoptèrent la langue des vainqueurs.

Or, le latin renfermait à cette époque deux couches de mots distinctes l'une de l'autre, formant presque deux langues différentes. Il y avait le *latin classique* des lettrés, des savants, de la noblesse, et le *latin populaire*, parlé par la masse du peuple.

Naturellement, ce fut avec le peuple, soldats ou colons romains, que les Gaulois eurent le plus de relations ; et, partant, ce fut le latin populaire qui s'implanta dans la Gaule.

L'ambition d'arriver aux fonctions publiques, le désir d'égaler les rhéteurs de Rome, poussèrent, il est vrai, les classes instruites de la nation gauloise à cultiver le latin littéraire. Mais, idiôme d'une aristocratie restreinte, le latin littéraire devait bientôt passer à l'état de langue morte ; il vécut, toujours dépérissant, jusqu'au V[e] siècle ; et quand vinrent les barbares, renversant sur leur passage les institutions, les écoles, la noblesse, et l'empire romain lui-même, la langue classiques disparut dans la tourmente. Le latin populaire, resté seul maître du terrain, fit de rapides progrès, pénétra partout, et "par de lentes et insensibles transformations" donna naissance à un nouvel idiôme qu'on appelait *lingua romana rustica*, et que nous nommons la *langue romane*. De cette *langue rustique* des paysans gaulois devaient sortir divers dialectes, dont l'un fut le français.

Eh bien, dans le latin populaire, et par suite dans la lanque romane, la quantité des voyelles avait déjà disparu ; elle était remplacée par une différence de timbre. De là nous sont venues les nuances de notre voyelle *e*, par exemple, qui peut être ouverte, fermée ou muette.

Au contraire, l'accent s'était maintenu dans la langue du peuple. Les syllabes faibles étaient parfois tombées, dans la contraction des mots ; mais la syllabe accentuée avait été invariablement conservée. Ainsi, SÆculum était devenu SÆclum, POsitus s'était contracté en POstus, etc.

Ce respect de l'accent primitif et l'oubli de la quantité persistèrent dans les tranformations ultérieures du latin. La quantité tendant de plus en plus à s'effacer, la syllabe accentuée devint, comme dit Littré, " le point fixe et invariable autour duquel s'est constitué le mot nouveau [1]."

Aussi, tous les mots français de formation populaire, c'est-à-dire tous ceux formés avant le XII° siècle, ont l'accent sur la même syllabe que les mots latins. *ImPRImere*, dont l'accent est sur la syllabe PRI, a donné *emPREINdre*, qui a l'accent sur la syllabe PREIN ; de même, PRINcipem a fait PRINce, *amariTUdinem* a fait *amerTUme*, etc.

Ces seuls exemples font voir que, si la voyelle tonique est conservée, les syllabes atones qui la suivent sont toujours sacrifiées, ou sont remplacées par une terminaison muette. Ainsi, *roMAnus* a donné *roMAIN* ; *minisTErium*, *méTIER* ; *ORAculum*, *ORAcle* ; MAre, MER ; PINgere, PEINdre ; *aMAvimus*, *aiMÂmes* : FRIgidus, FROID ; TAbula, TAble, etc.

Et cela " détermine, du même coup, l'accentuation française, toujours obligée de porter ou sur la dernière syllabe, ou sur l'avant-dernière [2]," quand la terminaison est féminine.

Les mots ainsi formés, et qui sont " le vrai noyau de la langue [3] ", sont relativement peu nombreux. On n'en compte que 3,800, sur 27,000 mots que comprend le dictionnaire de l'Académie [4]. Sur les 23,200 mots qui restent,

1—*Hist. de la langue française* (6e éd. 1873), Vol. I, p. 242.
2—Littré, *Hist. de la langue française* (6e éd.), Vol. I, p. 242.
3—Brachet et Dussouchet, *Grammaire.*
4—Brachet, *Dict. étym.*, p. LXXI.

quelques-uns (environ 420) ont été apportés par les Germains, lors de l'invasion des barbares ; d'autres nous viennent directement du celtique (20 mots), du grec (21 mots), et de l'ibère (6 mots) ; ajoutons 922 mots exotiques acclimatés en France du douzième au dix-neuvième siècle, 40 onomatopées, 115 mots d'origines diverses, tels que les noms de villes ou d'hommes devenus noms communs pour désigner des denrées ou des découvertes, et 650 mots dont l'origine est inconnue ; un certain nombre de mots sont aussi dérivés des radicaux, comme *faiblir*, qui vient de *faible*, *pauvreté* qui vient de *pauvre ;* un plus grand nombre, enfin, environ 20,000 mots, de création artificielle, ont été forgés par les savants, à mesure qu'ils en ont eu besoin.

Ces derniers, les mots d'origine savante, ne sont pas les mieux faits. Ceux qui les ont introduits dans la langue ignoraient apparemment " les lois suivies par la nature dans la transformation du latin en français [1]." Aussi, les mots savants, généralement calqués sur les mots latins, en sont la reproduction fidèle, y compris les syllabes atones, qui disparaissent dans les mots d'origine populaire. C'est l'œuvre des érudits, des écrivains, des beaux esprits, développant " le fonds primitif de notre langue, constitué par le travail instinctif des populations [2]," et imprimant à leurs créations un caractère nouveau. Par exemple, de *FAcilis*, les savants ont fait *facile ;* le peuple, s'il avait voulu transformer en français ce mot latin, aurait plutôt dit *FÊle*, comme il a dit *FRÊle* pour traduire *FRAgilis ;* de *DEbitum*, le peuple avait fait *DETte*, les savants ont fait *déBIT ;* de *MObilis*, le bon sens populaire avait formé le mot *MEUble*, les savants ont cru mieux faire en disant *MOBIle ;* de même, *COMputum* a donné le doublet *COMPte* et *comPUT*, etc.

1—Brachet, *Dict. étym.*, Introd.

2—Ch. Aubertin, *Origine de la langue et de la métrique françaises*, p. 90.

On le voit, dans ces mots formés artificiellement, l'accent latin se trouve déplacé; si on lui gardait sa place, il ne frapperait plus la dernière syllabe. Le mode de formation des mots savants ne peut faire loi; quelle que soit l'origine d'un mot, c'est l'accentuation créée par le génie populaire qui s'y applique.

L'accent français se pose donc toujours sur la dernière syllable sonore du mot.

Dans la pratique, l'accentuation française s'atténue ou s'augmente suivant les circonstances. Des règles, qui, cependant laissent au lecteur une grande liberté d'interprétation, enseignent dans quels cas un mot prend ou ne prend pas l'accent. Des détails là-dessus nous entraîneraient trop loin; disons seulement qu'en général, "les mots qui n'ont par eux-mêmes aucune signification, aucun sens, et qui n'en reçoivent ou qui n'en doivent recevoir que par ceux qui les accompagnent, ces mots-là ne sont pas accentués et ne peuvent pas l'être. Ainsi, dès que je suis obligé de les rattacher par la pensée au mot suivant, pour qu'ils offrent à mon esprit quelque idée, ma voix, expression de ma pensée, les rattache immédiatement et rapidement à ce mot sans s'arrêter [1]." L'accent n'a donc pas toujours la même force. Il affecte surtout les mots importants du discours. Car son intensité varie avec la valeur de la syllabe qu'il frappe; cette syllabe elle-même tient sa valeur du rôle que joue le mot dans la phrase; et le degré d'importance du mot dépend de l'idée exprimée.

Le français a aussi emprunté au latin un accent secondaire, appelé *ictus*, qui relève la première syllabe des mots longs. Mais le rôle de cet accent est plutôt euphonique que rythmique, et ne concerne pas le sujet de cette étude.

On a cru longtemps que le français n'avait pas d'accent.

1—Géhant, *Méth. Euph.*, p. 134.

D'Olivet, Batteux, Durand, dans leurs sérieuses études là-dessus, en étaient venus à cette conclusion. Encore aujourd'hui, on dit souvent que, pour bien parler la langue française, il ne faut pas avoir d'*accent.*

Cela peut se dire à l'adresse des étrangers, et des habitants de certaines provinces de France, qui traînent ou hâtent les syllabes, en modifient le son naturel, défigurent par là l'accent proprement dit, et, suivant la pittoresque expression de Loysel, " sentent le ramage de leur pays [1]."

Que le français n'ait pas d'accent, cela est vrai encore de l'accent chantant, qui caractérise la prononciation de certains peuples. A son origine, toute langue a été chantée ou psalmodiée; quand, après l'ère de formation, la langue a commencé à être simplement parlée, dans la plupart des cas elle a gardé, comme souvenir de la mélopée primitive, une élévation de la voix à intervalles mesurés; c'est ce qui constitue l'accent chantant. Or, nous n'avons pas cet accent psalmodié; notre prononciation n'a gardé aucune trace sérieuse du chant des troubadours; nous parlons notre langue, nous ne la chantons pas. Aussi, avons-nous vu que l'accent français n'est pas dans la hauteur, mais dans l'intensité du son.

Evidemment, cela n'empêche pas l'accent proprement dit, l'accent tonique, d'exister dans la langue française; il en est même un des caractères particuliers.

Concluons donc, encore une fois, avec le R. P. Fleury, que " le rythme littéraire français ne peut être autre chose qu'un groupement de syllabes fortes et faibles, tel que la disposition des fortes et des faibles présente des dessins réguliers et symétriques [2]."

Au XVI[e] siècle, Baïf, le " docte et très docte " Baïf, Jean

1—*Dialogue des avocats.*
2—R. P. Fleury, S. J., *Du rythme dans la poésie chantée* (Etud. Rel., 30e a., t. LX, 1893, vol. 3, p. 353).

Mousset, Jodelle, Nicolas Denizot, Jacques de la Taille, et au commencement Ronsard lui-même, n'étaient pas de cet avis. Ne soupçonnant même pas qu'il pût exister un autre rythme que celui des Grecs et des Romains, ils se mirent à composer des vers mesurés suivant le système latin, de véritables hexamètres français, basés sur la quantité des syllabes. C'était un anachronisme, puisque, la quantité des sons latins n'a pas passé dans la langue française.

Les vers de cette école sont assez curieux à lire.

On connaît les deux hexamètres, mis par Jodelle à la tête des poésies d'Olivier de Magny, en 1553 :

Phœbus, Amour, Cypris veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, cœur et chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.

Une pareille prosodie, contraire au génie de la langue, ne put s'acclimater en France. Malgré les efforts de la Pléïade, et à son insu, pourrait-on dire, l'accent est demeuré " l'âme de la langue et de la poésie françaises."

C'est bien, en effet, l'accent qui a créé le mot français ; c'est lui qui le fait vivre ; c'est lui qui, suivant les expressions de divers auteurs, lui donne " toute sa valeur " (R. P. Fleury), " son cachet d'individualité " (Benloew), " sa physionomie propre " (Brachet). C'est l'accent, en un mot, qui rend le français *si délectable à oïr*, comme on disait autrefois.

De fait, les principales qualités du français tiennent à l'accentuation.

D'abord, si le langage français est simple et naturel, s'il se prête mieux que les autres à la conversation, c'est que son accentuation exclut toute psalmodie. " C'est pour être entendu que le français parle, dit Géhant, et non pour produire telle mélopée agréable à l'oreille."

La variété de notre langage procède aussi en partie de l'accent tonique, qui, se laissant naturellement dominer par

l'accent oratoire, produit un nombre indéfini de nuances dans le ton et dans l'inflexion de la voix.

C'est encore à l'accent que doit être attribué l'heureux mélange de douceur et de fermeté qui caractérise notre idiome. En effet, tandis que les autres langues néo-latines ont endurci ou efféminé le latin, que, par exemple, l'italien a mouillé les sons et amolli les consonnes, le français, lui, a gardé l'accentuation énergique du son final, et, par là, l'intonation douce et délicate de la syllabe initiale des mots.

Enfin, notre accentuation particulière engendre la clarté et la netteté de la parole, en bannissant toute précipitation, cependant que l'absence de quantité nous permet de nous exprimer vivement, sans que pour cela les sons soient altérés.

Grâce donc à son accent tonique, la langue française est à la fois naturelle, variée, douce, énergique, vive et nette ; et Rivarol a pu dire : " Ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine [1]."

Il y a longtemps que cette parole a été prononcée ; et depuis, les nations de l'Europe n'ont cessé d'en reconnaître la justesse, en adoptant l'idiome de France comme la langue diplomatique. Si, aujourd'hui, cette glorieuse prérogative menace d'être enlevée à notre mère-patrie, cela est dû sans doute à la décadence d'une littérature qui ne connaît plus la précision ancienne et qui fait de la sonorité son principal souci.

Nous n'avons encore étudié que l'accent dans les mots. C'est l'accent dans les phrases qui détermine le rythme.

Mais il faut remarquer que tous les accents toniques ne sont pas nécessairement rythmiques.

Tout mot qui n'a pas une simple valeur grammaticale reçoit l'accent tonique ; mais l'accent rythmique frappe celui-là seulement qui fait césure, c'est-à-dire qui finit un

1—*Disc. sur l'universalité de la langue française*, en 1784.

groupe de mots intimement liés ensemble, un *nombre terminé*, après quoi le sens, s'il n'est pas complètement arrêté, est du moins légèrement suspendu. La césure n'exige pas un silence, mais une certaine tenue de la voix qui ressemble beaucoup à la quantité. L'accent rythmique n'est donc pas un accent spécial; il n'existe pas par lui-même. C'est plutôt un *accent tonique renforcé.*

Or, comme il serait illogique de renforcer un accent tonique naturellement faible, il s'en suit qu'une phrase bien rythmée doit pouvoir se diviser en groupes sonores frappés sur leur dernière syllabe d'un accent tonique, que l'importance du mot permet de marquer avec force. Le rythme aura donc plus ou moins de puissance, selon que les accents rythmiques seront superposés à des accents toniques plus ou moins importants.

En d'autres termes, le rythme n'étant sensible que grâce au renforcement de certains accents toniques, il convient que ces derniers surmontent des mots dont la valeur dans la phrase justifie ce renforcement.

Comme exemple, je prends ce vers de Racine :

Et le bruit en ira bientôt à ses oreilles.

J'y distingue trois groupes de mots, et sur la dernière syllabe sonore de chacun de ces groupes, un accent rythmique :

Et le *bruit*—en ira bien*tôt*— à ses *oreil*les.

De ces trois groupes, ne retenons que le deuxième :

en ira bien*tôt*.

L'accent rythmique est sur la seconde syllabe de *bien*TÔT. Cependant, il y a aussi un accent tonique sur la dernière syllabe du mot *i*RA. Mais remarquons que *bientôt* est lié par le sens à *ira;* par conséquent, l'accent rythmique, qui termine toujours le groupe, ne peut se poser sur *ira*, il est rejeté sur

bientôt. Et, dans cet exemple, l'accent rythmique ne porte pas à faux, puisque *bientôt* est le mot le plus important du groupe.

Ainsi construit, ce vers n'a pas de repos à l'hémistiche; son rythme est plutôt romantique que classique.

Pour lui donner la coupe classique, il faudrait poser un accent rythmique sur le mot IRA :

Et le *bruit*—en *ira*—bien*tôt*—à ses *oreil*les.

Le rythme serait peut-être plus sensible; cependant, il serait mauvais, parce qu'il ne s'ajusterait pas à la construction naturelle de la phrase. Tant il est vrai que, dans la langue française, tout, même le rythme, est subordonné à la logique et à la clarté du discours.

On le voit, distribuer dans une phrase des accents rythmiques, c'est grouper les mots dans un ordre tel, que ces accents flattent l'oreille par leur retour périodique à intervalles mesurés, mais sans jamais cesser pour cela de s'accorder avec le sens.

Cela explique comment la prose latine est plus rythmique que la prose française. Car le latin a sur le français un avantage : grâce à sa construction brisée, qui déplace les mots et par suite les accents, il parvient plus facilement à concilier le sens et le rythme de la phrase. Le français n'y réussit pas si bien, parce qu'il suit, dans l'arrangement des mots, l'ordre naturel et logique des idées. C'est ce qui fait que les rythmes de la prose française sont toujours indéterminés, et ne sont jamais soutenus. Dans les vers, au contraire, le français peut lutter avec le latin, grâce à la mesure et à l'emploi judicieux des inversions.

Quelque difficile que soit, dans ces conditions, la rythmique française, nos grands écrivains en ont observé les lois,—peut-être même sans en avoir conscience,—et leur style nous plaît d'autant plus qu'ils en ont mieux groupé les élé-

ments. Que nous lisions du Bossuet ou du Racine, de la prose ou des vers, ce qui enchante notre oreille, et par là même captive notre imagination, émeut notre sensibilité, et, soutenant la mémoire, facilite la tâche de la raison, c'est l'ordonnance des syllabes, se pliant à tous les mouvements de l'âme, s'ajustant à toutes les nuances de la pensée, du sentiment ; c'est le nombre, la variété et la proportion des groupes sonores ; c'est le retour périodique des accents autour desquels sont assemblés les mots ; c'est le rythme, enfin.

Ecoutez un passage du *Sermon sur la Passion :*

"A la vue d'un tel excès de miséri*cor*de,—y aura-t-il quelque âme assez *du*re—pour ne vouloir pas excu*ser*—tout ce qu'on nous a fait souffrir par fai*blesse*,—pour ne vouloir pas pardon*ner*—tout ce qu'on nous a fait souffrir par ma*lice* ?—...Ah ! pardon, mes frères, par*don* ;—grâce, miséricorde, indul*gence*,—en ce jour de remis*sion* ;—et que personne ne laisse passer ce *jour*—sans avoir donné à Jé*sus*—quelque injure in*si*gne,—et pardonné pour l'amour de *lui*—quelque offense capi*ta*le."

Ce qui fait le charme et la force de cette prose magnifique, n'est-ce pas le groupement des mots, et le retour presque symétrique des accents qui terminent chaque partie de la période ? Ce style oratoire, suivant l'expression d'un poète [1], " se meut en des balancements rythmiques accentués." On n'a peut-être jamais mieux défini, et en si peu de mots, le style de Bossuet.

Voici maintenant une phrase de Louis Veuillot :

" On dit au peuple qu'il est souve*rain*,—il montre ses *maî*tres ;—on lui dit que sa condition s'amé*lio*re,—il répond qu'il a *faim*."

Ici encore, ce sont les accents dont *la similitude rythmique accuse l'antithèse* [2].

1—Robert de Souza.
2—R. P. Longhaye.

N'est-ce pas encore le nombre qui renforce ce passage du plaidoyer de Mtre Marie pour Jeanne :

" Un siècle ne devine pas le siècle qui *suivra* ;—et s'il apparaît un homme en avant de son *époque*,—il *parle*,—on ne le comprend *pas* ;—il *agit*,—on le persécute ;—il agit encore,—on le *tue*."

On dirait presque que ce sont des vers.

C'est donc, je le répète, " le développement logique du sens qui crée le rythme " [1], c'est-à-dire, qui délimite les groupes sonores et détermine leurs dimensions. Par là, le rythme devient l'auxiliaire de la raison, et peut,

> ....chez le lecteur dompté,
> Comme avec des clous d'or, fixer la vérité [2].

Les *clous d'or* dont parle le poète, ce sont les accents, dont l'énergie grave profondément dans l'esprit chaque élément de la pensée.

En effet, comme nous l'avons déjà vu en parlant de l'accent rythmique, une pensée se compose de plusieurs idées simples que l'esprit saisit d'abord séparément, l'une après l'autre, avant d'embrasser l'ensemble. Eh bien, le rythme assemble par groupes distincts les mots qui, étroitement liés ensemble, expriment chacune de ces parties de la pensée.

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Les trois idées simples que renferme ce vers sont clairement indiquées par les accents rythmiques qui frappent les sons dominants de chaque groupe de mots : *jour, pur, cœur.*

> Le *jour*—n'est pas plus *pur*—que le fond de mon *cœur.*

Même au point de vue de la clarté du discours et de la force de l'argumentation, le rythme est donc chose importante. Peut-être même la puissance de conviction d'un syllogisme

1—R. de Souza, *Le rythme poétique.*
2—L. Veuillot, *Satires.*

bien constitué n'est-elle pas étrangère au groupement régulier des mots qui en expriment les trois termes.

Le rôle du rythme, c'est aussi de rendre, avec le secours de la mélodie des mots, les mouvements et les bruits physiques, sensibles à l'oreille. Quand il remplit cette mission, on l'appelle *harmonie imitative*.

Souvent la mélodie seule se charge de reproduire ainsi la nature.

> Pour qui *s*ont *c*es *s*erpents qui *s*ifflent *s*ur vo*s* tête*s* ?

Le rythme ne contribue en rien à cette harmonie imitative ; la mélodie la produit toute seule, au moyen de l'allitération.

Mais quand Racine dit d'un monstre :

> Sa *crou* | pe se *recour* | be *en replis* | *tortueux*

Sans doute, c'est encore la mélodie qui distribue dans ce vers les consonnes *roulées*, propres à exprimer ce qui se courbe ou s'arrondit ; mais c'est le rythme aussi qui, se repliant quatre fois sur lui-même, dépeint, pour ainsi dire, à l'oreille, les mouvements du serpent.

Lisez maintenant cet extrait du *Lac* de Lamartine :

> On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
> Que le *bruit* | des *rameurs* | qui frap*paient* | en ca*den*ce
> Tes flots harmonieux.

Ce n'est plus la mélodie, c'est le rythme seul qui, dans le second vers, rappelle la régulière cadence des rames,—rythme ternaire traduit en musique par M. Niedermeyer avec tant de vérité que le poète en fut jaloux.

C'est encore un rythme balancé sur trois syllabes, qui, dans les vers suivants, nous fait voir un attelage s'avançant lentement et à pas mesurés :

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Prome*naient* | dans Pa*ris* | le mo*nar* | que indo*lent*.
> (Boileau.)

Quoique d'une coupe différente, le vers suivant de Leconte de Lisle produit une impression analogue :

Les *morts* | à pas *muets* | mar*chaient* | dans leurs *suaires*.

Veut-on voir maintenant courir le cerf poursuivi par les chiens :

L'animal, pour tromper leur course suspendue,
Bon*dit*, | *s'écar* | te, *fuit*, et la *tra* | ce est per*due*.

(A. Chénier.)

Les trois premiers groupes du second vers font image, grâce à leur rythme binaire.

Quand Buffon écrit que l'hirondelle " donne la chasse aux insectes voltigeants et suit avec une agilité souple leur trace oblique et *tortueuse*,"... ce dernier mot, qui fait image, est une onomatopée. Mais, plus loin, c'est en appelant le rythme à son aide qu'il nous montre l'hirondelle décrivant " au milieu des airs un dédale mobile et fugitif, dont les routes se croisent, s'entrelacent, se fuient, se rapprochent, se heurtent, se roulent, montent, descendent, se perdent, et reparaissent pour se croiser, et se brouiller encore de mille manières."

C'est encore par le rythme que Michelet décrit le vol de ces mêmes hirondelles : " Souvent, elles se précipitaient, tombant presque, rasant la terre, mais si vite rele*vées* | qu'on les aurait crues lancées d'un res*sort* | ou dardées d'un *arc*."

Voici enfin La Fontaine s'essayant à la même description. Son génie y apporte le concours de ces deux puissances, la mélodie et le rythme :

Progné me vient enlever les morceaux,
Caracolant, frisant l'air et les eaux.

Le R. P. Longhaye, à qui j'emprunte ces trois derniers exemples, ajoute : " Ce dernier vers est, en son genre, une merveille. L'arrêt qui le coupe marque un changement de direction, un crochet de l'hirondelle. Le premier mot d'ail-

leurs est une véritable onomatopée : on y voit les ailes battre, rapides et muettes. Dans la suite, l'oiseau plane ou plutôt il rase, allant droit son chemin avec la raideur et l'immobilité de la flèche."

Nous avons déjà parlé du galop du cheval. Il a été l'objet de nombreux essais d'harmonie imitative.

On connait le vers de Virgile :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

Les cinq dactyles qui commencent le vers y déterminent un rythme ternaire, où l'on distingue nettement les trois battues du galop.

Boileau a merveilleusement imité ce rythme dans un vers bien connu :

Le cha*grin* | monte en *crou* | pe et *galo* | pe avec lui.

M. Becq de Fouquières, dans son ingénieux traité de versification, a démontré que Boileau, avec un art inimitable, a su faire entrer dans ce vers, " un curieux enchaînement d'allitérations et d'assonances " ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ici encore le rythme d'accent est le principal facteur de l'harmonie imitative.

Des effets de ce genre veulent être employés avec discrétion. Trop recherchés, ils ne sont plus que des *gallardises de style*, a-t-on dit, ou, si l'on veut, de puérils tours de force. C'est ce qu'on reproche aux vers suivants de Du Bartas, également sur le galop du cheval, bien qu'on y découvre une imitation très fidèle :

Que ce fougueux cheval, sentant lascher son frein
Et piquer ses deux flancs, part viste de la main,
Desbande tous ses nerfs, à soi mesmes eschappe,
Le champ plat bat, abat, destrappe, grappe, attrappe
Le vent qui va devant.

Le rythme peut encore s'ajuster à l'expression de la passion et du sentiment.

Quand je suis *seul*, | je fais au plus *bra* | ve un *défi*.

(La Fontaine.)

Evidemment, c'est le rythme qui lance si audacieusement ce défi.

Ailleurs, La Fontaine raconte la métamorphose de Philémon et de Baucis, changés en arbres. *Elle devenait arbre*, dit-il, *et lui tendait les bras ;*

Il veut lui tendre aussi les *siens* |, et ne peut *pas*.

Les huit premières syllabes du vers, enjambant par-dessus l'hémistiche, peignent les efforts tendrement passionnés du vieillard, et le groupe final, de quatre syllabes seulement, fait voir son impuissance et son découragement.

Pascal, sondant les profondeurs du ciel, s'écrie :

" Le silence éternel | de ces espaces infinis | m'effraie." (Cité par le R. P. Longhaye).

Ce dernier terme, brusque, formant groupe à part, et interrompant une phrase jusque-là largement déployée, exprime bien le saisissement et la stupeur qui s'emparent de l'âme en face de ce problème insondable.

Les effets rythmiques peuvent être répétés plusieurs fois de suite, et alors le rythme acquiert une force considérable. Il se prolonge, et à chaque retour symétrique des mêmes nombres, il reçoit " un nouveau degré de force." (Beaulieu). *Vires acquirit eundo.*

Ou encore, différents dessins rythmiques peuvent être combinés, croisés et groupés, en vue d'un résultat d'ensemble.

Mais, que par là on veuille produire un effet de contraste ou de gradation, toujours le rythme lui-même doit présider à

cet arrangement, disposant chaque forme ou chaque série de formes rythmiques avec mesure et proportion.

C'est en cela que consiste l'art d'assortir et de combiner les strophes d'un poème, ou les périodes d'un discours.

Pour illustrer cette théorie, il faudrait citer des pages entières, ce qui serait trop long. Bornons-nous à rappeler la curieuse architecture de cette poésie de Victor Hugo, intitulée les *Djinns*, que M. Ernest Dupuy a appelée un " chef-d'œuvre d'industrie lyrique [1].

Toute la pièce est en strophes de huit vers. Il y en a quinze. La première est en vers de deux syllabes, et les suivantes en vers de trois, de quatre, de cinq, de six, de sept, de huit, puis de dix syllabes ; ensuite, la mesure des vers diminue de strophe en strophe : huit, sept, six, cinq, quatre, trois, et enfin deux syllabes. Un arrangement de rythmes habilement gradués accompagne la mesure croissante et décroissante des vers. Le tout a pour but de décrire le passage des Djinns, des génies de la nuit, sur la maison.

D'abord, tout est calme ; on n'entend rien, ou presque rien : à peine le murmure de la brise ; tout dort. Puis dans la plaine, naît un bruit, comme une plainte dans la nuit. Puis, la voix plus haute semble un grelot. Puis, la rumeur approche ; c'est un bruit de foule. Puis, on distingue la voix sépulcrale des Djinns. Leur troupe est tout près. Elle s'abat sur la maison, qui crie et chancelle, secouée comme une feuille sèche, tandis que, dans un vacarme d'enfer, hurlent et pleurent les vampires et les dragons... Et puis, les Djinns sont passés ; ils s'éloignent ; leur voix s'éteint ; ce n'est plus qu'un son vague, un murmure, un écho, et

L'espace
[redacted]
Le bruit.

1 — *Victor Hugo*, p. 155.

Lisez cette pièce. Eussiez-vous la voix la plus forte et la plus étendue, ni la hauteur, ni l'intensité, ni la vitesse des sons, ne vous suffiront pour en marquer le double mouvement. Seul, le rythme de la diction, traduisant le rythme des vers, pourra décrire le passage des Djinns.

Lisez encore la *Nuit de mai*.

Tant que parle la muse, l'amie et la consolatrice, c'est une incantation douce et sereine qui vous berce, c'est un rythme qui se prolonge sans secousse, et dont les nombres s'enchaînent avec grâce :

Poète, prends ton luth ; c'est moi, ton immortelle,
Qui t'ai vu cette nuit triste et silencieux,
Et qui, comme un oiseau que sa couvée appelle,
Pour pleurer avec toi descends du haut des cieux.

Mais, dès que la voix du poète se fait entendre, la phrase change d'allure. Tantôt le rythme est heurté, plein d'accents qui le brisent et y jettent le désordre :

Dieu puissant ! tout mon corps frissonne.
Qui vient ? qui m'appelle ?—Personne.
Je suis seul ; c'est l'heure qui sonne.
O solitude ! ô pauvreté !

Tantôt, au contraire, le rythme balance le vers avec une douceur étrange :

Et je sens dans la nuit profonde
De ta robe d'or qui m'inonde
Les rayons glisser dans mon cœur.

Image d'une âme inquiète et souffrante, avec, par instant, une lueur d'espérance.

Molière a souvent employé le mélange des rythmes, dans

les dialogues où prennent part des personnages de caractère différent.

On connaît le tempérament emporté du *Misanthrope* Alceste, et le calme philosophique de son ami Philinte. Au sujet d'un procès survenu à Alceste, Philinte lui dit :

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite ?

Et Alceste de répondre :

Qui je veux ? | La raison, | mon bon droit, | l'équité.

Avec même mesure, ces deux vers sont d'un rythme bien différent l'un de l'autre.

Mentionnons aussi le discours de Racine à l'Académie Française pour la réception de Thomas Corneille, et spécialement ce passage, cité si souvent, où l'auteur d'*Athalie* dépeint l'état du théâtre avant et après l'auteur de *Polyeucte*. Dans la première partie, le rythme est haché, saccadé, en apparence désordonné ; mais il y a là un ordre merveilleux, qui peint « le chaos du poème dramatique » avant le *Cid*. Au contraire, dans ce qui suit, Racine, pour parler du père de la tragédie française et de son œuvre, emploie un rythme large, prolongé, et dont les éléments, admirablement proportionnés, se suivent et s'enchaînent sans effort.

On le voit par les exemples qui précèdent, il y a du rythme non seulement dans les vers, mais aussi dans la prose.

« Il y a du rythme aussi dans la prose, ainsi s'exprime M. Vallet, parce qu'il y a du nombre. Le prosateur converse, discute, il ne chante pas comme le poète, il ne bat pas, comme lui, la mesure, mais s'il s'appelle Cicéron ou Bossuet, il sait donner à sa phrase une harmonie toute musicale [1]. »

Pour être sensible, le rythme n'a donc pas besoin de la mesure du vers. Le rythme est la régularisation du mouve-

1—Vallet, *Le Beau*, etc., p. 50.

ment des sons la mesure est la régularisation de leur durée. Ce sont deux choses " absolument distinctes [1] ", dont l'une peut exister sans l'autre. De même qu'il y a des vers mesurés d'où le rythme est absent, il se rencontre, en dehors du mètre, des rythmes très sensibles. Le style peut se mouvoir suivant des dessins rythmiques, sans être pour cela astreint à une mesure régulière. C'est le rythme de la prose.

Ajoutons cependant que ce rythme, nécessairement indéterminé, est moins sensible que le rythme métrique.

Dans la poésie, en effet, la mesure est la maîtresse absolue du vers, qu'elle allonge ou raccourcit à sa guise. Dans l'espace ainsi délimité, le rythme se joue en mille manières. Sans briser la mesure, il en dissimule la rigidité sous l'harmonieuse cadence des syllabes toniques. Mais il en subit tout de même la contrainte ; et, chose étrange, cette contrainte lui donne une force nouvelle. Car la mesure dirige le rythme ; elle le *canalise*, pour ainsi dire, l'oblige à se régulariser davantage, à se préciser, à se prolonger, et favorise le retour parallèle de ses dessins principaux. Aussi, le rythme poétique est déterminé, et ses règles sont définies.

Au contraire, dans la prose, le rythme est libre; rien ne l'arrête, rien ne le dirige. C'est un rythme inégal, indéterminé, incessamment varié, qu'on ne peut définir, et qui n'a pas de règles ; ou, s'il a des règles, elles " échappent à nos moyens actuels de définition [2]."

Cette liberté n'est pas un avantage pour le rythme. S'il en devient plus habile peut-être à se plier à tous les mouvements de la pensée, d'un autre côté, il en a moins de régularité, partant moins de puissance. Pour échapper, pourrait-on dire, à cette liberté qui lui pèse, le rythme s'astreint

1—R. de Souza.
2—V. de Laprade, *Q. d'art et de morale* (1861), p. 221.

parfois, même dans la prose, à la mesure. C'est ainsi que les grands écrivains ont inséré dans leur prose des vers entiers. Voyez, par exemple, dans J.-J. Rousseau, tous ces alexandrins :

Ses yeux étincelaient du feu de ses désirs......
J'osai trop contempler ce dangereux spectacle......
Mais j'ai lu mieux que toi dans ton cœur trop sensible......
Mon faible cœur n'a plus que le choix de ses fautes......

et cent autres pareils.

C'est Rousseau qui a dit : Le meilleur moyen d'apprendre à bien écrire en prose, c'est de s'exercer à faire des vers.

On trouve même, quelque part, dans les œuvres d'Alphonse Karr, une page de prose qui, lorsqu'on la lit bien, se trouve être une pièce de vers. Ce n'est pas une raison pour qu'on la lise, non plus que les œuvres de Rousseau.

Mais ce sont là de brillantes exceptions. Naturellement, les rythmes de la prose sont indéterminés.

En notre fin de siècle, une nouvelle école a surgi, qui prétend introduire dans les vers les rythmes inégaux de la prose. Ces poètes nouveaux ne font que *proser de la rime* ; souvent, ils oublient la rime elle-même. Peut-être vaut-il mieux continuer à tout simplement *rythmer de la prose*,— ce qui n'est pas déjà trop facile.

Quand l'un de nos grands prosateurs donne à ses phrases ce balancement rythmique qui les rapproche du vers, il nous rappelle ce mot d'un poète :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Mais, après la lecture des *laisses rythmiques* de nos réformateurs, de ces lignes de mots, qui veulent être des vers et ne sont que des pastiches de prose, on est tenté de dire :

Même quand l'oiseau vole, on sent qu'il a des pattes.

Voici, par exemple, des *vers libres* de Mme Marie Krysinska :

Et je revis le vieux jardin oublié,
Ingratement oublié devant les jours clairs et monotones d'enfance,
Mais ce ne furent point les souvenirs de ce gris matin
Si gris et pourtant si clair,
Que je retrouvais au fuyant des allées
De ce vieux jardin oublié.
Sur un royal couchant les maronniers étendaient
Leur tapisserie de haute lice.

A part l'assonance de la fin, il n'y a rien là-dedans qui puisse rappeler l'idée que nous avons de la versification française. Il y a pourtant un rythme ; mais c'est un rythme libre ; la mesure ne le fatigue pas : il a à sa disposition des vers de quinze et même de dix-neuf pieds.

Ecoutez encore ceci :

Ils s'en revinrent à Yonville
En suivant le bord de l'eau.
Dans la saison chaude,
La berge plus élargie
Découvrait jusqu'à leur base
Les murs des jardins.
Ils s'en revinrent à Yonville
En suivant le bord de l'eau.

Voilà encore un rythme indéterminé, et qui paraît peut-être mieux chantant que le premier. Eh bien ! ce ne sont même pas des vers libres ; c'est de la prose, tirée d'un roman paru vers le milieu du siècle, bien avant l'épanouissement de la nouvelle prosodie décadente.

Lisons maintenant, pour comparer, des vers à rythme défini :

Quand l'hi*ver* | a gla*cé* | nos gué*rêts*,
Le prin*temps* | vient re*pren* | dre sa *pla*ce
Et re*don* | ne à nos *champs* | leurs at*traits* :
Mais, hé*las !* | lorsque l'*é* | ge nous *gla*ce,
Nos beaux *jours* | ne re*vien* | nent ja*mais*.

C'est de Molière, et son système paraît être encore le meilleur.

Du reste, le rythme des vers fournirait à lui seul la matière d'une autre causerie. En effet, l'alexandrin classique se prête à trente-six combinaisons rythmiques absolument distinctes et parfaitement définies, auxquelles il faut ajouter les quinze formules du vers romantique avec leurs dérivées, et tous les rythmes créés par les *symbolistes*, les *décadents* et les *instrumentistes* modernes. Une étude sur le rythme poétique, ses lois, son histoire, ou, comme on dit aujourd'hui, son évolution du XVIe au XXe siècle, de Ronsard à M. Viélé-Griffin, en passant par Racine, Hugo et Verlaine, serait donc le complément de celle-ci.



HUITIÈME, NEUVIÈME ET DIXIÈME CONFÉRENCES

données par

Monsieur l'abbé Stanislas-A. Lortie

Docteur en Théologie, Professeur à la Faculté de Théologie

LE SOCIALISME

EXPOSÉ DES DOCTRINES SOCIALISTES

M. le Recteur,

Messieurs,

Un journal socialiste " Il primo Maggio " paru à Rome le 1er mai 1892, donnait dans son premier et unique numéro, l'article suivant :

" Trois civilisations marquent les grandes périodes historiques de l'évolution sociale : la civilisation païenne déjà disparue, la civilisation chrétienne qui touche à sa fin, et la civilisation socialiste qui est en fermentation et s'annonce.

Pour l'observateur superficiel, il peut sembler qu'entre ces trois grandes périodes historiques, il n'y ait aucune relation substantielle, mais seulement une raison de contiguité qui joint la civilisation qui meurt à celle qui se lève ; cependant si nous observons bien l'évolution sociale, nous voyons l'humanité s'agiter sans cesse autour d'un seul principe, et poursuivre un but unique : la recherche du plaisir.

Dans la civilisation païenne la recherche du plaisir était déterminée par des besoins a[illegible]ent égo[illegible]tes, dans le sens

strict du mot. Les plaisirs étaient terrestres, et les dieux d'alors ne promettaient pas aux mortels une félicité d'outre-tombe, mais descendaient eux-mêmes de l'Olympe, venaient au milieu des hommes et participaient à leurs joies et à leurs fêtes.

Pendant longtemps dans le monde païen la recherche du plaisir fut saine et honnête ; puis elle dégénéra et devint bestiale. Les grands, les riches, les puissants prirent plaisir aux douleurs et aux misères de leurs semblables. Les orgies les plus effrénées, la barbarie la plus atroce, eurent leurs adorateurs et leurs applaudissements. Toute vertu fut mise de côté, tout vice eut sa justification. Les dieux appelés en témoignage pour justifier les plaisirs les plus honteux, commencèrent à perdre la considération du vulgaire. Et ce vulgaire, constituant la grande majorité des hommes, condamné à souffrir perpétuellement, sentant en lui-même ce besoin de bonheur qui est le but de notre existence, accueillit avec enthousiasme les doctrines enseignées par Jésus, qui en compensation des souffrances terrestres, lui promettait le bonheur après la mort.

Vaincue par le christianisme, la civilisation païenne tomba.

....

La religion nouvelle marchait dans une direction opposée à la civilisation païenne, mais au fond elle affirmait le même principe, la recherche du plaisir. Cette recherche cependant s'élève, elle cesse d'être terrestre pour devenir céleste. Elle n'est plus égoïste et personnelle ; elle n'est plus le monopole de quelques privilégiés ; elle est devenue le droit collectif, le droit de tous. Le christianisme enseigne la fraternité et la solidarité ; et il assure qu'aux yeux du Dieu nouveau, tous les hommes sont égaux.

L'enseignement de cette doctrine résista à la calomnie, aux persécutions, et triompha. Mais le christianisme n'est qu'une

aberration humaine ; de sain et de moral, il ne contient que le principe de l'égalité et de la solidarité.

....

Aussi le doute s'éleva bientôt si la religion chrétienne ne serait pas une grande fiction, et si les premiers apôtres n'ont pas trompé les hommes en se trompant eux-mêmes.

Alors surgirent les hérésiarques, les réformateurs, les rationalistes, les matérialistes et les philosophes du positivisme.

La foi s'éteint, et avec l'extinction de la foi, meurt la civilisation chrétienne.

Une nouvelle civilisation s'annonce et se lève : le socialisme.

A l'homme qui travaille et qui souffre, ce n'est plus assez de la promesse éphémère d'une félicité d'outre-tombe. Il veut ici-bas sa part de soleil et de bien-être. L'humanité toujours à la recherche du plaisir a découvert de nouveaux horizons. S'agitant toujours autour du même principe, poursuivant toujours la même fin, elle a retenu des civilisations païenne et chrétienne ce qu'elles avaient de bon et de vital.

Avec le socialisme, la recherche du plaisir redevient terrestre comme dans le paganisme, mais elle se perfectionne au concept de la solidarité et de l'égalité comme dans la religion chrétienne."—*C. Monticelli.*

***

Il est difficile d'exposer plus clairement et sous des couleurs plus attrayantes l'idée socialiste, telle qu'elle est dans l'esprit de ses auteurs, et telle qu'elle apparaît dans les multiples déclamations de leurs partisans.

Le socialisme ?... C'est le dernier résultat de l'évolution nécessaire et progressive de l'humanité, de l'état d'imperfection à l'état de perfection qui lui convient, sous l'influence

de la grande loi de la sélection ; c'est la civilisation de l'avenir, appelée à s'élever sur les cendres du christianisme vaincu ; c'est le remède infaillible qui doit guérir la société de tous les maux dont elle souffre, et donner à l'individu de satisfaire ce désir intense de bonheur qu'il ressent, et dont la réalisation est la raison de son existence.

Voilà la doctrine dont les promesses alléchantes entraînent les masses, et dont l'étude sérieuse s'impose à tout homme soucieux de l'avenir de la société. On peut voir déjà, par cet article, l'art et le talent avec lequel les socialistes savent présenter leur doctrine, l'influence facile qu'ils peuvent exercer sur le peuple, et que, pour lutter contre le socialisme, il ne suffit pas de démontrer la fausseté des principes sur lesquels il s'appuie, mais il faut le suivre pas à pas sur le terrain théorique, dans ses insinuantes et sophistiques démonstrations, et sur le terrain pratique, dans l'étude des œuvres qu'il préconise et qu'il met en opposition avec les œuvres sociales catholiques établies ou à établir pour lui faire échec.

Etudier le socialisme dans ses origines et ses progrès, analyser et refuter ses doctrines en général, puis en particulier dans les questions plus importantes et plus délicates des grèves et du salaire, étudier les organisations ouvrières, les œuvres sociales catholiques et socialistes, voilà le but que nous nous sommes proposé. Nous vous donnons ce soir les premices de ces études que nous voulons continuer dans la suite selon que le temps et les circonstances nous le permettront.



Bien que dans un sens général le mot *socialisme* puisse signifier " l'ensemble des efforts théoriques et pratiques ayant pour but d'obvier par des institutions sociales aux maux dont

souffre l'humanité ", et que, entendu dans ce sens, il n'ait rien qui offense la raison; cependant le mot *socialisme* se prend en mauvaise part d'après l'usage qui en a déterminé la signification.

Léon XIII définit le socialisme :—une doctrine de l'ordre moral et économique dont les partisans soutiennent la suppression de toute propriété privée, la communauté à tous les biens de chacun et l'administration de ces biens par l'Etat [1]. Cette définition est générale et peut s'appliquer à tous les systèmes, qui, issus des doctrines communistes, veulent transformer la société par une modification radicale des classes, au point de vue de la répartition de la richesse.

Ces systèmes sont multiples et leur étude en est presque impossible, si l'on n'essaie de les réduire à l'unité. Tous directement ou indirectement s'attaquent à la propriété privée : voilà un élément qui leur est commun, et qui nous permet de les classifier sous un même genre : le Communisme, lequel, dans son acception la plus large, désigne tout système d'économie politique qui supprimant la propriété individuelle, en tout ou en partie, y substitue la communauté des biens.

Le communisme peut se diviser en deux espèces : le communisme négatif et le communisme positif.

Le COMMUNISME NÉGATIF se contente de nier tout droit de propriété et enseigne que tous les biens sont communs; de sorte que chaque individu peut user de tout bien comme il lui plaît. Ce communisme n'a jamais été sérieusement enseigné par personne.

Le COMMUNISME POSITIF enseigne que tout bien appartient non aux individus, mais à la communauté. Il comprend deux espèces : le communisme absolu ou radical, et le communisme modéré.

1—Lettre encyclique : *De conditione opificum.*

Le Communisme positif radical, réclame, outre la communauté de tous les biens sans exception, la communauté dans la production, l'exploitation, et l'usage de ces biens. Pour tous, mêmes heures de travail et de repos, mêmes repas, mêmes soins dans la maladie, le tout en commun.

Le Communisme positif modéré, ne détruit pas toute propriété privée, les biens productifs seuls appartiennent à la communauté. Il comprend à son tour l'anarchisme et le socialisme.

L'Anarchisme enseigne que les biens productifs, les instruments du travail appartiennent à des communautés ou groupes constitués fédérativement, ou à des associations ouvrières indépendantes les unes des autres et à l'abri de toute ingérence de l'Etat, ou de toute autorité centrale. Ses moyens d'action sont la force, la violence, les incendies, le meurtre, etc.

Le Socialisme veut réformer la société en mettant aux mains de l'Etat tous les biens productifs. Il diffère de l'anarchisme d'abord en ce qu'il reconnaît une autorité centrale, et ensuite par les moyens auxquels il recourt : il rejette la violence, il prétend réformer la société par les moyens politiques, les élections et la législation.

Le socialisme peut se subdiviser en socialisme collectiviste ou collectivisme, et en socialisme agraire.

Le Socialisme collectiviste, dont le principal représentant est l'allemand Karl Marx, est un système économico-politique qui transporte au gouvernement démocratiquement constitué la propriété des biens productifs, et la réglementation de la production et de la distribution de ces biens. Les partisans de ce système, voulant organiser la société sur une base tout à fait démocratique, ont pris le nom de démocrates socialistes. C'est par opposition à ces démocrates socialistes que Léon XIII permet dans sa dernière encyclique : *Graves de communi*, l'usage de la dénomination de démocrates chrétiens.

Le Socialisme agraire transporte à l'Etat non tous les biens productifs, mais seulement le sol.

" Nous avons aujourd'hui, dit Leroy Beaulieu, toute espèce de petits socialismes édulcorés que les ambitieux de toute sorte distribuent au peuple, comme des friandises aux enfants," mais tous ces systèmes se rattachent en quelque manière à ceux dont nous venons de parler et qui se réduisent au nombre de quatre : *Communisme positif radical* que l'on peut appeler simplement *communisme*, l'*anarchisme*, le *socialisme collectiviste* ou simplement *collectivisme*, et le *socialisme agraire*. Nous allons étudier séparément chacun de ces systèmes.

LE COMMUNISME

Nous avons défini le *Communisme* positif radical : un système économique réclamant la communauté de tous les biens sans exception, et la communauté dans la production, l'exploitation et l'usage de ces biens. Cette doctrine n'est pas nouvelle : on la trouve déjà dans les lois que Minos donna à la Crète, et c'est de là sans doute que Lycurque tira sa fameuse législation pour Lacédémone. La vie commune établie par ces deux législateurs avait comme corrélatif, l'esclavage.

Platon, dans son " Traité de la République," donne le plan d'une société idéale ayant pour base la communauté des hommes libres servis par des esclaves.

Il faut remonter ensuite au XVI siècle, à la Réforme, aux Anabaptistes pour trouver la source des doctrines sociales modernes.

Les Frères Moraves, débris des Hussites, n'eurent qu'un succès éphémère dans leurs essais de communauté. Storck et Munzer, Mathias et Jean de Leyde sont dans leurs prédications égalitaires les véritables précurseurs des communistes et des socialistes.

" Durant les quatorze années qui s'écoulèrent de 1521 à 1535, dit le protestant Soudre, dans son *Histoire du Communisme* (1850), la secte des Anabaptistes a formulé tous les principes professés par le communisme et le socialisme modernes. Réhabilitation de la chair et des passions ; destruction de la famille ; abolition de la propriété ; communauté des biens, égalité absolue, etc... Munzer parcourait les villages de la Saxe, en propageant sa doctrine : Nous sommes tous frères, disait-il à ses auditeurs, nous avons un père commun Adam, pourquoi donc la différence de biens et de

conditions que la tyrannie a introduite parmi nous? Pourquoi gémirions-nous dans la pauvreté, pourquoi serions-nous accablés par le travail, tandis qu'eux les grands du monde nagent dans la richesse? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens qui de leur nature sont faits pour être partagés sans distinction? La terre est un héritage commun où nous avons une part qu'ils nous ont ravie. Qu'ils nous montrent le contrat de cession. Rendez-nous, riches du siècle, avares usurpateurs, les biens que vous retenez si injustement." (Soudre, ouv. cité. Les Anabaptistes, 1er période, chap. VIII, pag. 68, 69.)

L'application des doctrines anabaptistes aboutit à des abominations sans exemple, à un despotisme si monstrueux, qu'elles furent bientôt abandonnées.

Thomas Morus publia, en 1516, sa célèbre " Utopie," dans laquelle, à côté d'une critique vigoureuse de la société et des abus du pouvoir, il traçait le plan d'une nouvelle société fondée sur la communauté. Le titre qu'il donna à son livre ne nous permet pas de douter du jugement de l'auteur, sur la réalisation possible de cette société.

Campanella (1568-1639) italien qui passa vingt-sept années de sa vie en prison, fonde la rénovation sociale, dans son livre " La cité du Soleil ", sur l'abolition de la propriété privée et de la famille.

Au XVIII siècle Morelly dans " la Basiliade " et son " Code de la nature " (1755) proclame avant Rousseau que l'homme est naturellement bon, et qu'il est dépravé par la société; pour détruire l'avarice, l'égoïsme qui est la plaie fondamentale de cette dernière, il faut établir la propriété commune, en réglant les devoirs selon les facultés et les droits selon les besoins.

" Les lois éternelles de l'univers, dit Morelly, sont que rien n'est à l'homme en particulier que ce qu'exigent ses besoins actuels, ce qui lui suffit chaque jour pour le soutien ou les

agréments de sa durée ; le champ n'est point à celui qui le cultive, ni l'arbre à celui qui y cueille les fruits ; il ne lui appartient même des productions de sa propre industrie que la portion dont il use ; le reste, ainsi que sa personne, est à l'humanité entière [1]."

Mably, dans son " Traité de la législation " (1776) et dans celui " Des Droits et des Devoirs des citoyens ", proclame aussi la communauté comme l'idéal d'une société parfaite.

J.-Jacques Rousseau est communiste quand il dit : " Le premier qui ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eut point épargné au genre humain celui qui arrachant les pieux et comblant les fossés, eut crié à ses semblables : " Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne [2] " !

Linguet (1736-1794) dans " La théorie des lois " (1767), et les " Annales politiques, civiles et littéraires," Londres 1777, a tracé une analyse du droit de propriété conforme aux théories actuelles, il a décrit les maux de la société et le sort des ouvriers avec une éloquence qui n'a pas été surpassée : bien avant Lassalle il a maudit la loi d'airain qui accable le travailleur, il a donné la formule et le principe de la grève. Il est avec Morelly la source où semblent avoir puisé Lassalle, Karl Marx, Engels et Henry George.

Selon Brissot de Warville, " Recherches philosophiques sur le droit de propriété et de vol " (1780), le droit de propriété dérive du besoin, et la propriété exclusive est un vol dans la nature.

1—Morelly, *Basiliade*, t. II, p. 265, cité par H. Clement. Réforme sociale, 1er mai 1896.

2—Œuvres de J.-J. Rousseau, t. I, p. 551.

La Révolution fit fermenter toutes ces idées. Robespierre disait dans son projet de déclaration des Droits de l'homme : " Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre ; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée. '

Babœuf (1764-97) membre de la faction jacobine, remis en liberté par l'amnistie du 3 brumaire an IV, tout péuétré des doctrines du " Code de la nature," de Morelly, les développa dans son journal " Le Tribun du peuple." C'était le communisme pur, poussé jusqu'à ses dernières conséquences : égalité absolue, communauté des biens et des travaux. Babœuf trouva de nombreux partisans, avec lesquels il organisa une conspiration qui allait éclater au moment où elle fut découverte : il paya de sa tête son audacieuse tentative.

Avec Saint-Simon (1760-1825) s'ouvre l'ère du communisme et du socialisme moderne. Selon lui " la chair," frappée au moyen-âge d'un injuste anathème, doit être " réhabilitée," et la classe des travailleurs, améliorée. Saint-Simon croit que cette amélioration se fera par la communauté des biens en vertu du progrès nécessaire qui régit l'évolution de la société. C'est ici-bas que doit se réaliser le bonheur de l'homme et c'est par voie d'autorité que s'accomplira la réforme sociale. C'est la science qui doit organiser la société en donnant aux travailleurs la place qu'ils doivent occuper, i. e. la première place. Il fit appel ensuite à l'industrie et à une religion nouvelle dont le prêtre devait relier la chair et l'esprit, et " sanctifier la chair par l'esprit." Il fut l'auteur de cette formule : à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres.

Le but du système phalanstérien de Chs Fourier (1772-1837) fut le même que celui de Saint-Simon : établir pour tous, sur cette terre, la félicité que le christianisme réserve pour les élus à une autre vie ; seulement ce que Saint-Simon attend d'une autorité absolue, Fourier l'attend d'une liberté

absolue de tous, liberté, i. e. à son sens, satisfaction sans aucune contrainte de toutes les passions. « Le monde physique, dit Fourier, s'explique, depuis Newton, par l'attraction mutuelle de toutes les parties de la matière, le monde moral doit s'expliquer par ce qu'on peut appeler l'attraction passionnelle, laquelle rapproche et associe les individus doués d'inclinations analogues et harmoniques. Toutes les misères et toutes les fautes sont le résultat de passions contrariées."

Pour l'application de son système il inventa la *phalange*, composée d'environ 400 familles, soit 16 à 1800 individus, ayant un but commun et travaillant d'après leur goût, leur choix, leurs passions. Un vaste édifice, le « Phalanstère », doit servir d'habitation aux membres de cette commune où tout s'organise pour le bien-être général. Chaque famille y a sa place suivant ses instincts et ses besoins; les enfants y reçoivent tous, mêmes soins et même éducation; ils apparetiennent à la communauté plutôt qu'à leurs parents; tout doit tendre à l'harmonie universelle qui est l'idéal du bonheur sur terre. Il faut sans doute que l'ordre soit réglé par une hiérarchie; l'élection distribue les fonctions et les grades; chaque groupe, chaque série a son chef, et l'*unarque* est à la tête de la phalange, en attendant l'*omniarque* qui sera le chef de toutes les phalanges, quand l'association sera répandue sur le globe entier. Tout est aussi prévu pour la répartition des bénéfices produits par le travail.

Les doctrines communistes trouvèrent un défenseur en Proudhon (1809-1865) dont les ouvrages: « Qu'est-ce que la propriété? ».—« Avertissement aux propriétaires ».—« Solution du problème social », sont de violentes diatribes contre la société et un appel au communisme. « La société idéale, d'après cet auteur, est une association de travailleurs libres, indépendants, vivant en famille, sans autres capitaux que des instruments de production, sans épargne, échangeant entre

eux leurs produits; égalité de salaire pour des temps égaux de travail. L'état ne se composera que de travailleurs, sans consommateurs oisifs, sans gouvernement politique. " Plus de propriété, c'est le vol; plus de Dieu, c'est le mal; plus de capital, c'est l'infâme ". Proudhon peut être considéré comme un communiste, un anarchiste et un socialiste, puisqu'il en veut en même temps à la propriété, à l'autorité et au capital.

Cependant ce ne sont là que des théories, il faut venir à la pratique.



Robert Owen (1771-1858) fut à la fois l'homme de la théorie et de la pratique; le premier il chercha à réaliser ses rêves communistes. Il laissa l'Angleterre en 1826 et vint aux Etats-Unis où il fonda la colonie de " New-Harmony " Nouvelle Harmonie, dans l'Indiana. Cette colonie était fondée sur le principe de la vie commune; chaque individu, travaillant selon ses moyens [illegible] industrie, recevrait tout ce dont il aurait besoin. L'é[illegible] était la même pour tous, on n'admettait aucun droit de propriété privée. Onze colonies furent établies dans la suite sur ce plan: toutes aboutirent à un misérable échec. Owen revint en Angleterre ruiné; il n'en continua pas moins à attaquer la société et à prêcher ses théories dans un fameux manifeste paru à Londres en 1840.

De 1842 à 1846 les Etats-Unis voyaient une inondation du Fouriérisme se répandre sur le pays: trente colonies ou phalanges furent fondées. Le manque de jugement et les querelles intestines réduisirent à néant tous ces essais, et ruinèrent leurs adhérents.

Etienne Cabet (1788-1856) renouvelait en France les doctrines communistes dans son " Voyage en Icarie " paru en 1845. Cabet trouva des partisans et se rendit aux Etats-Unis en 1848 pour y fonder sa république d'Icarie. Sa

colonie, fixée d'abord au Texas, transportée ensuite à Nauvoo, en Illinois, et plus tard dans l'Iowa, passa par de terribles épreuves, et fut dispersée au bout de quelques mois par la misère et la souffrance.

Tel fut le résultat des établissements fondés par les communistes, en la première moitié du dix-neuvième siècle, pour appliquer leurs doctrines; aucun n'a réussi. Ces échecs multiples n'ont pas empêché cependant toute nouvelle tentative. Dans les dernières décades du siècle, plusieurs colonies ont été fondées surtout aux Etats-Unis. Leur histoire a été le plus souvent, pour ne pas dire toujours, un récit non interrompu de défaites. Défaut d'organisation, absence de direction, ambitions personnelles, rivalités, querelles fatales, telles ont été les causes des échecs subis.



En 1892, une colonie de 600 personnes quittaient l'Australie pour le Paraguay, afin de s'y établir avec un capital de 180,000 dollars. C'étaient des gens énergiques et pleins d'enthousiasme. (Wrixon, *Socialism*, p. 18.)

Leurs statuts disaient : Il est désirable et nécessaire que, par l'établissement d'une communauté dans laquelle tout travail soit en commun pour un bien commun, *une preuve immédiate* soit *donnée qu'hommes et femmes peuvent vivre dans l'aisance*, le bonheur, et l'intelligence, et dans un ordre inconnu à une société dans laquelle nul ne peut être sûr de ne pas mourir de faim le lendemain lui et ses enfants. A cette fin une société de travailleurs est fondée.

Ces statuts proclamaient l'abolition de toute autorité; en cas de désaccord d'un membre avec la communauté ou avec un autre membre le différend était tranché par un arbitre choisi par les parties. Ils posaient en principe l'égalité des

salaires, le droit pour chacun de vivre sur les biens de la communauté.

Les membres de la Nouvelle-Australie, c'était le nom de la colonie que l'on allait fonder, arrivèrent à Villa-Rica au mois de septembre 1893. A peine débarqués les premières déceptions commencèrent. Le terrain concédé par le gouvernement du Paraguay était loin des centres, le train mettait trois jours pour les conduire à la station la plus voisine du territoire de la Nouvelle-Australie, et il y avait encore 40 milles de ce point à la colonie. Les administrateurs, qui avaient été choisis à la majorité des membres, firent preuve d'incapacité; bons tout au plus pour haranguer la foule sur la tyrannie capitaliste et les droits des travailleurs, ils étaient totalement dépourvus de l'esprit d'organisation.

Les dissensions s'élevèrent, les directeurs s'arrogèrent des droits régaliens et expulsèrent, sans indemnité et sans formalité, les ivrognes et les inutiles. Les colons se divisèrent en deux camps. Les premiers reconnurent momentanément l'autorité de celui qui s'était emparé du pouvoir, les autres quittèrent la colonie probablement guéris de leurs illusions, et revinrent à Villa-Rica. Là ils racontaient que l'absence de liberté, l'isolement, les disputes incessantes faisaient du phalanstère de la Nouvelle-Australie un enfer plutôt qu'un paradis terrestre. Les uns furent rapatriés en Australie par le gouvernement de Sidney, les autres furent fixés sur de nouvelles terres par le gouvernement du Paraguay, où abandonnant les principes socialistes et communistes, ils peuvent espérer en un avenir assez prospère.

Les disputes et les dissensions séparèrent bientôt aussi ceux qui étaient restés à la Nouvelle-Australie, si bien que quelques mois après leur débarquement, les membres de cette association étaient divisés en trois fractions. Aujourd'hui les derniers partisans de la Nouvelle-Australie demeurés sur le

territoire de la colonie, s'occupent d'assurer le succès de l'entreprise par de bonnes méthodes agricoles, et non par l'application des statuts de l'association. La Nouvelle-Australie existe donc encore, mais en tant que société communiste elle a fait banqueroute à toutes ses promesses.

" L'expérience a montré, dit M. Peel, auteur d'un rapport publié par le Foreign-Office, mai 1895, (Report on the New-Australia, colony in Paraguay) l'expérience a montré que le fait d'estimer au même prix le travail de chaque personne sans accorder de considération au tempérament, au sexe, à l'âge, aux services, aux capacités physiques et mentales, ne produit pas les résultats satisfaisants espérés."

" Quand on parle de la Nouvelle-Australie, dit M. Charles Droulers, dans la " Réforme sociale " du 1er août 1895, on ne peut s'empêcher d'évoquer le souvenir d'une colonie plus importante et mieux connue qui fut créée dans ce même Paraguay il y a trois cents ans.

" Le contraste est intéressant entre les organisations collectivistes dont nous venons de parler et le petit état théocratique fondé au XVI siècle entre l'Orénoque et le Rio de a Plata par les Jésuites. Cette république chrétienne qui s'étendit sur plus de trente bourgades ou " réductions " et comprit à un moment 300,000 citoyens, présenta un aspect de prospérité et de bonheur que l'on chercherait en vain dans l'histoire de nos pays civilisés. Les ennemis les plus irréconciliables de l'Eglise n'ont pu s'empêcher d'exprimer leur admiration pour la concorde, l'honnêteté, l'aisance, les mœurs simples et douces de ces Indiens régénérés. Voltaire lui-même a appelé, " le triomphe de l'humanité," cet établissement " où les Jésuites espagnols furent à la fois fondateurs, législateurs, pontifes et souverains."

Chateaubriand nous a donné dans son " Génie du Christianisme " le tableau suivant de cette heureuse république :

" Dans chaque réduction il y avait deux écoles : l'une

pour les premiers éléments des lettres, l'autre pour la danse et la musique. Dès qu'un enfant avait atteint l'âge de sept ans, les religieux étudiaient son caractère. S'il paraissait propre aux emplois mécaniques, on le fixait dans un des ateliers de la réduction, et dans celui-là même où son inclination le portait. Il devenait orfèvre, doreur, horloger, serrurier, charpentier, etc. Les jeunes gens qui préféraient l'agriculture étaient enrolés dans la tribu des laboureurs, et ceux qui retenaient quelque humeur vagabonde de leur première vie erraient avec les troupeaux.

" La terre étaient divisée en plusieurs lots, et chaque famille cultivait un de ces lots pour ses besoins. Il y avait en outre un champ public appelé la *possession de Dieu.* Les fruits de ces terres communales étaient destinés à suppléer aux mauvaises récoltes, et à entretenir les veuves, les orphelins et les infirmes. Les magistrats étaient nommés par l'assemblée générale des citoyens, mais seulement sur une liste formée par les missionnaires ; c'était une loi empruntée du sénat et du peuple romain. Les missionnaires avaient, ainsi que le conseille Platon, mis à part ceux qui annonçaient du génie, afin de les initier dans les sciences et dans les arts...C'était de cette troupe excellente que devaient sortir un jour les prêtres, les magistrats et les héros de la patrie."

On a souvent cherché à représenter les " réductions du Paraguay ", comme de véritables phalanstères, et on a voulu conclure de leur longue existence, à la possibilité de la société telle que la conçoivent les communistes ; mais il est facile de voir que nous sommes loin de la vie commune et de l'égalité absolue posée en principe par les organisateurs de la Nouvelle-Australie. Aussi le résultat fut-il tout différent.

" Les missionnaires avaient tiré de la dégradation les sauvages du Paraguay, et les avaient élevés à un haut degré de culture morale et intellectuelle. Dans ce même pays, trois cents ans plus tard, les socialistes ramenaient à la sauvagerie

une réunion d'hommes civilisés. La petite république théocratique des Jésuites se maintint pendant plus d'un siècle à un haut degré de prospérité, et ne disparut que par le fait d'un ennemi extérieur. La Nouvelle-Australie fut, dès son origine, le théâtre de discordes et de troubles interminables, et en tant que société elle tomba d'elle-même."

On peut trouver la raison de ce contraste dans le fait que les " réductions " des Jésuites avaient pour base la religion qui se conforme à l'ordre naturel établi par Dieu, tandis que les organisateurs de la Nouvelle-Australie avaient cru pouvoir s'en passer, et la remplacer par des théories d'égalité et de solidarité qui échouent au premier contact avec les faits, précisément parce qu'elles s'opposent à l'ordre naturel et en sont la négation.



Aux Etats-Unis il y avait en 1897 bon nombre de colonies fondées sur les principes socialistes et communistes. " La colonie la plus fortunée et la mieux connue par la réclame dont elle s'entoure, écrit M. l'abbé W.-J. Kerby dans son ouvrage : " Le socialisme aux Etats-Unis," semble être celle de Ruskin, Tennessee.

Elle fut fondée en 1894 dans un endroit peu favorable ; l'hiver 1894-95 apporta de grandes souffrances ; puis arriva la querelle inévitable, l'auteur du plan de colonisation dut partir.

La colonie acquit alors une nouvelle propriété dans un meilleur site au prix de 13,500 dollars, et y transporta ses constructions. Elle se compose en 1897 de 55 familles ayant en tout deux cents membres. Elle possède 230 acres de terres en culture, autant d'autres susceptibles de l'être, et 1200 acres de forêt, dont la valeur totale est estimée à 80,000 dollars.

Le capital de l'Association est de 500,000 dollars, divisé en 1,J( ) actions. On ne paie pas de dividende car les profits appartiennent à l'association. Les actions sont intransmissibles et chaque membre doit en avoir une, mais ne peut en avoir plus.

La colonie est propriétaire d'un journal "The Coming nation", comptant en 1897, 35,\ 00 abonnés répandus dans tous les Etats-Unis.

L'organisation comprend huit départements : des travaux publics, d'éducation et de récréation, de manufacture, d'agriculture, de distribution, d'hygiène, de cuisine, d'horticulture, d'impression. Un comité de treize membres élus par le vote des colons nomme un président et deux vice-présidents qui forment eux-mêmes un comité d'administration.

Le travail est assuré à chaque membre autant que possible. Tous reçoivent un salaire égal, ne travaillant jamais plus de dix heures par jour. L'association n'intervient pas dans les affaires religieuses qu'elle considère comme étant du ressort privé. L'éducation est obligatoire. Les jeunes gens sont apprentis depuis l'âge de 18 ans à 21 ans. Les membres peuvent vivre à l'hôtel ou habiter une maison particulière. Il y a une cuisine et une salle à manger centrales où chacun prend ses repas.

Dans les statuts de la corporation nous lisons : "Chaque membre de l'Association abdiquera sa liberté naturelle, dont la tendance est de faire oublier les droits d'autrui, au profit de la liberté civile ou sociale, qui, étant basée sur les principes du droit et de la justice, sauvegardera ses droits personnels et ceux des autres."

La colonie n'est pas officiellement anti-religieuse, mais la plupart de ses membres semblent hostiles à la religion. Le "Coming nation" félicitait la colonie de n'avoir ni loyer, ni besoin, ni prison, ni vagabond, ni shérif, ni locataire, ni pro-

priétaire, ni mendiant, ni banquier, ni *église*, ni notaire, ni prédicant, ni millionnaire, ni agent de change.

Monsieur Kerby, à qui nous avons emprunté ces détails, termine ses observations sur la " Ruskin Colony " en disant. La colonie paraît pleine d'enthousiasme : elle répand activement ses journaux et ses écrits de propagande, elle a pu surmonter de grosses difficultés et se croit maintenant, selon un de ses membres " sur le chemin large et battu d'où l'on voit, à l'horizon, les hautes tours d'une nation socialiste s'élever jusqu'aux nues."

Ceci était écrit en 1897 ; malheureusement sur ce chemin large et battu, on a rencontré des obstacles où sont venues se heurter et sombrer les plus belles espérances. En effet en 1898 les dissentiments commencèrent à se faire jour de nouveau, et un certain nombre de membres voulurent retirer leur part du capital et sortir de l'Association. On ne voulut pas acquiescer à leurs désirs ; alors les mécontents recoururent aux tribunaux avec le résultat que les biens de la colonie furent mis sous séquestre. Ceux qui avaient encore foi dans les principes sur lesquelles la colonie était fondée, crurent bien de vendre les intérêts qu'ils avaient dans les propriétés du Tennessee, et de transporter la colonie en Georgie. Ce qui fut fait au mois de septembre de 1899. La nouvelle colonie est établie à Duke, comté de Ware, au sud de la Georgie. Tout est à refaire. Cette troisième tentative aura sans aucun doute le même résultat que les deux premières, car il est impossible qu'en une semblable société, les passions humaines, les intérêts et ambitions personnelles ne finissent pas par amener des querelles, dont la conséquence est nécessairement la dispersion de ses membres. (The Annual Cyclopedia 1899).

Nous avons exposé brièvement l'histoire des doctrines communistes et des essais que l'on a tenté de faire pour les

mettre en pratique. Tous ces essais ont été vains et le communisme proprement dit n'a jamais eu qu'une existence éphémère ; cependant ses doctrines sur la propriété, et ses attaques contre l'organisation actuelle de la société, ont été le fondement et le point de départ de l'anarchisme et du socialisme, de sorte que nous pouvons considérer le communisme comme la source de toutes les théories antisociales préconisées pendant le siècle dernier. C'est à ce titre que nous l'avons étudié ce soir.

Nous passons maintenant à l'étude de l'anarchisme : les quelques notes que nous vous présentons sur ce sujet ont été puisées à des sources multiples ; nous devons cependant un grand nombre de nos renseignements à l'intéressant et important ouvrage : " Socialisme et Catholicisme," de Monsieur le comte Edouard Sodérini, membre de " l'Union catholique des études sociales " en Italie, ouvrage paru en 1896.

L'ANARCHISME

L'anarchisme est le système qui, proclamant l'abolition et le renversement de toute autorité, transporte le domaine inaliénable des biens productifs aux municipalités ou aux sociétés ouvrières indépendantes les unes des autres. Les seuls moyens de réformer la société actuelle et de la reconstituer selon la doctrine anarchiste, sont le pétrole et la dynamite, l'incendie, la violence, le meurtre, etc.

Un système de doctrine ne s'élabore pas en un jour. Les principes produisent par voie de conséquence des conclusions qui à leur tour deviennent les prémices de conclusions nouvelles; mais ce travail d'élaboration demande un état des esprits et un milieu favorables. Ainsi nous trouvons bien les principes anarchistes énoncés avant le dix-neuvième siècle. Rabelais (1483-1553) faisant le portrait de la société idéale habitant son abbaye de Thélème, nous dit que chacun agissait selon son propre gré, d'après ce principe devenu cher aux anarchistes : Fais ce que tu voudras.

L'anabaptiste Munzer, dont nous avons entendu déjà les déclamations communistes, fondait à Alsted une association dont les membres faisaient le serment de travailler à la destruction de l'ordre de choses existant.

La Béotie (1530-1563) énonce le principe : " L'ennemi, c'est notre maître." Diderot affirme que la nature n'a créé ni esclaves ni maîtres ; " je ne veux, dit-il, ni donner, ni recevoir de lois."

Cependant la foi chrétienne encore assez fortement établie dans les âmes était un obstacle invincible à la diffusion et à la mise en pratique, du moins d'une manière permanente, de semblables principes. Il fallait le naturalisme du dix-neu-

vième siècle, l'abandon des vérités religieuses et l'impiété répandue dans les masses, pour amener à leurs dernières conséquences les principes qui sont à la base de l'anarchisme.

On peut considérer Proudhon (1809-1865) comme l'un des premiers anarchistes modernes. Il ne veut dans l'Etat qu'une administration chargée de garantir à chacun sa liberté et de veiller à ce que tous obtiennent la même part de jouissance et de justice, sans qu'il y ait des maîtres ou autorités ni en haut, ni en bas. " Ainsi, conclut-il, le gouvernement n'existe plus; de l'anarchie est sorti l'ordre."

" Lorsque Dante, dit M. de Laveleye dans son livre du " Socialisme contemporain ", descend les cercles de l'Enfer, arrivé au plus profond de la cité sans espérances, il s'y trouve face à face avec l'effroyable souverain des anges révoltés. Ainsi quand on pénètre jusqu'aux dernières couches du socialisme révolutionnaire, on y rencontre Bakunin. On ne peut aller au delà, car il est l'apôtre de la destruction universelle, de l'anarchisme absolu."

Le prince Michel Bakunin, le grand maître de l'anarchisme, naquit en 1814 à Torchok, en Russie, et mourut à Berne en 1876. Il fut le continuateur des idées de Herzen et de Tchernycheffsky, les fondateurs du nihilisme russe, qui ne se distingue pas à proprement parler de l'anarchisme.

Herzen naquit à Moscou en 1812, et déjà à vingt-deux ans il était un socialiste enthousiaste. Mais pour lui, le socialisme " est la société sans gouvernement...la religion terrestre, la religion de l'homme...Le christianisme a fait de l'esclave un fils de l'homme; la révolution l'a émancipé en le faisant citoyen; le socialisme le rendra homme." Il exposa ses doctrines dans son livre " La Russie et le vieux monde " dans lequel il propose l'abolition de toute autorité; et dans l'opuscule " Après la tempête." Tchernycheffsky passa à la mise en pratique des doctrines de Herzen, il fonda le parti de " la Jeune Russie " et fut bientôt exilé en Sibérie.

Bakunin fut son successeur. Après avoir servi dans l'armée russe, il abandonna la carrière des armes, quitta son pays et vint à Berlin en 1841 où il suivit les leçons de philosophie de Hégel. En 1843 il était à Paris où il entra en relations intimes avec les réfugiés polonais, et les sociétés communistes et socialistes.

En 1847, encore à Paris, il prononça dans un banquet polonais un grand discours dans lequel il demande aux Polonais et aux Russes de se soulever en masse contre l'autorité de l'Empereur de toutes les Russies. A la suite de ce discours, le gouvernement russe obtint son expulsion de la France, et promit une récompense de 10,000 roubles à qui le lui livrerait. Bakunin, devenu craintif, se réfugia à Bruxelles; mais après la révolution de Février 1848, il passa de nouveau en France, de là se rendit au Congrès Slave de Prague, qui eut lieu au mois de juin de la même année, et prît une large part aux menées révolutionnaires qui suivirent ce congrès.

Venu ensuite à Berlin, il reçut ordre de quitter immédiatement le territoire prussien. En mars 1849, il était, à Dresde, l'un des chefs organisateurs des émeutes qui eurent lieu dans cette ville.

Forcé de fuir après le rétablissement de la paix, il fut arrêté à Chemnitz, conduit à la forteresse de Konigstein, et condamné à mort le 10 mai 1850. Sa sentence fut commuée en un emprisonnement pour la vie, et en juin de la même année, il était livré à l'Autriche, où, accusé aussi du crime de sédition, il fut de nouveau condamné à mort. Mais encore cette fois la peine de mort fut commuée, et Bakunin fut livré à la Russie, pour y subir un nouveau procès et une nouvelle condamnation sur accusation de délits politiques.

Après avoir passé plusieurs années dans la forteresse de Saint-Pétersbourg, il fut envoyé en Sibérie par le tzar Nicolas. Grâce à la connivence du gouverneur de la Sibérie, qui était

alors le Comte Mouravieff, son parent, il réussit à s'enfuir et à gagner le Japon en 1856. Il passa de là en Amérique, se rendit ensuite à Londres où il se lia avec Herzen dont nous avons parlé tout à l'heure, puis en Suisse, où il passa presque entièrement le reste de sa vie sous le couvert des lois *libérales* de ce pays.

Dès 1866, il s'associa à l' " Internationale ", association socialiste fondée par Karl Marx. Il se sépara cependant bientôt de ce dernier, trouvant trop modérées les doctrines du grand socialiste allemand.

Il se mit alors à propager sa propre doctrine. Il développa les théories de Max Stirner exposées dans un livre resté célèbre : " L'individu et son avenir." Stirner y commente ces paroles de Méphistophélès dans le Faust de Goethe : " J'ai basé mes choses sur rien." Il affirme qu'il faut détruire l'Etat avec toutes les institutions sociales, et leur substituer des groupes libres, où nul individu ne se trouve lié par aucun principe vis-à-vis des autres, où nul n'est subordonné à qui que ce soit, où chacun, au contraire, peut agir à son gré, sans avoir à tenir compte de ce que la société appelle le devoir.

Bakunin accepte les conséquences de ces principes, et dès 1868, au congrès de la Ligue de la paix tenu à Berne, il réclame l'abolition de l'Etat sous toutes ses formes, de toute religion, des droits de succession, etc. Il veut établir l'égalité parfaite par une nouvelle organisation de la société industrielle, dans laquelle tout homme devra se livrer au double travail de l'intelligence et des bras.

" Le communisme, dit-il, concentre toute la force de la société dans l'Etat et met la propriété dans ses mains ; moi, au contraire, je veux l'abolition de l'Etat, je veux que l'organisation de la société et la distribution de la propriété, procèdent de bas en haut, par le moyen de l'action libre de la société elle-même, et non de haut en bas par voie d'autorité."

De 1869 à 1871, Bakumin entre en lutte avec Marx qu'il veut supplanter dans la direction du parti socialiste. Il lui reproche de vouloir la *centralisation autoritaire*, alors que lui prêche un *fédéralisme anti-autoritaire.*

Pour assurer le succès de cette lutte il fonde contre Marx « l'Alliance internationale de la démocratie socialiste." Voici le programme de cette association :

L'Alliance commence par se déclarer athée. Elle veut " la suppression de toute organisation politique, judiciaire et civile ; la substitution de la science à la foi, et de la justice humaine à la justice divine ; l'abolition des cultes et du mariage en tant qu'institution religieuse ; l'égalité politique et économique des classes et des individus des deux sexes, l'abolition de la propriété, de l'hérédité, etc., en sorte que la jouissance de chacun soit égale à sa production."

Quant aux moyens de procéder : « Il faut détruire toute chose, dit le programme de l'Alliance : états, église, barreau, banque, université, systèmes philosophiques, politiques, économiques, administration, armées et police ; institutions qui sont autant de citadelles élevées par les privilégiés contre le prolétariat ; mais il ne suffit pas de les renverser dans un seul pays, il faut les abattre partout, parce que, depuis la formation des Etats modernes jusqu'au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, il y a eu et il y a entre toutes ces institutions et à travers les frontières de tous les pays une solidarité toujours croissante et une alliance internationale."

Les anarchistes ainsi que leurs frères les nihilistes, se forment par groupes de dix personnes, unis ensemble deux à deux par un intermédiaire, membre de l'un et de l'autre. Un groupe ignore ce que fait l'autre et on évite ainsi le danger de la trahison. On sait d'ailleurs que tout membre qui donne prise au soupçon est impitoyablement mis à mort. Un lien féodal unit entre eux les différents groupes dont les

chefs sont les membres de la fédération qu'on pourrait appeler le conseil suprême de l'anarchie.

L'Alliance se composait de " cent frères internationaux " initiés ; il y avait en outre " cent nationaux " nommés par les premiers et tenus dans une ignorance complète de l'organisation internationale ; en dernier lieu venaient les simples adhérents obligés d'obéir aux ordres quand le moment était arrivé.

L'Alliance internationale née en 1869, se transforme en 1871, en " Fédération du Jura."

Ce fut le moment décisif de la lutte entre Marx et Bakunin. Marx vainqueur au congrès socialiste de La Haye, en 1872, auquel Bakunin n'avait pu assister à raison de condamnations judiciaires lui interdisant de traverser la France et l'Allemagne, vit sa fortune chanceler au congrès socialiste de Genève tenu l'année suivante 1873, congrès convoqué par la Fédération du Jura.

C'est alors que se fit la division entre socialistes et anarchistes, qui formèrent deux partis distincts, unis entre eux cependant, par les liens d'une sympathie réelle et souvent manifestée.

C'est à cette époque que parut le livre de Bakunin " Dieu et Etat ", dans lequel il enseigne les doctrines que nous venons d'exposer.

En 1872, il fit une propagande considérable de ses idées révolutionnaires auprès de ses compatriotes russes qui suivaient au nombre de 300 les cours de l'Université de Zurich et de l'école polytechnique de la même ville.

Ces jeunes étudiants et étudiantes acceptèrent avec enthousiasme les doctrines du maître. L'impressionnabilité du caractère russe, impressionnabilité qui le porte facilement à aller jusqu'aux extrêmes, peut seul nous expliquer l'exaltation de cette jeunesse qui renonçait aux carrières libérales, et

apprenait des métiers, afin d'entrer plus facilement en communication avec les ouvriers et les paysans, et propager la doctrine révolutionnaire. Les femmes se montrèrent les plus ardentes, et quoique plusieurs appartinssent à la haute société, elles se condamnèrent aux travaux les plus humbles : travail des champs et travail des fabriques. Les étudiants et étudiantes de Zurich, devenus disciples de Bakunin, furent les apôtres acharnés du nihilisme en Russie.

Bakunin mourut à Berne le 1er de juillet 1876 ; en octobre de la même année, ses disciples, parmi lesquels on distingue Elisée Reclus, Paul Brousse, Jankowsky, J. Guillaume et Salvioni, se réunissent en congrès à Berne. Après avoir condamné la Commune de Paris, parce qu'elle a voulu être un gouvernement autoritaire, ils formulent la doctrine anarchiste. Cette doctrine comprend une partie négative et une partie positive.

Dans la première, il est dit : « Il n'y a plus rien ; ni propriété, ni état, ni autorité quelconque, ni parlementarisme, ni lutte entre les peuples."

Dans la seconde, la partie positive, on reconnaît : « la nécessité de former une société dans laquelle l'individu ne dépendant plus que de lui-même, sa volonté ne pourra avoir aucune limite et ne sera plus désormais contrariée par la volonté du voisin ; de là les deux grands principes : « Fais ce que tu veux,"—Tout est pour tous."

Quant au mode d'action, il est condensé dans la déclaration lue à ce même congrès par Charles Cafiero et Henri Malatesta : « Le fait insurrectionnel, destiné à raffermir par l'action le principe socialiste, est le seul moyen de propagande efficace. Pour réaliser le règne de la « Pandestruction ", la première condition requise est une série d'assassinats, d'audacieuses et même de folles entreprises qui inspirent de l'effroi aux puissants et éblouissent le peuple de manière à ce que celui-ci et ceux-là finissent par croire au triomphe de la révolution."

La même année les autorités allemandes séquestrent à Kœnigsberg le programme anarchico-nihiliste suivant : "Notre mission est celle de la plus épouvantable, impitoyable et universelle destruction... quant à la mesure de la mise à mort des individus en particulier, on doit considérer comme plus utile la suppression de ceux qui sont les plus dangereux pour l'organisation révolutionnaire, et dont la mort instantanée et violente, peut surtout effrayer le gouvernement et ébranler son pouvoir."

Un deuxième congrès se réunit à Fribourg en 1878, où est fondé le premier organe anarchiste "l'Avant-Garde", ayant pour directeurs Brousse et le prince Krapotkine, et dans lequel on réaffirme les doctrines du congrès de Berne.

L'anarchisme commence à porter ses fruits. Cette même année, en effet, eurent lieu, en Allemagne, les attentats de Nobiling et de Hœdel contre Guillaume I ; en Espagne, celui de Moncasi contre Alphonse XII ; en Italie, celui de Passanante contre le roi Humbert.

Nouveau Congrès anarchiste à Chaux-de-Fonds en 1879 : Krapotkine décide de publier à Genève le journal "Le révolté" qui prendra la place de "l'Avant-Garde" déjà supprimé. C'est lui-même qui l'année suivante au Congrès Suisse (1880) donne au parti le nom de "Communisme anarchique." Cette année 1880 est marquée par l'attentat d'Ottero Gonzalès contre Alphonse XII, en Espagne. Le 13 mars 1881 l'empereur Alexandre II de Russie, est assassiné. Sa voiture précédée et suivie de la garde d'honneur, se dirigeait vers le Palais d'hiver, lorsque, à la hauteur du théâtre Michel une bombe éclata entre les roues. L'empereur, voyant la foule se précipiter vers la voiture et apercevant plusieurs cosaques blessés, ouvrit la portière et mit pied à terre. A ce moment une autre bombe vint éclater aux pieds de l'empereur, qui tomba en jetant un cri. Il avait les deux

jambes fracassées et une partie de l'abdomen emportée. On le plaça immédiatement sur une civière et on le transporta au Palais où il expira une heure après au milieu de souffrances atroces. L'œuvre des deux meurtriers Ryssakoff et Elnikoff ne fit pas cette seule victime, sept ou huit cosaques furent tués par les éclats de la deuxième bombe, et une quinzaine blessés grièvement.

Un nouveau congrès, tenu à Londres du 14 au 19 juillet 1881, fait encore un pressant appel à la violence, et proclame dans ses résolutions que " pour arriver au but poursuivi, à l'anéantissement des souverains, des ministres, de la noblesse, du clergé, des grands capitalistes et d'autres exploiteurs, tout moyen est légitime."

Le 2 juillet précédent, le président Garfield était assassiné à Washington par l'anarchiste Guiteau, et l'année suivante (1882) une tentative d'assassinat était faite contre la reine Victoria. Le 11 août de la même année, une insurrection éclate à Monceau-les-Mines et dure jusqu'au quatorze : on brise les croix, on se rue sur la chapelle et on brûle les ornements et les objets du culte. " Quelle belle initiative ! s'écrie le " Révolté de Genève," journal anarchiste racontant ces événements. Il n'est pas possible qu'une si héroïque propagande reste longtemps inféconde." En effet, des manifestes révolutionnaires sont affichés à Marseille ; des explosions surviennent coup sur coup au théâtre Bellecour et au bureau de recrutement à Lyon. A la suite des émeutes de Montceau et des explosions de Lyon, le Prince Krapotkine fut arrêté avec 52 anarchistes. Krapotkine fut condamné à cinq ans d'emprisonnement, et à dix ans de surveillance par la police.

Les femmes prennent part au mouvement : et pendant que les filles d'Elisée Reclus contractent des *mariages libres* pour mieux faire parade de leurs idées anarchistes, Louise Michel, " cette âpre et sombre apôtre qui eût volontiers brûlé

de Paris moitié pour chauffer l'autre," prêche la doctrine, non sans succès, dans toutes les parties de la France.

En 1883, en Allemagne, on arrêtait Renisdorff, Mildenberge, Lieske et plusieurs autres anarchistes auteurs de la terrible explosion au Niederwald, sur les bords du Rhin, près de Mayence. Un almanach anarchiste rapportait le fait en ces termes : " 28 sept. 1883. Inauguration au Niederwald de la statue de la Germanie glorifiant la guerre de 1870. Renisdorf et ses compagnons avaient miné le sol : le tyran de l'Allemagne et sa suite devaient sauter en l'air : un salaud coupa la mèche et ces braves garçons furent arrêtés." Plusieurs furent condamnés à mort : Lieske recevant sa sentence ne craignit pas de dire au juge : " Malheur à vous ! votre arrêt de sang ne me survivra pas longtemps."

Chaque année la vitalité du parti anarchiste se manifeste par des voies de fait, par l'apparition de brochures et de journaux anarchistes. En 1885, à Varsovie, cent vingt-deux socialistes anarchistes furent condamnés à diverses peines, dont plusieurs à la peine de mort. Les Polonais Bardowsky Kunitzky, Ossowsky et Petrussiniski, acclamèrent la révolution sociale en montant sur l'échafaud.

En 1886, une bombe est trouvée dans l'église de Saint-Nizier à Lyon ; l'ingénieur Watrin est tué à Decazeville ; ce meurtre est glorifié par les journaux du parti, et l'expression devient à la mode, qu'il faut *watriniser* les traîtres. A Chicago, les ouvriers, qui ont appris par un journal anarchiste que " c'est le poignard dans une main, le revolver dans l'autre et les poches pleines de bombes que l'on doit marcher par la révolution à l'anarchisme ", célèbrent armés la fête du travail, le 1er mai. Une formidable bombe éclate qui blesse plus ou moins grièvement quatre-vingts agents de police. Sept anarchistes furent condamnés à mort, et leurs obsèques donnèrent lieu à des discours d'une violence extrême. " Ici, de-

vant ces hommes assassinés, s'écrie un des orateurs, jurez que vous vengerez ce crime, que vous le ferez expier à ceux qui vous haïssent." La foule répondit : " Nous le jurons ! Nous affirmons que vous aurez le sang pour le sang."

En 1887, le tzar pense quatre fois être victime des nihilistes, et on compte, en Russie, 707 attentats contre des fonctionnaires de l'Etat ; deux bombes font explosion devant le palais de justice de Lyon et blessent six personnes ; l'anarchiste Gallo décharge son revolver au milieu de la foule réunie à la Bourse de Paris. Gallo est l'auteur du couplet suivant :

Dynamitons, dynamitons !
Dame dynamite
Que l'on danse vite,
Dansons et chantons,
Dame dynamite.
Plus d'exploités ! plus d'exploiteurs !
Ni dirigeants, ni dictateurs,
C'est bien au tour de la canaille,
Dynamitons,
Dynamitons !

En 1888, les chefs anarchistes cherchent à faire de la propagande chez les paysans : à cette fin Malato publie une brochure : " Les travailleurs des villes aux travailleurs des campagnes," dont on distribue 20,000 exemplaires :

En 1889, pendant que les ouvriers sans travail parcourent les principales rues de Rome, brisant les vitrines des magasins, Most, directeur d'un journal anarchiste à Londres, et propagateur de l'anarchisme en Allemagne, en Autriche et en Suisse, publie un pamphlet dont le titre est très explicite : " La peste religieuse."

En 1890, manifestations internationales du premier mai qui occasionnent des désordres dans plusieurs villes. Les brochures anarchistes répandues partout pendant cette période sont innombrables. En France, 24 ouvrages de ce genre voient

le jour, et leur tirage s'élève à 150,000 exemplaires. On publie aussi des manifestes dont voici un exemple. En titre : " Nous n'en tuerons jamais assez."—" Nous nous rappelons ce qu'a coûté de sang le capital et à notre tour nous disons : nous n'en tuerons jamais assez. N'écoutons pas ces fumistes qui viennent nous prêcher le calme quand on nous tue. A la force répondons par la force. Ces scélérats osent encore nous parler de fêtes ? Croient-ils donc que nous ayons le cœur de danser sur le cadavre des nôtres ? Ils voudraient voir le peuple s'étourdir pour oublier sa misère et sa servitude...Nous ne ferons fête qu'au jour de la Révolution sociale, quand heureux et libres, nous danserons sur les ruines fumantes de la société capitaliste et gouvernante."

L'anarchie a aussi ses poètes :

> Travailleur immolé, victime des bourgeois,
> Dans l'ombre, dans la nuit, frappe-les, tu le dois.
> Sois comme eux sans pitié, partout jette l'effroi,
> Et par tous les moyens, travailleurs, venge-toi !

Les journaux se multiplient. Voici quelques titres : " L'Affamé," " l'Insurgé," " la Révolution sociale," " l'Emeute," " l'Internationale," l'un des plus importants du parti, et dans lequel on lit des articles comme le suivant : " A côté de la propagande théorique, qui se poursuit sans trève, et que nous sommes heureux de saluer...il devient indispensable de faire parler sur un ton élevé tout ce que la science a mis à notre disposition. Inutile de dire que nous concevons logiquement la nécessité d'exproprier par tous les moyens possibles la bourgeoisie, comme l'objet de notre haine implacable. Ainsi avec le vol, le meurtre et l'incendie, qui deviennent naturellement nos moyens légaux...nous n'hésitons pas à admettre la chimie, dont la voix puissante devient absolument nécessaire pour dominer la mêlée sociale et faire tomber brutalement en nos mains la fortune ennemie, sans gaspiller le sang des

nôtres...Puis qu'il est nécessaire de démolir toute autorité... il faut absolument brûler les églises, les palais, les couvents, les casernes, les préfectures, les mairies, les places fortes, les prisons, enfin prendre en masse tout ce qui a pu vivre jusqu'aujourd'hui du travail humain sans y prendre part."

C'est pendant cette année 1890, que Kropotkine publie l'*Indicateur*, ouvrage destiné à initier les compagnons à la manière de fabriquer les explosifs. Cet indicateur renferme 40 pages de texte. On y donne la manière de fabriquer la dynamite, le fulminate de mercure, les cigarettes incendiaires, la nitro-benzine, les bombes asphyxiantes, etc.

En 1891, les explosions de dynamite sont à l'ordre du jour, à Charleville, Nantes, Paris où Ravachol tente de faire sauter le commissariat de police et plusieurs maisons de magistrats. Condamné à être guillotiné en punition de son crime, il devient le saint de l'anarchie. " Autour de lui Ravachol a vu la douleur et il a exalté celle des autres en offrant la sienne en holocauste. Sa charité, son désintéressement incontestable, la vigueur de ses actes, son courage devant la mort inévitable, l'élèvent jusqu'à la splendeur de la légende. En ce temps de cynisme et d'ironie, il nous est né un saint... La grande idée de l'altruisme universel fleurira dans le flocon rouge aux pieds de la guillotine. Le meurtre légal de Ravachol ouvrira une ère ! "...

L'année 1892 est celle des grandes explosions. Explosions dans les rues, places, palais à Rome, explosions à Paris, chez la princesse de Sagan ; au boulevard Saint-Germain ; explosion à la caserne Lobau, au restaurant Véry ; bris de carreaux au café Riche, et finalement explosion au commissariat de police, rue des Bons-Enfants.

En 1893, complots, vols de dynamite à Saint-Denis, Roubaix, Paris ; troubles en Autriche ; en Espagne, Pallas lance des bombes contre le général Martinez Campos, son héroïsme

est exalté au congrès international tenu la même année à Chicago ; une terrible explosion a lieu au théâtre Le Lycée ; Léauthier au Bouillon Duval frappe le ministre Georgevitch ; Vaillant jette une bombe dans la chambre française.

En 1894, à Barcelone, on attente à la vie du préfet ; à Rome, sur la place Monte-Citorio, éclate une boîte de dynamite contre la façade du parlement ; à Paris, l'anarchiste Henry lance une bombe dans le Café Terminus, une bombe est trouvée devant les magasins du Printemps ; à Lyon, Caserio assassine le Président de la République Française, Carnot ; à Rome, Lega tente par deux coups de revolver d'assassiner Crispi, président du Conseil ; à Livourne, on assassine un malheureux journaliste, Bandi, et des bombes éclatent à Turin, à Florence, à Rimini, à Pise, à Livourne, à Milan.

En ces dernières années l'anarchisme a continué son œuvre de destruction.

En 1896, en janvier, attentat à Lisbonne contre le roi du Portugal. L'assaillant arrêté, fut interné dans un asile d'aliénés après examen. Le lendemain de son internement une bombe éclate dans la maison du médecin qui a délivré le certificat de folie, ce qui amène l'arrestation de soixante anarchistes, la plupart étrangers. Le 18 avril, M. Domingor, grand manufacturier portugais, est tué par l'explosion d'une bombe placée dans sa voiture.

En 1897, le maire de Toulon est frappé de quatre coups de couteau ; assassinat de Canovas del Castillo, premier ministre du cabinet espagnol, par Angiolillo, anarchiste italien ; une bombe éclate au bois de Boulogne sur le passage du Président de la République (13 juin).

En 1898, 26 février, tentative d'assassinat contre le roi de Grèce par Karditzi et Giorgis ; 8 mai, émeute à Milan : juin, Etievant, anarchiste, tente d'assassiner des sergents de

ville ; 10 septembre, l'impératrice d'Autriche est assassinée à Genève par un anarchiste italien, Lucoheni.

En 1899, 2 février, on découvre à Livourne le plan d'un vaste complot anarchiste ; plusieurs explosions de poudrières notamment à Toulon, Bourges, Huy, près de Liège ; juin : troubles anarchistes à Barcelone ; juillet : assassinat du président de la république de Saint-Domingue, le général Henréaux.

Août : graves désordres à Paris, causés par les anarchistes, l'église Saint-Joseph dévastée, 71 agents de police blessés.

Septembre : tentative d'assassinat contre l'ex-roi Milan, à Belgrade, à la suite de laquelle trois anarchistes sont condamnés à mort.

En 1900, avril, à Bruxelles, attentat de Sipido contre le Prince de Galles, aujourd'hui Edouard VII ; les anarchistes incendient l'Eglise d'Aubervilliers, près de Paris, après l'avoir pillée.

Mai : émeute à Madrid.

Juin : émeute à Saint-Louis, Missouri, explosions de bombes.

Juillet : assassinat de Humbert, roi d'Italie, à Monza, par l'anarchiste Gaétano Bressi.

Août : à Paris, un anarchiste, François Salson, tente d'assassiner le Shah de Perse ;—Dimitrof tue à Sofia M. Milaiteao ; troubles dans la même ville et plusieurs assassinats ; complot contre les rois de Serbie et de Roumanie.

L'année 1901 à peine commencée a enregistré déjà plusieurs exploits anarchistes. M. Bogolepov, ministre de l'Instruction publique, a été assassiné par Pierre Karpovitch, à Saint-Pétersbourg. A la suite de cet assassinat, des émeutes ont eu lieu, et un grand nombre d'étudiants nihilistes arrêtés et condamnés ont été envoyés en Sibérie. Une réunion d'anarchistes et nihilistes a eu lieu à New-York, dans le New-

Irving Hall, au commencement d'avril, au sujet des troubles de Saint-Pétersbourg. Le Prince Kropotkine est en ce moment à New-York où il fait des conférences anarchistes.

Une dépêche du 13 avril au " Morning Leader " à Londres dit : " De très graves nouvelles me parviennent de Sofia par dépêche chiffrée. La situation en Bulgarie est très critique. La vie des ministres est en danger, des conspirateurs ont juré leur perte."

Enfin les complots sont à l'ordre du jour contre la personne du tzar, de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie.

Nous avons fait d'une manière incomplète le bilan de l'anarchisme. Ce tableau épouvantable de crimes de toutes sortes, nous montre jusqu'où peut aller la malice des hommes, lorsqu'ils abandonnent la saine notion de Dieu et les vérités religieuses, pour embrasser ces doctrines néfastes, qui placent en ce monde la fin dernière de l'homme. La logique naturelle mène vite à leurs dernières conséquences ces principes subversifs de tout ordre et de toute société, et alors l'homme retourne à la barbarie. Donoso Cortès disait avec raison que " le jour où cette illusion sera crue de tous, le sang jaillira même des rochers, et la terre deviendra un enfer."

C'est en vain que l'on cherche à arrêter le torrent impétueux en recourant à la force des lois et de la police. " C'est une peste mortelle, dit Léon XIII, qui se glisse à travers les membres les plus intimes de la société et qui la conduit à sa perte ; il n'y a point de vertu dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qui puisse détourner le socialisme. Les hommes ne sauraient y porter remède qu'en hâtant le retour des individus et de la société vers Jésus-Christ " [1].

1—" *Quod apostici.*"—" *Misericors Deus.*"

Si donc on veut mettre les intelligences à l'abri de ces erreurs funestes, il faut leur laisser la foi chrétienne, la croyance ferme et inébranlable aux vérités contenues dans le vieil Evangile qui, comme le reconnaît M. Taine, peu suspect de préjugés en semblable matière, " est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social " [1].

1—" *Reconstitution de la France en 1800.*"

LE COLLECTIVISME

Nous avons défini le socialisme collectiviste : un système économico-politique qui transporte au gouvernement démocratiquement constitué la propriété des biens productifs, et la réglementation de la production et de la distribution de ses biens. Ce système est le résultat de l'évolution des doctrines communistes, évolution qui s'est opérée en Allemagne particulièrement, dans la dernière moitié du siècle que nous venons de finir.

Nous avons vu déjà la première source de ces théories dans les déclamations de Munzer et des autres anabaptistes qui, selon l'historien Soudre, sont les véritables ancêtres des socialistes modernes.

Pendant qu'à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, Morelly et Lingnet, Rousseau, Proudlon et Saint-Simon réveillaient ces doctrines en France, Fichte énonçait dans ses ouvrages les principes qui devaient servir de base aux théories socialistes. Dans une étude utopique, "l'Etat de la Raison," il fait la peinture d'un Etat où travail, industrie, consommation, sont soumis à des règlements et à un contrôle, assurant à tout homme qui travaille une part de jouissance.

Un peu plus tard Weitling, tailleur de Magdebourg, au retour d'un voyage à Paris, où il a vu et entendu les apôtres du communisme, publie, en Suisse, des opuscules, notamment : " L'Harmonie," dans lequel il dessine à son tour les grandes lignes d'un Etat basé sur la communauté du travail, et sur l'égalité de jouissance correspondant à l'égalité du travail, (1835).

Avec le professeur Winkelblech, plus connu sous le pseudonyme de Carlo Marlo, le socialisme cesse d'être une vaine déclamation fondée sur des idées plus ou moins chimériques, pour devenir l'objet d'une étude sérieuse, appuyée sur l'analyse sévère et rigoureuse du système économique. C'est à cette transformation, qui lui donne pour base l'économie politique, qu'il doit cette appellation qu'on lui donne assez souvent, de socialisme scientifique.

Carlo Marlo a été amené à l'étude de la question sociale, à la suite d'un voyage qu'il fit dans le Nord de l'Europe, lequel lui permit de constater la situation misérable de l'ouvrier. " Il fallait donc, nous dit-il dans son ouvrage " Recherches sur l'organisation du travail," paru en 1847, rechercher les causes premières d'une aussi lamentable situation, causes qui, comme me l'ont démontré mes recherches, ne résident pas dans la nature et ses lois immuables, mais dans les institutions et les lois humaines. Par conséquent ce sont ces dernières qu'il convient de réformer, afin de porter remède aux maux qui tourmentent la société, et comme les progrès industriels si grands qu'ils soient, ne peuvent rétablir le bien-être universel, il convient de s'adresser aux progrès de l'économie politique d'où dépendent ceux de la civilisation."

La cause du mal n'est pas l'inégale distribution de la richesse, c'est, pour lui, le manque de production. On ne fait pas produire aux ressources naturelles tous les fruits qu'elles pourraient donner.

Le remède, c'est le respect du droit de propriété qui convient à chacun, et le dévoloppement normal de la population qui ne doit augmenter que relativement à l'augmentation des moyens de subsistance.

Carlo Marlo admet donc le droit de propriété, mais il explique ce droit à sa façon. " Tout homme, dit-il, a un égal droit à la propriété, non en ce sens qu'il a l'opportunité de

l'acquérir, mais en ce sens qu'il a droit à cette opportunité. L'homme naît propriétaire, et pour deux raisons. La première est que Dieu ayant fait l'homme personne et non chose, lui a donné un droit naturel au plus ample développement personnel. La seconde est que la propriété, constituant le moyen indispensable au développement personnel, dérive, en une certaine manière, de Dieu lui-même qui impose la fin et fournit les moyens."

Il ne veut pas de la propriété collective au sens des communistes, car elle n'excite pas assez le sentiment de l'intérêt personnel. La forme de propriété la plus convenable est celle par laquelle les instruments de la production deviennent propriété collective des associations, et les instruments de jouissance, sauf ceux qui sont d'utilité commune, demeurent propriété des individus. La maison de toute homme, avec toutes ses dépendances, devrait lui appartenir, mais il possèderait la terre et tous les moyens de travail en co-propriété avec les autres. Ainsi on obtiendrait la plus importante et la plus nécessaire des innovations : la conversion de la terre et des instruments de production en propriété collective.

Rodbertus Jagetzow, ministre de Prusse en 1848, rentré peu après dans la vie privée, où il se donne aux études économiques, affirme à son tour que le communisme est la conséquence des tendances actuelles. Les richesses sont de simples produits du travail qui seul leur donne leur valeur. Cependant par suite des défauts du système économique actuel, le travailleur se trouve dans une condition telle, qu'il ne peut voir son revenu s'élever, du moins d'une manière permanente, au-dessus du niveau qui suffise à lui procurer une maigre subsistance. Alors, tandis que son travail devient de plus en plus productif, grâce aux moyens de perfectionne-

ment utilisés, la part qu'il en reçoit tend à diminuer de plus en plus.

Il faut donc neutraliser cette tendance, et trouver le moyen de faire croître le revenu du travailleur proportionnellement à la valeur du produit. En conséquence, il voudrait que l'on fondat une institution de crédit, à laquelle l'ouvrier puisse confier son produit, dont la valeur devrait être déterminée par les heures de travail normal qu'il a fallu pour le produire, et par la moyenne du temps que l'on regarde comme nécessaire pour cette production. L'ouvrier recevrait en paiement une cédule représentant les heures de travail, et il s'en servirait pour retirer du magasin social un objet quelconque dont le prix serait fixé de la même façon. Il veut donc que le travail seul soit la mesure des valeurs ; de cette manière le bien-être de chaque individu sera proportionné à la part qu'il aura prise à la production nationale [1].

Les véritables maîtres du socialisme collectiviste furent Karl Marx et Lassalle. On peut même dire que Karl Marx est le père du socialisme, car si ce système a eu de nombreux adeptes en Allemagne et ailleurs avant lui, nul cependant ne l'a présenté d'une manière aussi complète, nul n'a revendiqué les droits vrais ou supposés des classes inférieures avec plus de précision, nul n'a donné du socialisme une exposition, on pourrait dire, plus scientifique. Marx et Lassalle complétèrent au point de vue spéculatif les théories de leurs prédecesseurs, et organisèrent au point de vue pratique, l'action universelle appelée à amener la rénovation sociale. Ils firent en effet du socialisme un parti politique dont les représentants devaient prendre, dans les parlements, une part active à la création des lois.

1—Soderini : *Socialisme et catholicisme.*

***

Karl Marx naquit à Trèves, en 1814, de parents israélites, convertis au protestantisme ; il fit ses études à l'Université de Bonn, et se livra à l'étude de l'économie politique et de la question sociale, sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages, dont le principal a pour titre : " Le Capital." Il mourut à Londres, en 1883.

Marx présente le socialisme comme le résultat de l'évolution nécessaire de la société vers le progrès. Voici comment il démontre la nécessité du socialisme dans son ouvrage : " Le Capital."

Le capital, propriété privée et individuelle, employée suivant les lois et les exigences de la libre concurrence, permet au capitaliste d'absorber tous les bénéfices de la production au détriment des ouvriers. Il est donc la cause du malaise social. En conséquence, que le capital privé soit transformé en capital collectif, i. e. que la propriété privée soit remplacée par la propriété collective, confiée à l'Etat, et toute cause de malaise ayant disparu, la paix et la tranquillité renaîtront entre toutes les classes de la société.

L'antécédent de ce raisonnement est fondé sur la théorie de la valeur, longuement exposée par Marx, et généralement admise par tous les socialistes.

Selon cette théorie, il faut distinguer deux espèces de valeur : la valeur d'usage et la valeur d'échange. La valeur d'usage consiste dans l'aptitude d'une chose à satisfaire les besoins personnels de l'homme ; et la valeur d'échange, dans l'aptitude d'une chose à être échangée avec d'autres objets. Ainsi la valeur d'usage d'un vêtement consiste dans l'aptitude qu'il a à couvrir et protéger le corps, sa valeur d'échange dans son aptitude a être échangé avec d'autres marchandises. L'échange direct a été la forme primitive du commerce ; mais bientôt on est arrivé à adopter une certaine marchandise comme commune mesure, c'est la monnaie.

La valeur d'usage est constituée par les propriétés physiques et chimiques de l'objet; mais la valeur d'échange résulte du travail nécessaire à le produire.

En effet, si des objets de natures si diverses peuvent être échangés les uns pour les autres, leur valeur d'échange doit être constituée par un principe qui leur soit commun. Or ce principe ne peut être leur utilité constituée par les propriétés physiques et chimiques, puisque c'est par là qu'ils se distinguent entre eux. " La valeur d'échange ne résulte donc pas de l'utilité de ces différents objets ou de leur aptitude à satisfaire un besoin quelconque; non, elle dérive d'un autre attribut que tous les biens possèdent, et d'où par conséquent dépend la détermination de leur valeur. Cet attribut commun, est que tous également sont produits par le travail. En d'autres termes, les biens, les produits sont des quantités de travail cristallisé, et ils s'échangent en proportion de la quantité de travail qu'ils représentent. La quantité de travail est ramenée à sa durée et on le mesure par heures, journées et semaines. La valeur est donc établie par le rapport intrinsèque qui existe entre les biens, et la durée du travail qui a servi à les produire; d'où cette formule: " une journée de travail d'une longueur donnée, donne toujours un produit de la même valeur."

" Mais, fait observer Marx, quand je dis que la valeur est en raison directe de la quantité de travail requise pour la créer, je n'entends pas qu'on prenne comme mesure la quantité de travail employée individuellement par tel ou tel ouvrier. Non, j'entends la quantité de temps *socialement nécessaire* au travail, i. e. la quantité qui, *normalement*, est nécessaire pour produire une chose, étant donné les conditions sociales actuelles."

La conséquence immédiate de cette théorie, c'est que tout capital est absolument incapable de produire une valeur, et

que, par conséquent il n'a aucun droit à la rémunération qu'on appelle intérêt du capital. " Par lui-même le capital est inerte, c'est du travail mort qui ne peut se revivifier qu'en suçant comme le vampire, du travail vivant, et qui vit et s'engraisse d'autant plus vigoureusement qu'il en absorbe davantage " [1].

Voici comment Marx, par l'application de sa théorie sur la valeur, arrive à expliquer cette absorption du travail vivant par le capital [2]. L'ouvrier met sur le marché un bien qui a la merveilleuse propriété de créer la valeur : ce bien est la capacité, le pouvoir qu'il a de travailler pour un autre. C'est donc l'usage de ce pouvoir qui crée la valeur. Or, comme le propriétaire de ce pouvoir, pendant le temps qu'il travaille, a besoin de vivre, il arrive qu'il vend l'usage de ce pouvoir pour autant de temps qu'il lui procure les moyens de vivre. Ainsi s'il vend l'usage de son travail pour un jour, il obtiendra de quoi vivre pendant un jour. Mais il arrive généralement, lorsqu'il use de son pouvoir, qu'il crée en un jour, une valeur supérieure à celle qu'il reçoit en échange ; en d'autres termes, le produit de son travail d'un jour est supérieur au salaire qu'il en retire. Il y a donc excès d'un côté ; l'ouvrier donne plus qu'il ne reçoit et c'est cet excès qui constitue ce que Marx appelle la *plus value*. Elle consiste dans la différence en plus qui existe entre la valeur de la subsistance nécessaire à l'ouvrier et la valeur de la chose qu'il a produite ; différence, affirme Marx, dont s'empare seul et exclusivement celui qui avance à l'ouvrier son salaire. Voilà donc où est le secret et la cause première de toute accumulation de capital.

La *plus value* peut être, ajoute Marx, *absolue* ou *relative*. Elle est absolue lorsque moi, patron ou entrepreneur, pour obtenir un bénéfice toujours plus grand, je prolonge les

1—*Le capital*, traduit par Deville, p. 144.
2—Soderini, op. cit., p. 28.

heures du travail nécessaire sans augmentation de salaire. (Il appelle *temps nécessaire du travail* le temps que représentent exactement les heures pendant lesquelles l'ouvrier, en travaillant, ne produit qu'une valeur correspondant à ce qui est nécessaire à la conservation de son existence). La *plus value* relative consiste en ceci : obtenir un gain plus considérable moyennant une invention, une machine qui produise en trois heures ce qui demandait autrefois six heures de travail, sans que le capitaliste toutefois soit amené de ce chef ou à diminuer la journée du travail de l'ouvrier ou à augmenter son salaire. Prenons un ouvrier cordonnier qui auparavant, dans les conditions ordinaires, aurait produit en six heures une paire de chaussures de la valeur de trois schellings, et qui continuerait à travailler les six autres heures, recevant pour prix de toute la journée de travail trois schellings. Le patron aura gagné la seconde paire de chaussures faite par l'ouvrier pendant les six dernières heures de la journée ; ce qui revient à dire que, par le fait de n'avoir pas rémunéré ce surcroît de travail, le patron aura augmenté son capital de trois schellings. Mais si maintenant, avec la machine, l'ouvrier produit la même paire de chaussures en trois heures, et si le patron le paie néanmoins le même prix et le fait également travailler douze heures, qui ne voit dans quelles proportions considérables augmente le gain, la plus value qu'encaisse le patron, qui garde non plus une, mais trois paires de chaussures ?

De ceci Marx déduit deux choses : la première, nécessité de fixer par une loi la journée normale du travail, qu'il voudrait limiter à huit heures afin de conserver les forces de l'ouvrier et lui permettre de satisfaire aux besoins intellectuels et sociaux qui chaque jour s'imposent davantage. La seconde c'est que les machines ne peuvent créer aucune valeur ; elles ne transmettent au produit que la valeur

qu'elles perdent par l'usure et la détérioration subies durant le cours de la production.

C'est donc de l'exploitation de l'ouvrier, par l'appropriation de la plus value que résulte le capital qui finit par tout absorber au détriment de l'ouvrier obligé de se contenter d'un maigre salaire. " L'accumulation de la richesse, à l'un des pôles de la société, marche du même pas que l'accumulation, à l'autre pôle, de la misère, de l'asserviasement et de la dégradation morale de la classe qui, de son produit, fait naître le capital [1]."

Il faut donc mettre un terme aux usurpations injustes du capital, en transportant à l'Etat la propriété de tous les biens productifs, plaçant ainsi sur un pied d'égalité capitaliste et travailleur, en partageant le produit selon la quantité de travail fourni par chacun.



La théorie de Marx sur la valeur fut admise et développée, d'une manière plus claire, par Lassalle, né à Breslau, en 1825, de parents israélites, et mort en 1864. Heine qui le connut à Paris, disait de lui, qu'il était " un vrai fils des temps modernes." Lassalle a écrit de nombreux opuscules et pamphlets dans lesquels il expose sa doctrine. Il étudie en particulier la question du salaire : le salaire est pour lui la principale cause de la misère de la classe des travailleurs. La loi de l'offre et de la demande retient nécessairement le salaire entre des limites qui ne peuvent assurer à l'ouvrier qu'une misérable existence. C'est ce qu'il appelle la loi de fer du salaire.

Lassalle ne demande pas immédiatement la transformation du capital privé en propriété collective, mais il se contente

1—Marx : *Le capital.*

pour le moment d'un Etat subvenant aux besoins de tous en accordant aux associations ouvrières des subventions qui les placent dans une position semblable à celle des capitalistes. C'est là la différence entre la doctrine de Marx et la doctrine de Lassalle. Marx ne veut pas de cette demi-mesure, il veut le changement radical. Cette différence amena une division considérable entre les partisans des deux maîtres socialistes.

Lassalle fut plus populaire que Marx en Allemagne, il fut le grand organisateur des associations ouvrières. " La manière élégante, l'entrain oratoire, la verve pittoresque du socialiste allemand, dit P. Leroy-Beaulieu, nous font comprendre sans étonnement qu'il ait fasciné les ouvriers et soit devenu pour eux un prophète, presque un Dieu[1]."

Ecoutons ces paroles sur le capital et le travail :

" Le dos des travailleurs, dit-il, est le maître tapis vert sur lequel les entrepreneurs et les spéculateurs jouent à ce jeu de hasard qui est devenu ce que l'on appelle aujourd'hui la production. Le dos des travailleurs est le tapis vert sur lequel ces messieurs encaissent les monceaux d'or que leur envoie le coup de roulette favorable, et sur lequel ils se consolent du coup défavorable par l'espérance de meilleures chances à venir. C'est le travailleur qui paye par la réduction de son salaire, par le sacrifice d'épargnes péniblement amassées, par le manque de travail et, par conséquent, par la perte de ses moyens d'existence ; c'est lui qui paye les insuccès inévitables de ce jeu des seigneurs du travail et des spéculateurs, bien qu'ils ne soient pour rien dans leurs fausses spéculations, dans leurs faux calculs, ni dans leur avidité, et bien qu'ils n'aient aucune part aux heureux résultats[2]."

Le capital, disent les économistes, c'est le produit de l'épargne, de la non-consommation d'une chose. " Le capita-

1—P. Leroy-Beaulieu : *Le collectivisme*, pag. 211.
2—Lassalle : *M Bastiat Schulze*, page 55.

liste, écrit ironiquement Lassalle à ce sujet, est un martyr silencieux. Les voilà donc nos capitalistes européens, voyez leurs faces pâles et blêmes, ils sont silencieux et consumés de chagrins ! Soucieux et les yeux baissés, ils ne pensent qu'à leur douloureuse carrière pleine de privations et ils rougissent presque de pudeur de ce que leurs grands mérites, qu'ils auraient volontiers cachés à tous les yeux, soient dévoilés avec tant d'éclats et devant l'univers tout entier [1]."

....

" Non, ce n'est pas l'épargne, ce n'est pas l'abstinence qui est la mère du capital. Je suppose le cas où, à la fondation du chemin de fer de Cologne-Minden, j'aie souscrit pour 100,000 thalers d'actions au pair. Sans me soucier davantage de ce chemin, j'ai touché pendant longtemps, pendant des années, d'abord 5, puis 8, ensuite 10, 12, 13% de cette mise de capital, un dividende vraiment énorme, et je l'ai dépensé jusqu'au dernier liard. Je vends maintenant ces actions de Cologne-Minden qui valent suivant le cours 175 thalers, et je gagne un nouveau capital de 75,000 thalers sans avoir jamais ni accumulé, ni épargné un denier de mon revenu. Ce nouveau capital a pu avoir toutes sortes de causes, excepté le travail et l'épargne du propriétaire."

Ailleurs Lassalle écrit : " La division du travail est la source de toutes les richesses...C'est une loi sociale naturelle ! Et parmi toutes les nations, une poignée d'individus est venue et à confisqué à son profit individuel cette loi sociale naturelle qui n'existe que par la nature intellectuelle de tous, en ne laissant aux nations stupéfaites et indigentes, garrottés par des liens invisibles, de leur produit de travail toujours croissant et s'accumulant toujours plus, que la même part que, dans des circonstances favorables, l'Indien gagnait

1—Lassalle, op. cit. page 121.

déjà avant toute civilisation, c'est-à-dire, l'équivalent strict des besoins matériels de la vie. C'est comme si quelques individus avaient déclaré que la gravitation, l'élasticité de la vapeur, la chaleur du soleil sont leur propriété ! Ils nourrissent le peuple comme ils chauffent et graissent leurs machines à vapeur, pour les entretenir dans un état propre au travail ; la nourriture du peuple n'est considérée que comme frais de production nécessaires [1]."

Lassalle fonda en 1863 "l'Association générale des classes ouvrières" qui prit immédiatement des proportions considérables. Même après sa mort qui eut lieu l'année suivante, 1864, l'Association générale continua à former une école, distincte de celle de Marx qui avait pour chefs Bebel et Leibnecht. Bornant son action à l'Allemagne, i. e. prêchant un socialisme national, par opposition au socialisme international de Marx, elle demandait l'intervention immédiate de l'Etat pour donner aux ouvriers, sous forme de subsides, les capitaux nécessaires pour se constituer en sociétés corporatives de production. Cette association fut supprimée en 1875, et tous les socialistes allemands s'unirent dans l'adoption d'un même programme au congrès de Gotha.



Le développement considérable que l'action socialiste a pris de nos jours au point de vue politique, mérite d'occuper maintenant notre attention. C'est Karl Marx qui a été le législateur du parti socialiste, comme secrétaire de l'"Association internationale ouvrière," connue sous le nom de "Ligue internationale," ou de "l'Internationale." Cette association est sortie de la "Ligue communiste" fondée à Paris en 1836.

1—Lassalle : *Capital et travail*, page 249.

A un congrès socialiste réuni à Londres en 1847, Karl Marx et Frédéric Engels publièrent, au nom du parti communiste, un manifeste destiné à unir tous les ouvriers du monde en une ligue générale, dont le but serait la revendication des droits violés de la classe ouvrière. Ce manifeste se terminait par ces mots : " Prolétaires de tous les pays, unissez-vous."

L'insuccès de la Révolution de 1848 refroidit quelque peu les esprits ; et ce ne fut qu'en 1862, que la Ligue commença à s'organiser à Londres, alors qu'à l'occasion de l'exposition universelle, une réunion considérable de représentants de presque tous les métiers reconnut la nécessité de la convocation fréquente de congrès ouvriers. En 1864, une grande assemblée internationale d'ouvriers se réunit à St. Martin's Hall, à Londres, nomma un comité permanent devant résider dans cette ville, sous la présidence de l'anglais Odger, et lui confia le mandat d'élaborer les statuts d'une association internationale ouvrière. Le comité se composait de cinquante membres de différentes nations, dont Le Lubez et Bosquet pour la France, Eccarius et Karl Marx pour l'Allemagne. Sur le désir même du comité, Karl Marx devint le législateur de la nouvelle association. Un triple programme fut présenté au congrès de Genève, en 1866, par Mazzini, Bakunin et Carl Marx. On rejeta les deux premiers absolument révolutionnaires, pour admettre celui de Carl Marx.

En peu de temps, la Ligue Internationale fut un fait accompli, et au congrès de Lausanne, en 1867, on constatait ses progrès considérables en France, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et en Italie. L'association s'étendit bientôt à la Belgique, à la Hollande, à l'Autriche et aux Etats-Unis.

Au commencement, la ligue était plutôt communiste que socialiste, dans le sens strict du mot, elle devint ensuite en partie révolutionnaire, mais bientôt les doctrines se précisèrent, ce qui amena la séparation des deux partis anarchistes

et socialistes. Cette scission eut lieu, au congrès de Bâle, en 1872, qui choisit New-York comme siège du conseil général de l' " Internationale," et dans lequel Bakunin refusa d'approuver l'œuvre de Marx, regardant comme inefficaces les moyens politiques préconisés par ce dernier pour conduire à bonne fin les revendications du prolétariat.

Au congrès de Genève, 1873, on décida que dans les différents pays de la fédération internationale, les ouvriers d'une même profession s'associeraient, et que dans chaque pays, chaque état ou métier nommerait un comité exécutif qui se tiendrait en communication directe avec les comités des autres pays.

Les socialistes allemands, réunis en congrès à Gotha en 1875, signaient le programme suivant :

I. Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation. Or le travail d'utilité générale, n'étant possible que par la société *(collective)*, c'est à la société, c'est-à-dire à tous ses membres, qu'appartient le produit collectif du travail. De plus, étant donné l'obligation générale de travailler, ce produit appartient au même titre à chacun dans la mesure de ses besoins.

Dans la société actuelle, les moyens ou instruments du travail sont le monopole de la classe des capitalistes. L'étroite dépendance de la classe ouvrière qui résulte de cet état de choses, est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes.

L'affranchissement des travailleurs exige, outre la transformation des moyens de travail en bien commun et la réglementation corporative du travail collectif, l'utilisation dans l'intérêt commun et la distribution équitable du revenu du travail.

II. Partant de ces principes fondamentaux, le parti ouvrier socialiste de l'Allemagne poursuit par tous les moyens l'éta-

blissement de l'Etat libre et de la société socialiste, l'abolition de la loi d'airain des salaires par la suppression du système du travail salarié, la cessation de l'exploitation sous quelque forme qu'elle se présente, et la disparition de toute inégalité sociale et politique.

....

III. Le parti ouvrier socialiste de l'Allemagne demande que l'Etat soit constitué sur les bases suivantes : 1° Droit de suffrage électoral universel, égal et direct par scrutin secret et obligatoire pour tous les membres de l'Etat âgés de vingt ans ou plus. 2° Législation directe par le peuple. (Referendum suisse). Il décide de la paix et de la guerre. 3° Conscription universelle. Milices nationales au lieu des armées permanentes. 4° Abrogation de toutes les lois d'exception, notamment en matière de presse, de réunion et d'association, et en général de toute loi réprimant la libre manifestation des opinions, la libre pensée, et le libre examen. 5° Sentences juridiques rendues par le peuple. Administration gratuite de la justice. 6° Education universelle et égale du peuple par l'Etat. Instruction obligatoire. Enseignement gratuit dans tous les établissements d'instruction. Enseignement de la religion, considéré comme une affaire privée.

Cette partie du programme de Gotha est restée la formule classique du socialisme allemand.

Dans une dernière partie, le programme expose ce que les socialistes réclament, en attendant, de la société actuelle. Cette dernière partie du programme de Gotha mettait en avant les doctrines de Lassalle, et Karl Marx, toujours intransigeant, blâma fortement ses disciples, surtout Bebel et Leibknecht, d'avoir souscrit ce programme. Marx n'avait pas raison de blâmer ainsi ses partisans qui, grâce à quelques légères concessions, amenaient l'union entre tous les socialistes allemands, i. e. entre les partisans de Marx et de Lassalle, union qui

favorisa beaucoup l'action politique. D'ailleurs, au congrès d'Erfurt, en 1891, Leibknecht faisait triompher la doctrine de Marx en laissant complètement dans l'oubli les principes que les partisans de Lassalle avaient maintenus au congrès de Gotha.

En 1877, au congrès socialiste de Gand, après une discussion orageuse entre Bakuniens et Marxistes, les délégués de Belgique, d'Angleterre, de France et d'Italie, signaient un programme qui consacrait les doctrines de Marx : propriété collective aux mains de l'Etat, action politique du prolétariat, fédération internationale des professions, lequel devint le *Credo* de tous les socialistes des deux mondes. Marx mourut en 1883 et le " Sozial democrat " qui, sous l'administration du juif Bernstein, était l'organe officiel du socialiste allemand, disait : " La science sociale à laquelle Marx a initié le peuple, tue le capitalisme, et avec lui les idoles et les maîtres de la terre."

L'action socialiste était en progrès, les journaux se multipliaient pour répandre ses doctrines, et les brochures et pamphlets étaient jetés par centaines de mille parmi le peuple.

Un double congrès socialiste international eut lieu à Paris en 1889, pendant l'*Exposition*. Neuf cent quatre-vingt-sept délégués y représentaient près d'un million d'ouvriers d'Amérique et d'Europe. La France, l'Allemagne, la Russie, la Belgique, l'Italie, l'Angleterre, la Pologne, la Suède, la Norwège, le Danemark, l'Espagne, l'Autriche, le Portugal, la Suisse, la Roumanie, la Hollande, la Hongrie, la Bulgarie, la Grèce, le Brésil et les Etats-Unis y avaient des représentants.

Voici en quels termes Leibknecht jugeait la situation du parti : " La vérification des pouvoirs a prouvé que les ouvriers de toute la terre sont représentés à ce congrès. Le monde n'a jamais vu jusqu'ici un spectacle semblable. Le jour où le prolétariat des pays civilisés sera définitivement organisé, il

constituera une puissance avec laquelle il faudra compter, non pas seulement dans les questions écononiques, mais dans les questions politiques. La lutte des classes dominantes contre l'union internationale des ouvriers est le dernier combat, le combat désespéré de l'ancienne société contre la société future. L'avenir appartient aux ouvriers ; il appartient à la démocratie socialiste."

Au congrès de Zurich (1893), Frédéric Engels disait à son tour : "Je suis le premier socialiste de l'Europe. En 1843... nous avons prêché les doctrines collectivistes et alors nous passions pour de dangereux utopistes. Un demi-siècle s'est écoulé et nos doctrines sont devenues celles d'un parti, dont les ramifications s'étendent à toute la terre et auquel appartient l'avenir."



La force des partis socialistes dans les parlements des différents pays de l'Europe nous montre les progrès immenses de leur action politique. En 1870 les socialistes n'avaient aucun représentant ; voici les statistiques que je crois exactes pour 1901 :

	Députés socialistes pour	une	chambre de		membres
En Espagne....... 1	"	"	"	432	"
En Suède......... 1	"	"	"	230	"
En Angleterre... 8	"	"	"	670	"
En Hollande...... 3	"	"	"	100	"
En Danemark.....12	"	"	"	114	"
En Autriche 14	"	"	"	353	"
En Italie..........32	"	"	"	508	"
En Belgique 33	"	"	"	138	"
En France 46	"	"	"	584	"
En Allemagne 56	"	"	"	397	"

L'Allemagne est véritablement le pays du socialisme. Bebel, Leibknecht, mort au mois d'août l'an dernier, Wolmar, Hasenclever, Gillenberger, Singer, millionnaire et patron, sont

des chefs expérimentés qui n'ont cessé de conduire le parti socialiste à la victoire. La progression de leurs succès électoraux, constitue une menace terrible pour l'avenir. Voici un tableau du résultat des différentes élections en Allemagne :

Elections.	Députés socialistes.	Votes socialistes.
1871	2	....
1874	9	351,670
1877	12	493,447
1884	22	549,990
1890	35	1,427,323
1893	46	1,786,738
1898	56	2,000,000

Si le parti socialiste est plus nombreux en Allemagne, c'est en Belgique qu'il exerce proportionnellement une influence plus considérable sur le vote de la chambre. Les principaux chefs socialistes belges, sont le millionnaire Vandervelde, Anseele, le fondateur de la célèbre coopérative socialiste belge de Gand, Furnemont, etc. En 1885, soixante-seize groupes socialistes belges étaient représentés au Congrès de Gand ; en 1890, cent trente-quatre groupes, au Congrès de Louvain ; en 1895, au Congrès d'Anvers, trois cent soixante. Avant les élections du mois de mai 1900, les socialistes belges avaient 28 députés à la chambre basse, et 2 membres à la chambre haute. Les dernières élections ont porté le nombre des députés socialistes à 33 et le nombre des sénateurs à sept.

Les élections de juin dernier ont été aussi très favorables aux socialistes italiens ; dans l'ancienne chambre ils n'avaient que 15 députés, ils ont plus que doublé à cette dernière élection. Les grands chefs du socialisme italien sont : De Amicis, Agnini, Andréa Costa, Badolini, Bertesi, Berenini, Enrico Ferri, Gassi, Morgari, Pescetti, Pampolini, etc. Aux élections de 1895, le nombre des voix socialistes était de 75,000 ; aux élections de mars 1897, il s'éleva à 35,000 ; et aux élections de juin 1900, à 215,000.

Les élections qui ont eu lieu le 3 avril dernier au Danemark donnent deux sièges de plus aux socialistes. Les chefs socialistes sont : MM. Kundsen, Borgbjerg, etc.

En France, la doctrine socialiste collectiviste a été absolument empruntée à l'Allemagne, Jules Guesde déclarait au congrès de 1889 : " Le socialisme français ne se distingue pas du socialisme allemand, il n'y a qu'un socialisme dans le monde qui a partout le même drapeau, le drapeau rouge du prolétariat."

Le parti socialiste français se divisa en deux fractions en 1882 : les uns, les *marxistes*, suivent exactement les doctrines de Marx, poursuivant la transformation radicale de la société ; les autres, les *possibilistes* se contentent du " possible : " on pourrait les comparer aux partisans de Lassalle. Les premiers, les Marxistes ont pour chefs : Jules Guesde, Paul Lafargue (gendre de Carl Marx), etc.

Les autres, les Possibilistes, ont pour chefs, Jaurès, Labusquière, etc.

Plus tard le parti socialiste français se divisait en plusieurs groupes : les *marxistes*, les *blanquistes*, les *allemanistes*, les *broussistes* et les *indépendants*.

Cette division du parti socialiste français apparut surtout au congrès international de Paris en 1889, et au congrès de 1900, qui donna lieu aux disputes les plus vives, au sujet de la conquête des pouvoirs publics, et de l'alliance du parti socialiste avec un ministère bourgeois. Les partisans de M. Guesde flétrirent M. Millerand pour avoir accepté un portefeuille dans le ministère de M. Waldeck-Rousseau.

Le parti socialiste autrichien marche sous les ordres de MM. Adler, Popp, Pokerny, Korbek et Ravel.

Les socialistes hollandais suivent la direction de MM. Van Kholl et Trœlstra.

La Suisse, qui a toujours été l'asile des socialistes expulsés a aussi ses chefs socialistes, Yung, Furholz et Rapin.

En Angleterre il n'y a pas au parlement un parti socialiste proprement dit, il y a le parti du travail (Labour party) qui comptait 12 membres en 1895 dont quelques représentants furent quelquefois des socialistes ; mais actuellement, nous ne croyons pas qu'il y ait de représentant du socialisme collectiviste de Marx dans le Parlement anglais, bien qu'aux dernières élections trois députés plus ou moins socialistes aient été élus. Les chefs du socialisme anglais sont : Keir Hardie, Sydney Webb, Tom Mann, John Burns, Bell, Peter Curran, etc.

Aux Etats-Unis, le socialisme fut répandu par des émigrés allemands en 1850. Un cercle communiste fut établi à New-York en 1857 ; des cercles Lassalle furent fondés à New-York et à Chicago dès que Lassalle eut acquis quelque popularité en Allemagne. Le terrain ainsi préparé offrait un champ fertile pour l'Internationale, qui pénétra en Amérique aussitôt après sa fondation et y créa des sections. Après le Congrès de LaHaye en 1872, elle établissait son quartier général à New-York.

Après 1875, il y eut chez nos voisins, l'Internationale noire, et l'Internationale rouge ; ces deux associations étaient composées d'anarchistes qui jouèrent un rôle dans les grandes grèves de Chicago.

Le " Socialist Labor Party " fut fondé en 1877, mais il n'exerça jamais une action bien considérable. Le docteur Aveling, d'Angleterre, marié à une fille de Marx, ainsi que Leibknecht, firent une tournée aux Etats-Unis, mais sans succès bien éclatant.

L'action politique des socialistes américains a été à peu près nulle. En 1888 le parti présenta un candidat à la Présidence qui ne recueillit que deux mille soixante et huit votes. Le socialisme américain cherche cependant à s'introduire dans les sociétés ouvrières, et il espère en l'avenir.

Le socialisme collectiviste se distingue de l'anarchisme par les moyens à employer pour arriver à la transformation de la société. L'anarchisme fait appel à la violence, le socialisme se contente des moyens légaux que lui offrent les élections et la législation. Nous avons vu le succès de leur action dans les élections, nous dirons quelques mots sur les lois qu'ils désirent faire adopter en vue de réformer la société selon les idées socialistes.

1° *Loi de l'impôt progressif*: impôt qui au lieu d'être le même pour tous en proportion de la fortune, s'élève et change selon la progression des fortunes. Cette loi répartirait l'impôt non selon une progression arithmétique, mais selon une progression géométrique. Ainsi en supposant un impôt de 5% sur le capital, celui qui aurait $1,000.00 paierait $ 50.00

2,000.00	"	100.00
3,000.00	"	200.00
4,000.00	"	400.00
5,000.00	"	800.00
6,000.00	"	1,600.00

et ainsi de suite. Ce serait un moyen efficace de détruire les grandes fortunes et les grandes propriétés.

2° *Loi du droit au travail* qui obligerait l'Etat à procurer du travail à tous les ouvriers. Louis Blanc (1811-1882), publiciste français qui exposait depuis 1840 ses rêves socialistes dans son journal "L'organisation du travail," proclama le premier le principe du droit au travail, et fonda, en 1848, les ateliers nationaux qui ne furent qu'un prétexte à salaire sans travail, et ne réussirent qu'à déconsidérer la République.

3° *Loi d'association entre patrons et ouvriers*, en vertu de laquelle l'ouvrier, en outre de son salaire, aurait une part aux bénéfices.

4° *Loi prohibant le prêt à intérêt.*

5° *Loi des mines*, transportant à l'Etat la propriété de toutes les mines.

6° *Loi des successions*, supprimant le droit de succession en ligne collatérale, et imposant un impôt progressif sur les successions en ligne directe.



Il ne nous reste plus, pour terminer l'exposé des doctrines collectivistes, qu'à dire quelques mots sur l'idée religieuse dans le socialisme.

D'abord, comme nous l'avons vu dans l'article de Monticelli, publié dans le " Il primo Maggio," le socialisme se présente lui-même comme une religion, religion de l'avenir destinée à remplacer toutes les autres. Voilà pourquoi les socialistes ont affecté d'abord de n'être imbus d'aucune religion, et de rester indifférents vis-à-vis de toute secte. Cependant, comme il est facile de le voir, le socialisme est opposé par ses doctrines au christianisme, il en est la négation, et bien que le programme de Gotha dise que la religion *soit affaire privée*, les socialistes n'ont pas manqué d'afficher leur haine pour toute forme religieuse, et spécialement pour le catholicisme. Ainsi au congrès socialiste de Gand en 1877, on fit la déclaration suivante : " Nous aurons le plaisir d'assister à l'agonie des prêtres... Couchés dans les fossés des routes, ils mourront de faim, lentement, terriblement sous nos yeux. Ce sera notre vengeance, et pour le plaisir de cette vengeance, nous vendrions volontiers notre place au ciel ! Que disons-nous ? Le ciel ? Nous n'en voulons pas. Ce que nous désirons, c'est l'enfer, l'enfer avec tous les plaisirs qui le précèdent, et nous abandonnons le ciel au Dieu des papistes." (Applaudissements).

D'ailleurs, Karl Marx avait dit le premier : " Le parti socialiste doit avoir pour objectif de délivrer la conscience humaine de ce fantôme qu'on appelle *religion*."

Anseele disait à la chambre belge, en 1894: « Si des hommes nous interrogent à propos de nos idées religieuses, nous répondrons avec Leibknecht : *Nous sommes athées !*"

Nous lisons dans le « Mirabeau " l'organe du socialisme belge : « L'idée de Dieu est immorale et absolument contraire à tout progrès." Et dans l' « Ami du Peuple " : « Nous serons esclaves tant que vivra un seul prêtre, nous déclarons une guerre à mort à la réaction triomphante, au droit divin, à la république bourgeoise, au capital, à l'Eglise, à l'Etat, en un mot à toutes les manifestations de la vie sociale actuelle."

De son côté le « Vorwaets," le moniteur du socialisme allemand, dirigé par Leibknecht, dans son numéro du 25 mars 1877, dit : « Pour que le socialisme se développe, il faut certaines dispositions morales, une certaine atmosphère spirituelle, il faut extirper de la tête du peuple les vieux préjugés et principalement les mystères et les dogmes qui s'appellent religion." Bebel abandonne le ciel « aux anges et aux moineaux."

L'Internationale de Madrid, dans son programme de 1869, adressé aux ouvriers de tous les pays, écrit : « Notre patrie et notre religion sont l'humanité."

Au congrès de Lyon, janvier 1878, le citoyen délégué Sanlaville, fait entendre publiquement ces paroles : « Arrachons l'ouvrier à ce monstre dégoûtant qui a sa tête à Rome, et dont les innombrables bras étreignent le monde entier, monstre appelé avec beaucoup de raison la pieuvre noire. Il n'est pas besoin de le dissimuler, on doit détruire avec acharnement l'Eglise et le confessionnal, qui sont les abattoirs de l'intelligence." Et le citoyen délégué Marion, ajoute : « Il convient de débarrasser l'esprit de l'enfant de l'étude funeste du catéchisme, de la religion, etc." Les socialistes français affirment tous les jours à la chambre qu'il faut combattre l'Eglise catholique, et que la vraie religion est la religion de l'humanité.

L'un des statuts de la société internationale d'Italie, porte : " Chacun prendra pour base de ses principes religieux la libre pensée ou l'adhésion à une secte quelconque ennemie de l'Eglise catholique." Un journal socialiste d'Ancône : " La Giovane Marca," disait en 1884 : " Tolérants avec tout le monde, nous croyons devoir rester très intolérants vis-à-vis du clergé : le prêtre, c'est la négation de la civilisation et de la patrie."

Enfin, dans l'assemblée socialiste tenue à Berlin, le 20 septembre 1890, Voigtherr, conseiller municipal, s'écriait : " Il faut sortir en masse des églises reconnues par l'Etat, en finir avec toutes les religions positives, et montrer ainsi aux non socialistes que les socialistes ne craignent pas la divine Providence, quoique leurs adversaires s'égosillent à l'invoquer, et se fassent de la religion une arme pour la lutte des partis."

Nous comprenons facilement la haine du socialisme pour la religion, surtout pour le catholicisme. La raison en est d'abord, l'opposition manifeste de la doctrine catholique avec la doctrine socialiste, mais surtout, l'obstacle invincible que constitue le catholicisme pour la propagande du socialisme. Les socialistes allemands le comprennent bien alors qu'ils voient leurs principes se répandre rapidement dans les pays protestants de l'Allemagne, et ne faire que très peu de partisans dans les parties catholiques de l'empire. C'est la même chose pour les socialistes belges, qui rencontrent chez les catholiques leurs plus sérieux adversaires. Vandervelde rendait un magnifique hommage au catholicisme quand il disait avec vérité à la chambre belge : " Contre le socialisme qui monte, contre l'idéal nouveau qui éclaire le monde, il n'y a qu'une force à opposer, c'est l'idéal ancien, c'est l'idéal catholique."

LE SOCIALISME AGRAIRE

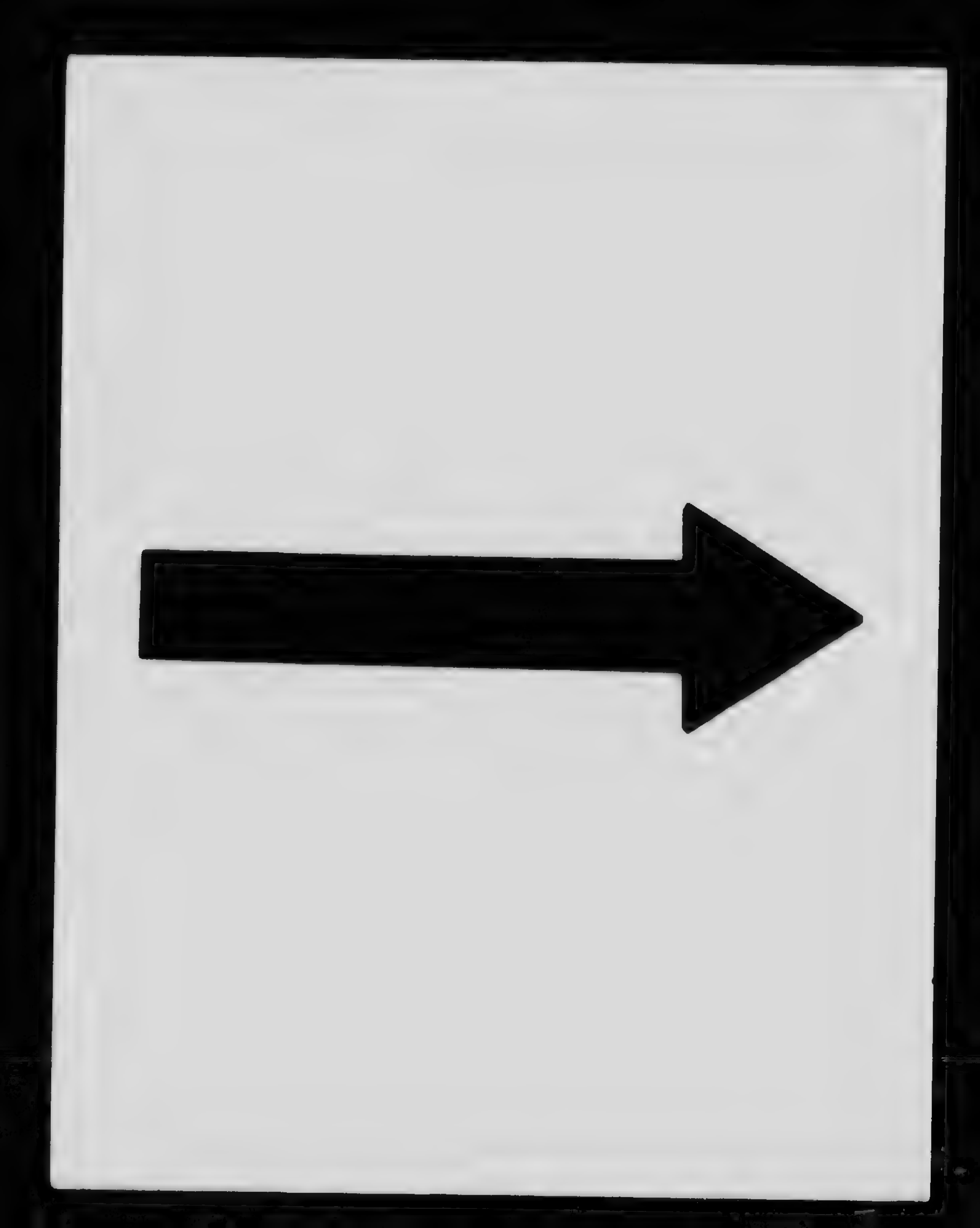
Comme nous venons de le voir, le collectivisme de Marx s'est répandu rapidement dans les divers pays de l'Europe ; en Angleterre cependant, malgré les nombreux congrès de Londres, il n'eut pas de succès considérable. " Le capital " le fameux livre de Marx, traduit en plusieurs langues, n'eut pas l'honneur d'une complète traduction en langue anglaise. La raison de cet insuccès se trouve surtout dans le caractère pratique du peuple anglais, qui ne sait s'arrêter à des théories plutôt idéalistes qu'objectives.

" La doctrine socialiste, dit M. Réné Lavollée [1], ne correspond chez nos voisins, ni au génie individualiste de la race, ni à son passé ; aussi les théoriciens, les doctrinaires du socialisme ne sont-ils pas anglais... Ils sont français, comme Proudhon, américains comme Henry George, allemands comme Lassalle et Karl Marx, les socialistes anglais n'ont fait que reproduire ou refléter leurs leçons."

Même ceux qui se disent socialistes sont socialistes à leur façon et d'une manière pratique. « Une transformation soudaine ou simultanée de la société, basée aujourd'hui sur des principes individualistes, écrit M. Sidney Webb, un des chefs du socialisme anglais, en une société collectiviste, est chose tellement impossible qu'il n'y faut même pas songer. Le but de nos efforts est de découvrir par nous-mêmes et d'enseigner comment on pourrait pratiquement transformer l'Angleterre en une république sociale démocratique [2]."

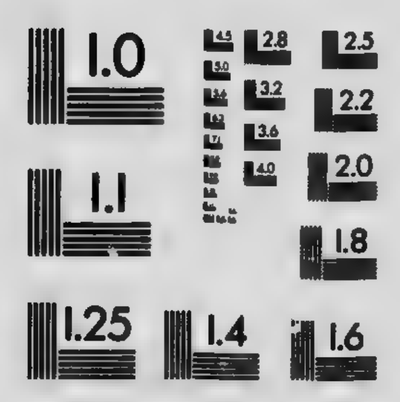
Toutefois, si le socialisme collectiviste n'a pu jeter en ce pays de racines bien profondes, un autre système socia-

1—*Les classes ouvrières en Angleterre*, page 505.
2—Sidney Webb, *Socialism in England*, p. 85.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





liste, dont Henry George fut le principal auteur, le socialisme agraire semble y exercer une influence assez considérable. Pour bien comprendre cette influence il faut jeter un coup d'œil sur l'état de la propriété en Angleterre.

Dans tout le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, la terre est divisée en grands domaines, et les paysans sont les tenanciers des landlords. Il n'y a pas ou presque pas de petits propriétaires. Ces grands domaines des landlords sont divisés en grandes fermes louées à des fermiers qui, ne pouvant cultiver de leurs propres mains ces grandes exploitations, ont sous leurs ordres des ouvriers agricoles salariés. Ils sont alors comme de véritables chefs d'ateliers industriels, n'exerçant qu'un travail de surveillance et de direction.

« En Angleterre, dit Monsieur P. Arminjon [1], le sol n'appartient pas à celui qui le cultive ; il est travaillé par un nombre de plus en plus petit d'ouvriers salariés qui vivent au jour le jour, sous la direction d'un assez petit nombre de fermiers, à la merci d'une maladie, d'un changement de temps, ou du mauvais vouloir de ceux qui les emploient."

Ces ouvriers, non seulement ne sont pas propriétaires, le cottage le plus souvent misérable qu'ils habitent étant aussi la propriété de celui qui les emploie, mais ne peuvent même pas espérer le devenir ; car la loi et les frais considérables qu'impose toute mutation immobilière rendent impossible l'acquisition de la moindre parcelle de terre. Manque de sécurité et sujétion, voilà les deux traits les plus saillants de la vie des ouvriers agricoles anglais. Ils ne disposent d'aucun capital et vivent uniquement de leur salaire hebdomadaire, suffisant généralement pour la classe des contre-maîtres, des bergers et des charretiers, dont les engagements sont permanents, mais insuffisant pour la plèbe des ouvriers dix fois plus nombreux que les premiers. Ceux-ci, en effet, n'ont plus d'engagements

1—*La question agraire en Angleterre. Réforme sociale*, 16 oct. 1895.

permanents, plus de salaire laissant marge à la prévoyance et à l'économie, mais une existence précaire et sans avenir. Aidés par la charité publique et privée, ils supportèrent assez patiemment leur misère jusqu'au jour, où le socialisme fit miroiter à leurs yeux les espérances d'un avenir meilleur, jusqu'au jour où prenant conscience d'eux-mêmes, à l'occasion des libertés politiques qui leur furent données en 1884 et en 1888, ils voulurent avoir leur part de jouissance et de bien-être. Alors on comprend qu'ils accueillirent avec empressement les doctrines du socialisme agraire demandant " la restitution intégrale et aussi rapide que possible du sol anglais au peuple anglais "[1], comme le remède à tous les maux dont souffre la société. " Remède simple, mais souverain, dit Henry George, remède qui élèvera les salaires, augmentera les profits du capital, détruira le paupérisme, abolira la pauvreté, donnera à ceux qui le désireront des emplois rémunérateurs, diminuera la criminalité, élèvera la morale, le goût et l'intelligence, purifiera le gouvernement et dirigera la civilisation vers un but plus élevé." (Il est facile de reconnaître ici l'américain vantant sa marchandise.)

***

Henry George naquit à Philadelphie, le 2 septembre 1839, de parents anglais émigrés aux Etats-Unis. Il est mort à New-York, le 29 octobre 1897. Après avoir fait du journalisme à San-Francisco pendant quelques années, il publia en 1879 son principal ouvrage : " Progress and Poverty," dans lequel il expose toute sa doctrine. Selon Henry George, le remède qui doit ramener le bonheur dans la société, ce n'est pas la transformation du capital privé en capital collectif, ni

1—*Manifest of the English Land Restoration League.*

le transport à l'Etat de la propriété de tous les instruments du travail, c'est tout simplement la nationalisation du sol. "We must make land common property," nous devons rendre la terre propriété commune.

La propriété privée du sol, voilà la cause de la diminution constante et progressive du salaire et par conséquent de la misère et de la pauvreté. En effet trois facteurs, la terre, le capital et le travail, concourent à la production de la richesse, et sont rétribués, la terre par la rente, le capital par l'intérêt, et le travail par le salaire. Donc rente, intérêt et salaire, égalent le produit, et si l'on augmente l'un de ces trois facteurs, on diminue d'autant les deux autres. Or dans les pays qui progressent, la rente augmente à mesure que la production s'accroît. Donc avec le progrès, avec l'augmentation de la production, l'intérêt et le salaire diminuent nécessairement. Voilà comment s'explique le phénomène étonnant de la persistance ou même de l'augmentation de la misère et de la pauvreté, à côté de la richesse croissante et l'augmentation du progrès.

"Chaque pas que l'humanité fait dans la voie du progrès, dit George, affermit le règne de la rente, et quand les progrès réalisés nous auront fait atteindre le dernier échelon du régime actuel, alors la rente aura complètement supplanté le salaire et le capital, et elle accaparera tout le produit [1]."

Pour donner au travail et au capital, qui n'est, selon George, qu'une forme du travail, sa juste rétribution, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de rendre la terre propriété commune, de sorte que la rente n'ira plus condenser les bénéfices dans les mains de quelques privilégiés, propriétaires du sol, mais sera répartie entre les membres de la société.

C'est là le grand argument de Henry George, pour démontrer que le droit de propriété privée ne peut s'étendre au sol.

1—*Progress and Poverty*, page 179.

A ce premier argument qui lui est propre, il en ajoute d'autres qu'il emprunte, en partie ou en tout, au socialisme.

Personne ne peut posséder avec justice que ce qu'il a produit par son travail, car le travail est le seul titre légitime de la propriété privée. Donc, comme la terre n'est pas une production du travail, elle ne peut être l'objet de la propriété privée. Voilà pourquoi la justice naturelle, qui sanctionne la propriété des objets créés par le travail, désavoue la propriété de la terre. Voilà pourquoi chez toutes les nations, nous trouvons d'abord la terre propriété commune, et elle ne devient propriété privée que peu à peu par la force et la fraude.

Ainsi donc la propriété privée du sol est une bévue économique et une erreur morale, et sa valeur doit être confisquée.

" Pour accomplir cette réforme, dit George, pas n'est besoin de recourir à l'expropriation : il suffit d'élever l'impôt sur le sol, de façon qu'il absorbe la rente." Cet impôt ne frapperait que le sol lui-même et non pas les améliorations qui résultent du travail de l'homme. " Quand il n'y aura pas moyen de faire la part de ces deux éléments, alors le titre à la propriété des améliorations se confondra avec le titre à la propriété de la terre : le droit individuel sera perdu dans le droit collectif. C'est le plus grand qui avalera le plus petit et non le plus petit qui avalera le plus grand [1]."

En même temps que la rente serait frappée d'un impôt qui équivaudrait à une confiscation, il faudrait abolir tous les autres impôts. " C'est une violation de la justice de taxer le travail." De là le nom de " système de l'impôt unique " donné aux doctrines de George.

Chaque individu ne pourrait occuper plus de terre qu'il n'en pourrait exploiter lui-même : par conséquent, plus de fermage, plus de sous-location, plus de ces immenses terrains de chasse et de pêche ; mais en retour chaque individu se

1—*Progress and Poverty*, page 242.

verrait garantir sa demeure, sa récolte, tout produit de son travail, et l'industrie, dégagée de toute entrave, prendrait un essor tel que le bien-être deviendrait général. Voilà le moyen infaillible de faire régner sur la terre la justice, la prospérité, le bonheur.

" Aux Etats-Unis, dit M. l'abbé J. Kerby [1], tout semblait prédire à Henry George une influence énorme sur la marche des événements politiques et sociaux. Depuis la publication de ses livres, l'Amérique a éprouvé une période de trouble social extraordinaire : des batailles acharnées ont été livrées entre forces hostiles ; les mécontents se sont organisés ; le trade-unionisme a coïncidé avec un des plus grands mouvements agraires de l'histoire ; cependant George n'a vu aucune portion de ces masses agitées se tourner vers lui, ni chercher du secours dans ses doctrines.

Les théories de George n'eurent donc pas de succès aux Etats-Unis ; le peu d'influence qu'elles exercèrent, ce ne fut pas au point de vue de la nationalisation du sol, mais plutôt à raison de sa doctrine de l'impôt unique, dont on tenta quelques essais dans le Maryland et le Delaware. En Angleterre cependant, George rencontra de vives sympathies, et son livre : " Progress and Poverty ", y eut un réel succès.



Les doctrines préconisées par Henry George n'étaient pas absolument nouvelles dans ce pays. Déjà en 1785, au moment où s'achevait la transformation de la petite propriété en vaste domaine aux mains des landlords, Thomas Spence proposait de mettre fin à la misère des campagnes, en attribuant aux habitants de chaque paroisse la propriété de tout le sol paroissial.

1—*Le socialisme aux Etats-Unis*, p. 176.

Il exposait son projet en une plaisante allégorie, dans une conférence à New-Castle : « Supposez que tous les habitants d'une paroisse s'unissent, qu'ils prennent la Bible dans une main, s'assemblent sur la pelouse voisine et qu'après avoir discuté sur le moyen d'arriver au bonheur, ils s'accordent unanimement à rédiger une déclaration des droits dans laquelle on décrète que tout le sol—y compris les houillères, les mines, les cours d'eau, etc.—nue propriété de la paroisse des Abeilles, exploitée présentement par lord Frelon, doit le 25 mars 18... jour de l'Annonciation, devenir propriété publique et bien commun auquel chaque paroissien aura part égale...

" Il serait déclaré plus loin, qu'à la Saint-Jean suivante, tous les revenus provenant du sol, des mines, des cours d'eau, des houillères, etc., de la dite paroisse, au lieu d'être comme autrefois payés entre les mains de lord Frelon ou de son intendant, le seront à un comité directeur de la paroisse, élu par la majorité des paroissiens ; et, après que les administrations nationale, provinciale et paroissiale se seront alimentées à ces revenus, le reste sera distribué en parts égales à tous les paroissiens, femmes et enfants,—y compris lord et lady Frelon et tous les petits Frelons de leur famille."

Thomas Spence, venu à Londres pour y propager sa doctrine, fut condamné à la prison, à cause de ses idées, et il mourut en 1814, au moment où ses efforts commençaient à lui donner quelques fruits.

En même temps que Thomas Spence, un professeur de l'Université d'Aberdeen, William Ogilvie (1737-1819), s'affirmait partisan de la nationalisation du sol dans un écrit publié sous le titre : " An essay on the right of Property in Land," dans lequel il posait en principe et comme une maxime chrétienne, que chacun a droit à la terre. Ogilvie cependant diffère de Spence en ce qu'il demande d'indemniser les landlords.

La réaction, produite en Angleterre par la révolution française, empêcha ces doctrines de se répandre et de faire de nombreux partisans. Elles restèrent dans l'oubli jusqu'en 1850, alors que Patrick Edward Dove, chrétien philanthrope et riche propriétaire des environs de Glasgow, les réveilla de leur sommeil dans un livre intitulé : " The theory of human progression and natural probability of a reign of Justice." Le courant de philanthropie qui passait alors sur l'Angleterre les fit louer par un certain nombre d'écrivains : Hamilton, Stuart Mill, Herbert Spencer, mais elles ne prirent de l'importance que vers 1881, avec Wallace et Henry George.



Alfred Russel Wallace, célèbre voyageur et naturaliste, naquit en 1822, d'une famille sortie d'Ecosse. C'est de ce pays, où vécurent Ogilvie et Dove, qu'il semble avoir emprunté ses doctrines sur la naturalisation du sol. " L'Ecosse, dit Monsieur Pierre Verhaegen, dans son ouvrage : " Les socialistes anglais " est la contrée où la grande propriété est encore aujourd'hui la plus mal vue ; les territoires des landlords y servent surtout à la chasse : les propriétaires les clôturent par des barrières, et souvent à l'expiration des baux avec les cultivateurs, ils transforment en tirés les champs de pomme de terre et de seigle. Cette situation est presque générale et a causé dans le cours de ce siècle de fréquentes révoltes de *crofters* (tenanciers) [1]."

1—" De 1814 à 1820, dans le Sutherlandshire, là où 15,000 individus vivaient, on a installé 29 grosses fermes et 31,000 moutons. La population des tenanciers et petits propriétaires, dépouillée de ses droits, a été chassée vers les villes, notamment Glasgow ; les maisons ont été démolies ou brûlées, et les champs transformés en pâturages."

Arminjon : *La question agraire en Angleterre. Réforme sociale,* 16 oct. 1895.

M. Wallace, pris de sympathies pour ces misérables cultivateurs, publia, en 1882, un ouvrage : " Land Nationalisation, its necessity and its aims ", dans lequel il expose sa théorie. " Un système rationnel d'occupation, dit-il, dans la préface, sous le domaine éminent de l'Etat, serait un remède complet aux maux causés par le système actuel de propriété absolue, et ce changement pourrait être effectué sans faire aucun tort aux propriétaires actuels, et sans amener les résultats fâcheux considérés comme inséparables d'un système de nationalisation du sol." M. Wallace affirme que la misère qui persiste à côté de la richesse, résulte du propriétarisme en Irlande, en Ecosse et en Angleterre ; car le bien-être et le bonheur du cultivateur est en proportion de l'intérêt qu'il possède dans le sol. " Tout anglais, dit-il, devrait pouvoir une fois dans sa vie, choisir une portion du sol pour l'occuper lui-même."

L'Etat serait seul propriétaire du sol, et les habitants auraient le droit de l'occuper à titre de tenanciers de l'Etat.

La grande différence entre Wallace et George consiste en ce que le premier admet " que les propriétaires actuels ou leurs héritiers doivent être dédommagés pour permettre à l'Etat d'entrer en possession du sol, ce qui pourrait se faire d'une façon équitable, en assurant au propriétaire ou à ses héritiers vivants ou à naître, une annuité équivalente au revenu annuel de la part expropriée "; tandis que George, regardant la propriété privée du sol comme le résultat de la fraude et de la violence, prétend qu'il n'y a pas lieu d'indemniser les propriétaires.

Sur l'initiative de M. Wallace, une société fut fondée à Londres, en mars 1881, dans le but " de rendre la terre au peuple et le peuple à la terre," (to restore the land to the people and the poeple to the land) ; elle prit le nom de : " Land Nationalisation Society," et élut comme président M. Wallace lui-même, qui occupait encore cette charge en 1897.

L'apparition du livre de George, " Progress and Poverty," en Angleterre, amena les membres de la *Land Nationalisation Society* à étudier les doctrines de l'économiste américain. Un certain nombre, mécontents de la modération de Wallace et de ses ménagements pour les propriétaires, constituèrent une nouvelle société au mois d'avril 1883, à la suite d'un premier voyage de George en Angleterre. La nouvelle société prit le nom de " Land Reform Union ", et se proposa " la propagande des principes sur lesquels Henry George se fonde pour réclamer la restitution du sol."

Immédiatement elle se mit à l'œuvre et publia un manifeste et une multitude de brochures qu'elle répandit parmi le peuple. Dans le manifeste, la " Land Reform Union " mettait ainsi en relief le principe qui la séparait de la *Land Nationalisation Society* : " Nous déclarons ne pouvoir tolérer l'idée, que le peuple d'Angleterre doive être obligé de racheter la terre qui lui appartient de droit naturel, ni d'indemniser ceux qui en tirent parti maintenant."

Elle invita M. George à visiter de nouveau l'Angleterre et à y donner une série de conférences, ce qu'il fit en 1884. Au mois de mai de la même année, la société changea son nom en celui de " English Land Restoration League " (Ligue pour la restitution du sol anglais au peuple).

Voici en substance le programme de la Ligue publié en 1886[1]:

" Il est du devoir de tout anglais de poursuivre la restitution du sol de l'Angleterre à ses véritables propriétaires, c'est-à-dire, au peuple anglais. A tous ceux qui comprennent ce devoir nous demandons qu'ils nous aident à réaliser les réformes suivantes :

Abolition du privilège, en vertu duquel les propriétaires du sol sont dispensés de payer à l'Etat la rente qu'ils retirent

1—Verhaegen : *Les socialistes anglais*, page 309.

de la terre, tandis que tout le poids des impôts pèse sur l'industrie ;

Suppression de tous les impôts indirects qui grèvent le travail, accroissent le prix des denrées et des services, et empêchent les hommes d'augmenter la richesse publique ;

Elévation des impôts fonciers jusqu'à l'entière absorption du revenu immobilier dans l'intérêt du peuple anglais, qui deviendra ainsi lui-même le landlord du sol de l'Angleterre.

Quant à la question d'une compensation quelconque, elle ne peut avoir qu'une importance théorique. Nous tenons cependant à le déclarer, il nous est impossible de tolérer l'idée, etc.," déclaration que nous avons donnée tout à l'heure.

Georgistes et Wallaciens poursuivent donc le même but ; le seul point qui les divise est la question d'indemnité à donner aux propriétaires. Leur propagande est de plus en plus active. Les conférences accompagnent maintenant les distributions de brochures [1]. Pour frapper davantage l'esprit des paysans, la Ligue a imaginé un procédé des plus curieux : ses conférences rurales sont faites dans de grandes voitures peintes en rouge *(Red Vans)*, lestées de ballots de brochures et de prospectus et qui servent d'abri, de tribunes et de véhicule aux conférenciers. Ceux-ci ont pour mission : " 1° d'inculquer aux ouvriers ruraux, à l'aide de conférences, de publications, etc., les principes qui doivent présider à la réforme agraire ; 2° de les organiser en vue d'améliorer leur condition, spécialement au moyen d'une action politique inspirée par les griefs agraires ; 3° de réunir des renseignements exacts et précis sur la condition des villages " [2].

La *Land Nationalisation Society* a imité les partisans de George, et elle a ses voitures peintes en jaune *(yellow vans)* poursuivant la même campagne. Toute cette propagande se fait à grands renforts de caricatures, d'historiettes écrites ou

1—Voir Verhaegen, et Arminjon, op. cit.
2—*Land Restoration Vans*, 1893.

dessinées, de citations empruntées aux grands penseurs, et surtout de textes bibliques. " Dieu est le maître de la terre... Il l'a donné en héritage à tous les hommes. Il a dit : vous ne la vendrez pas pour toujours, car elle est à moi et vous êtes seulement des étrangers et des voyageurs."—" Tous les cinquante ans les Hébreux, le peuple élu, procédaient à une nouvelle répartition des terres. C'était le jubilé. En fait de jubilé, les Anglais ont célébré, il y a quelques années, celui de la Reine. Ne connaîtront-ils jamais celui du peuple ? "

George lui-même use souvent, dans ses ouvrages et ses discours, d'arguments basés sur des textes de la Bible. Ainsi il paraphrase le Pater dans un discours prononcé à Glasgow, en 1889 :

" Que votre règne arrive ! disons-nous depuis notre enfance. Et cette même prière s'est élevée vers Dieu chaque jour, pendant des semaines, pendant des siècles. Cependant, aujourd'hui, dans cette ville soi-disant chrétienne de Glasgow, 125,000 êtres humains, 125,000 enfants de Dieu n'ont qu'une seule chambre pour abriter leur famille entière. Que votre règne arrive ! nous avons prié pour cela depuis, toujours et sans cesse, et le règne divin n'est pas encore commencé... Quand le Christ nous apprenait à dire : " que votre règne arrive," il voulait non pas seulement que les hommes prononcent cette prière, mais aussi que tout le monde travaille à l'effet de hâter la venue de son règne... Et à qui nous adressons-nous ? C'est à " notre père." *Notre* père ! Le père de qui ? Non pas mon père, mais " notre père ; " non pas le père d'une secte, d'une classe, mais le père de tous les hommes, le père égal, le père aimant de tous. C'est à lui que nous demandons de nous donner son règne. Mais comment le prions-nous ? Du bout des lèvres. Quand nous nous agenouillons pour le prier, nous l'appelons " notre père," le père universel, et en même temps, nous gardons des institutions par lesquelles nous refusons de le reconnaître comme le père

de tous les hommes...S'il est le père de tous, est-ce que tous les êtres humains, tous les enfants du Créateur n'ont pas un titre égal à user de ses bienfaits ? Et cependant, nos lois disent que cette terre n'a pas été donnée par Dieu pour l'usage de tous ses enfants, mais seulement pour l'usage de quelques privilégiés [1]."

Dans une brochure parue en 1895, George invoque en faveur de sa doctrine le septième commandement de Dieu ; elle a pour titre : *Thou shalt not steal* (tu ne voleras pas) :

" La pauvreté qui existe aujourd'hui au milieu de l'abondance des richesses, les horreurs du régime industriel actuel des milliers de femmes travaillant treize, quatorze et seize heures par jour, les enfants élevés dans des conditions telles que d'avance ils sont condamnés à la maison de correction, tout cela, écrit M. George, c'est le résultat du vol légalisé, le fruit d'un système d'où est retranché le commandement qui dit : " Tu ne voleras pas." D'après ceux-là mêmes qui font profession de prêcher l'Evangile, ce grand commandement signifierait seulement : " Vous ferez en sorte de ne pas aller en prison." Ainsi donc, il vous est permis de voler, pourvu que vous voliez assez, que vous ne soyez pas attrappé et que vous puissiez continuer d'occuper votre place à l'église. Ne volez pas quelques pièces d'argent,—cela pourrait vous être funeste, mais volez des millions et vous deviendrez l'un de nos premiers citoyens.—" Tu ne voleras pas " : telle est la loi de Dieu, mais cette loi ne signifie pas seulement que vous ne mettrez pas la main dans la poche d'autrui, et que vous ne commettrez ni vol avec effraction ni vol de grand chemin. Il est d'autres formes de vol que cette loi prohibe également : elle signifie encore (ou elle n'a aucun sens) que nous ne prendrons pas ce à quoi nous n'avons pas droit au détriment des autres.

1—Henry George : sermon intitulé : *Thy kingdom come.*

" Il y avait une fois un désert, continue M. George, et, dans ce désert, une caravane en marche. Survint une bande de voleurs qui se dirent : " Voilà une riche caravane ; prenons-lui ses trésors, enlevons ses chevaux et ses chameaux ; et si c'est nécessaire, tuons les hommes."—" Non, dit l'un des bandits, ne faisons pas cela : ce pourrait être dangereux et, après tout, ce serait un vol ; dirigeons-nous plutôt en hâte vers l'oasis, qui est le seul endroit où la caravane puisse trouver de l'eau. Nous entourerons l'oasis d'un mur, nous dirons qu'elle nous appartient, et, quand la caravane arrivera, nous forcerons celle-ci à nous donner tous ses biens avant de lui permettre de se rafraîchir." Assurément ce second projet était d'un homme qui savait son monde ; il est à la fois poli et *respectable*. Mais cela empêche-t-il que ce soit un vol ? Et le même vol n'est-il pas pratiqué par ceux qui, arrivant les premiers dans un pays, accaparent tout le sol, même celui dont ils ne peuvent se servir, et ensuite quand le peuple arrive, quand la population s'accroît, n'abandonnent l'usage du sol aux nouveaux venus qu'après que ceux-ci leur ont payé un prix exorbitant ? Tel est le genre de vol auquel les plus anciennes familles de ce pays doivent leur situation. N'est-ce pas là une violation aussi évidente du commandement, que celle du misérable qui prend de l'argent dans la poche de son voisin[1] ? "

On comprend facilement que des déclamations de ce genre ne soient pas sans influence sur l'esprit du peuple. Les doctrines de George ont trouvé des défenseurs en Ecosse dans la " Scottish Land Restoration League." *The single tax*, organe mensuel de cette société répand parmi le peuple les principes du maître sur la nationalisation du sol.

Toute cette campagne du socialisme agraire en Angleterre a eu pour résultat, sinon de faire admettre complètement les

1—Henry George : *Thou shalt not steal.*

doctrines de George et de Wallace, du moins d'amener les hommes politiques anglais à s'occuper davantage de la classe des paysans, de les favoriser par l'augmentation des impôts fonciers, et de faciliter la multiplication des petits propriétaires. D'après M. Callie, secrétaire de la " Financial Reform Association," il y avait même au Parlement, après les élections de 1895, une quinzaine de membres libéraux prêts à voter la nationalisation complète du sol. Les partisans de George et de Wallace continuent leur propagande, satisfaits des succès obtenus.

Le socialisme agraire a eu des disciples dans les autres pays de l'Europe, notamment en Belgique, en Allemagne et plus spécialement en Hongrie, où l'agitation agraire suscitée par les socialistes se manifesta, en 1897, par deux congrès agraires, et en 1898, par de grandes grèves d'ouvriers agricoles. Toutefois, en dehors de l'Angleterre, l'action du socialisme agraire a été presque nulle, en comparaison de l'influence exercée par le socialisme collectiviste, avec lequel d'ailleurs les partisans de la nationalisation du sol faisaient cause commune.

Nous avons terminé notre travail d'exposition des doctrines socialistes : nous avons fait tour à tour l'histoire du communisme, de l'anarchisme, du collectivisme, et du socialisme agraire, d'abord histoire et exposé des idées, ensuite histoire et exposé des faits, puisque nous avons vu quelle a été l'influence politique et sociale de ces différents systèmes. Il nous reste à présenter la réfutation de ces erreurs funestes. Ce sera l'objet d'une nouvelle série de conférences que nous nous proposons de donner durant la prochaine année universitaire.

ONZIÈME CONFÉRENCE

donnée par

M. l'abbé Henri Simard, S. T. D.

Professeur de Physique à la Faculté des Arts.

LES COURANTS ÉLECTRIQUES ALTERNATIFS DE HAUTE TENSION ET DE GRANDE FRÉQUENCE.

M. le Recteur,

Messieurs,

Les applications de l'électricité, cet agent mystérieux et encore tout à fait inconnu, deviennent de plus en plus nombreuses, de plus en plus étonnantes et de plus en plus fécondes, sous l'impulsion de savants infatigables et d'industriels entreprenants. Née d'une simple observation de Thalès de Milet, un des sept sages de la Grèce, elle n'a été, durant la longue période du moyen-âge jusqu'aux temps modernes, qu'un objet d'amusement et de curiosité, et cela, pour un tout petit nombre d'expérimentateurs. C'est dans le siècle qui vient de finir qu'elle a franchi définitivement l'enceinte des laboratoires et qu'elle est devenue, dans les mains des industriels, un agent aussi souple que varié dans ses manifestations, en même temps qu'elle se prête admirablement à la satisfaction des exigences de la vie.

Il serait parfaitement inutile d'énumérer ici les conquêtes de la science électrique ; mais de toutes ces applications, aussi merveilleuses les unes que les autres, et dont l'industrie a si largement bénéficié, un grand principe scientifique se détache clairement : c'est que le rôle essentiel de l'électricité est de servir d'agent de transformation de l'énergie.

L'énergie du courant électrique est développée par le travail de l'affinité chimique dans les piles, par une dépense de chaleur dans les couples thermo-électriques, ou encore par une absorption de puissance mécanique dans les dynamos. A son tour, elle peut se transformer en chaleur et en lumière dans les conducteurs et les lampes électriques, produire des décompositions chimiques dans les phénomènes d'électrolyse, enfin surmonter des résistances mécaniques dans les électromoteurs.

Mais l'application du principe de la conservation de l'énergie peut être poussée plus loin ; l'énergie électrique peut se transformer elle-même et revêtir, dans certaines conditions déterminées, des modes différents de manifestation, et tout à fait caractéristiques.

L'étude des courants de haute tension et de grande fréquence, que j'ai l'honneur d'entreprendre ce soir avec vous, en sera une preuve manifeste.

Avant d'étudier en détail les propriétés de ces courants et de décrire les appareils qui servent à les produire, il est indispensable, croyons-nous, de rappeler brièvement les principes généraux de l'*induction électrique*, découverts par Faraday en 1831.

On donne le nom de *courants d'induction* ou *courants induits* à des courants instantanés qui se développent dans des circuits métalliques, sous l'influence des courants électriques ou des aimants.

Ces phénomènes de l'induction peuvent s'énoncer très sommairement de la façon suivante :

Un courant électrique qui *commence*, *augmente* ou *s'approche*, peut donner naissance, dans un circuit voisin indépendant et à distance, à un courant induit de *sens inverse ;* si ce courant, au contraire, *diminue*, *s'éloigne* ou *s'interrompt*, le circuit voisin sera le siège d'un courant induit de *même sens*. Si l'on substitue un aimant au circuit inducteur, on constate encore la production de courants induits, dont le sens sera variable, suivant le mouvement d'approche ou d'éloignement de l'aimant et la direction de ses pôles.

Ces actions des courants ou des aimants sur un circuit voisin sont susceptibles d'une interprétation beaucoup plus générale et qui, d'un seul coup, embrasse tout l'ensemble des phénomènes.

L'on sait, en effet, qu'un circuit fermé, parcouru par un courant, est assimilable à un aimant, d'après le fameux théorème du feuillet magnétique d'Ampère, et qu'il produit, au même titre que ce dernier, un *champ* ou *flux magnétique* de direction parfaitement déterminée par le sens du courant ; l'on sait, de plus, qu'un courant qui commence ou finit n'est rien autre chose qu'un courant à *intensité variable*, puisque, dans le premier cas, il passe de zéro à une valeur déterminée, et, dans le second, de cette même valeur à zéro.

Ceci posé, *trois lois* très simples résument entièrement le phénomène de d'induction :

a) Toute *variation* du flux magnétique, quelle que soit son origine, qui traverse l'intérieur d'un circuit fermé, produit dans ce circuit un courant d'induction.

b) Le courant d'induction ne dure que pendant la *variation* du flux magnétique qui traverse le circuit.

c) Le courant induit a un sens tel que par le champ magnétique qu'il produit, il s'oppose à la *variation* du flux

magnétique inducteur (loi de Lenz). Si le flux inducteur, v. g., qui traverse le circuit considéré, *augmente* d'intensité, le courant induit développé dans ce circuit aura un sens tel que le champ magnétique dû à ce courant devra *s'opposer* à cette augmentation, par conséquent, sera de *sens contraire ;* d'autre part, si le flux inducteur diminue, le courant induit qui en résulte aura un sens tel que le champ magnétique qu'il produit devra *s'opposer* à cette diminution, par suite sera de *même sens* que le champ magnétique primitif.

Comme nous le disions plus haut, ces lois sont absolument générales, quelques soient les causes de variation du flux magnétique inducteur.

Il est facile de démontrer ces principes par quelques expériences classiques, dues également à Faraday.

Les deux bornes d'un galvanomètre très sensible—appareil indiquant le passage d'un courant et sa direction—sont reliées à une bobine creuse dans laquelle des courants induits pourront se développer; une deuxième bobine, destinée à recevoir le courant d'une pile, peut s'introduire dans la première, mais sans communiquer avec elle, et sert de circuit inducteur.

Dès que le courant est établi dans cette bobine, la déviation du galvanomètre, rendue sensible à tout l'auditoire au moyen d'un rayon lumineux, suivant la méthode de Poggendorff, indique immédiatement la production d'un courant induit, développé à distance dans la première bobine. L'on remarque, en outre, que le galvanomètre ne conserve pas la déviation causée par le passage du courant, mais qu'au contraire, il revient tout de suite au zéro ; ce qui prouve que le courant induit ne dure que pendant la *variation* du flux magnétique engendré par le courant inducteur.

Si l'on interrompt brusquement ce même courant inducteur, l'on constate encore la production d'un courant induit, mais de sens contraire au précédent.

Les courants induits sont plus intenses lorsqu'on place un noyau de fer doux dans la bobine inductrice, parce qu'alors celui-ci s'aimante par le passage du courant, et, les champs magnétiques produits par la bobine et l'aimant étant toujours de même sens, ils ajoutent leurs effets inducteurs.

Enfin, l'on peut encore développer des courants induits de sens différents—comme on s'en rend compte par la déviation du galvanomètre—en introduisant ou en retirant rapidement un barreau aimanté de la bobine creuse.

Mais, Messieurs, il y a plus ; les différentes spires d'un courant enroulé en forme d'hélice ou de bobine, agissent les unes sur les autres, de telle sorte que le circuit inducteur est lui-même le siège de courants induits qui paralysent ou augmentent sa puissance ; ce sont ces phénomènes d'induction d'un courant sur son propre circuit que l'on appelle *self-induction*. Lorsque le courant *commence*, il induit dans son propre circuit un courant de *sens inverse* qui l'affaiblit et l'empêche de développer tout de suite sa puissance entière ; lorsque, d'autre part, il *s'interrompt*, il induit un courant de *même sens*, appelé *extra-courant*, et qui renforce son action.

L'on voit facilement que les phénomènes de self-induction rentrent bien dans la troisième loi que nous avons énoncée plus haut et que l'on désigne sous le nom de *loi de Lenz ;* toujours ils s'opposent à la cause qui les produit. C'est là, d'ailleurs, une loi très générale de la nature qui semble toujours résister le plus possible aux déformations que l'on veut lui faire subir, et les phénomènes hydrauliques nous en offrent de nombreux exemples.

Les *bobines d'induction*, ou *bobines de Ruhmkorff*, constituent une application très heureuse des principes que nous venons d'énoncer ; elles ont pour but, au moyen de l'induction électrique, de transformer un courant de *grande intensité* et de *faible tension*, fréquemment interrompu, en un

courant de *faible intensité* et de *haute tension*, de manière à pouvoir répéter toutes les expériences d'électricité à haut potentiel. Ce ne sont donc rien autre chose que des *transformateurs* qui ne sauraient rien produire ni créer d'eux-mêmes, mais qui ne font, conformément aux lois de l'induction, que changer le mode de manifestation de l'énergie électrique.

Voici, en deux mots, comment on les construit :

Sur un noyau de fer doux, ou plutôt sur un faisceau de fils de fer isolés, pour éviter les courants parasites de Foucault, est enroulé un premier fil, gros et court, appelé *fil primaire*, et destiné à recevoir le courant qu'on veut transformer. Autour de celui-ci, mais séparé par un isolant convenable, est enroulé le *fil secondaire*, très long et très fin, à spirales parfaitement isolées les unes des autres.

Dans le circuit du courant primaire, généralement celui d'une pile ou d'un accumulateur, on dispose un interrupteur convenable, et il se développe dans le fil fin un courant d'induction, alternativement direct et inverse, à chaque ouverture et fermeture du courant. A cause de la résistance que lui offre la longueur et la finesse du fil secondaire, le courant induit qui prend naissance sera de faible intensité, mais de potentiel très élevé, de telle sorte que si l'on ménage une interruption entre les deux extrémités du fil induit, des étincelles pourront jaillir à travers l'air.

Comme la force électromotrice d'induction est proportionnelle à la vitesse de variation du flux inducteur, l'interruption du courant primaire doit être le plus rapide possible. Il est avantageux, comme nous le faisons ce soir, de se servir dans ce but d'un appareil indépendant de la bobine, imaginé et construit par M. Ducretet, l'habile constructeur parisien.

Cet interrupteur est constitué par un petit moteur électrique, actionnant par un excentrique une tige équilibrée par

un ressort, et dont l'extrémité plonge dans un godet qui contient du mercure recouvert d'une couche d'alcool ; le mouvement de va-et-vient, communiqué à la tige plongeante par le moteur, ouvre et ferme successivement le courant primaire dans lequel l'interrupteur est intercallé, en pénétrant et en abandonnant la couche conductrice du mercure. Comme l'alcool est un excellent diélectrique, l'interruption du courant est très brusque et la force électromotrice d'induction considérable.

D'après les lois de l'induction, on devra recueillir, aux deux bornes du circuit secondaire, des *courants alternatifs*, c'est-à-dire, dont le sens est périodiquement renversé, puisque ces courants prennent naissance à l'ouverture et à la fermeture du circuit primaire par le jeu de l'interrupteur.

Cependant, si l'on écarte suffisamment les extrémités du fil secondaire, ce qui constitue une grande résistance au passage de l'étincelle, on constate que les courants induits directs, c'est-à-dire de même sens que le courant inducteur, traversent beaucoup plus facilement la couche d'air, et il arrive un moment, pour une certaine longueur de décharge, où ces courants peuvent seuls se frayer un chemin.

Dans ces conditions, les courants engendrés par la bobine ne sont plus alternatifs, mais bien des courants de même sens, et fréquemment interrompus.

Les étincelles qui jaillissent de ces bobines sont vives et bruyantes ; leur longueur peut devenir considérable, et elles peuvent produire des effets calorifiques, lumineux et physiologiques du plus haut intérêt ; une colossale bobine, construite par la maison Radiguet, de Paris, donnait à la dernière Exposition Universelle, une étincelle *d'un mètre* de longueur. Celle dont je me sers ici peut donner sept à huit pouces d'étincelle, et les commotions énergiques qu'elle peut occasionner dans l'organisme, en prenant avec les mains les deux

extrémités du fil induit, sont, sinon foudroyantes, du moins, à coup sûr, extrêmement désagréables.

***

Sans insister davantage sur ces préliminaires, peut-être un peu trop longs, mais que nous avons crus indispensables, il est temps d'entrer dans le vif de la question, et d'aborder l'étude des courants alternatifs de haute tension et de grande fréquence.

L'on sait que si dans un champ magnétique uniforme, et avec une vitesse angulaire uniforme, on fait tourner un circuit métallique autour d'un de ses diamètres, ce circuit devient le siège d'une force électromotrice périodique, changeant de sens deux fois par tour et affectant la forme sinusoïdale. Ce circuit, fermé sur lui-même ou sur une résistance extérieure, engendre un *courant alternatif* sinusoïdal, changeant également de signe deux fois par tour.

On appelle *période* d'un courant alternatif, l'espace de temps qui s'écoule entre deux instants consécutifs où le courant passe par la même valeur et avec le même sens, ou, si l'on veut, le temps qu'il met à changer deux fois de sens à partir d'un des moments où sa valeur est nulle ; on réserve le nom de *fréquence* du même courant au nombre de ses périodes par seconde. Un courant de *grande fréquence* est donc celui qui change de sens un nombre de fois très grand par seconde.

Les fréquences employées couramment dans l'industrie oscillent entre 42 et 133 périodes par seconde, soit 100 périodes en moyenne. Ce sont les *petites* ou *faibles* fréquences. Les propriétés de ces courants, et les différentes manières de les produire, ont fait l'objet d'études complètes et savamment poursuivies de la part des physiciens et des industriels, ainsi que leurs applications à la distribution de

l'énergie électrique pour l'éclairage et la force motrice. Une fois ces propriétés bien connues, quelques savants se sont demandé ce que deviendraient les propriétés des courants alternatifs, si l'on poussait leur fréquence bien au delà des limites industrielles actuelles.

C'est pour répondre à cette question que M. Nikola Tesla, l'électricien américain-hongrois bien connu, a entrepris et mené à bonne fin une brillante série d'expériences qui ont causé toute une sensation dans le monde des savants.

Les recherches de M. Tesla ont été présentées par leur auteur, le 20 mai 1891, devant "l'American Institute of Electrical Engineers", à Columbia College, New-York.

A la suite de cette communication, dont le retentissement fut immense même au delà des mers, M. Tesla se rendit en Europe, et présenta à Londres, le 3 février, et à Paris, le 19 février 1892, devant *la Société française de physique*, et *la Société internationale des électriciens*, réunies pour la circonstance, les remarquables expériences déjà exécutées en Amérique, les complétant et en y ajoutant de nouvelles.

Primitivement, à l'aide d'un alternateur spécial, dont la description nous entraînerait trop loin, M. Tesla obtenait presque 10,000, exactement 9,600 périodes par seconde, au lieu d'une centaine seulement, que donnent les machines ordinaires.

Mais ces fréquences sont encore relativement faibles, et il était nécessaire, pour les dépasser, de se servir d'un autre dispositif.

M. Tesla eut l'ingénieuse idée d'utiliser la décharge oscillante d'un condensateur.

Permettez-moi, Messieurs, pour faire bien saisir ce phénomène des décharges oscillantes et en comprendre toute la portée, d'avoir recours à une assimilation hydraulique, dont l'analogie, d'ailleurs assez exacte, ne manque pas de clarté.

Deux vases, ou deux tubes, l'un vide, l'autre plein d'eau, sont reliés à leur partie inférieure par un tube de caoutchouc fermé par une pince ; si alors la communication est *brusquement* établie, l'eau se précipitera du vase plein vers le vase vide, et c'est seulement après une série d'oscillations nombreuses, rapides et d'amplitudes décroissantes, que l'eau, arrivant au repos, se maintiendra au même niveau dans les deux vases.

La décharge oscillatoire entre les armatures d'un condensateur est un phénomène de cet ordre, et c'est à lord Kelvin (sir William Thompson) qu'on doit la première étude analytique du phénomène, lequel, dans ces dernières années, a fait l'objet d'expériences suivies de la part de Hertz et de Lodge.

On a reconnu, en effet, que dans certaines conditions faciles à réaliser, au lieu d'avoir une décharge dont l'intensité décroît lentement et d'une manière continue, le flux d'électricité, au contraire, oscille d'un conducteur à l'autre avec une extrême rapidité.

Les oscillations électriques ne se produisent pas toujours, et l'analogie hydraulique dont nous venons de parler, et qu'on peut pousser assez loin, sera d'un puissant secours pour faire bien saisir les conditions nécessaires à leur réalisation.

Les oscillations hydrauliques disparaissent si on a mis à l'avance du sable dans le tube de communication, ou, plus simplement, si l'on desserre *lentement* la pince de bois, pour opposer une résistance au passage de l'eau.

Il en est ainsi des oscillations électriques : elles deviennent très lentes, et le phénomène oscillatoire disparaît même complètement si la résistance des conducteurs est élevée. L'effet est encore plus marqué si cette résistance est constituée par une hélice ou un électro-aimant ; c'est alors la *self-induction* qui entre en jeu. En un mot, les conditions de production de la décharge oscillante dépendent des valeurs relatives de

la capacité C, du coefficient de self-induction L, et de la résistance R du système. Suivant qu'on a

$$R > \text{ou} < \sqrt{\frac{4L}{C}},$$

la décharge est continue ou oscillatoire. Dans ce dernier cas, les oscillations sont isochrones, et l'amplitude décroît comme les termes d'une progression géométrique.

La durée de ces oscillations peut être extrêmement courte ; elle est de l'ordre des *millionièmes* de seconde. Hertz a obtenu des oscillations plus rapides au moyen d'un excitateur spécial, et qui sont de l'ordre des *billionièmes* de seconde ; M. Bose, de Calcutta, estime même à 50,000 millions la fréquence de certain courant oscillatoire qu'il peut produire.

La nature oscillante de la décharge est mise hors de doute par l'examen de l'étincelle au moyen d'un miroir tournant, et par le fait que si celle-ci, qui nous apparaît comme un trait de feu unique, éclate entre deux sphères, l'une recouverte d'argent et l'autre d'or, on constate, après l'expérience, la présence à la fois de l'argent et de l'or sur les deux sphères.

Quant à la manière dont elle se produit, on l'explique de la façon suivante :

Si l'on fait croître progressivement la différence du potentiel entre les deux boules d'un excitateur communiquant avec les armatures d'un condensateur chargé, il arrive un moment où cette différence de potentiel atteint la limite de la distance explosive ; une étincelle jaillit, et celle-ci, peut-être par suite de l'élévation de température, rend conducteur le chemin qu'elle a tracé, et c'est à travers cette étincelle que se fait la décharge oscillante.

C'est donc cette décharge oscillante et extrêmement rapide des condensateurs que M. Tesla a utilisée à la production des courants de haute fréquence.

Voici une disposition très simple et bien propre à faire comprendre le principe de la méthode :

Deux bouteilles de Leyde M et N (Fig. 1) sont chargées par leurs armatures intérieures au moyen d'un premier transformateur T ; les armatures extérieures sont reliées au primaire *c d* d'un second transformateur de construction spéciale, et dont on a supprimé le noyau de fer doux pour ne pas nuire à la rapidité des phénomènes. Enfin le circuit secondaire, dont les extrémités sont *a* et *b*, est enroulé autour du premier circuit.

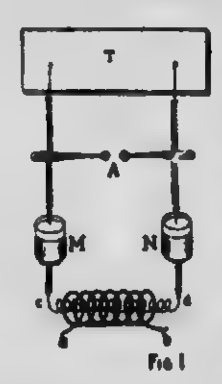


Fig. 1

Aussitôt que les bouteilles se déchargent par l'excitateur A, les électricités contraires des armatures extérieures produisent, à travers le fil primaire *c d*, une décharge instantanée et oscillante. A cause de l'énorme fréquence de ces oscillations et de l'extrême vitesse de variation du flux électrique, les courants d'induction développés dans le fil secondaire portent les deux extrémités du fil à des potentiels alternativement positifs et négatifs tellement élevés, que les deux fils laissent échapper des aigrettes lumineuses dans toute leur longueur, et sont comme entourés d'une gaine brillante ; enfin, leurs effets d'induction à distance sont considérables sur les conducteurs voisins.

Nous venons de dire que ce second transformateur, qui doit augmenter dans de justes proportions la tension des courants à haute fréquence, est d'une construction spéciale ; il présente, en effet, l'intéressante particularité de posséder, contrairement aux autres bobines d'induction, des circuits primaire et secondaire relativement gros et courts, les effets d'induction et de self-induction de ces courants étant beaucoup plus puissants que ceux des courants alternatifs de fréquence ordinaire ; on doit soigner tout particulièrement

l'isolement des circuits, et l'expérience, exécutée avec une bobine construite dans les conditions ordinaires, ne serait pas exempte de danger. C'est pour cette raison qu'on plonge ces circuits dans un bain d'huile débarrassée avec soin de toute trace d'eau.

La disposition adoptée pour nos expériences est tout à fait analogue à celle que nous venons de décrire.

Les courants de haute tension mais de basse fréquence—par conséquent dangereux—d'une première bobine d'induction T chargent, par les deux fils *a* et *b*, une batterie de condensateurs M formée d'une double série de deux jarres montées en surface ; les armatures extérieures des deux séries communiquent ensemble par des feuilles d'étain dont le fond de la boîte est recouvert, ce qui constitue ce qu'on appelle, en langage électrique, le montage en *cascade*, et qui a pour effet de distribuer le potentiel, en empêchant le percement des jarres (Fig. 2).

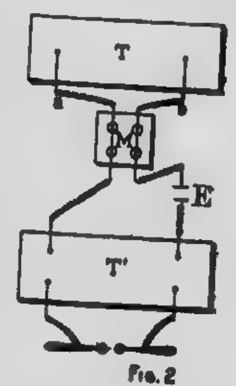


Fig. 2

Les décharges successives de cette batterie jaillissent sous forme d'étincelles par un excitateur E, et traversent le circuit inducteur de la bobine immergée dans l'huile T'. Celle dont nous nous servons ce soir a été très habilement construite par M. Siméon Fortin, électricien du Séminaire de Québec.

Les étincelles qui jaillissent de l'excitateur doivent être bien distinctes les unes des autres ; on arrive à ce résultat en les soufflant, soit avec un puissant jet gazeux, comme le faisait M. Elihu Thompson, soit en les faisant éclater dans un champ magnétique énergique qui les étale en forme de cercle, suivant la méthode du Dr d'Arsonval ; on produit à peu près le même effet en se servant de deux disques métalliques entre-

lesquels les étincelles se dispersent, ce qui dispense du soufflage.

Les étincelles de décharge étant oscillantes, le primaire du second transformateur, qui offre peu de résistance à raison de la grosseur de son fil, est donc parcouru par des courants oscillatoires, et il en résulte, dans le secondaire, des courants induits de tension énorme et de fréquence extraordinaire.

Ces courants produisent des phénomènes électrostatiques dont les caractères diffèrent essentiellement de ceux des bobines ordinaires, alimentees par des courants alternatifs de faible fréquence, ou par des courants continus, rendus intermittents par les différents interrupteurs.

En augmentant la fréquence, la bobine prend de plus en plus les propriétés d'une machine électrostatique, et l'on obtient non seulement de bruyantes et vives étincelles qui éclatent entre les sphères de l'oscitateur E, mais encore qui jaillissent de toutes les parties saillantes de l'appareil. L'isolement de la bobine est même gravement compromis, parce que les effluves tendent à se produire entre les circuits primaire et secondaire. C'est pour cela qu'il faut les précautions spéciales dont nous avons parlé plus haut, dans la construction de ces transformateurs.

On peut reproduire, avec les bobines de Tesla, alimentées par des courants de grande fréquence, tous les phénomènes de décharge auxquels donnent lieu les machines statiques ordinaires, mais sous une forme plus frappante et avec un caractère tout particulièrement brillant, vu la quantité énorme d'énergie électrique mise en jeu par le courant alternatif.

C'est ainsi que l'on met en évidence la tension considérable obtenue avec cette bobine, par de magnifiques aigrettes lumineuses dans l'obscurité qui s'échappent des conducteurs, et les entourent comme d'une gaine étincelante ; en approchant les sphères de l'excitateur, les décharges deviennent très

vives et très nourries. Si, au contraire, la distance est trop grande pour que la décharge puisse se produire, il suffit d'interposer entre les boules une lame de mica, pour qu'elle se manifeste avec une remarquable intensité ; la présence d'un diélectrique de grand pouvoir inducteur spécifique a pour effet d'augmenter la capacité électrostatique du milieu, et d'élever le potentiel.

On peut varier presque à l'infini les expériences susceptibles d'être exécutées avec la bobine de Tesla. Citons, par exemple, une véritable pluie d'aigrettes et d'étincelles jaillissant entre deux disques métalliques suffisamment rapprochés, ou encore, une superbe couronne circulaire en gerbes de feu unissant deux anneaux concentriques, reliés séparément aux bornes de la bobine.

Une des expériences les plus curieuses est sans doute celle où l'on obtient l'illumination de *tubes à gaz raréfiés*, sans aucun conducteur, et qui permet la réalisation d'un nouveau mode d'éclairage par la *lumière froide*. On produit un champ électrostatique alternatif de grande fréquence en reliant, aux bornes de la bobine de Tesla, deux plaques métalliques parallèles, disposées à une assez grande distance l'une de l'autre.

Dans ces conditions, des tubes à gaz raréfiés, placés en un point quelconque du champ, et dans une direction sensiblement parallèle à sa propre direction, s'illuminent aussitôt, et cela sans aucune communication directe avec les deux plaques qui produisent le champ. L'effet lumineux est plus considérable si l'on place dans les tubes des substances phosphorescentes, comme du rubis, du diamant, du verre d'urane.

C'est dans cette remarquable expérience que M. Tesla prévoit la possibilité d'un nouveau système d'éclairage. Il serait réalisé tout simplement par l'illumination de tubes à vide disposés convenablement dans un champ électrostatique alternatif de grande fréquence que l'on pourrait créer dans le

milieu à éclairer. Il n'est que tout juste de dire que le problème, au point de vue industriel et pratiqne, est loin d'être résolu, quelques soient les espérances plus ou moins fondées que laissent entrevoir les expériences déjà effectuées. La solution définitive de la question exige, en effet, la production facile, industrielle et économique de potentiels alternatifs de grande fréquence, ce qui n'est pas encore fait, et présente des difficultés pratiques considérables.

Enfin, les effets physiologiques des courants de grande fréquence ne sont pas moins inattendus.

On a remarqué qu'un courant de faible fréquence n'a que peu d'effets sur le système nerveux, surtout s'il est de forme sinusoïdale.

Mais l'intensité de ces effets augmente avec la fréquence, et c'est quand celle-ci correspond à environ 3,000 périodes par seconde qu'ils atteignent leur maximum. Les contractions répétées produites par le passage des courants peuvent alors causer la mort par asphyxie; on peut cependant pratiquer avec succès la respiration artificielle, après un choc électrique de courte durée.

Au delà de 3,000 périodes par seconde, l'action du courant décroît, et vers 10,000 et au-dessus, les courants alternatifs ne donnent plus de secousses. On peut ainsi faire traverser le corps d'un opérateur par des décharges d'une intensité considérable, capables d'allumer plusieurs lampes à incandescence, sans ressentir la plus petite commotion, ce qui constitue une propriété tout à fait originale de ces courants; on peut même illuminer des lampes interposées entre deux personnes fermant le circuit de la bobine, et celles-ci ne se ressentent nullement du passage d'un tel flux électrique; cependant, la même quantité d'énergie, transmise sous forme de courants alternatifs donnant 100 à 10,000 périodes par seconde, au lieu de plusieurs centaines de mille, suffirait pour foudroyer les deux expérimentateurs.

Au lieu de lampes ordinaires, on peut se servir d'un *tube de Tesla*, sans fil, sans électrode, et à vide presque parfait, effectué sur l'acide carbonique. Ce tube s'illumine lorsqu'on le tient d'une main pendant que l'autre communique avec une des tiges de l'excitateur, même si l'une des extrémités reste libre ; il en est de même des tubes de *Geissler* et de *Crookes :* il suffit de les toucher de la main pour qu'ils deviennent lumineux. Mais les effets sont plus marqués si un autre opérateur, saisissant l'autre extrémité du tube de Tesla, se met en communication avec la deuxième tige de l'excitateur. On peut donc, de la sorte, sans ressentir aucune secousse, fermer complètement le circuit secondaire de la bobine. L'expérience réussit parfaitement avec une chaîne de plusieurs personnes ; on parvient même, sans aucune commotion, à allumer un bec de gaz avec l'extrémité du tube.

Enfin, on peut créer un champ électrostatique entre le sol et une large surface métallique isolée, communiquant à l'une des tiges de l'excitateur ; des tubes de Tesla, de Geissler et de Crookes deviennent lumineux dans ce champ, et cela, sans contact direct avec la surface qui le produit [1]. C'est dans la production de champs électrostatiques analogues à celui-ci, que M. Tesla voit la possibilité du nouveau mode d'éclairage par la *lumière froide*, c'est-à-dire par l'illumination *sans chaleur* de tubes à gaz raréfiés.



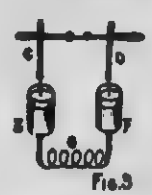
M. le Dr d'Arsonval, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, avait déjà étudié les effets des courants alternatifs de grande fréquence, et avait donné une théorie permettant d'expliquer leurs curieuses propriétés.

1—Toutes les expériences décrites dans cette étude ont été exécutées à l'Université Laval le 21 mars dernier.

La construction des appareils susceptibles de les produire s'est trouvée grandement facilitée lorsque M. Tesla publia les brillantes recherches dont nous venons de parler.

Ce physicien, possédant des ressources abondantes dont peu de savants peuvent disposer, venait de créer des appareils d'une grande puissance. Mais ses recherches avaient pour but unique d'obtenir des phénomènes lumineux, et de produire une modification profonde dans le système actuel de l'éclairage électrique. M. d'Arsonval, au contraire, poursuivait ses expériences en vue d'applications médicales; il trouva donc avantage de modifier le système de M. Tesla pour l'adapter à ses travaux, et lui substituer un dispositif spécial représenté dans la figure 3.

Les armatures extérieures E et F des deux bouteilles de Leyde C et D, au lieu d'être reliées au primaire d'une bobine, sont réunies entre elles par un solénoïde G, composé d'un gros fil de cuivre faisant 15 à 20 tours. La décharge qui se produit entre les sphères de l'excitateur A étant oscillatoire, le solénoïde est alors parcouru par des oscillations identiques à celles de cette décharge, à cause de l'influence électrique qui s'exerce entre les armatures internes et externes des bouteilles.


Fig.3

Une curieuse propriété du solénoïde G est de présenter une résistance considérable pour les courants de grande fréquence, par suite des phénomènes de self-induction qui atteignent avec eux une intensité exceptionnelle. Le courant primitif, qui tend à s'engager dans la spirale, se trouve en grande partie neutralisé par la self-induction, à tel point que si l'on branche en dérivation, aux deux extrémités du solénoïde, un fil non spiralé et ne présentant pas ou peu de self-induction, la décharge passera presque en entier par ce circuit, malgré la résistance incomparablement plus grande qu'elle offrirait au

passage du courant. Cette décharge pourra traverser le corps d'un expérimentateur, allumer une lampe à incandescence, enfin vaincre des résistances ohmiques considérables, plutôt que de suivre les spires conductrices du gros solénoïde, dont la résistance de self-induction atteint des proportions inaccoutumées.

Les parties essentielles et les différents accessoires de l'appareil que j'emploie ce soir, et dont la disposition est quelque peu différente de celle de M. d'Arsonval, ont été également construits par M. Siméon Fortin.

Les jarres de Leyde M (Fig. 4) sont groupées deux par deux, et leurs armatures extérieures communiquent ensemble par le fond de la boîte qui les contient ; les armatures intérieures de l'une des séries A sont reliées à l'une des bornes de la bobine de Ruhmkorff T, tandis que l'autre série B est rattachée à la deuxième borne par l'entremise du solénoïde de d'Arsonval G. Enfin, un excitateur à disques E est branché sur les deux conducteurs qui partent des bornes de la bobine.

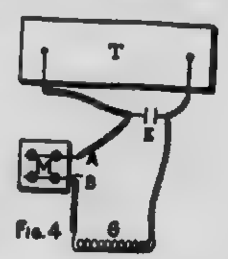


Fig. 4

Cette modification de l'appareil de Tesla nous permet de compléter l'étude des courants de grande fréquence.

Une grande puissance d'induction et de self-induction, dont nous avons déjà fait allusion tout à l'heure, constitue l'une des principales propriétés de ces courants.

Si l'on entoure le solénoïde, traversé par des courants de haute fréquence, avec une seule spire de gros fil contenant une lampe électrique, celle-ci s'allume aussitôt sous l'influence des courants induits développés à distance dans la spire.

Les effets de self-induction sont assez puissants pour que la presque totalité du courant suive un circuit extérieur beaucoup plus résistant que le solénoïde, mais dont la self-induction est moins considérable.

C'est ainsi qu'on peut illuminer une lampe à incandescence, branchée sur quelques spires seulement du solénoïde, et le pouvoir éclairant augmente avec le nombre de spires employées. Le circuit extérieur peut même comprendre le corps d'un opérateur et une lampe, et celle-ci s'allume également, ce qui met encore une fois en évidence l'innocuité de ces courants sur l'organisme.

Remarquons, en outre, que la même quantité d'énergie, recueillie aux deux bornes de la première bobine et avant l'augmentation de la fréquence, serait extrêmement dangereuse.

Enfin, il est possible d'allumer une lampe tenue entre deux personnes, formant un circuit de dérivation aux extrémités du solénoïde.

Ces courants, bien qu'ils ne produisent aucune commotion en traversant le corps, jouissent cependant de propriétés thérapeutiques importantes que M. d'Arsonval a mises en lumière par de nombreuses expériences.

Ce dernier emploie des solénoïdes qui agissent par induction sur la partie du corps ou sur le corps entier qui se trouve placé dans l'intérieur de leurs spires, et donne le nom d'*autoconduction* à ce mode de traitement ; les courants qui circulent dans l'organisme du patient prennent naissance dans ses propres tissus, son corps jouant le rôle d'un circuit induit fermé sur lui-même.

M. d'Arsonval a fait construire des lits où le malade peut être soumis d'une façon totale ou partielle à l'action des courants. D'autres dispositions permettent d'agir sur une partie du corps seulement, ou d'envelopper complètement le sujet avec un vaste solénoïde.

Il serait peut-être imprudent pour moi d'insister longuement sur les effets physiologiques de ces courants, vu que les incursions d'un simple physicien dans le domaine de la médecine sont rarement exemptes de danger. Qu'il me suffise

de dire que le Dr d'Arsonval a constaté une action puissante de ces courants sur le système vaso-moteur, de même qu'une augmentation d'intensité des combustions respiratoires et une heureuse influence sur les phénomènes de la nutrition. Les résultats des expériences ont montré, en outre, que l'application de ces courants permet de pratiquer la *calorimétrie clinique*, et que, dès à présent, elle s'impose dans certains cas pathologiques, spécialement dans les maladies dites par relentissement de la nutrition. Il est vrai qu'il reste encore bien des choses à étudier, et que ces fameux courants n'ont pas encore dit leur dernier mot ; mais il semble certain que la thérapeutique, aussi bien que la science pure, aura tout à gagner des recherches ultérieures qui pourront se poursuivre.

***

Enfin, en 1892, M. le Dr Oudin a fait connaître le principe de l'élévation de tension des courants de haute fréquence par la *résonnance ;* depuis, il a fait subir plusieurs modifications à son appareil primitif, et réalisa, en 1898, un transformateur spécial, dont l'ingénieuse disposition n'est égalée que par sa grande simplicité, et qu'il qualifia du nom de *résonateur*, par analogie avec certains phénomènes acoustiques bien connus.

Cet appareil tout à fait récent, et construit par la maison Ducretet, de Paris, sous les indications et les savants conseils du Dr Oudin lui-même, se compose d'un cylindre en bois fileté sur lequel sont enroulés deux solénoïdes, l'un en gros fil, à la partie inférieure ; l'autre, en fil plus fin, fait suite au premier et lui est directement relié.

Le cylindre est fixe sur son socle, mais une tige portant un galet à gorge peut se déplacer par le mouvement d'un plateau à manettes auquel elle est solidaire ; dans ce mouve-

ment, le galet suit constamment le fil et, par suite, s'élève ou s'abaisse sur sa monture suivant le sens de la rotation, ce qui a pour effet de diviser le fil en deux parties inégales et produire l'accord qui doit donner le maximum de rendement.

Le galet à gorge est relié à l'armature extérieure d'un des condensateurs faisant partie d'un appareil producteur de courants de grande fréquence basé sur le dispositif du Dr d'Arsonval; l'extrémité inférieure du solénoïde communique avec l'armature extérieure de l'autre condensateur; enfin les deux armatures internes ferment le circuit d'une bobine d'induction donnant des courants de haute tension.

La partie inférieure du solénoïde, limitée par la position du galet, agit comme le circuit inducteur d'un transformateur dont le reste du fil serait le circuit secondaire et induit; les courants de grande fréquence et de tension relativement faible qui parcourent cette partie du fil, développent par induction des courants induits de haute tension dans les spires supérieures du solénoïde.

On peut donc, par le mouvement du galet, régler exactement le nombre de spires des circuits primaire et secondaire, de façon à obtenir le meilleur effet possible. L'influence inductive du premier circuit sur le second devra sans doute varier avec l'intensité du courant qui le traverse et suivant les longueurs relatives des deux portions du fil; on comprend alors facilement qu'il existe une certaine valeur pour laquelle cette action inductive est maximum; c'est alors que le solénoïde est *accordé* et que le phénomène de la *résonnance électrique* se manifeste.

Le résonateur Oudin produit des effets très brillants quand il est bien réglé; on voit jaillir de la dernière spire, et d'elle seule, des gerbes d'effluves entièrement différentes des décharges des machines statiques. Au lieu de lueurs continues, ce sont des aigrettes violacées qui forment une auréole lumi-

neuse couronnant la circonférence supérieure du résonateur. Pour obtenir des étincelles des autres spires, dont la réaction mutuelle ne permet pas la projection d'effluves à l'air libre, il est nécessaire d'en approcher une capacité quelconque, la main, par exemple.

Le résonateur Oudin crée dans le voisinage où il est placé un champ électrostatique alternatif très puissant; des tubes de Crookes et de Geissler s'illuminent à distance, sans aucune communication; de long tubes de Tesla sans électrode brillent dans l'obscurité, même lorsqu'ils sont tenus à la main entre deux opérateurs.

Cet appareil, enfin, est précieux, dans la pratique, pour la production de courants de haute fréquence destinés à la thérapeutique. Il permet, soit l'action directe des effluves au moyen de sondes ou d'excitateurs spéciaux, soit de pratiquer l'autoconduction, en le reliant aux grands solénoïdes de d'Arsonval.

Telles sont, Messieurs, très sommairement résumées, les principales propriétés des courants de haute tension et de grande fréquence, dont l'aurore vient à peine d'illuminer le firmament de la science électrique.

Malgré le caractère tout particulièrement brillant des expériences dont ils sont la source, et la possibilité des plus fécondes applications qu'ils laissent entrevoir, il serait encore bien difficile de prévoir l'avenir qui leur est réservé au point de vue industriel, utilitaire et pratique.

Nous venons de voir comment M. Tesla a prouvé, dans ses remarquables études, qu'il était possible de recueillir et rendre lumineuse, au moyen de tubes à gaz raréfiés, une partie de l'énergie d'un champ électrostatique variant périodiquement avec une très grande fréquence. Ce résultat suffit pour établir la possibilité, sinon la probabilité de réalisation des vues finales de M. Tesla. Pour ce dernier, la lumière de

l'avenir est dans l'incandescence des solides, des gaz et des corps phosphorescents, excités par de hauts potentiels variant avec une très grande fréquence.

Le grand intérêt de ces études, qui passionnent au plus haut point la science pure, et dont les applications donnent aux industriels des espérances qui ne manquent peut-être pas de fondement, est absolument incontestable. M. Tesla est le pionnier d'une voie nouvelle qui pourrait produire une révolution profonde dans le système actuel d'éclairage électrique ; il s'y est engagé avec passion, avec enthousiasme, avec trop d'enthousiasme même ; chez lui, l'américain a peut-être, pour un instant, dominé le savant et l'habile expérimentateur.

Quoi qu'il en soit, malgré toute la sincérité et la réelle probabilité de ses prévisions, et surtout, quoi qu'en dise certain numéro à frontispice éclatant d'un journal de la métropole canadienne, il n'en est pas moins vrai d'affirmer que la réalisation industrielle et économique de ces expériences est loin d'être un fait accompli.

Il est vrai qu'il ne faut pas douter de la fécondité du génie humain, surtout lorsqu'il s'appuie sur une base scientifique solide. L'histoire de la Physique est là pour démontrer combien d'applications pratiques ont donné de formels démentis à certains théoriciens trop craintifs. Mais en cela comme dans une foule de choses, tout en prodiguant son admiration à qui de droit, et tout en professant pour la science une confiance inépuisable, une sage réserve sera toujours de bon aloi.

Nous avons donné, Messieurs, au commencement de cette trop incomplète conférence, un énoncé sommaire des lois de l'induction électrique ; nous avons constaté, dans la suite, comment l'énergie électrique, par son intermédiaire, peut se transformer elle-même, et revêtir des modes différents et variés de manifestation ; si l'on songe maintenant qu'une foule d'autres applications très heureuses de l'électricité

entre autres, les machines dynamos-électriques, n'ont pas d'autre origine, et que celles-ci, en particulier, ne sont, en dernière analyse, que des machines d'induction, l'on comprendra facilement toute l'importance et la fécondité de la découverte de Faraday. Tant il est vrai que pour les sciences physiques spécialement, il n'y a rien d'inutile.

On est parfois tenté d'attacher peu d'importance aux recherches purement spéculatives de certains savants, et l'on oublie trop facilement que les plus belles découvertes peuvent être contenues en germe dans des études de science pure ; celles-ci n'ont été très souvent entreprises qu'en vue de la recherche désintéressée de la vérité, ou pour une simple satisfaction personnelle ; pour en faire naître une découverte éclatante, il suffit d'un esprit inventif et plein de sagacité, qui en poursuive habilement et patiemment les déductions logiques et en procure le complet développement de toutes les conséquences.

DOUZIÈME CONFÉRENCE

donnée par

M. Thomas Chapais

Docteur ès-lettres de l'université Laval

SUR LES CHEMINS DE LA CROYANCE

Messeigneurs [2],

Monsieur le recteur,

Messieurs,

Mon apparition ce soir à cette tribune, illustrée par l'éloquence et l'érudition de tant d'hommes distingués, est pour moi, simultanément, une source d'honneur et de confusion. C'est un honneur que j'apprécie vivement, soyez-en convaincus, que d'être appelé à prendre contact pour la première fois avec l'auditoire d'élite dont, chaque semaine, la présence dans cette salle vient apporter aux conférenciers invités par l'université Laval l'hommage d'une sympathie intelligente et d'une persévérante attention. Mais aussi, c'est un motif de confusion réelle que de ne pouvoir présenter à un public dont l'élévation intellectuelle, le goût délicat et le sens critique très affiné me sont connus, aucun travail sérieux, aucune étude approfondie, aucune œuvre digne de succéder à celles

1—Ce titre est celui d'un livre en préparation, que M. Brunetière doit publier bientôt.

2—Mgr Bégin, archevêque de Québec, et Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

de mes devanciers ; et de n'avoir à lui offrir qu'une causerie hâtive et incomplète, où le manque de loisirs littéraires s'accusera en même temps dans le fond et dans la forme.

Toutefois, comme j'ai contracté une dette déjà vieille de deux ans envers l'université Laval, je n'ai pas cru possible de me dérober au devoir qui m'incombait, et je me suis résolu à immoler mon amour-propre sur l'autel de la gratitude. Puisse, Monsieur le recteur, ce sacrifice vous prouver et prouver à mon ancienne *Alma Mater* combien j'ai apprécié le témoignage de faveur indulgente dont elle a daigné m'honorer.

Messeigneurs,

Messieurs,

Le sujet dont je désire vous entretenir ce soir vous est sans doute familier. Mais il me semble qu'il est de ceux auquel il est bon de s'arrêter et de revenir de temps à autre, au milieu des jours troublés que nous traversons. A un moment de l'histoire où tant de sujets d'alarmes oppressent les âmes croyantes, et inquiètent les esprits qui se préoccupent des problèmes religieux et sociaux, il me semble opportun de signaler les échappées lumineuses qui trouent çà et là le sombre rideau de nuages amoncelés à l'horizon de l'Eglise et du monde. Le couchant du XIXe siècle expiré et l'aurore du XXe siècle naissant, qui ont éclairé tant de tristes spectacles, nous ont laissés aussi entrevoir quelques consolants symptômes. Si, par exemple, nous voyons dans notre ancienne et toujours chère mère patrie se manifester une recrudescence de haine contre l'Eglise, contre ses œuvres et ses milices les plus dévouées ; si nous voyons la liberté de l'enseignement catholique, la liberté de l'association religieuse, et la liberté de la parole sacrée menacées par un gouvernement hétéroclite, dont le seul lien semble être l'esprit sectaire et maçon-

nique; d'un autre côté, nous constatons certains indices encourageants, certaines adhésions à la vérité, certaines ascensions vers la lumière, certains retours à la foi, qui nous empêchent de désespérer de la France, et nous permettent de croire encore invinciblement que la nation de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis n'a pas dit son dernier mot dans l'histoire religieuse du monde.

Parmi ces ascensions, parmi ces adhésions, parmi ces retours, il n'en est pas de plus notables, de plus significatifs, ni de plus émouvants, que ceux de MM. Ferdinand Brunetière et François Coppée. Ces deux hommes célèbres, ces deux écrivains éminents, l'un critique et l'autre poète, ont donné tous deux un admirable exemple de conscience, de loyauté, de sincérité et de courage. Nous allons, si vous le voulez bien, jeter un coup d'œil rapide sur leur carrière et sur l'évolution providentielle qui, des confins de l'indifférence ou de l'incrédulité, les a conduits ou ramenés à la croyance. Aussi bien, une telle esquisse, tout imparfaite qu'elle puisse être, ne saurait être [illegible]ent sans profit. Quoi de meilleur, quoi de plus sain, [illegible] fortifiant que l'étude de l'âme et de l'intelligence humaines en lutte avec la vérité, et glorieusement vaincues par elle! C'est Lacordaire qui a dit: " Pour un chrétien, les chemins mystérieux par où Dieu conduit une âme à sa fin sans toucher à sa liberté sont un spectacle qui l'emporte sur tous les autres, et dont le charme ne s'épuise jamais."

I

M. Ferdinand Brunetière est, sans conteste, l'une des sommités intellectuelles de notre époque. Relativement jeune,—il est né à Toulon, en 1849,—l'éminent écrivain a fourni déjà une brillante carrière.

Après avoir étudié au lycée de Marseille et au lycée Louis-le-Grand, à Paris, il débuta comme écrivain par quelques articles de critique publiés dans la *Revue politique et littéraire*. En 1875, il entra à la *Revue des Deux-Mondes*, qu'il n'a jamais quittée depuis cette date, et dont il est devenu le directeur il y a sept ans. En 1886, il a été nommé maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. En 1894, l'Académie française lui a ouvert ses portes. La liste suivante de ses ouvrages donnera une idée de son immense labeur : *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, six volumes ; l'*Evolution des genres dans l'histoire de la littérature*, un volume ; l'*Evolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle*, deux volumes ; les *Epoques du théâtre français*, un volume ; le *Roman naturaliste*, un volume ; *Histoire et Littérature*, trois volumes ; *Questions et nouvelles questions de critique*, deux volumes ; *Essais et nouveaux essais de littérature contemporaine*, deux volumes ; *Manuel de l'histoire de la littérature française*, un volume. Il a publié en outre diverses brochures : *Science et religion*, *La moralité de la doctrine évolutive*, *Education et instruction*, *Après le procès*, etc.

L'œuvre de M. Brunetière a été avant tout une œuvre de critique. Cette branche de la littérature a pris de nos jours une extraordinaire importance. Son domaine s'est agrandi, son objectif s'est haussé, sa compréhension est devenue plus vaste. Elle a fait alliance avec l'histoire, l'érudition, la psychologie, l'éloquence. Elle a rompu le cadre étroit qui la confinait dans l'étude littérale et terre-à-terre des œuvres de l'esprit. A côté du livre à apprécier, elle s'est préoccupée de la vie de l'auteur, de son caractère, du milieu où se sont développées ses facultés, de l'époque où il a vécu, de ses tenants et aboutissants intellectuels et sociaux. Elle a poussé ses investigations sur le terrain des mœurs et des événements politiques. En un mot elle a cherché partout

des rayons, qu'elle a fait converger sur l'homme, la doctrine et le style, afin de nous les faire apparaître dans une lumière plus intense et plus parfaite. C'est ainsi qu'elle est devenue l'une des provinces les plus considérables de la littérature contemporaine.

De même qu'il y a différentes familles de philosophes, d'historiens et de poètes, de même aussi il y a différentes familles de critiques. Jules Lemaître,—l'un des princes de la critique actuelle, et l'un des plus illustres rivaux de M. Brunetière,—a écrit à ce sujet une page très piquante et de très leste allure : " Il est, dit-il, pour le moins deux façons d'entendre la critique des œuvres littéraires. Dans le premier cas, on cherche si l'œuvre est conforme aux lois provisoirement " nécessaires " du genre auquel elle appartient, ou simplement aux exigences ou habitudes de l'esprit et du goût latins, et d'autres fois, si elle est conforme aux intérêts de la moralité publique et de la conservation sociale. Ou bien quand l'œuvre est d'importance et qu'on veut " élever ses vues," on s'efforce de la situer historiquement dans une série de productions écrites ; ou bien on recherche quel moment elle marque dans le développement, la dégénérescence ou la transformation d'un genre—les genres littéraires étant considérés comme un je ne sais quoi de vivant et d'organique, qui existerait indépendamment des œuvres particulières et des cerveaux où elles ont été conçues... Cette critique-là, qui n'est qu'une idéologie, exclut presque entièrement la volupté qui naît du contact plein, naïf, et comme abandonné, avec l'œuvre d'art. Elle nous demande, en outre, de conti[illegible]ls actes de foi. Et elle suppose, chez ceux qui la pratiquent, une grande superbe intellectuelle, une extrême surveillance de soi, et comme une terreur de jouir d'autre chose que des démarches, jeux et prouesses dialectiques de son propre esprit. On m'a rapporté que l'écrivain incroyablement vivace et impétueux qui représente

chez nous cette école critique disait un jour à un confrère suspect d'indolence, d'ingénuité et d'épicuréisme littéraire : " Vous louez toujours ce qui vous plaît. Moi, jamais !..." J'ajoute que cette critique ascétique et raisonneuse, difficile à exercer supérieurement, est de ces emplois qui supportent le mieux une médiocrité honorable.

" L'autre critique consiste à définir et à expliquer les impressions que nous recevons des œuvres d'art. Elle est modeste ; toutefois ne la croyez pas forcément insignifiante. Les raisons qu'on donne d'une impression particulière impliquent toujours des idées générales. On ne la peut motiver sans motiver à la fois tout un ordre d'impressions analogues. Et, sans doute, le critique " impressionniste " semble ne décrire que sa propre sensibilité, physique, intellectuelle et morale, dans son contact avec l'œuvre à définir ; mais, en réalité, il se trouve être l'interprète de toutes les sensibilités pareilles à la sienne. Et ainsi il n'y a pas de " critique individualiste." Celle qu'on appelle ainsi, au lieu de classer les ouvrages, classe les lecteurs (ou les auditeurs). Mais ne voyez-vous pas que classer ceux-ci, c'est, au bout du compte, distribuer en groupes et juger ceux-là, et qu'ainsi la critique subjective arrive finalement au même but que l'objective, par une voie plus humble, plus couverte et peut-être moins aventureuse, puisqu'on est beaucoup moins sûr de ses jugements que de ses impressions ? "

Dans ces portraits, enlevés d'un crayon si vif, mais où la complaisance de l'auteur pour l'un des deux genres qu'il décrit se trahit si visiblement, M. Lemaître a prétendu tracer la physionomie de la critique pratiquée par le directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, et de la critique pratiquée par lui-même. Le critique raisonneur, c'est M. Brunetière, le critique impressionniste, c'est M. Jules Lemaître. Inutile de vous mettre en garde contre la partialité, bien naturelle d'ailleurs, de celui-ci pour le genre dans lequel il excelle.

Vous avez senti, en l'entendant, qu'il plaidait *pro domo ;* et je dois ajouter qu'il y mettait d'autant plus d'entrain que M. Brunetière, de son côté, n'avait pas ménagé " l'impressionnisme," la critique personnelle, individualiste, celle où le *Moi* trop librement s'épanche et se met au large. Ainsi, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, il lui avait lancé les traits suivants : " Si M. Paul Bourget, en définissant les caractères du roman psychologique, a voulu provoquer une discussion d'art, la critique en général a semblé ne pas s'en apercevoir ni se douter seulement de l'intérêt ou de l'importance de ces idées. Les uns se sont donc dérobés, en déclarant que " la polémique engagée sur la question du roman d'analyse était un peu vaine à leurs yeux," et en ajoutant : " comme tout ce qui tend à trop définir et à enfermer trop strictement dans des règles étroites le génie ou le talent de l'écrivain." C'est avec ce bel argument que sous prétexte de libéralisme et de largeur d'esprit, on en arrive à faire, du plaisir personnel et présent qu'un roman ou un tableau nous procure, le juge unique et souverain de sa valeur d'art. Comment cependant ne voit-on pas ce que cette manière d'entendre la critique a d'innocemment insultant pour l'artiste, qu'elle réduit à la condition d'amuseur public, et pour le lecteur qui n'est que rarement curieux de savoir ce qui nous plaît ou ce qui nous déplaît, à nous qui lui parlons ? Le bon critique ne met pas le public dans la confidence de ses goûts, et, dans un genre faux, bâtard ou douteux, il n'est écrivain qui ne perde la moitié de son talent."

C'est à cette censure, et à plusieurs autres analogues, que Jules Lemaître répondait ainsi dans la préface du sixième volume de ses *Contemporains :* " Il y a dans une Revue illustre, un écrivain que je respecte et que j'admire infiniment. Depuis quelque temps, il ne peut plus écrire une page sans marquer son dédain et son antipathie pour ce qu'il appelle la littérature et la critique personnelles. (Au fait,

est-ce que ce ne serait pas de la "littérature personnelle," l'expression si fréquente et si véhémente de cette antipathie ?) Il traite avec moquerie les critiques qui parlent trop d'eux-mêmes, et qui à cause de cela ne seront jamais que de "jeunes critiques." Et, par malheur, comme il est grand dialecticien, il appuie ce sentiment d'excellentes raisons. Et chaque fois, bien qu'il n'ait peut-être nullement pensé à moi, je prends cela pour moi, je m'humilie, je rentre en moi-même... afin d'apprendre à en sortir, ou à faire semblant.

"(Et, chose admirable, je n'ai jamais tant parlé de moi que depuis qu'on me le reproche, justement parce que je veux m'en défendre).

"Oui, je songe quelquefois à me corriger. Il me semble que cela ne serait pas très difficile. Je vous assure que je pourrais, comme un autre, juger par principes et non par impressions. On me traite d'esprit ondoyant. Je serais fixe si je le voulais ; je serais capable d'appuyer mes jugements sur des principes généraux d'esthétique ; bref, de faire de la critique peut-être médiocre, mais qui serait bien de la critique.

"Seulement alors, je ne serais plus sincère. Je dirais des choses dont je ne serais pas sûr. Au lieu que je suis sûr de mes impressions. Je ne sais, en somme, que me décrire moi-même dans mon contact avec les œuvres qui me sont soumises. Cela peut se faire sans indiscrétion ni fatuité, car il y a une partie de notre "moi," à chacun de nous, qui peut intéresser tout le monde. Ce n'est pas de la critique ? Alors c'est autre chose : je ne tiens pas du tout au nom de ce que je fais."

Mais tout ceci est une digression. Quelle que soit la part de vérité ou d'exagération qu'il peut y avoir dans cet échange d'appréciations divergentes, il n'en reste pas moins certain que le genre de M. Brunetière est supérieur à celui de M. Lemaître par la portée morale et philosophique. L'auteur des

Contemporaine et des *Impressions de Théâtre* est un écrivain charmant, spirituel, primesautier, plein de vivacité et de goût ; il atteint parfois l'éloquence, comme dans son admirable étude sur Louis Veuillot. Mais son dilettantisme excessif et sa mobilité de jugement n'en font pas un guide toujours sûr comme critique littéraire. Ai-je besoin d'ajouter, devant cet auditoire, que malgré les services qu'il rend à de nobles causes, depuis deux ans, il n'est malheureusement pas un croyant et qu'il faut se défier de ses œuvres ?

M. Brunetière est tout l'inverse de Jules Lemaître. C'est un traditionnel. Il a des doctrines fortement raisonnées et il les applique d'une façon magistrale dans ses jugements et ses études sur les livres et sur les auteurs. Sa critique ne s'arrête pas à la forme ; elle s'enquiert des idées, elle pénètre au fond de l'œuvre, et elle rend des arrêts le plus souvent équitables et toujours consciencieux.

Il y a eu dans la carrière de M. Brunetière plusieurs dates fameuses, et l'on y peut distinguer plusieurs campagnes mémorables. Nous ne saurions nous dispenser de signaler ici son long et persévérant combat contre le naturalisme. Né de Balzac et de son œuvre énorme, érigé en principe d'art par Gustave Flaubert, pratiqué avec une minutie plastique par les Goncourt, avec une dextérité de plume et une puissance d'analyse incontestables par Alphonse Daudet, le naturalisme, qui s'était d'abord appelé le réalisme, descendait à l'égout sous l'impulsion de M. Emile Zola, aux alentours de 1875 ; et, par un monstreux phénomène, il entraînait la masse des lecteurs vers les cloaques où se complaisait la verve brutale de l'auteur du *Ventre de Paris*. La critique, oublieuse de ses devoirs, pactisait avec cette dégénérescence des lettres, et le public, surpris par l'audace de cette invite aux instincts grossiers qui gisent dans les bas-fonds de la nature humaine, commençait à faire au romancier pornographe ce honteux succès qui restera l'un des scandales du XIXe siècle à son déclin. A ce

moment, M. Brunetière entra en scène. Le 1er avril 1875, la *Revue des Deux-Mondes* lui ouvrait ses portes, et il y publiait son premier article intitulé : " Le roman naturaliste en 1875." Il n'avait que vingt-six ans, mais son talent était déjà très mûr. L'intrépide écrivain se jetait en travers du torrent de fange qui menaçait de submerger la littérature et la société françaises. Il s'attaquait à la fameuse série des Rougon-Macquart dont cinq volumes étaient déjà publiés, et il lui consacrait des pages vengeresses :

" L'auteur y a dépassé tout ce que le réalisme s'était encore permis d'excès, écrivait-il. On imaginerait difficilement une telle préoccupation de l'odieux dans le choix du sujet, de l'ignoble et du repoussant, dans la peinture des caractères, du matérialisme et de la brutalité dans le style. " Je voudrais, nous dit M. Zola dans une préface récente, coucher l'humanite sur une page blanche, toutes les choses, tous les êtres, une œuvre qui serait l'arche immense,"—noble et vaste ambition sans doute, mais l'humanité n'est-elle donc enfin composée que de coquins, de fous, et de grotesques ? L'artiste a bien des droits ; il n'a pas celui de mutiler la nature, et certes il est étrange qu'on refuse d'ouvrir les yeux à la clarté du jour, et de comprendre une bonne fois que cette affectation de dénigrement n'est pas d'un parti-pris moins étroit, d'une convention moins artificielle, d'une esthétique moins fausse que les prétentions surannées du temps jadis à la nobless . Ajouterai-je que des intentions de satire politique et de représailles, qui devraient rester absolument étrangères à l'art, parce qu'elles sont contradictoires à ses lois, ne sauraient excuser les crudités révoltantes et malsaines que M. Zola semble prendre plaisir à prodiguer dans ses romans ?...Quel monde que celui où M. Zola nous promène, et quelle imagination malade que celle qui prétend nous intéresser à des personnages qui ne sont pas seulement criminels ou vicieux, (il dépendrait de l'art du romancier qu'on

les supportât encore), mais franchement ignobles dans la vulgarité des appétits qui les font mouvoir!"

M. Brunetière n'en resta pas là. Cette première exécution fut suivie de plusieurs autres. Il revint à la charge dans une série d'articles intitulés: *Le roman expérimental*, *Les origines du roman naturaliste*, *Le faux naturalisme*, *A propos de Pot-Bouille*. Il fustigea sans merci l'œuvre et les doctrines de M. Zola. Il dénonça chez lui "la grossièreté voulue du langage et la vulgarité délibérée des sujets." Il lui fit une guerre sans trève ni merci. Il lui jeta un jour à la figure cette terrible citation d'un maître d'une littérature étrangère: "Il faudra qu'un auteur accoutume son imagination à considérer ce qu'il y a de plus vil et de plus bas dans la nature; il se perfectionnera lui-même par un si noble exercice: c'est par là qu'il parviendra à ne plus enfanter que des pensées véritablement et foncièrement basses; c'est par cet exercice qu'il s'abaissera beaucoup au-dessous de la réalité."

Cette vigoureuse campagne ne fut pas sans résultats. La critique et une portion notable du public finirent par avoir honte de leurs anciennes faiblesses pour le malpropre historiographe des Rougon-Macquart. Après *Pot-Bouille*, publié en 1882, il y eut une explosion de dégoût. Mais alors M. Brunetière, triomphant, put se retourner vers les complaisants de la première heure et leur crier: "Si lorsque parurent les premiers volumes de cette *Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second empire*, il n'y avait eu tout d'abord, contre des romans de l'espèce du *Ventre de Paris* ou de *la Curée*, qu'un seul cri de réprobation; si le peu qu'il y a de critiques, sans méconnaître d'ailleurs ce qu'il pouvait y avoir là de talent, avaient discerné cependant où allait cet art, comme le qualifiait M. Zola lui-même, "tout expérimental et tout matérialiste;" si l'on n'avait pas enfin salué, depuis lors, dans l'écrivain qui fait aujourd'hui, je ne

sais en quel jargon, "fumer les vertus bourgeoises dans la solennité des escaliers," un maître (car on l'a dit) de la prose française ; à coup sûr, je n'imagine pas que M. Zola se fût pris à réfléchir, ni qu'il eût renoncé surtout à cette grossièreté de facture, où il sent bien qu'est attaché le meilleur de son originalité, mais il ne fût pas devenu ce qu'il est, ce qu'on l'a fait, ce qu'il n'est pas près enfin de cesser d'être : *une force*, avec les excès de qui la critique doit et devra longtemps compter, puisque ses théories ont fait au moins cinq disciples, je pense, et l'exemple de ses succès quelques notables victimes.

" Mais quoi ! Nous étions trois ou quatre alors, pour essayer de barrer le courant. Et quand nous affections tant d'audace que d'admirer modérément *la Conquête de Plassans*, les mêmes gens criaient à l'impertinence, qui, changeant aujourd'hui d'avis avec la foule, parlent couramment dans leurs journaux, avec cet aplomb qu'ils ne perdent jamais, de " l'horrible roman de *Pot-Bouille*." Horrible ? je le veux, sans doute, et c'est bien dit. Mais en quoi plus horrible que ceux qu'ils ont vantés ? c'est ce qu'ils oublient de nous démontrer. Ce sont aussi les journaux où l'on ne se faisait faute, vers le même temps, de prendre publiquement contre les tribunaux la défense des éditeurs qui réimprimaient l'*Arétin*, mais où l'on se lamente aujourd'hui quotidiennement sur cette honteuse gangrène, qui gagne en effet et s'étend tous les jours, de la littérature pornographique. Tant il est extraordinaire, à ce qu'il paraît, de récolter ce que l'on a semé !"

Cette page donne une excellente idée du genre de M. Brunetière. On y voit se manifester la fermeté des principes, la conscience, la vigueur, l'autorité, l'éloquence du trait, qui distinguent son talent.

Mais je m'attarde loin du but principal de cette causerie. Je regrette de ne pouvoir que vous signaler en passant une

autre manifestation du génie critique de M. Brunetière : sa théorie de l'évolution des genres. Je me bornerai à citer ici quelques lignes dans lesquelles un écrivain, jouissant d'une réelle autorité, en a parlé en excellents termes : « Il fut historien littéraire autant que critique, écrit M. Emile Faguet. Il avait, comme historien littéraire, le don de voir les ensembles et les masses et de localiser avec sûreté le moindre fait littéraire dans le groupe de causes et d'effets auquel il était naturel et rationnel qu'il fût attribué... C'est de cette habitude non seulement excellente, mais nécessaire, et sans laquelle le biographe littéraire peut exister, mais non l'historien littéraire, ce qui revient à dire que sans elle l'histoire littéraire n'existe point, qu'est peu à peu sortie l'invention la plus originale, peut-être la plus féconde de M. Brunetière, et à laquelle son nom restera attaché, à savoir la théorie de l'évolution des genres. M. Brunetière voit les genres littéraires comme des espèces dans le règne végétal ou le règne animal, et il les voit évoluer comme évoluent les espèces végétales et animales dans la nature. Les genres littéraires naissent à l'état d'ébauche, prennent peu à peu les organes qui leur sont nécessaires, arrivent à leur vie pleine et complète, s'arrêtent ou semblent s'arrêter un instant dans cette plénitude, puis déclinent, puis se transforment en d'autres genres, quelquefois très différents en apparence, dans lesquels ils revivent et se développent à nouveau, et ainsi indéfiniment. Suivre un genre littéraire dans toute son *évolution* d'abord, puis, quand il semble se perdre, dans sa transformation, puis dans tous les *processus* de cette végétation ou plutôt de cette vie nouvelle, c'est l'office même que se doit proposer l'historien littéraire qui croit que l'histoire littéraire peut être une science... Quelques objections que l'on puisse faire à cette grande théorie littéraire, il faut bien convenir qu'elle est la production d'un esprit singulièrement vigoureux et qu'elle peut donner des résultats

infiniment intéressants. A tout le moins elle a la valeur d'une méthode d'investigation historique, morale et littéraire tout ensemble ; et cette méthode est toute nouvelle. Ce n'est pas d'une médiocre intelligence de l'avoir inventée, et ce n'est pas une médiocre gloire de lui avoir donné son nom."

Quelque désir que j'aie de me hâter, je ne saurais m'abstenir de faire ressortir encore l'un des côtés les plus remarquables du talent et de l'œuvre de Brunetière ; c'est sa connaissance approfondie, sa science prodigieuse et sa merveilleuse intelligence du XVIIe siècle et de toute la littérature classique. On a écrit de lui avec raison : " M. Brunetière est fort savant ; il a mieux qu'une teinture de toutes choses. Sur le XVIIe siècle, son érudition est imperturbable. Il est visible qu'il a lu tous les classiques, et tout entiers. Cela n'a l'air de rien : combien, même parmi les gens " du métier," en ont fait autant ? Histoire, philosophie, romans, poésie, beaux-arts, et de tous les pays, il sait tout ; on dirait qu'il a tout vu et tout lu. Toujours on sent sous sa critique un fonds solide et étendu de connaissances multiples et précises, placées dans un bon ordre. Il a donc ce premier mérite, aussi rare que modeste, de connaître toujours parfaitement les choses sur lesquelles il écrit, et même les alentours."

M. Brunetière est non seulement écrivain ; il est aussi orateur, et ceux qui l'ont entendu à Montréal et à Québec peuvent dire quelle est la puissance de sa parole. Ainsi armé pour la lutte, il a généreusement payé de sa personne et de son éloquence dans les controverses récentes. Et il a réuni, l'année dernière, en volume quelques-uns de ses *Discours de combat* ;—c'est le titre du livre, l'un des plus intellectuels, si je puis ainsi m'exprimer, et des plus nourris d'idées qui aient paru en ces derniers temps.

Un de ces discours fut prononcé à Marseille, en 1896. Il est intitulé l'*Idée de patrie*, et il constitue un plaidoyer enle-

vant en faveur du patriotisme contre l'internationalisme des dangereux utopistes qui voudraient abolir toutes les frontières, et se proclament " citoyens du monde ", et ce vil individualisme des égoïstes jouisseurs, dont la devise est : " *Ubi bene, ibi patria*, là où l'on jouit, là est la patrie." Laissez-moi, messieurs, vous dire une page vibrante que j'emprunte à ce discours :

" Une patrie, c'est encore une histoire. Qui donc a lancé dans le monde cette parole si fausse, et qu'on va si souvent répétant sans y prendre garde : *Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire !* Ingrats que nous sommes ! et, blasphémateurs ! *Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire.* Et oui ! sans doute, si nous ne sommes destinés qu'à faire nombre dans la foule obscure ; si notre idéal n'est que de végéter comme la plante, aux lieux où nous sommes nés : si nous mettons le bonheur dans l'inertie ; si nous nous faisons de notre égoïsme une prison confortable, un sérail ou un harem ! Mais, au contraire, avoir une histoire, si c'est avoir vraiment vécu ; si c'est avoir éprouvé tour à tour l'une et l'autre fortune et ressenti peut-être autant de douleurs que de joies ; si c'est avoir connu l'ivresse de la victoire et le deuil de la défaite ; si c'est pouvoir revivre en imagination, ou, disons mieux, si c'est sentir comme couler dans ses veines la mémoire fluide de tout un glorieux passé, oh ! alors, messieurs, bien loin de les envier, plaignons les peuples qui n'ont pas d'histoire ! et ne nous étonnons pas que l'idée de patrie, manquant chez eux de son fondement le plus solide, y manque aussi de largeur, de force et de générosité. Il n'y a point de patrie sans une longue histoire qui en soit ensemble le support, la justification, le principe de vie et de rajeunissement perpétuel."

Nous voici rendus, messieurs, au moment décisif de cette féconde carrière. Lorsque M. Brunetière prononçait ce discours sur " l'Idée de patrie," son évolution religieuse était

déjà commencée. Vous en connaissez comme moi la genèse, et je ne réclamerai ce soir d'autre mérite que celui de la résumer et d'en préciser à vos yeux les étapes. Parti des obscures régions de l'indifférence religieuse, ce vigoureux esprit a parcouru un long chemin avant d'arriver au point où il est parvenu aujourd'hui. Longtemps, il est resté étranger aux préoccupations doctrinales. Il s'absorbait dans ses fortes études, dans ses travaux de critique savante et autoritaire, et les problèmes religieux le touchaient peu ou point. Un jour, cependant, il rencontra Bossuet sur sa route laborieuse. Ce géant intellectuel conquit son admiration et son respect. Il pénétra dans l'œuvre prodigieuse et sublime du grand orateur et du grand docteur. Il en fit le tour avec un étonnement enthousiaste. Puis il en étudia à pas lents les détails. Il absorba la substance de ces immortels écrits, le *Discours sur l'histoire universelle*, *l'Histoire des Variations*, la *Connaissance de Dieu*, les *Sermons*, etc. Au rayonnement de ce génie profond et lumineux, il aperçut l'inanité des fastueuses prétentions d'une certaine science qui se proclame, de nos jours, la rivale victorieuse de la foi chrétienne. C'est alors que dans un article fameux de la *Revue des Deux-Mondes*, il en signala la faillite, au grand scandale de M. Berthelot et de tout le clan libre-penseur, outré de cette trahison. Cet article qui a fait tant de bruit, et qui était intitulé : *Après une visite au Vatican*, et non pas : *La banqueroute de la science*, comme un bon nombre le croient et l'écrivent couramment, parut dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1895. L'auteur était revenu de Rome depuis quelques semaines, et il entrait en matière par une allusion à l'audience qu'il avait eue du Souverain Pontife Léon XIII.

« Le 27 novembre de l'année qui vient de finir, écrivait-il, j'ai eu l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en audience particulière. Ce qu'il a bien voulu me

dire, on ne s'attend sans doute pas que je commette ici, ni nulle part, l'indiscrétion ou l'inconvenance de le publier. Mais si cette visite m'a naturellement suggéré quelques réflexions, j'ai pensé qu'il pouvait être opportun, ou *actuel*, comme l'on dit,—de les mettre par écrit. On ne trouvera pas, et j'espère que le lecteur ne cherchera pas autre chose dans les pages qui suivent."

M. Brunetière faisait une revue des promesses que la science, ou ceux qui parlaient en son nom, avaient faites à l'humanité moderne. Et il démontrait que dans la plupart des questions fondamentales relatives à l'âme, au mystère, à notre origine, à notre destinée, aux lois de notre existence, la science avait été impuissante à tenir ses engagements téméraires. "Si ce ne sont pas là des "banqueroutes" totales, disait-il, ce sont du moins des "faillites" partielles, et l'on conçoit assez aisément qu'elles aient ébranlé le crédit de la science." Conséquemment : "la science a perdu son prestige, et la Religion a reconquis une partie du sien." Puis, M. Brunetière montrait Léon XIII se mettant hardiment à l'œuvre pour prouver au monde que le catholicisme peut lui donner les biens dont la science ne lui a fait entrevoir que le décevant mirage. "L'illustre vieillard qui gouverne à peu près souverainement la croyance de 200 millions d'hommes, a compris ce que l'on attendait du plus grand pouvoir moral qui soit parmi les hommes et le plus ancien. Résolument, il a lancé la barque de Saint-Pierre sur la mer orageuse du siècle, et ni l'impétuosité des vents, ni le tumulte des flots, ni la clameur même des passagers effrayés de sa tranquille audace ne l'ont un seul jour détourné de son but. Et si d'ailleurs il ne l'atteignait pas, si cette Providence, dont il ne se regarde que comme l'instrument, ne lui permettait pas de l'atteindre, il n'en aurait pas moins l'impérissable honneur de se l'être à lui-même marqué !"

Le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* démontrait

ensuite que le catholicisme est une doctrine, une tradition, un gouvernement, une psychologie, une théologie, une sociologie. Il recherchait les points de contact et d'entente que les hommes de bonne volonté peuvent avoir avec l'enseignement de l'Eglise. Il en trouvait et en exposait plusieurs et des plus importants. Puis il s'écriait, en terminant : " La conclusion est évidente. Lorsque l'on tombe d'accord de deux ou trois ou quatre points de cette importance, il n'y a pas même besoin de discuter les conditions, ou les termes, d'une entente ;—et elle est faite."

Cet article prit les proportions d'un événement. Il provoqua un véritable déchaînement de fureur dans le camp des sectaires et des professionnels de l'impiété. On dénonça, on cribla de répliques acerbes le courageux écrivain. On organisa un banquet de protestation en l'honneur de M. Berthelot, ancien ministre, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui avait défendu contre lui la science outragée. Pourtant M. Brunetière n'avait fait aucune profession de foi. Il avait même froissé les convictions catholiques, par exemple dans le passage suivant :

" La foi n'est affaire ni de raisonnement, ni d'expérience. On ne démontre pas la divinité du Christ ; on l'affirme, ou on la nie ; on y croit ou on n'y croit pas, comme à l'immortalité de l'âme, comme à l'existence de Dieu." Cette parole provoqua une critique assez sévère de Mgr d'Hulst, dans la *Revue du clergé français*. " Cette ignorance de la nature de la foi, écrivit-il, est pour nous, chez un homme qui a tant fréquenté Bossuet, l'objet d'un premier étonnement. M. Brunetière nous en réservait un second, en classant l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu parmi les choses qui ne se démontrent pas. Ici encore, s'il y a une lacune, c'est bien celle de la philosophie." M. Brunetière répondit au distingué prélat avec vivacité : " Mgr d'Hulst le prend, en vérité, de bien haut. Je ne m'attendais pas, de sa part, à cette leçon,

et je la trouve un peu bien pédantesque. Mais je me contenterai de faire observer à Mgr d'Hulst que si j'avais entendu comme lui,—je veux dire comme le catholicisme,—la nature et les rapports de la " raison " et de la " foi ", je n'aurais pas écrit dans la même page : " Nous ne sacrifierons,...ni l'indépendance de notre pensée "... Quel besoin aurais-je eu de " réserver " l'indépendance de ma pensée si j'acceptais dans son intégralité l'enseignement de l'Eglise." Il m'aurait suffi de me déclarer " catholique " tout uniment, tout simplement."

Donc, à ce moment, M. Brunetière n'était pas catholique. Mais il avait parlé d'une entente avec le catholicisme, et c'en était assez pour faire hurler les libres-penseurs. Ceux-ci se trompaient lourdement s'ils croyaient l'intimider par leurs clameurs. Il demeura calme au milieu de l'orage. On vit à ce moment qu'il n'était pas seulement un lettré, et un érudit, mais qu'il était de plus un penseur et un polémiste redoutable. Il ne recula pas d'une ligne. Mais il continua son évolution progressive. Chacune de ses étapes fut signalée par un article ou une conférence remarquables et remarqués. Son discours sur le " Besoin de croire," prononcé à Besançon, le 19 novembre 1898, fut une des manifestations les plus saisissantes du travail qui se faisait dans cette intelligence et dans cette âme. Il y établissait d'abord que le besoin de croire est " non seulement *inhérent* mais *naturel* à notre nature," qu'il est une loi de notre organisation intellectuelle ou morale, et une loi dont le caractère de nécessité est aussi certain que celui de toutes les lois de notre organisation physique. Il y démontrait, en second lieu, que la croyance est le fondement nécessaire de l'action pratique, de la science et de la morale. Mais au moment où le développement logique de son sujet l'amenait au seuil du surnaturel, il s'arrêtait court, et s'écriait avec une noble et courageuse franchise :

" Si je voulais aller plus loin, je sortirais de mon sujet, et

surtout de mon domaine, je passerais du terrain de la psychologie et de l'apologétique sur le terrain de la théologie. Je ne m'en sens pas la force, et je ne crois pas en avoir le droit. Je ne crois pas non plus avoir le droit, et dans un sujet d'une telle importance, je crois même avoir le devoir de ne pas m'avancer au delà de ce que je pense actuellement. C'est une question de franchise, et c'est une question de dignité personnelle. Quel que soit le pouvoir de l'intervention de la volonté dans ces choses,—et il est considérable,—aucun de nous n'est le maître du travail intérieur qui s'accomplit dans les âmes. Mais, si quelques-uns de ceux qui m'écoutent se rappellent peut-être en quels termes, ici même, il y a bientôt trois ans, je terminais une conférence sur la *Renaissance de l'idéalisme*, ils reconnaîtront que les conclusions que je leur propose aujourd'hui sont plus précises, plus nettes, plus voisines surtout de l'idée qui vous a rassemblés en congrès ;—et pourquoi, si c'est un grand pas de fait, n'en ferais-je pas un jour un autre, et un plus décisif ? "

Ces paroles étaient bien significatives. Elles entr'ouvraient le rideau derrière lequel se poursuivait la transformation du critique sollicité par la foi. Elles faisaient naître une espérance qui ne devait pas tarder à se réaliser.

L'illustre écrivain poursuivit sa marche ascendante. A deux ou trois reprises il alla tranquillement chercher à Rome, au foyer de la vérité chrétienne, des éclaircissements, des impressions et des idées qu'on ne rencontre pas ailleurs avec la même intensité de lumière et de persuasion. Et enfin, comme résultat de ce long travail intellectuel et psychologique, M. Brunetière en est venu à se proclamer catholique.

Il y a un an, à Besançon, invité par la conférence de Saint-Thomas d'Aquin à traiter ce sujet : " Ce que l'on apprend à l'école de Bossuet ", il est entré en matière par la déclaration suivante qu'un grand nombre d'entre vous ont lue sans doute, mais qui est de celles dont la répétition ne fatigue pas :

" Monsieur le président,

" Je vous avoue que je suis un peu confus. Je sais bien qu'on ne se voit jamais bien soi-même et je n'étais pas habitué à me voir sous un jour si lumineux. Permettez-moi de remercier la conférence de Saint-Thomas d'Aquin de m'avoir donné cette sensation très douce, mais aussi très dangereuse, de mon importance.

" En réalité, je ne croyais pas avoir tant fait en m'attaquant aux ennemis que vous venez d'énumérer. J'ai fait d'abord ce que me dictait ma conscience, par philosophie, comme un homme qui comprend les choses de son temps.

J'ai vu qu'il existait une certaine école dont les adeptes avaient la rage de se mettre toujours en scène, et de ne parler d'autre chose qu'à propos d'eux-mêmes. Et ce que j'ai ressenti d'abord, c'était un mouvement de mauvaise humeur qui répondait, je le compris plus tard, à des choses plus claires et plus certaines.

" Cet individualisme avait plus que des conséquences littéraires ; c'était une sorte de dissolvant moral, un agent de dislocation des idées traditionnelles sur lesquelles la France avait vécu jusqu'alors.

" Alors je me suis élevé plus haut. J'ai vu que c'était un devoir pour moi de ne pas me retirer dans la tour d'ivoire au moment du combat. Et petit à petit, parmi tout ce que j'apprenais à l'école de Bossuet, j'ai appris ce qu'était le catholicisme. J'ai su qu'il brisait de toute manière l'indifférentisme et qu'il minait l'internationalisme dont vous nous parliez tout à l'heure. Et, indépendamment de toute idée personnelle, il me suffisait, pour me déclarer catholique, de voir que le catholicisme et la grandeur de la France étaient deux choses inféodées l'une à l'autre.

" Et, depuis, plus j'ai étudié, plus j'ai vu, plus j'ai vécu, plus j'ai franchi les épreuves si nombreuses du temps présent,

et plus je me suis dit catholique, avec plus d'autorité et plus de conviction que jamais.

" Et je me félicite que j'aie commencé cette évolution il y a quatre ans à Besançon, et que le terme de cette évolution, ce soit encore à Besançon, que je l'affirme."

C'était là de belles et consolantes paroles. Mais M. Brunetière réservait aux croyants, à l'Eglise catholique, au grand Pape dont la main paternelle a si providentiellement guidé les pas de l'éminent critique sur les chemins de la croyance, une satisfaction encore plus profonde et plus complète. Le 18 novembre dernier, il prononçait, à la séance de clôture du congrès catholique de Lille, un admirable discours sur *les raisons actuelles de croire*. C'était le couronnement de l'édifice, la touche finale donnée à l'œuvre sacrée qui, depuis sept ans, s'accomplissait dans son esprit et dans son âme. Il y montrait comment, éternelles en leur fond, c'est-à-dire par rapport au dogme immuable, les raisons de croire peuvent différer d'elles-mêmes en leur forme, dans leurs relations avec l'esprit des âges. Il développait ensuite le sens chrétien des trois termes de la formule fameuse : Liberté, égalité, fraternité. Il prouvait que le christianisme seul a introduit la liberté dans le monde ; que l'idée d'égalité, fausse au point de vue national et social, n'est vraie qu'au point de vue surnaturel ; et qu'enfin le sentiment de la fraternité humaine n'existe pas en dehors de la religion chrétienne. Puisque cette devise célèbre de la démocratie moderne—liberté, égalité, fraternité—n'a de fondement réel que dans le christianisme, il y a donc là, pour la société contemporaine, une raison très actuelle de croire en cette religion.

Tout ce discours est à lire. C'est une pure et profonde jouissance que de suivre ce vigoureux esprit dans le développement logique et puissant de sa pensée, dans l'enchaînement infrangible de son argumentation... Soudain, vers la fin du discours, il s'arrête : " Ici, dit-il, se termine le domaine

de l'apologétique, et commence l'opération individuelle et mystérieuse de la foi." Et alors il prononce ces émouvantes paroles, qui produisent dans l'auditoire une intense sensation : " Vous, cependant, qui parlez ainsi,—me demandera-t-on peut-être, et on me l'a souvent demandé,—que croyez-vous " ? Ce que je crois, messieurs, il me semble que je viens de vous le dire ! Mais à ceux qui voudraient quelque chose non pas, je pense, de plus net, mais de plus explicite, je répondrai très simplement : " Ce que " je crois ",—et j'appuie énergiquement sur ce mot,—ce que " je crois ", non pas ce que " je suppose " ou ce que " j'imagine ", et non ce que " je sais " ou ce que " je comprends ", mais ce que " je crois "..., allez le demander à Rome " ! En matière de dogme ou de morale, je ne suis tenu que de m'assurer ou de prouver l'autorité de l'Eglise. La révélation n'a pas eu pour objet de mettre l'intelligence humaine en possession de " l'Inconnaissable " et, s'il n'y avait pas de mystère dans la religion, je n'aurais pas besoin de croire : je saurais ! Evitons ici, messieurs, l'une des pires confusions qu'ait inventées la moderne critique. L'objet de la croyance et celui de la connaissance font deux. Je ne " crois " pas que deux et deux font quatre, ni que le semblable engendre le semblable, ni que César ait vaincu dans la journée de Pharsale ; " je le sais ". Si je savais de la même manière, avec la même évidence, si j'entendais avec la même clarté le mystère de l'Incarnation ou l'opération de la Grâce, ce ne seraient plus des mystères : et la croyance étant adéquate à la connaissance, ne serait plus la croyance ni la foi. " *Fides est argumentum rerum non apparentium* ". Et ce n'est pas à dire pour cela qu'elle s'oppose à la raison ! Non, elle ne s'y oppose point ; elle nous introduit seulement dans une région plus qu'humaine, où la raison, étant humaine, n'a point d'accès ; elle nous donne des lumières qui ne sont point de la raison ; elle complète la

raison, elle la continue, elle l'achève, et, si je l'ose dire, elle la couronne.

Tout ce que je puis donc faire, messieurs, devant le mystère, c'est d'abord de m'incliner en silence, et c'est ce que je fais, mais ce que je puis faire ensuite, aussi, et ce que je viens d'essayer de faire dans ce discours, c'est de dire et de déduire, c'est d'expliquer les raisons que j'ai de m'incliner."

Je n'ai pas besoin, n'est-ce pas, de faire ressortir l'importance de cette magnifique profession de foi. Notons-en simplement quelques traits. " Ce que je crois, allez le demander à Rome ! " Oui, c'est M. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, qui s'incline avec cette simplicité et cette netteté devant l'autorité dogmatique de l'Eglise romaine. L'illustre critique eut été lui-même bien étonné, si on lui eût prédit cela il y a dix ans ! Ses paroles relatives au mystère ne sont pas moins remarquables. Ah ! combien de telles déclarations, sortant d'une bouche aussi peu suspecte, doivent faire de bien en France dans les milieux intellectuels !

On se demandera peut-être de quelle nature est le catholicisme de M. Brunetière, et jusqu'où il va. Va-t-il aussi l[illegible] que celui du vaillant et édifiant François Coppée ? Je [illegible] suis posé cette question... Peut-être le catholicisme de l'[illegible] nent critique n'est-il encore qu'un catholicisme de tête, un catholicisme spéculatif. Mais celui-là conduit à l'autre ; et les catholiques de tous pays doivent se réjouir de voir arriver dans leurs rangs une aussi illustre recrue.

II

Je viens de [illegible]mmer François Coppée. C'est en vous esquissant la physionomie littéraire et morale de ce sympathique écrivain que je terminerai cette causerie.

François Coppée est né à Paris, en 1842. Après avoir étudié au lycée Saint-Louis, il entra comme employé dans un des

bureaux de la guerre. Il publia son premier recueil de vers, intitulé le *Reliquaire*, en 1866. Puis se succédèrent les *Intimités* et les *Poèmes modernes*. Un drame en un acte et en vers, le *Passant*, joué en 1869, obtint un grand succès, et mit l'auteur en pleine lumière. La poésie contemporaine ne nous offre guère de plus gracieuse inspiration. M. Coppée a publié un grand nombre d'autres recueils de vers, les *Humbles* (1872); *Promenades et intérieurs* (1875); le *Cahier rouge* (1874); les *Récits et les élégies* (1878); l'*Arrière-Saison* (1887); les *Paroles sincères* (1890). Il a aussi publié et fait représenter des drames, dont les plus remarquables sont *Le Luthier de Crémone*, *Severo Torelli*, les *Jacobites*, *Pour la Couronne*. En prose on a de lui quatre volumes de contes et de nouvelles. Ses œuvres les plus récentes sont la *Bonne Souffrance*, recueil d'articles émouvants dont je parlerai dans un instant, un volume de discours et conférences réunis sous ce titre : *A haute voix*, et un nouveau recueil de poésies, intitulé : *Dans la prière et dans la lutte*. Coppée a été élu membre de l'Académie française en 1884.

Il a été appelé le poète des humbles, et il a mérité ce nom par plusieurs de ses œuvres, où il a peint des épisodes et des scènes empruntés au monde des petits, des déshérités et des souffrants. On lui a reproché avec quelque raison d'avoir attaché parfois trop d'importance à des détails infimes de la vie réelle. Mais l'auteur des *Poème Modernes*, du *Pater* et du drame *Pour la Couronne*, a prouvé que sa muse n'était point réfractaire aux inspirations élevées. François Coppée a excellé dans la narration poétique, et il a écrit en ce genre une foule de petits poèmes qui ont conquis une légitime popularité : tels sont la *Grève des Forgerons*, la *Bénédiction*, le *Naufragé*, etc. Permettez-moi, messieurs, de vous lire une pièce, un peu moins connue que celles dont je viens d'énumérer les titres, qui donne une excellente idée de ce côté du

talent poétique de François Coppée, et montre, en même temps, quel était son état d'âme, au point de vue religieux, avant sa conversion :

PRISE DE VOILE

Dans la paisible rue où je passe souvent,
Un jour d'hiver, devant la porte d'un couvent,
Je vis, avec fracas, s'arrêter des carrosses.
Tous les chevaux portaient, ainsi que pour des noces,
Une rose à l'oreille ; et les laquais poudrés
Et superbes, tous droits sur leurs mollets cambrés,
Se tenaient à côté des portières ouvertes,
D'où sortaient, de velours et d'hermine couvertes,
Les femmes au regard de glace, au front hautain.
Je vis descendre aussi, sur ce trottoir lointain,
Des vieillards abritant de lévites fourrées,
Leurs poitrines de croix et d'ordres chamarrées.
Tous ces patriciens, aux grands airs durs et roides,
Se firent sur le seuil des politesses froides,
Puis, après maint salut pour se céder le pas,
Entrèrent dans l'église en mettant chapeau bas.
Et lorsque fut enfin la foule disparue
Et qu'il ne resta plus dans la petite rue
Que les carrosses lourds aux panneaux blasonnés,
En écoutant causer deux drôles galonnés
Je sus qu'il s'agissait d'une prise de voile.

Ainsi c'est ton rayon suprême, ô pure étoile,
C'est, ô candide fleur, ton suprême parfum,
Qui réunissent là tout ce monde importun !
Que t'apporte-t-il donc ? Une pitié banale.
Lorsqu'offrant à Jésus ton âme virginale,
Tu viendras le front pâle et les membres tremblants,
Telle qu'une épousée, en tes longs voiles blancs,
Lorsque tu jureras d'une voix frémissante,
D'être pauvre toujours, chaste, humble, obéissante,
Et que tu sentiras un frisson dans tes os
Au froid contact, au bruit sinistre des ciseaux
Coupant brutalement tes boucles parfumées,
Que se passera-t-il dans les âmes gourmées

De ces heureux du jour, de tous ces contentés,
Qui, jusqu'aux pieds de Dieu traînent leurs vanités?
De quel enseignement sera ton sacrifice?
L'un à quelque folie et l'autre à quelque vice
Retourneront sans doute au sortir de ce lieu,
Pauvre fille, où tu viens de dire au siècle adieu.
Ce soir, lorsqu'ayant bu jusqu'au fond le calice,
Lasse d'être à genoux, saignant sous ton cilice
Et laissant jusqu'au sol tes mains jointes tomber,
Tu frémiras, craignant un jour de succomber
Sous le faix écrasant de tes saintes fatigues,
Ces hommes replongés déjà dans leurs intrigues,
Ces femmes se parant pour un plaisir nouveau,
T'oublieront dans ton cloître ainsi qu'en un tombeau!

Mais j'ai tort, ô ma sœur! Mon âme peu chrétienne
Ne sait pas s'élever au niveau de la tienne.
C'est parce que le monde est justement ainsi
Que ta jeunesse en fleur va se faner ici.
Pour tout le mal commis par les hommes impies
Tu t'offres en victime innocente et l'expies.
Dans la stricte balance, au dernier jugement,
Tu crois qu'il suffira peut être seulement,
Pour voir se relever le plateau des scandales,
Du poids de tes cheveux répandus sur les dalles
Tu vas veiller, jeûner, languir, mais tu le veux.
Dans toute leur rigueur accomplis donc tes vœux.
Le fardeau des péchés du monde est rude et grave,
Ma pauvre sœur! Pour tous les tyrans sois esclave:
Sois chaste, ô sainte enfant, pour tous les corrompus;
Bonne, pour les pervers; sobre pour les repus;
Sois pauvre, l'on voit tant d'avarices vantées;
Souffre, il est des heureux; prie, il est des athées!
Comme à Marie a dit l'archange Gabriel:
"Sois bénie!" et quand même—affreux soupçon!—le ciel
Vers qui tu tends tes bras suppliants serait vide,
Quand ce serait en vain, cœur d'idéal avide,
Que pour les égarés et les impénitents,
Etant belle, étant noble et riche, ayant vingt ans,
Tu viendrais d'accepter cette lente agonie,
Pour ton erreur sublime, ô ma sœur, sois bénie!

Comme on le voit, François Coppée n'était pas un impie ; il avait même des velléités religieuses, et son cœur de poète n'était pas insensible à la beauté du sacrifice chrétien. Mais il n'allait pas au delà, et les derniers vers du petit poème que je viens de vous lire montrent combien les notions de la foi étaient obscurcies dans son âme.

Mais je ne veux pas abuser de votre attention, et m'attarder dans une étude du talent et des œuvres de François Coppée, ce qui serait sortir complètement du cadre de cette simple causerie. Je me hâte donc d'arriver à ce qu'on peut appeler justement l'événement capital de cette carrière, à la conversion de l'éminent écrivain.

En 1897, M. Coppée, poète admiré, conteur applaudi, membre de l'Académie française, occupant une place incontestée parmi les maîtres de la littérature, jouissant d'une popularité universelle, pouvait être considéré comme parvenu au faîte d'une heureuse et brillante carrière. Dieu, qui avait sur lui des desseins particuliers, lui envoya la souffrance. M. Coppée n'avait jamais été impie, mais au milieu de l'atmosphère d'indifférence, sinon d'hostilité, que l'on respire dans le monde des lettres et du théâtre parisiens, il était devenu un incrédule, au moins dans la pratique ordinaire de la vie.

Cependant son enfance avait été chrétienne, et ces premières impressions ne s'étaient jamais entièrement effacées en lui. " Je fus élevé chrétiennement, a-t-il écrit, et, après ma première communion, j'ai accompli mes devoirs religieux, pendant plusieurs années, avec une naïve ferveur. Ce furent, je le dis franchement, la crise de l'adolescence et la honte de certains aveux qui me firent renoncer à mes habitudes de piété. Bien des hommes qui sont dans ce cas conviendraient, s'ils étaient sincères, que ce qui les éloigna d'abord de la religion ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous, et qu'ils n'ont demandé que plus tard, à la raison et à la science, des arguments métaphysiques qui leur permettent de ne plus se

gêner...Je cessai de pratiquer par mauvaise vergogne, et tout le mal vint de cette première faute contre l'humilité qui m'apparaît décidément comme la plus nécessaire de toutes les vertus.

" Ce pas franchi, je ne devais pas manquer de lire en chemin bien des livres, d'entendre bien des paroles, et de voir bien des exemples destinés à me convaincre que rien n'est plus légitime chez l'homme que d'obéir à son orgueil et à sa sensualité ; et je devins très vite à peu près indifférent à toute préoccupation religieuse. Mon cas, on le voit, est très banal, ce fut la vulgaire désertion du soldat las de la discipline. Je ne haïssais certes pas le drapeau sous lequel j'avais servi ; je l'avais fui et je l'oubliais, voilà tout.

" Aujourd'hui que j'ai retrou la foi, je me demande même si je l'ai jamais abso ment perdue. On peut rencontrer dans mes écrits quelques rares pages—que je renie et que je déteste—où j'ai parlé des choses religieuses avec une sotte légèreté, parfois même avec la plus coupable audace, on y chercherait en vain un blasphème."

Voilà quel était l'état d'âme de François Coppée lorsqu'une maladie cruelle le cloua sur un lit de douleur, durant de longues semaines, au commencement de 1897. L'heure du retour avait sonné pour lui. Pendant les jours d'inactivité forcée à laquelle il était condamné, il eut le temps de regarder sa vie, de refaire en esprit la route qu'il avait parcourue, de se reporter à son point de départ, et les pensées graves que cette revue rétrospective éveillèrent en lui, l'idée de la mort qui lui était apparue menaçante, ressuscitèrent dans son cœur la foi de ses jeunes années. Lorsqu'il se releva il était un homme nouveau. " Je sors de mon épreuve, écrivit-il, physiquement diminué et destiné à subir probablement jusqu'à la fin, l'esclavage d'une infirmité fort pénible. Cependant, parce que j'ai lu et médité l'Evangile, mon cœur est

non seulement résigné, mais rempli de calme et de courage. Il n'y a pas deux ans, ayant encore quelque santé, mais éprouvant déjà les premières atteintes de l'âge, je voyais arriver avec épouvante la vieillesse, la solitaire vieillesse, avec son cortège de tristesses, de dégoûts et de regret. Aujourd'hui qu'elle m'accable prématurément, je l'accueille avec fermeté, que dis-je, presque avec joie, car si je n'appelle pas la douleur et la mort, du moins je ne les crains plus, ayant appris, dans l'Evangile, l'art de souffrir et de mourir."

Ce sont là de belles paroles. La sincérité de la conversion de M. Coppée a été vraiment admirable. Lui, l'homme qui avait tant de relations dans le monde des incrédules, l'habitué des cercles où la religion était raillée quotidiennement, le collaborateur du *Journal* où la libre-pensée s'affichait tous les jours, il n'a pas rougi de sa foi reconquise. Il a confessé courageusement et simplement sa croyance, sans craindre les railleries du monde, les sarcasmes des impies, les sourires de pitié des chroniqueurs sceptiques, la haine des sectaires. Et il a publié cette série d'éloquents articles qui ont formé ce livre magnifique : *La Bonne Souffrance*. Il en est bien peu parmi vous, j'en suis sûr, qui n'aient lu cette collection de petits chefs-d'œuvre littéraires : *Cloches et lilas*, *Adieux à une maison*, *Souvenir filial*, *La meilleure année*, *L'enfance et la prière*, et surtout cette merveilleuse allégorie, *le Fleuve*, qui, à mon humble avis, restera comme l'un des morceaux les plus achevés de la prose française et de la prose chrétienne. Vous vous la rappelez sans doute, Messieurs : Nous sommes sous bois. " Entendez-vous ce bruit frais, ce murmure clair ? Près de ce tas de pierres verdâtres, des cressons frémissent. Et plus loin, ne voyez-vous pas ce mince ruban d'argent limpide, qui serpente et court comme une couleuvre effrayée. C'est la source. Cette eau pure et glacée dont on remplit le creux de sa main, et que l'on hume avec la délicieuse sensa-

tion que l'on boit de l'innocence," dans quelques jours elle sera devenue un fleuve, et ira se perdre dans les flots amers du vaste Atlantique. « Combien ce filet d'eau, qui va faire tant de chemin, et se corrompre, hélas ! au cours du voyage, est exquis, au départ ! Il offre le symbole même de la candeur. Qui de nous, courant à travers les bois, après avoir étanché sa soif dans une source, n'est pas resté, quelques instants, lié comme par un charme auprès d'elle, et là,—bercé par son babil, admirant son éclat limpide,—n'a pas involontairement rêvé d'enfance et de virginité ? " Cependant le filet d'eau se fraye un chemin sous la ramure et sous les herbes. Il devient ruisselet. Il « se grossit de sources invisibles." Là-bas « au carrefour de trois vallées, il devient petite rivière." Il poursuit sa course plus imposante ; encore quelques lieues, et c'est un fleuve, baptisé par la géographie d'un nom classique ; jeune fleuve, « fleuve adolescent que les vieux ponts de pierre enjambent d'une seule arche ; " encore solitaire parce qu'il est à peine canotable. Attendez un peu ; il devient adulte et commence son labeur. « Ses premiers travaux conservent un caractère innocent et pastoral." Les lavandières lui jettent en riant les bulles diaprées de leur savon, et c'est avec une sorte de complaisance heureuse qu'il entre dans le bief du moulin et qu'il se jette sur les palettes de la roue pesante. « Soudain, au détour d'un coteau, il reçoit son premier affluent," et désormais son cours est plus majestueux, mais aussi moins pur. Qu'est devenue l'eau claire de la source ? « Depuis le premier lavoir dont il a entraîné la mousse salie, chacun de ses contacts avec l'homme lui fut une souillure." Combien d'immondices, combien de détritus, combien de cadavres il charrie maintenant dans ses flots. « Quelquefois, comme pris d'une nausée, il vomit sur les herbes de son rivage des débris hideux et putréfiés. Mais il est infecté pour toujours et, pareil à la conscience d'un

scélérat, il emporte dans ses eaux, avec quelques trésors ignorés et perdus, des impuretés, des hontes, des désespoirs et des crimes !

" Enfin le fleuve est au terme de sa course. Voici l'estuaire ; et il est si vaste que là-bas, tout là-bas, à l'ancre près de la rive vague et lointaine, les navires qui ont sillonné des mers d'indigo sous des cieux de flamme, et ceux dont la dure étrave a brisé des glaçons au milieu d'affreuses ténèbres, les sveltes trois-mâts, les puissants steamers, paraissent de fragiles coquilles gréées de toiles d'araignées. La dernière balise est dépassée maintenant et, sur la côte grise les tourelles blanches des phares, toutes petites, sont à peines visibles. L'énorme masse liquide, que le mouvement des marées repousse et attire tour à tour, tantôt se hérisse de petites vagues irritées par la lutte et tantôt se précipite en avant avec le glissement d'un rapide. Au large, d'où le vent apporte une confuse clameur, les lames de fond, secouant leur chevelure d'écume, accourent en barrant l'horizon brumeux ; et de grandes mouettes au vol d'ange planent sur le fleuve avec d'aigres cris et semblent les sinistres messagers de l'abîme qui va l'engloutir...

....

" Je sais une âme comparable à ce fleuve. De même qu'il va se perdre dans la mer, elle disparaîtra bientôt dans la mort. Ainsi que lui, en approchant du gouffre, elle se sent grosse de tout son passé, et elle est profonde et amère,—profonde comme la mémoire, amère comme l'expérience. Elle se rappelle sa vie, qui fut, en somme, paisible et plutôt bienfaisante. Pourtant que de souillures n'a-t-elle pas reçues dans son chemin, cette pauvre âme, et emportées à jamais en elle ! Pour l'eau qui court et pour l'homme qui passe, il n'y a qu'un moment de pureté absolue, la source et l'enfance. Comme le fleuve roule et cache, dans les fanges de son lit,

des immondices et des cadavres, l'âme—même chez les moins coupables—est pleine de honteux secrets.

" Rester pur en ce monde, c'est l'impossible et désespérant effort ; le redevenir dans une vie nouvelle, quel idéal, quelle sublime espérance ! Ce fleuve, que la mer qui descend aspire avec de profonds râles, se purifiera dans le sel de l'immense Océan. Pauvre âme, flétrie par l'existence et profondément troublée au seuil du grand mystère, tu oses rêver, toi aussi, d'innocence immortelle ! C'est pourquoi tu songes aujourd'hui à tous ces vieux clochers d'églises et de cathédrales que le fleuve a réfléchis dans ses ondes et que tu as si souvent rencontrés sur ta route, sans obéir à leur geste solennel. C'est pourquoi tu réponds enfin au signal de ces antiques flèches de pierres, qui te montrent le ciel avec confiance et t'ordonnent la prière et la foi."

Messieurs, après avoir lu ces pages merveilleusement belles, les critiques libres-penseurs ont dû être forcés de se dire que la conversion de M. François Coppée n'a rien enlevé au poète de son admirable talent ; mais qu'elle a plutôt donné à son style un éclat qu'il ne possédait pas au même degré auparavant.

Ce poète, ce lettré délicat et pacifique, s'est, lui aussi, jeté dans les batailles de la vie publique, pour obéir à ce qu'il considère un devoir de citoyen. De concert avec Jules Lemaître et avec plusieurs autres, il a fondé la Ligue de la Patrie française, et il combat par la parole, par la plume, par l'action, la secte maçonnique et jacobine qui opprime en ce moment la France.

J'ai terminé, Messeigneurs et Messieurs, cette trop longue causerie. A travers beaucoup de digressions, je me suis proposé surtout de mettre en lumière le mouvement de retour à l'Eglise qui s'est manifesté tout à coup dans les hautes

sphères intellectuelles, comme pour la consoler de ses épreuves et de ses deuils. Nous avons vu s'avancer sur les chemins de la croyance, deux hommes célèbres, dissemblables par le caractère, par les aptitudes et par les œuvres, mais tous deux en pleine possession de cette gloire littéraire, objet de tant d'ambitions humaines.

Nous les avons vus, lorsqu'ils étaient parvenus au zénith de leur carrière, et au plus complet épanouissement de leur talent, s'arrêter, changer, sous les regards de la foule étonnée, l'orientation de leur vie, et la diriger vers un but plus sublime que celui vers lequel ils avaient jusque-là tendus. Tous deux, l'éloquent critique et l'harmonieux poète, sans craindre le sarcasme ni la haine, ont confessé leur foi nouvelle ou reconquise, ramenés à la vérité, l'un par les plus hautes spéculations de l'esprit, l'autre par les plus nobles sentiments du cœur. L'on avait dit que le prestige du catholicisme était mort, que l'Eglise n'était plus une conquérante d'âmes, que le souffle brûlant de notre âge avait desséché la sève du vieil arbre chrétien, enfin que la déesse des temps nouveaux, la Science, avait tué la Foi, cette reine déchue des temps anciens. Au début du siècle expiré, Musset, le chantre de la désespérance, s'était écrié :

> Ta gloire est morte, ô Christ, et sur nos croix d'ébène
> Ton cadavre céleste, en poussière est tombé.

Et plus tard, après la Poésie, la Critique était venue, en grand appareil ; unissant la nébuleuse érudition germanique à la clarté française, elle avait définitivement enterré la divinité de Jésus-Christ et mis au tombeau la foi chrétienne. Désormais la croyance à l'Eglise et à ses dogmes surannés n'était plus bonne que pour le troupeau des obscurantistes et des ignares.

Et voilà qu'aux derniers jours de ce siècle de doute, et de négation scientifique, aux derniers jours du siècle de Musset,

de Strauss et de Renan, la Poésie et la Critique, personnifiées par deux hommes en qui la voix unanime de leurs contemporains salue deux princes de l'intelligence et des lettres, se lèvent au milieu des académies, de la presse, de cette élite intellectuelle parmi laquelle ils brillent au premier rang, et répètent l'impérissable cri du christianisme dix-neuf fois séculaire: Je crois. Je crois au Christ, je crois à l'Eglise, je crois au dogme immuable, je crois au progrès moral, intellectuel et social par cette forme la plus élevée de la religion chrétienne: le catholicisme.

Mon seul regret, Messeigneurs et Messieurs, c'est de n'avoir pu rendre justice, comme je l'aurais voulu, à ce grand, significatif et émouvant spectacle.

TREIZIÈME CONFÉRENCE

donnée par

Monsieur J.-Edmond Roy

Docteur ès lettres et membre de la Société Royale

LA LÉGENDE NAPOLÉONNIENNE AU CANADA

M. le Recteur,

Messieurs,

Les révolutions qui agitèrent la France, à la fin du siècle dernier, jetèrent sur toutes les plages d'Europe des milliers d'émigrés. L'Amérique, terre de liberté, en attira un grand nombre. Plusieurs y vinrent chercher de salutaires leçons. Talleyrand, l'illustre diplomate, et le rêveur Chateaubriand se rencontrèrent dans les rues de New-York. Dans l'automne de 1799, le duc de Kent, alors en garnison à Halifax, fut étonné de recevoir la visite inattendu du duc d'Orléans et de ses frères. Ils dinèrent avec lui et repartirent presqu'aussitôt pour New-York à dessein de passer de là en Angleterre.

La tourmente soufflait de tous les côtés, et l'on vit aborder à Québec des malheureux créoles de la Martinique et de la Guadeloupe fuyant devant les horreurs de la guerre civile. Les environs de Philadelphie donnèrent l'hospitalité aux Français chassés de Saint-Domingue.

Le gouvernement anglais, sympathique aux royalistes émigrés, essaya de les établir un peu partout sur ses vastes domaines. C'est ainsi qu'un groupe nombreux se fixa sur l'île Jersey. Un autre tenta de fonder un établissement dans la Nouvelle-Ecosse. Le marquis de Puysaye, ancien

lieutenant général des armées de France, s'enfonça dans les forêts du Haut-Canada et y jeta les bases d'une colonie militaire avec une poignée de nobles qui l'avaient suivi.

Aux Etats-Unis, plusieurs essais du même genre furent tentés. M. de Noailles et le fameux marin du Petit-Thouars fondèrent la ville d'Asylum, sur les bords de la Susquehannah, dans l'Etat de Pensylvanie. D'autres Français, de noble extraction, au nombre desquels étaient MM. de la Tour de Pin, de Vatine, de Gouvernet et le Couteulx, achetèrent 300,000 acres de terre près d'Albany, dans l'intention d'y créer une colonie.

On retrouve encore aujourd'hui des vestiges de tous ces établissements ébauchés, et le voyageur, étonné, s'arrête devant ces noms de France, perdus dans les solitudes américaines.

Le despotisme de Napoléon força aussi le général Moreau, l'illustre vainqueur de Hohenlinden, à émigrer aux Etats-Unis. Nouveau Cincinnatus, il y cultiva la terre jusqu'au jour où l'empereur de Russie le rappela pour aller mourir à Dresde, frappé par un boulet français.

Oh ! triste retour des choses humaines !

Cette terre d'Amérique, qui avait reçu tour à tour les déportés de la convention comme Barbé-Marbois et Brissot, les fils de la maison de France comme le duc d'Orléans, des hommes illustres comme Chateaubriand, Talleyrand, Larochefoucault-Liancourt, donna aussi l'hospitalité aux soldats de l'empire déchu après le désastre de Waterloo. On vit alors errer dans les rues des villes américaines les débris de la grande armée. Le maréchal Grouchy, les Foucher, fils du duc d'Otrante, le général de Caulaincourt, duc de Vicence, le général des Fourneaux habitèrent New-York. Le comte Réal se fixa près de Philadelphie, sur des terres qu'il avait acquises de M. le Rey de Chaumont. Le général Bernard, ancien aide de camp de Bonaparte, devint ingénieur-en-chef des Etats-Unis.

Les généraux Lallemand et Lefebvre-Desnouettes tentèrent de fonder dans les plaines du Texas un établissement de réfugiés français semblable à ceux que Puysaye et de Noailles avaient essayé sans succès. C'est alors que furent fondés Champ-d'Asile, Aigle-ville, l'Etat de Marengo.

On vit plus encore. En 1815, un roi détrôné, Joseph Bonaparte, fit l'acquisition d'un immense domaine dans l'Etat de New-Jersey, et il y vécut dans son château de Point-Breeze pendant plusieurs années (1815-1831) comme un gentilhomme campagnard, entouré de quelques amis fidèles et sûrs.

La présence de tous ces Français émigrés en Amérique avait le don d'exciter singulièrement les craintes des gouverneurs anglais du Canada. Si l'on étudie leur correspondance, il y en a peu où il ne soit pas fait allusion à ce spectre toujours menaçant. Aussi, à moins de circonstances exceptionnelles, les portes de la colonie furent invariablement fermées à tous ceux qui ne portaient point la cocarde royaliste. Chaque année, le parlement votait une loi décrétant l'expulsion de tout émigré venant de France et lui interdisant l'entrée de notre territoire.

En 1798, le duc de Larochefoucault-Liancourt, qui voyageait comme un simple touriste-amateur et qui était bien loin d'avoir des idées révolutionnaires, ne put jamais obtenir du gouverneur Dorchester, la permission de visiter la province de Québec. Il dût se contenter de parcourir hâtivement les villes naissantes d'Ontario.

Lorsqu'en 1815, Joseph Bonaparte, accompagné de Saint-Jean d'Angély et de plusieurs autres adhérents de Napoléon, débarqua aux Etats-Unis, le gouverneur Drummond qui administrait alors le Canada, se sentit pris de peur, et il écrivit immédiatement en Angleterre demandant des instructions quant à la réception qu'ils devaient faire à ces personnages s'ils leur prenaient fantaisie de venir dans la colonie.

La métropole lui intima l'ordre de les exclure immédiate-

ment de la province s'ils tentaient d'y entrer. Cette défense devait s'appliquer à tout autre parent ou partisan de Napoléon Bonaparte.

Drummond fit bonne garde et organisa en sous main un système d'espionnage qui devait s'assurer que l'ancien roi d'Espagne n'entamerait aucune intrigue au Canada. Nous citons pour mémoire les deux lettres qui suivent et que nous trouvons aux archives [1] :

CHATEAU ST-LOUIS

Québec, 10 novembre 1815.

Votre Seigneurie,

Ayant appris tant par les papiers publics que par plusieurs personnes en qui je puis reposer confiance que Joseph Bonaparte avec M. St-Jean d'Angély, son fils, et plusieurs autres partisans de Napoléon Bonaparte, sont récemment arrivés dans les Etats-Unis d'Amérique, et comme il est probable que ces personnes, ou quelques-unes d'entre elles, pourraient être invitées à venir au Canada, je désire savoir de Votre Seigneurie quelles mesures le gouvernement désire que je prenne à leur égard.

GORDON DRUMMOND.

Au très honorable comte Bathurst.

CHATEAU ST-LOUIS

Québec, 21 avril 1816.

Votre Seigneurie,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, en daté du 26 décembre dernier, m'autorisant à

1—*Archives du Canada*, série Q, vol. 133, p. 141.

expulser de cette province sous mon commandement, Joseph Bonaparte aussi bien que tout autres parents ou partisans de Napoléon Bonaparte.

En conformité aux instructions de Votre Excellence, j'ai pris des mesures pour mettre à exécution les intentions du gouvernement de Sa Majesté regardant ces personnes en donnant les ordres nécessaires aux officiers commandant les postes du Canada et j'ai communiqué les instructions au lieutenant-gouverneur de la province supérieure.

GORDON DRUMMOND [1].

On a souvent raconté que le général Lallemand n'avait jamais songé à fonder sérieusement une colonie au Texas, que son but secret avait été de préparer l'enlèvement de Napoléon à Sainte-Hélène et de lui offrir un noyau d'armée avec laquelle il aurait fait la conquête des Florides ou peut-être même du Canada. Il n'y a pas de preuve documentaire qui puisse appuyer une semblable assertion.

Il est vrai que nous trouvons aux archives, sous la date du 16 août 1816, une lettre adressée au commandant en chef, lord Sherbrooke, dans laquelle on lui dit que les Etats-Unis sont remplis de Français animés du dessein d'attaquer l'île Sainte-Hélène, de délivrer Bonaparte et de s'emparer ensuite du Canada [2]. Mais que de folles rumeurs de ce genre ne fit-on pas courir à l'époque ?

N'y eut-il pas jusqu'aux rêveries de ce bon abbé de la Pradt qui furent prises aussi au sérieux ? Que l'on en juge par la lettre qui suit que reçut un jour lord Bathurst :

« Un gentilhomme canadien, d'origine française, étant dernièrement à Paris, a découvert qu'un complot avait été

1—Loc. cit., vol. 136, p. 161.
2—Loc. cit., Q. 137, p. 151.

formé par quelques généraux français pour s'emparer du Canada.

" Une reconnaissance militaire et des préparatifs considérables ont été faits dans ce dessein. On a pris plusieurs informations de ce Canadien touchant cette entreprise, particulièrement l'abbé de la Pradt qui paraissait avoir été envoyé exprès et qui prenait un grand intérêt au projet.

" Cet incident s'est passé dans une boutique de libraire où l'on découvrit accidentellement l'origine du Canadien[1]."

Le correspondant était convaincu que ce projet était sincère, et il croyait bien important de faire part de sa découverte au ministre.

On a voulu rattacher au projet de Lallemand le séjour que fit Joseph Bonaparte dans l'Etat du New-Jersey. Il n'y a rien non plus dans la correspondance intime de ce dernier qui puisse nous justifier de dire qu'une idée semblable lui hanta jamais l'esprit. Tous ceux qui ont lu l'histoire de l'Empire savent, du reste, que Joseph Bonaparte n'avait pas le tempérament d'un conspirateur.

Nous trouvons dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* un passage curieux se rapportant aux achats de terre que Joseph Bonaparte fit aux Etats-Unis. Ce passage, considéré au point de vue philosophique et politique, est intéressant. Il nous fait connaître aussi la pensée de Napoléon Bonaparte sur la colonie du Canada que le gouverneur Craig, son émule et son adversaire, un peu jaloux de sa gloire militaire, l'accusait de vouloir accaparer.

Cet écrit est daté du 26 mai 1816.

" Les journaux nous apprenaient, dit Las Cases, que Joseph, frère de Napoléon, avait acheté de grandes propriétés au nord de l'Etat de New-York, sur le fleuve Saint-Laurent, et qu'un grand nombre de Français se groupaient autour de lui,

1—*Loc. cit.*, Q. 150-3, p. 193.

de manière à fonder bientôt un établissement. On faisait observer que le choix du lieu semblait être fait dans les intérêts des Etats-Unis, et en opposition de la politique de l'Angleterre, car, dans le sud, à la Louisiane, par exemple, les réfugiés n'auraient pu avoir d'autres vues et d'autre avenir que le repos et la prospérité domestiques ; tandis qu'aux lieux où on les plaçait, il était évident qu'ils devaient devenir bientôt un attrait naturel pour la population du Canada déjà française, et former par la suite une forte barrière ou même un point hostile contre les Anglais, qui en sont encore les dominateurs. L'Empereur disait que cet établissement devait compter en peu de temps une réunion d'hommes, très forts dans tous les genres. S'ils remplissaient leur devoir, ajoutait-il, il sortirait de là, d'excellents écrits, des réfutations victorieuses du système qui triomphe aujourd'hui en Europe. L'Empereur avait déjà eu à l'île d'Elbe quelque idée semblable...

" Si l'empereur eut gagné l'Amérique, il comptait, disait-il, appeler à lui tous ses proches ; il supposait qu'ils eussent pu réaliser au moins quarante millions. Ce point serait devenu le noyau d'un rassemblement national, d'une patrie nouvelle. Avant un an, les événements de la France, ceux de l'Europe, auraient groupé autour de lui cent millions et soixante mille individus, la plupart de ceux-ci ayant propriétés, talent et instruction. L'empereur disait qu'il aurait aimé à réaliser ce rêve ; c'eut été une gloire toute nouvelle.

" L'Amérique, continuait-il, était notre véritable asile, sous tous les rapports. C'est un immense continent, d'une liberté toute particulière. Si vous avez de la mélancolie, vous pouvez monter en voiture, courir mille lieues, et jouir constamment du plaisir d'un simple voyageur. Vous y êtes l'égal de tout le monde ; vous vous perdez à votre gré dans la foule, sans inconvénients, avec vos mœurs, votre langage, votre religion, etc., etc.

" Au moment de la seconde abdication de l'Empereur, un Américain à Paris lui écrivit : " Tant que vous avez été à la tête d'une nation, tout prodige de votre part était possible, toutes les espérances pouvaient être connues ; mais aujourd'hui rien ne vous est plus possible en Europe. Fuyez, gagnez les Etats-Unis, je connais le cœur des chefs et les dispositions de la multitude ; vous trouverez là une patrie et de véritables consolations.

" L'Empereur ne le voulut pas.

" Il pouvait, sans nul doute, à la faveur de la célérité du déguisement, gagner Brest, Nantes, Bordeaux, Toulon, et probablement atteindre l'Amérique, mais il ne pensait pas que sa dignité lui permit le déguisement ni la fuite."

Il est difficile de dire si Joseph Bonaparte obéissait à une arrière pensée conforme aux derniers espoirs secrets de Napoléon en faisant les considérables acquisitions de la Black River et de Point-Breeze, mais ce dont nous avons la preuve, c'est que s'il avait dépendu de lui que ce frère put passer en Amérique et réaliser les projets qu'il ne lui fut donné que de rêver, durant les nostalgiques loisirs de l'exil, ces projets eussent été couronnés d'un plein succès.

Quoi qu'il en soit des rêves, des espérances caressés lors des agrandissements successifs de ses propriétés aux Etats-Unis, Joseph ne tira jamais de ces terres de bien importants secours politiques. Il manquait la présence de Napoléon pour vivifier cet essai de colonisation française et lui donner une portée quelconque. Lorsque le comte de Survilliers—nom sous lequel se cachait Joseph Bonaparte aux Etats-Unis—arriva à l'heure du retour en Europe et d'un rôle politique à jouer, il ne songea plus qu'à se défaire de ces immenses possessions, complètement inutiles à ses projets.

Le séjour de Joseph Bonaparte aux Etats-Unis, de 1815 à 1831, eut pour effet d'y raviver l'idée française. C'est lui qui fonda à New-York en 1826 le *Courrier des Etats-Unis*,

dont l'influence rayonna bientôt parmi tous les groupes de nationaux dispersés sur le continent américain.

Joseph Bonaparte collabora lui-même à ce journal d'une façon active, et l'on ne peut nier que cette publication répandue au Canada parmi la classe professionnelle ait contribué au réveil que nous constatons à cette époque de notre histoire.

Depuis la disparition du *Canadien* en 1810, nos nationaux n'avaient plus, à proprement parler, d'organe attitré, dans le journalisme de la province. La même année que le *Courrier des Etats-Unis* faisait son apparition à New-York, la *Minerve* était fondée à Montréal, et nous croyons avoir amassé assez de preuves circonstancielles pour qu'il nous soit permis de penser que Joseph Bonaparte, du fonds de sa retraite de Point-Breeze, ne fut pas complètement étranger à cette fondation. D'après sa correspondance intime et les lettres de quelques-uns de ses compagnons d'exil, on voit que l'ancien roi d'Espagne envoya alors plusieurs agents en France pour engager les anciens bonapartistes à faire tous leurs efforts afin d'obtenir la rentrée de la famille impériale. Il subventionna des journaux à Paris et dépensa ainsi de fortes sommes, consacrées à cette campagne. Dans sa pensée, le *Courrier des Etats-Unis* était destiné à propager les idées libérales modérées mises en œuvre pendant le règne napoléonien au milieu des populations américaines. Pourquoi n'aurait-il pas voulu faire pour le Canada ce qu'il fit pour les Etats-Unis ? Est-ce que cette terre n'était pas plus préparée qu'aucune autre en Amérique à recevoir cette nouvelle semence ?

On nous a appris et on répète un peu partout que ce fut Ludger Duvernay qui fonda la *Minerve*, mais on ignore sans doute que le premier imprimeur de ce journal était français d'origine et venait des Etats-Unis, et qu'après avoir

imprimé cinq numéros, il laissa subitement la province, mettant l'éditeur dans l'impossibilité de continuer son entreprise. Ce n'est que le 12 février 1827, après une éclipse de plusieurs mois, que Duvernay put reprendre la tâche qu'il avait commencée. Ajoutons encore que la *Minerve* emprunta son nom à une publication de Paris qui était largement subventionnée par le parti de Bonaparte—celle-là même qui ouvrait en 1819 une souscription destinée à provoquer l'émigration française en Amérique.

C'est lorsqu'on parcourt la série des premières années de la *Minerve*, qu'il est aisé de voir que ses méthodes de polémique viennent des journalistes de l'ancienne mère patrie. Les aspirations françaises de ce journal devaient servir puissamment la légende napoléonnienne et elles ne tardèrent pas à se confondre dans un même sentiment d'admiration et d'enthousiasme.

Dans notre cher pays, la végétation est d'une rapidité étonnante. En trois mois, on sème, on récolte, on engrange. Il n'en va pas de même, cependant, dans le monde intellectuel. Les idées nouvelles y mûrissent plus lentement, et nous les adoptons même quelquefois lorsquelles sont passées de mode ailleurs. C'est l'éternel inconvénient de vivre loin des grands centres. Les ondes lumineuses s'étendent jusqu'à nous quand déjà le foyer qui les a produites est éteint depuis longtemps.

En politique, cependant, ici comme ailleurs, les chemins de Damas sont assez largement ouverts. Ceux qui y voyagent y rencontrent quelquefois des lueurs subites qui les éclairent ou les aveuglent mais qui les transforment du jour au lendemain.

On raconte qu'un chercheur qui désirait étudier dans les documents contemporains le départ de Napoléon de l'île d'Elbe en 1815 et son entrée en France, eut la fantaisie de consulter une des gazettes officielles de l'époque.

Voici ce qu'il y trouva :

8 mars.—Le cannibal s'est échappé de sa caverne.
10 mars.—L'ogre de Corse vient de débarquer au golfe Juan.
11 mars.—Le tigre est arrivé à Gap.
12 mars.—Le monstre a passé la nuit à Grenoble.
13 mars.—Le tyran a traversé Lyon.
14 mars.—L'usurpateur se dirige sur Dijon, mais la brave population de la Bourgogne s'est soulevé et va l'entourer de toutes parts.
18 mars.—Bonaparte est à soixante lieues de la capitale. Il a été assez habile de s'échapper à ceux qui le poursuivent.
19 mars.—Bonaparte avance rapidement, mais il n'entrera jamais à Paris.
20 mars.—Demain, Napoléon sera sous nos murs.
21 mars.—L'empereur est à Fontainebleau.
22 mars.—Sa Majesté Impériale et Royale a fait hier soir son entrée dans son palais des Tuileries, au milieu des joyeuses acclamations d'un peuple passionné et fidèle.

Nous ne sommes pas capables ici d'accomplir de pareils tours de force. Cependant l'évolution de l'opinion des Canadiens sur le compte de Napoléon fut assez subite, et nous pouvons la suivre dans sa marche progressive.

De 1799 à 1805, on peut dire que la masse de la nation lui était décidément hostile. Il n'était pour nous que l'ogre de Corse et le tyran usurpateur du trône de France [1]. Il y avait alors, cependant, un petit groupe de nos concitoyens qui sympathisaient avec les principes révolutionnaires. Ceux-là avaient lu Voltaire, Rousseau, Diderot, Volney, Raynal

1—Voir la *Gazette de Québec* de l'époque.

et les autres encyclopédistes du XVIII siècle. M. Plessis y fait allusion dans le sermon qu'il prêchait dans la cathédrale de Québec lors de la bataille d'Aboukir. « En sont-ils devenus meilleurs époux, disait-il, pères plus vigilants, fils plus obéissants, citoyens plus honnêtes, amis plus sincères, sujets plus fidèles ? »

De 1806 à 1810, le parti des patriotes représenté par le *Canadien* fut, de toute évidence, profondément remué par les succès ininterrompus de Napoléon. Il se sent fier de la gloire immense qui rejaillit sur la France. Ses sentiments sont encore platoniques et il ne va pas jusqu'à en faire parade, mais il y a quelque chose dans son attitude ferme et énergique qui nous dit qu'il a pris confiance et qu'il se sent assez vigoureux pour lutter.

Après 1810 et jusqu'en 1826 il y eut affaissement ou plutôt indifférence et éclipse totale.

Lorsqu'en 1815, après un demi-siècle de séparation presque continue, il fut permis aux Canadiens de communiquer librement avec la France, il semble que le pôle magnétique qui devait attirer ces derniers était la vieille royauté restaurée. Les quelques familles nobles qui étaient restées dans la colonie renouèrent à la vérité certaines relations qu'on avaient cru rompues pour toujours.

Mais au Canada comme en France les couches dominantes n'étaient plus les mêmes. Un monde nouveau avait surgi. Le peuple, qui n'était rien avant la révolution, avait pris la place que Sieyès lui avait indiqué dans son pamphlet à jamais célèbre. A son terrible point d'interrogation : Qu'est-ce que le tiers-Etat ? il avait répondu par une poussée immense tel que l'histoire du monde n'en avait pas vu encore.

Les chefs politiques de notre nation, par une évolution étrange qui reste encore à étudier car ils n'avaient pas été entraîné de ce côté-là, s'orientèrent de préférence vers les hommes nouveaux à qui le joug de la restauration pesait.

Celui qui parcourt les débats de notre Chambre d'Assemblée, de 1820 à 1836, est tout étonné de voir les idées avancées qu'entretenaient alors les principaux représentants du peuple canadien. Ces derniers étaient, avant tout, des hommes de combat et d'opposition, et ils prenaient modèles sur les grands parlementaires français de l'époque. Que de chemins parcourus depuis 1815 !

Aussi, quand on apprit au Canada la révolution de juillet 1830, la *Minerve*, qui était l'organe du parti canadien, s'empressa-t-elle d'ouvrir une souscription destinée aux victimes qui étaient tombées sur les barricades, ou dans les rues de Paris, pendant les trois jours glorieux.

A l'éditeur de la *Gazette Officielle*, qui lui reprochait une pareille conduite, il faut lire ce qu'elle répondait fièrement [1] :

" L'éditeur de la *Gazette Officielle de Québec* trouve mauvais qu'on ait proposé dans notre journal une souscription en faveur des Français victimes des troubles des derniers jours de juillet. Nous sommes flattés que la censure d'un de nos confrères journalistes nous donne l'occasion d'aborder des sujets de politique générale, que nous nous occupons peu à traiter, regardant des questions de théorie sur les gouvernements étrangers comme de peu d'importance pour nous auprès des intérêts majeurs du peuple du pays, sous un gouvernement de fait, où les limites de chaque pouvoir sont depuis longtemps établies, et où on ne discute jamais sur l'origine de l'autorité.

" Le journal que nous avons cité ignore comment se fera la remise de cette contribution : répondons-lui qu'une maison de commerce de cette ville s'en est chargée. Le même journal trouve qu'il y a assez de sujets qui appellent dans le pays même l'humanité et la bienfaisance publiques : répondons

1—No du 4 novembre 1830.

que la souscription ouverte à ce bureau est absolument volontaire, qu'on ne la colporte pas, et qu'elle ne peut en aucune manière préjudicier aux contributions des citoyens pour des objets charitables; que d'ailleurs c'est moins le montant des sommes souscrites, qu'une expression de félicitations et de sympathie, qu'on a eu en vue dans cette souscription; qu'enfin la mise d'un franc sera accueillie comme celle de trente.

" L'éditeur ci-dessus trouve encore blâmable qu'on se soit servi du nom de Sa Majesté comme ayant largement contribué à cette souscription. Il est vrai que quoique Sa Majesté ait manifesté un grand intérêt à l'élévation de Louis-Philippe à la royauté constitutionnelle de France, quoiqu'il se soit empressé de reconnaître son gouvernement, qu'il ait refusé à Charles X l'entrée de la Grande-Bretagne en qualité de Roi, nous n'avons que les journaux pour garantie de l'offrande de notre Gracieux Souverain aux infortunées victimes de la trahison. Mais sans nous appuyer trop sur ce fait isolé, sans néanmoins le révoquer en doute jusqu'à ce qu'il ait été contredit, nous invoquons en faveur de la légitimité de notre appel, l'approbation de Sa Majesté Guillaume IV qui découle d'une manière incontestable des faits ci-dessus. Et comment en effet un prince de la maison de Hanovre désapprouverait-il les principes qui chassant du trône d'Angleterre la famille arbitraire des Stuarts, ont, par des révolutions et des circonstances absolument analogues, frayé le trône à la dynastie révérée qui nous gouverne!

" Nous invoquons encore l'exemple du peuple anglais, qui a si généreusement prouvé sa sympathie pour une nation rivale, mais digne comme lui de la civilisation et de la liberté. Et on ne l'accusera pas de déloyauté, ce peuple-là; car à qui serait-il déloyal! Nous ne trouvons pas de crime à imiter le peuple d'Angleterre, parce que nous nous faisons aussi gloire d'être PEUPLE, de tenir par tous les liens à ces masses si long-

temps calomniées, auxquelles on ne laissait pour vertus que l'abrutissement dans la servitude et la barbarie au jour du réveil. La modération du peuple de Paris et l'ordre qui a régné au milieu même d'une lutte improvisée, ont donné un démenti éclatant à cette accusation, et ont relevé les vertus civiles des masses, vertus dont elles avaient depuis longtemps la certitude intérieure, mais qu'une semblable révolution pouvait seule mettre au jour. Aussi, tout ce qui est peuple a-t-il sympathisé avec le peuple de la France qui a décidé la cause, au jugement même des gouvernemens absolus.

" D'ailleurs, pour revenir à notre souscription, ces sommes ne sont pas destinées à exciter de nouvelles révolutions ni à fomenter des guerres intestines, pas plus qu'à ramener les Tartares et les Cosaques au foyer de l'Europe civilisée, pour imposer momentanément un joug incompatible à une grande nation. C'est simplement une souscription destinée aux victimes des trois journées de combats et d'héroïsme. Et que les amis des doctrines absolues se rassurent ; les défenseurs de la cause perdue qui ont été blessés par les coups que le peuple échangeait avec eux, participeront aussi à cette riche souscription. Or, certainement aucun rigoriste ministériel ne refuserait de souscrire pour ces bons suisses capitulés, qui sans le coup de mousquet de quelque affreux libéral auraient eu le bonheur de regagner pour longtemps l'Helvétie.

" Nous savons qu'il fut un tems peu éloigné, alors qu'on trouvait dans la première révolution française un prétexte pour asservir toute opinion indépendante et tout esprit de liberté chez le peuple canadien, où la moindre expression de sympathie pour la France eût trouvé son prix dans les fers et la prison. Ces tems sont heureusement passés ; les gouvernemens se sont instruits et ont connu leurs vrais intérêts : et les peuples, celui d'Angleterre à la tête, ont appris bien des choses depuis un demi-siècle. C'est un honneur pour le gouvernement anglais d'avoir su mettre à profit.

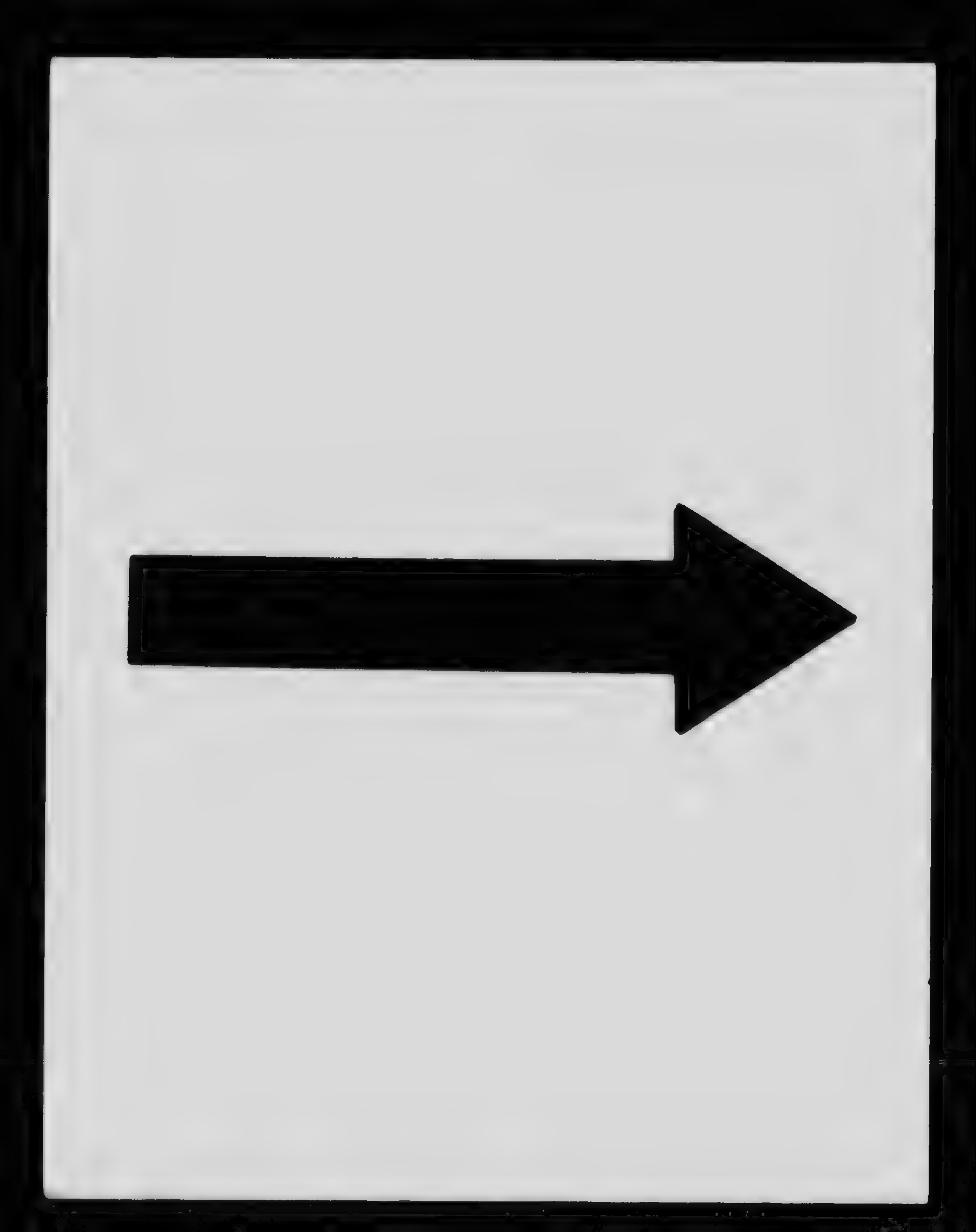
l'esprit des tems et l'intelligence des masses ; c'est en même tems la plus forte garantie de sa stabilité.

" Si quelqu'un pouvait voir dans la sympathie que nous n'avons pas craint de montrer pour le peuple français, le moindre sujet de crainte pour la fidélité du pays au gouvernement britannique, nous pourrions ici nous étendre en explications ; mais vraiment il n'est personne qui ait de bonne foi cette idée. Qu'on se rappelle les misères de nos pères sous le gouvernement colonial français, les révolutions que nous a épargnées la cession du pays à l'Angleterre, et la forme du gouvernement que nous en avons obtenu ; alors on n'aura pas de scrupule à nous laisser garder quelques souvenirs pour le pays d'où nous tirons notre origine, nos lois, notre langue, notre culte et nos mœurs.

" Le peuple français avait-il droit de transporter la couronne de la branche aînée à la branche cadette de la maison de Bourbon ? C'est là une de ces questions de théorie que nous ne sommes nullement disposés à traiter. Mais il existait un contrat entre Charles X et la France ; il a déchiré ce contrat, brisé la charte qu'il avait lui-même jurée, et qui avait été pour son prédécesseur Louis XVIII la condition de sa royauté ; il a senti ensuite, mais trop tard, qu'il avait jeté son sceptre, et il s'est enfui avec toute sa race dans un pays étranger. La France devait-elle donc garder obéissance à l'héritier du roi déchu, qui aurait conservé toutes les haines et toutes les ressentimens de sa famille, et quelque jour, par un coup d'état éclatant, tenté de briser les entraves des lois, et de venger son autorité des atteintes des deux révolutions ? La nation laissée sans pilote, n'a trouvé son salut que dans la suprême loi de sa propre conservation ; elle a remis sa destinée à un prince que rattache à elle un contrat bien synallagmatique, et qui par le titre qu'il porte, et par son lignage royal, rassure le pays contre les attaques du dehors.— Que pouvait faire de mieux la France ?

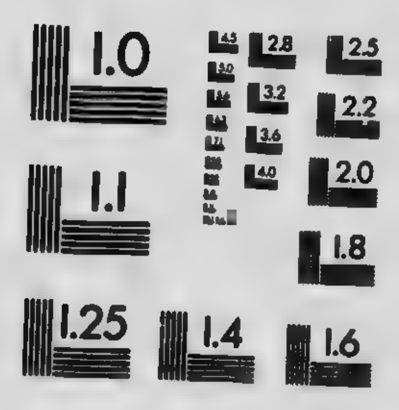
" Prononcés comme nous le sommes en faveur des doctrines constitutionnelles et de l'extension légitime du principe populaire, il nous est bien permis en même temps, dans un pays où la Religion ne se montre que par ses bienfaits, d'émettre le vœu que la France régénérée devienne aussi plus religieuse ; et si on examine quelles causes ont perpétué jusqu'à ce jour de désolantes doctrines, on ne désespérera pas de voir notre souhait s'accomplir. En effet, comment les amis de la liberté pouvaient-ils avoir confiance à un culte dont des ministres avaient conjuré la perte de la liberté même. Ce n'était pas néanmoins le respectable Clergé national qui visait au renversement d'institutions si chèrement acquises ; c'étaient ces prélats et ces abbés de cour, et surtout ces corps isolés, qui, vivant d'intrigue, prêts à tout sacrifier au pouvoir, répudiaient et dénigraient tout ce qui était national, pour s'en faire un mérite auprès des puissances, et pour perpétuer leur propre omnipotence avec l'ignorance et les doctrines absolutistes. Aujourd'hui qu'il n'y a plus lieu à toutes ces manœuvres, le peuple français en voyant les vertus et les travaux de ses pasteurs naturels, reviendra, nous n'en doutons pas, à convenir que le Christianisme et la Liberté doivent être étroitement unis et s'aider mutuellement.—Nous avons confiance dans le bon esprit des peuples ; nous croyons qu'ils ne prendront pas pour une nécessicé de la religion ce qui n'est qu'accidentel et passager.

" Nous voyons aussi avec plaisir que le nouveau gouvernement ne se soit pas immiscé jusqu'ici dans les affaires religieuses, qu'il ait même rassuré ceux des pasteurs que les brigandages de la première révolution avaient effrayés à l'aspect de la seconde. On avait d'abord dit que le nombre des évêques serait réduit d'après le concordat de 1803. Cette mesure, outre qu'elle pourrait être nuisible sous un point de vue religieux, et nous n'avons pas assez de données pour en



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





juger, serait certainement très impolitique dans les circonstances actuelles; et si l'intérêt des contribuables appelle quelques réformes surtout dans les traitements de quelques-uns des grands dignitaires, ce n'est qu'avec le temps et avec ménagement que la chose peut s'effectuer."

Les citoyens de Québec, jaloux de Montréal, ne voulurent pas rester étrangers au mouvement patriotique organisé par la *Minerve*, et un correspondant lui fit savoir en termes pompeux : [1]

A l'éditeur de la *Minerve*.

Monsieur,

« Tandis que le cri de la victoire que les Parisiens ont remportée sur la tyrannie, résonne de toutes parts, et que chacun se hâte de secourir les victimes d'une si noble révolution pour la liberté, Québec seul peut-être sur ce continent semble ne point prendre part à ce grand triomphe. Paris a déjà reçu la plus grande partie du tribut de la sympathie et des Anglais et des Unionaires ; Montréal a aussi ouvert une souscription pour le même objet, et les raisons qu'il en a données dans votre journal, expriment que les citoyens ont plutôt voulu par cet acte, rendre hommage à l'intrépidité civique que prétendre secourir des hommes qui ont méprisé des dépouilles qu'ils auraient pu s'approprier au jour du combat sans craindre de spoliation. Je ne sais si l'absolutisme a plus de partisans à Québec qu'à Montréal : si c'était le cas, nous aurions sujet de déplorer l'absence de plus nobles sentiments. Mais je suis convaincu qu'un grand nombre de Québequois seraient bien aises de pouvoir donner un témoignage non équivoque de leur sympathie pour les Français. Et il ne s'agit que de déclarer qu'une souscription pour les

1—Numéro du 9 novembre 1830.

victimes des *Trois jours*, est ouverte à un tel bureau, pour y voir inonder une foule de citoyens ; mais personne n'en a encore parlé à ma connaissance.

" Cependant, Monsieur, je n'aurais rien dit, si je n'eusse pas appris qu'un de nos journalistes trop connu en Canada par son opposition aux principes libéraux, avait critiqué vos concitoyens au sujet de la souscription qu'ils viennent d'ouvrir à l'exemple de toute l'Angleterre, de l'Irlande et des Etats-Unis pour les veuves et les orphelins de ceux qui ont rencontré la mort pour la cause de la liberté ; mais garder le silence sur cela, ç'aurait été concourir dans l'opinion mal fondée du rédacteur de la gazette officielle de Québec, que certainement les Canadiens n'ont pas, et par là montrer que nous sommes aujourd'hui contraires aux maximes dignes de la prépondérance qu'elles acquièrent tous les jours chez les hommes, et que nous avons nous-mêmes émises si souvent. Quelqu'un pourrait penser autrement, et croire que nous sommes intimidés par le siège du gouvernement colonial ; mais que ceux là qui pensent ainsi se détrompent, ils ne connaissent pas Québec. Nous sommes tous aussi libres et indépendans dans nos principes, que le reste des Canadiens et n'avons jamais craint de les promulguer, et de les soutenir quand il l'a fallu, même lorsque la main armée d'un tyran plongeait nos représentants dans des cachots.

" Ainsi, j'espère Monsieur, que si les Québequois ne prennent pas le moyen de témoigner hautement leur approbation sur les grands événemens de Juillet, vous ne les taxerez pas d'être hostiles à vos sentimens, car ils applaudissent partout les Parisiens de leur courage héroïque dans la bataille et de leur sublime modération après la victoire.

" Mais l'on peut encore espérer qu'ils suivront votre exemple. Quoi ! serait-il dit à leur peu de générosité, que Montréal seul en Canada ait payé le tribut dû par l'humanité à ceux qui ont souffert dans sa cause ? Ne serait-on pas étonné de

voir que la capitale Canadienne n'a point fourni, avec le reste du continent, à une offrande si sacrée ? cette inaction, peu digne de nous-mêmes, pourrait influencer défavorablement l'opinion que l'on se formera de nous : nous qui descendons des pères de ces mêmes victimes que le monde s'empresse de secourir, qui y avons peut-être encore des parens, des amis, qui parlons leur langage, qui nourrissons les mêmes préjugés et les mêmes principes, et desquels peut-être nous nous énorgueillissons de descendre. La liberté ne demande pas une offrande riche, mais civique, et le denier de l'ouvrier anglais lui vaut autant que l'or du grand. Non, les Québecquois ne refuseront pas d'ajouter leur humble don à celui de Montréal et de l'Angleterre, et ainsi payeront le juste tribut que l'homme libre doit à ceux qui se sont voués, au milieu du sang et de la mitraille, en abandonnant leurs biens et leurs familles, à leur patrie et à la liberté, dont la cause est commune à tous les hommes."

Je suis,

Votre très-obéissant serviteur,

UN QUÉBECQUOIS.

C'est alors que l'on distribua à Montréal et à Québec des mouchoirs de soie à la Louis-Philippe, récemment arrivés de France. La bordure en était tricolore. Le roi des Français y était représenté au milieu, en habits militaires. De chaque côté se voyait aussi un pavillon tricolore, surmonté du coq gaulois. L'un de ces pavillons portait pour inscription : " Vive la Charte " et l'autr " 27, 28, 29 juillet 1830."

C'est la première fois, croyons-nous, que le pavillon de la France moderne, qui avait fait triomphant le tour de l'Europe, fut arboré sur les rives du Saint-Laurent.

La *Minerve* publia en même temps en première page *l'Ode à la Colonne* dans laquelle Victor Hugo flétrit les députés

qui ont repoussé une motion tendant à faire revenir de Sainte-Hélène les restes de Napoléon Ier. Elle publia aussi les *Messéniennes* de Casimir Delavigne et les chansons de Béranger.

Dans le numéro du 18 juin 1829, un correspondant de la *Minerve* se moque agréablement du style et de l'architecture de la colonne que les Anglais ont élevé à Nelson sur la place Jacques-Cartier, et il demande pourquoi la statue du héros est tournée la face vers la prison quand elle devrait regarder le côté de la mer, témoin de ses exploits. C'est en 1830 aussi que mourut le roi d'Angleterre, George IV.

Afin de mieux démontrer l'évolution qui s'était opérée dans les esprits au Canada depuis les guerres de l'Empire, nous ne citerons à ce propos qu'un simple passage du journal le *Vindicator* annonçant la mort du souverain anglais :

" Nous voudrions, dit-il, pouvoir en ce moment changer une chose qui seule manque pour répandre un vrai lustre sur les grandes transactions auxquelles nous faisons allusions, nous voulons dire le traitement de Napoléon et les indignités qu'éprouva ce grand homme dans un temps où une conduite plus généreuse eût fait regarder l'Angleterre et son monarque dignes des brillants succès que ses armes lui avaient procurés, c'est-là, croyons-nous, la seule tache à la grandeur de Sa Majesté."

Qu'on lise maintenant, l'article que la *Minerve* du 5 mai 1831 consacrait à l'anniversaire de la mort de Napoléon :

" Le cinq mai 1831...Il y a donc dix ans aujourd'hui que Napoléon cessa de vivre, sur un rocher d'où l'espérance était bannie, loin de cette France qu'il avait trouvée si tourmentée, et de cette Europe qu'il avait ensuite tant tourmentée lui-même. Il y a dix ans que ce génie qui créa un empire aussi puissant qu'il fut de courte durée, que ces vastes conceptions qui le soutinrent si longtemps malgré les efforts des Rois, que la catastrophe qui suivit une si brillante carrière, et l'amer-

tume d'une longue captivité, cessèrent d'être autre chose qu'un souvenir.

" On a tant parlé de cette renommée gigantesque, on en parlera tant encore, que tout commentaire dans un pays situé comme le nôtre, serait une tentative orgueilleuse peut-être, et à coup sûr une voix perdue dans le désert. Laissons reposer en paix les cendres du grand homme, dont les potentats de 1815 ne se dessaisiraient qu'avec crainte, et qui par habitude en feraient encore trembler quelques-uns ; laissons l'herbe croître autour de cette pierre où on ne lit pas de nom.

" Mais reportant nos regards vers la révolution qu'il servit d'abord, et dont il s'empara, qu'il comprima pour l'asservir ensuite tout à fait, combien d'événements se sont succédés depuis sa mort dans la suite de ce grand tableau, combien en est-il d'autres qui se passent maintenant sous nos yeux, et quelle sera l'issue d'une action aussi compliquée !

" Sans faire remonter au delà de 1789 les premiers symptômes du besoin de liberté sous lequel l'ancienne civilisation s'agite comme à la fin d'un long cauchemar, il est certain que Napoléon a puissamment contribué au réveil des nations, quelque fortement que ses guerres et son despotisme aient pesé sur elles. Il trouva la France dans une complète anarchie, inondée de sang, menacée sans cesse par l'étranger, et ne sachant plus comment revenir en arrière jusqu'à la liberté. Il se fit le centre d'action de tous ces sentiments divergents, de toutes ces passions exaltées auxquelles il imprima un mouvement unique en les enchaînant autour de lui. Si au lieu de les diriger à la fixation des franchises intérieures, il ne les entraîna que vers la gloire, c'est que la gloire était nécessaire pour maintenir l'enthousiasme, qui pouvait seul lutter contre les ennemis du dehors ; d'ailleurs la gloire et l'enthousiasme ont cela de commun avec la liberté, que les masses qui s'y livrent s'élèvent au-dessus des habitudes grossières et animales qui sont l'apanage d'un peuple sans ressort. Il enivra

donc les Français de gloire, tout en la leur faisant acheter, et il laissa à d'autres le soin de porter après lui vers un autre but, cette capacité morale de la nation dont il avait étendu la sphère. Cependant il ne négligea pas de consolider son ouvrage au dedans, et il donna à la France et au monde le code de lois si clair et si sage à la tête duquel les hommes de la restauration ont depuis effacé son nom, comme ils avaient effacé ses triomphes des bas-reliefs de la colonne Vendôme. Ils croyaient en apparence le bannir aussi de l'histoire ! Dire si ses dernières guerres ne furent que la conséquence impérieuse des premières, ou s'il fut aveuglé par l'ambition lorsqu'il pouvait sceller la paix ; raisonner sur les institutions qu'il aurait ou n'aurait pas données à la France, décider comment la liberté serait sortie des chaînes dorées qui la retenaient, comment elle aurait pu se défaire des hochets dont il l'avait bigarrée, ce serait entamer un sujet immense, et s'arroger prématurément une juridiction que la postérité exercera mieux que nous. Il succomba ; les puissances du Nord ramenèrent deux fois les Bourbons aux Tuileries, et la royauté héritière de l'empire accorda une forme de gouvernement qui malgré ses imperfections et les abus dont on l'a assaisonnée, était beaucoup préférable au régime absolu ; à tel point qu'elle a suffi pour donner à la nation la vie politique, et la force qui naguère l'a fait renverser et les abus et les institutions dont on abusait, pour établir une nouvelle dynastie et des institutions nouvelles, qui puissent-elles assurer d'une manière permanente les destinées encore chancelantes d'un grand peuple.

" On a vu ce que Napoléon avait fait pour la France ; voici ce qu'il a fait pour avancer la liberté des autres peuples. Il les a aguerris soit en les combattant, soit en les menant après la victoire à de nouvelles conquêtes à l'autre extrémité de l'Europe ; ces conscrits étrangers puisaient dans les lointai-

nes campagnes des connaissances utiles et des moyens de comparaison dont ils devaient profiter plus tard, amis ou ennemis enfin, c'est toujours l'idée de l'indépendance nationale et celle de la gloire qui guidaient les rangs des combattans ; les populations germaniques tout entières n'ont pas été mues dans leur résistance par d'autres sentimens ; or l'âme humaine s'étant une fois élevée au-dessus des pensées matérielles, ne s'arrête pas en si large chemin ; les motifs dont on s'était servi pour la protection du territoire, ont dû et doivent encore se diriger vers la conservation de l'indépendance morale, et l'acquisition des garanties qui peuvent seules la maintenir.

" S'il fallait des exemples pour prouver que les nations qui ont fait des progrès plus rapides vers la liberté sont celles que les circonstances attachèrent d'une manière plus particulière aux destinées de Napoléon, la Belgique, l'Italie, la Pologne répondraient. Deux de ces pays ont fait partie de l'empire français, et les enfants de l'autre ont suivi partout les drapeaux du conquerant, bercés d'un doux rêve de rétablissement pour leur antique patrie.

" Une réflexion, avant de terminer cet article, sur la situation actuelle de la France ; c'est que cette situation, vis-à-vis des gouvernements absolus, diffère peu de celle où se trouva Napoléon, et qu'ils ne redoutaient pas plus alors l'esprit de conquête de ce dernier, que maintenant la dissémination des principes libéraux. Mais si la France comprenait enfin cette nécessité des temps, les combinaisons ne seraient plus les mêmes ; l'Angleterre n'aurait ni hommes ni trésors à sacrifier pour le bon plaisir, et si le même pays devait servir une seconde fois de théâtre au même drame, les Belges connaîtraient leur poste mieux qu'à Quatre-Bras et à Waterloo."

Le numéro du même jour publiait les beaux vers de Béranger sur le 5 mai, et que tout le monde connait :

Il fatiguait la victoire à le suivre :
Elle était lasse ; il ne l'attendit pas.
Trahi deux fois, ce grand homme a su vivre.
Mais quels serpents enveloppent ses pas !
De tout laurier un poison est l'essence ;
La mort couronne un front victorieux.
Pauvre soldat, je reverrai la France,
La main d'un fils me fermera les yeux.

En 1832, on jouait sur le théâtre, à Montréal, un drame intitulé *Napoléon à Sainte-Hélène.* C'était une pièce à grand effet où l'on voyait des généraux de l'empire, des soldats de la vieille garde, les couleurs tricolores. Cette mise en scène empoignait le public. Aux passages patriotiques, les applaudissements éclataient, et l'on versait des pleurs sur le héros exilé.

L'acteur qui jouait le rôle de Napoléon était un Français du nom de Prud'homme. Il fut partout fêté à l'égal de Talma.

" Samedi, dit la *Minerve* du 30 janvier 1832, l'auditoire le plus nombreux et le plus respectable remplissait les deux rangs de loges et le parterre du Théâtre, pour assister au bénéfice de M. Prud'homme. MM. les Amateurs Canadiens et Anglais voulaient avant son départ lui donner un témoignage de leur estime pour ses talens dramatiques et ils avaient choisi les pièces suivantes : The Dead Alive, comédie anglaise d'Okeeffe, et Hamlet, Napoléon à St-Hélène et la Famille du Baron, par Scribe. MM. les Amateurs se sont acquittés de leurs rôles avec leur habileté reconnue. Il était beau de voir des jeunes Messieurs d'origine et de langue différentes, fraterniser et réunir leurs talents pour rendre hommage à un artiste aussi distingué.

" M. Prud'homme a brillé d'un nouvel éclat dans Hamlet et dans Napoléon. La salle n'a cessé de retentir d'applau-

dissements; son jeu, sa déclamation étonnaient, entraînaient les auditeurs. C'est ce qu'ont bien prouvé les bravos et les houras involontaires qu'on entendait à chaque instant.

" L. Famille du Baron est une pièce remplie d'esprit et les différents rôles ont été joués de manière à en faire ressortir tout le piquant. M. Prud'homme, y a rempli cinq rôles, et il a prouvé qu'il excelle également dans le comique. La scène du célibataire avec des mœurs, et celles de la cosaque, et du député gascon ont tenu l'auditoire dans une hilarité continuelle.

" Nous apprenons que MM. les Amateurs de Québec veulent l'inviter à aller dans cette ville donner une ou deux représentations. M. Prud'homme laissera partout où il ira l'impression la plus favorable de ses talents supérieurs."

Prudhomme, en train de battre monnaie, fit imprimer sa pièce et en vendit un grand nombre d'exemplaires [1].

En 1832, encore, on donnait un banquet à Montréal à Duvernay et Tracey, au sortir de la prison où les bureaucrates les avaient indignement jetés. Duvernay, qui était un chanteur émérite, y entonna ces couplets patriotiques :

> Vingt ans les Français de l'histoire
> Ont occupé seul le crayon,
> Ils étaient fils de la Victoire
> Sous l'immortel Napoléon.

Dix ans, après sa mort, à lui seul, Napoléon, cet homme extraordinaire, résumait aux yeux des patriotes canadiens le génie d'une grande et glorieuse nation, comme le Cid, devenu un symbole, a fini par personnifier l'héroïsme espagnol, comme le général de Wet incarnera peut-être le patriotisme de l'Orange et du Transvaal aux yeux des races futures.

On a dit que les malheurs du grand homme avaient récon-

1—Nous en avons vu un exemplaire dans la bibliothèque de M. Philéas Gagnon. Voir p. 391 de sa *Bibliographie*.

cilié tous les peuples avec sa gloire. Cette parole est certainement vraie pour le Canada français.

Nous venons de citer ce que disait la *Minerve*, l'organe des classes lettrées à l'époque. D'année en année, ce journal entretenait ses lecteurs du grand homme. Le 23 juillet 1835, par exemple, il reproduit, le *Saule de Sainte-Hélène*, de Barthélemy. En 1836 [1], il annonce une loterie de livres au nombre desquels on trouve le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte de Las Cases, en 8 gros volumes, les *Mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'Empereur, sur la vie privée de Napoléon, sa famille et sa cour*, en 6 volumes.

La même année, au grand salon de l'hôtel Nelson, on pouvait voir chaque soir : le GRAND PERESTREPHIQUE ou Panorama Mouvant de la Bataille de Waterloo, de Sainte-Hélène et de la Procession Funèbre du GRAND NAPOLÉON, en douze vues différentes, le mouvement desquelles était accompagné d'une orchestre militaire. Une description correcte de chaque vue était faite à son approche [2].

Il n'y a pas de doute que cette littérature contribua puissamment à idéaliser Napoléon parmi nous.

Mais le peuple, qui ne lisait pas plus alors qu'il ne lit aujourd'hui, avait besoin d'un autre excitant. Nous allons voir comment s'opéra sur lui le travail d'imagination.

Après la débâcle de Waterloo, et même pendant les guerres de la péninsule, quelques soldats de la grande armée abordèrent sur les rives du Saint-Laurent. C'est ainsi que nous avons connu à Québec M. Evanturel, Foy, l'ancien hussard de Grouchy, LeBlanc, l'ancien soldat de la garde, devenu

1—No du 20 octobre.

2—A Québec, le 13 juillet 1836, on donnait un grand panaroma représentant la bataille de Waterloo et la procession funèbre de Sainte-Hélène.

tambour-major de la société Saint-Jean-Baptiste. Dans le district de Trois-Rivières, se fixa M. Bochet, père du chanoine qui vient de mourir. A Varennes, s'établit M. Bernard, père du notaire de ce nom. A Québec aussi se fixa le notaire Jean-Baptiste Moraud. Il y en eut beaucoup d'autres encore, mais il serait fastidieux de poursuivre plus loin cette énumération.

Ces hommes, admirateurs enthousiastes de l'empereur, et qui conservèrent toute leur vie le culte du héros, commencèrent à le propager au milieu de nous. Tout le monde connaît les beaux vers que Crémazie adressait à *Un soldat de l'empire :*

Aux bords du Saint-Laurent jetés par la tempête,
D'héroïques débris de ces jours de conquête
Ont chanté parmi nous le culte du Héros.
En trouvant sous le ciel de la Nouvelle-France
Les mêmes souvenirs et la même espérance,
Ils semblaient oublier leurs maux.

En 1835, ces Français réfugiés fondèrent une société de secours, et chaque année, ils se réunissaient pour célébrer leur fête patronale LA SAINT-NAPOLÉON.

Voici les couplets qui furent chantés sur l'air de la *Marseillaise*, au banquet du 15 août 1835 à Montréal [1].

ENFANTS de la même patrie,
Pour nous enfin luit un beau jour !
A cette terre si chérie
Nous payons un tribut d'amour (*Bis.*)
Aux bords d'une rive étrangère,
Quel spectacle frappe mes yeux !
L'amitié venant des cieux
Embellir ce jour sur la terre !
Napoléon, la France ! unissons ces grands noms,
Chantons, Chantons.
Sois immortel, héros que nous pleurons !

1—*Canadien* du 2 septembre 1835.

O toi dont le vaste génie
Etonna, vainquit tes rivaux,
Permets que ton ombre ch[illegible]ie
Vient planer sur nos travaux. *(Bis.)*
Reconnais dans cette assemblée,
Plus d'un fidèle serviteur,
Dont ton nom fait [illegible]attre le cœur,
Fidèle à l'enseigne sacrée.
Napoléon, etc., etc.

Amit[illegible] fille adorée,
Vie[illegible]ous embraser de tes feux,
Fais que sous ton aile sacrée
Ce jour donne des fruits heureux. *(Bis.)*
Loin de la France si chérie
Ne formons qu'un peuple d'amis,
Lorsque nous sommes [illegible]unis
Nous retrouvons notr[illegible]atrie.
Napoléon, etc., etc.

L'homme, l'honneur de notre race,
Chef de la grande nation,
Dans son grand cœur eut une place
Pour la plus noble passion. *(Bis.)*
Montebello, dont la grande âme
Aima, sans craindre le héros,
Ah ! viens animer nos travaux !
Disons, pleins d'une douce flamme.
Napoléon, etc., etc.

Errans sur un lointain rivage,
Ralliions-nous, à ce grand nom,
Français, prenons pour patronage
L'égide de Napoléon. *(Bis.)*
Ne formons qu'un peuple de frères,
Puisque nous sommes ses enfants,
Faisons retentir dans nos chants,
Amis, sur les deux hémisphères.
Napoléon, etc., etc.

Pour flétrir ton grand caractère,
L'envie excite ses serpens,
Hatzfeld, et le factionnaire
Te vengeront dans tous les temps. *(Bis.)*
Nous sommes loin de ton génie,
Mais pour imiter tes bienfaits
Allons au-devant des souhaits
Des exilés de la patrie.
Napoléon, la France ! unissons ces grands noms,
Chantons, Chantons,
Sois immortel, héros que nous pleurons.

Citons quelques-uns des toasts qui furent portés à ce banquet :

AUX GUERRIERS QUI MARCHÈRANT SOUS LA BANNIÈRE DE NAPOLÉON.—L'impartiale histoire porte leur renommée sur tous les points du globe, et les lauriers qu'ils acquérirent ne se flétriront jamais,

A NAPOLÉON.—Puisse son grand nom servir d'égide à tous les Français, dans quelques pays qu'ils se trouvent.

AUX ARMÉES FRANÇAISES, qui des rayons brûlants de l'Egypte, arrivèrent, par des miliers de combats glorieux, jusqu'au climat glacé de la Russie.

Du discours du président Leblanc de Marçonnay, nous extrayons ce qui suit :

" Le patronage sous lequel nous nous sommes placés est une réminiscence historique ; ce n'est plus le symbole qui désigne une opinion, qui signale un espoir. Si NAPOLÉON avait encore le front couvert de ses milliers de couronnes, nous ne serions probablement point ici, nous marcherions sous son étendard comme le firent jadis la plupart d'entre nous. Aujourd'hui Napoléon est également apprécié par les vainqueurs et les vaincus ; le saule solitaire de Sainte-Hélène ne fait plus de jaloux, ne compte plus d'ennemis : la carrière aussi rapide qu'étonnante de l'Empereur ne rencontre plus

que des admirateurs. Ce peu de mots suffira pour persuader que nous n'avons prétendu offenser, que nous ne devons blesser personne en choisissant pour Patron l'homme qui, pendant 15 années, fut le héros du monde. Le DRAPEAU TRICOLORE, qui flotte au milieu de cette salle, n'est point, non plus, un emblême séditieux qui puisse donner à notre société un caractère qu'elle ne veut pas adopter ; ce sont les couleurs de la France, maintenant en paix avec toutes les nations ; de cette France, unie à la nation Britannique, qu'elle combattit avec loyauté, qu'elle seconde avec sincérité."

Au printemps de 1836, les Français réfugiés au Canada, apprirent la mort de Lætitia Bonaparte, la mère de l'Empereur, et ils voulurent faire chanter à Québec, pour le repos de son âme, un service funèbre. Mais le clergé se refusa à cette demande de peur que cette cérémonie religieuse dégénéra en démonstration politique [1].

Il y aurait toute une étude particulière à faire sur l'influence qu'exerça ce groupe de Français bonapartistes sur la malheureuse insurrection de 1837, mais ce n'est pas ici le lieu. Disons, seulement, que les écrits de Leblanc de Marçonnay, d'Aubin, de Girod, pour ne citer que ceux-là, firent plus qu'on ne pense d'ordinaire pour surexciter les imaginations. C'est aux chants de la *Marseillaise* et de la *Parisienne* et avec la cocarde tricolore que les tribuns populaires de l'époque entraînaient les masses [2].

Un autre contribua pour sa large part à populariser le nom de Napoléon, et celui-là ce fut un vulgaire chemineau qui s'appelait Grosperrin et qui allait à travers les campagnes traînant sa pacotille et chantant des vers qu'il fabriquait lui-même ou qu'il empruntait à Béranger.

Grosperrin—épave échouée sur nos bords on ne sait trop à

1—*Canadien* du 8 juin 1836.
2—Voir *Gazette de Québec* du 19 janvier 1836.

la suite de quelles aventures—avait le don de faire vibrer les cœurs d'une façon merveilleuse. Sa voix sonore avait des éclats de trompette guerrière lorsqu'elle disait les exploits du petit caporal.

Après les désastres de 1837, les Canadiens, repliés sur eux-mêmes, avaient douté un peu de leur force. Ces chants, pleins de consolations et de promesses, furent doux à leur douleur, comme les caresses d'un fils à une mère blessée.

La gloire d'autrefois, la fierté des temps anciens rayonna malgré les ombres accumulées ; et la foule, surprise, écouta avec ravissement ces chants étranges, qui s'appellent *Le champ d'asile, Les enfants de la France, Le vieux drapeau, Le vieux sergent, Le Souvenir du peuple, Il n'est pas mort.*

Reine du monde, ô France ! ô ma patrie !
Soulève enfin ton front cicatrisé ;
Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie,
De tes enfants l'étendard s'est brisé.
Quand la fortune outrageait leur vaillance,
Quand de tes mains tombait ton sceptre d'or :
Tes ennemis disaient encore :
Honneur aux enfants de la France ;

Prête l'oreille aux accents de l'histoire :
Quel peuple ancien devant toi n'a tremblé ?
Quel nouveau peuple, envieux de ta gloire,
Ne fut cent fois de ta gloire accablé ?
En vain l'Anglais a mis dans la balance
L'or que pour vaincre ont mendié les rois.
Des siècles entends-tu la voix ?
Honneur aux enfants de la France !

La translation des restes de Napoléon (1840) ressuscita aussi singulièrement la popularité de l'Empereur parmi nous. Les libéraux français, qui avaient intérêt à exploiter ces événements afin de battre en brèche le gouvernement de Louis-Philippe, mirent tout en œuvre pour rappeler les gloires de l'Empire. Les articles des journaux de France étaient repro-

duits dans le *Canadien* et la *Minerve*. Ils étaient lus, commentés, admirés.

Et, pendant ce temps-là, Grosperrin colportait toujours ses chansons de Béranger.

Vous est-il jamais arrivé, alors que vous étiez dans une campagne éloignée, de découvrir que les enfants sur un territoire donné portaient presque tous les mêmes noms, et souvent les plus romanesques. On se demande alors, tout étonné, par quelle bizarrerie du sort il se fait que, perdus au milieu des bois, des robustes galopins ou de gentilles fillettes aux joues roses s'appellent René ou Atala, Epaminondas ou Lucrèce. Nous ne citons que ces noms. La raison en est bien simple. C'est qu'un livre quelconque—Chateaubriand ou Berthet ou Navery, s'est égaré par là—et tout le monde a pris les noms du héros ou de l'héroïne.

Napoléon a joui ici de cette popularité. Et c'est une chose curieuse, de voir sur un rayon de plusieurs lieues, le nombre de personnes qui portent ce grand nom. C'est de 1840 à 1850 surtout que ce phénomène s'est produit, et c'est pour nous la preuve que pendant cette décade l'idée napoléonnienne a battu son plein plus que jamais au Canada. Nous avons eu aussi une épidémie de petit Louis-Philippe, mais elle n'a pas duré longtemps.

Des malins rapportent que, dans les premiers temps de la restauration, le P. Loriquet chargé de préparer une histoire de France *ad usum delphini* fut fort embarassé. Comme il ne voulait point troubler les susceptibilités de la presse royaliste, il passa complètement sous silence le règne de Napoléon et raconta simplement qu'après la mort de Louis XVI de grands troubles suivirent et que Bonaparte nommé lieutenant général du royaume le garda pendant quinze ans jusqu'à ce que Louis XVIII, empêché jusque-là, vint le reprendre.

Rostand s'est évidemment souvenu de cet épisode dans sa pièce de l'*Aiglon*.

Vous connaissez cette belle scène où les professeurs du prince lui donnent une leçon d'histoire et lui déclarent qu'il ne se passa rien en 1805. Et alors, le roi de Rome, qui a été instruit en sous main par son valet Flambeau—vieux soldat de l'empire—se met à leur raconter avec enthousiasme les batailles de Wagram et d'Austerlitz. Vous voyez d'ici la tête de ces professeurs, tous autrichiens, et retrouvant dans les mains du fils les lanières avec lesquelles le père les avaient si rudement servies.

Ici, au Canada, où les officiels tinrent si longtemps cachés les victoires et les hauts faits du premier empire, il n'aurait pas fallu, après 1830, dire à un Canadien qu'Austerlitz ou Marengo étaient des défaites françaises ou qu'il ne se passa rien d'important en 1805, car on aurait pu recevoir la réponse que le duc de Reichstadt fit à ses professeurs.

Dans nos collèges, dès 1840, on enseignait l'histoire contemporaine de la France, et l'on y distribuait en prix l'histoire de Napoléon par Amédée Gabourd.

Mais ce qui couronna la légende napoléonnienne au Canada ce fut l'entente anglo-française de 1853 et 1856. Crémazie, dans des vers enflammés que tout le monde a lus, nous persuada que nous avions été de tout temps des partisans dévoués de Bonaparte. Et lorsqu'en 1855, la *Capricieuse* remonta le Saint-Laurent, portant à son mât d'artimon les couleurs tricolores,

.........On entendit, le soir, sur chaque rive,
Se mêler au doux bruit de l'onde fugitive
Un long chant de bonheur qui sortait des tombeaux.

Cinquante ans sont passés sur nos têtes depuis ces chauds enthousiasmes, et notre admiration tourne un peu aujourd'hui au platonisme. La France est aussi chère à nos cœurs

qu'elle l'était alors, mais notre amour est plus réfléchi. Il y a des vivants qui sont jaloux même de ces souvenirs respectés. Ils consentiraient volontiers à nous laisser louanger César, Alexandre, Artaxercès-Longuemain, mais quant à parler de Napoléon, cela trouble leur sommeil, leur sécurité et le salut de l'Empire.

Qu'il nous soit permis de réciter à ces chauvins, en terminant, les vers que Duvernay chantait dans ce banquet de 183? dont nous avons parlé :

Originaires de la France,
Aujourd'hui sujets d'Albion,
A qui donner la préférence
De l'une ou l'autre nation ?
Mais n'avons-nous pas, je vous prie,
Encore de plus puissans biens
A tous préférons la Patrie,
Avant tout soyons Canadiens.



TABLE DES MATIÈRES